



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2025

Budget général
Mission ministérielle

Action extérieure de l'État



2025

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2025 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2025, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2025 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2025. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2024 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2025, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2024 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ Le rapport annuel de performances qui regroupe :

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

Sommaire

MISSION : Action extérieure de l'État	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	13
PROGRAMME 105 : Action de la France en Europe et dans le monde	17
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	21
1 – Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français	21
2 – Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique	25
3 – Assurer un service diplomatique efficient et de qualité	29
Présentation des crédits	34
Justification au premier euro	41
Éléments transversaux au programme	41
Dépenses pluriannuelles	53
Justification par action	56
01 – Coordination de l'action diplomatique	56
02 – Action européenne	63
03 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	65
04 – Contributions internationales	66
05 – Coopération de sécurité et de défense	69
06 – Soutien	72
07 – Réseau diplomatique	86
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	94
09 – Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"	95
10 – Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"	96
11 – Conférence des Nations unies sur l'océan	96
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	98
PROGRAMME 185 : Diplomatie culturelle et d'influence	99
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	100
Objectifs et indicateurs de performance	103
1 – Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France	103
2 – Développer l'attractivité de la France	108
3 – Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export	112
4 – Dynamiser les ressources externes	114
Présentation des crédits	116
Justification au premier euro	121
Éléments transversaux au programme	121
Dépenses pluriannuelles	134
Justification par action	136
01 – Appui au réseau	136
02 – Coopération culturelle et promotion du français	138
03 – Objectifs de développement durable	142
04 – Enseignement supérieur et recherche	143
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	148
07 – Diplomatie économique et attractivité	149
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	152
Opérateurs	157

<i>AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger</i>	157
<i>CAMPUS France</i>	164
<i>Institut Français</i>	170
PROGRAMME 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires	177
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	178
Objectifs et indicateurs de performance	180
<i>1 – Renforcer la qualité et l'efficiency du service consulaire</i>	180
<i>2 – Simplifier les démarches administratives</i>	184
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	185
Justification au premier euro	191
<i>Éléments transversaux au programme</i>	191
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	193
<i>Justification par action</i>	195
<i>01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger</i>	195
<i>02 – Accès des élèves français au réseau AEFE et à la langue française</i>	205
<i>03 – Instruction des demandes de visa</i>	206
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	209

MISSION

Action extérieure de l'État

Bilan de la programmation pluriannuelle

■ BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

En 2025, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) a poursuivi l'importante transformation de son appareil diplomatique engagée pour mettre en œuvre les priorités fixées à la suite des États généraux de la diplomatie et du discours du président de la République au Quai d'Orsay le 16 mars 2023, dans un contexte de brutalisation des relations internationales et de multiplication des crises à travers le monde.

Les chantiers de transformation lancés dans le cadre de l'Agenda de la transformation selon quatre axes prioritaires ont été poursuivis en 2025 :

- nous adapter plus rapidement aux changements du monde pour bâtir de nouveaux partenariats et cercles de solidarité, et pour renforcer la résilience de notre présence sur le terrain dans un contexte d'insécurité croissante ;
- investir résolument le champ de l'influence ;
- prendre pleinement le tournant des enjeux globaux en affirmant la vocation interministérielle du ministère de l'Europe et des affaires étrangères à coordonner les compétences diversifiées ;
- rapprocher la diplomatie des Françaises et des Français en faisant davantage, mieux, plus simplement et de manière dématérialisée.

Pour y parvenir, le ministère s'est appuyé sur des moyens humains consolidés, tout en menant une réflexion sur l'efficacité des dépenses engagées.

Trois programmes budgétaires au sein de la mission « Action extérieure de l'État » concourent, à hauteur de 66 % des crédits du ministère, à l'accomplissement de ces objectifs :

- Le programme « Action de la France en Europe et dans le monde » (105), pour 77 % des crédits de la mission (63 % hors dépenses de personnel) ;
- Le programme « Français à l'étranger et affaires consulaires » (151), pour 4 % des crédits de la mission ;
- Le programme « Diplomatie culturelle et d'influence » (185), avec 19 % des crédits de la mission.

Action de la France en Europe et dans le monde (105)

Dans un contexte de multiplication des crises et de mutations de l'ordre international, marqué par l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie, des enjeux accrus de souveraineté économique et stratégique tant française qu'européenne, les crédits dont a disposé le programme ont permis d'assurer la mise en œuvre des priorités du ministère, dans le droit fil de la revue nationale stratégique actualisée en juillet 2025 :

- la sécurité et la stabilité par la préservation de la paix, le règlement des crises à l'extérieur de nos frontières, la lutte contre le terrorisme et contre le narcotrafic, qui émerge comme une priorité essentielle ;
- la poursuite des intérêts économiques, technologiques et stratégiques d'une Europe plus intégrée et unie, indépendante et autonome, pôle de stabilité dans le monde, au service de ses citoyens ;
- la créativité de notre diplomatie, qui établit des partenariats de confiance au service d'un multilatéralisme efficace, pour gérer les grands enjeux et biens publics internationaux (sécurité internationale, santé, environnement, énergie...) et défendre la démocratie, les droits de l'Homme et l'état de droit ;
- une diplomatie de rayonnement adaptée au contexte de guerre informationnelle, qui investit tous les domaines de l'influence au service de nos intérêts géopolitiques, économiques et stratégiques.

Ces priorités s'appuient sur une capacité renforcée à mobiliser un large écosystème autour d'une diplomatie qui dialogue davantage avec la Nation, s'appuyant notamment sur l'Académie diplomatique et consulaire, établissement dédié à la formation et ouvert sur la société civile.

Français à l'étranger et affaires consulaires (P151)

Le programme 151 s'appuie sur un réseau de 208 postes consulaires dans le monde, tourné vers un public multiple : une communauté de près de 3 millions de Français établis à l'étranger (dont près de 1,8 millions d'inscrits au registre des Français établis hors de France), les très nombreux Français de passage à l'étranger (plus de 15 millions par an), les Français en France ayant eu un épisode de vie à l'étranger pour les sujets d'état civil ou qui souhaitent adopter un enfant à l'étranger, les étrangers demandeurs de visas et les étrangers en France ayant besoin de légalisation de documents. Le réseau consulaire français se caractérise par un éventail de services proposés particulièrement étendus, notamment en regard de ce que proposent nos principaux partenaires européens : des services essentiels à la communauté française (état civil, délivrance de titres, élections), l'attribution d'aides sociales et d'aides à la scolarité, mais aussi la délivrance de visas en liaison avec le ministère de l'intérieur.

Une attention toute particulière est portée à l'exercice de la protection consulaire pour répondre aux situations d'urgence, exceptionnelles ou de danger auxquelles peuvent être confrontés des Français résidents ou de passage à l'étranger. Tout en restant prudents sur notre champ d'action sur le territoire d'États souverains et dans un environnement juridique qui par définition n'est pas le nôtre, un effort particulier demeure porté sur l'aide aux femmes françaises victimes de violences.

L'activité du réseau consulaire a poursuivi sa trajectoire dynamique. La délivrance de documents par les postes consulaires dans le cadre de l'administration des Français a ainsi continué d'augmenter en 2025, en particulier les titres d'identité et de voyage. La demande globale de visas est également en légère augmentation par rapport à 2024.

Par ailleurs, dans un contexte économique mondial marqué par l'inflation, le soutien à nos compatriotes les plus fragiles s'est poursuivi, prenant plusieurs formes : attribution d'aides sociales et de bourses scolaires, soutien aux associations venant en aide aux Français, dont les organismes locaux d'entraide et de solidarité et les centres médico-sociaux.

Depuis plusieurs années, l'administration consulaire a engagé plusieurs grands chantiers de modernisation afin de faciliter les démarches des usagers et de renforcer la qualité de service, tout en garantissant un service public de proximité. Des investissements importants sont également consacrés à la sécurisation des applicatifs consulaires et à la protection des données personnelles des ressortissants français. La modernisation de l'administration consulaire s'est ainsi poursuivie, notamment avec le déploiement mondial du service de réponse téléphonique France consulaire achevé fin 2025, la généralisation du paiement des titres par timbre électronique, le déploiement de l'identité numérique certifiée dans les consulats, l'extension de l'expérimentation de renouvellement de passeports sans comparution et une phase-pilote de raccordement au système de pré-demande de titres en ligne en vue d'un déploiement en 2026. Par ailleurs, la création de la cellule Excellence consulaire en septembre 2025 vise à identifier et généraliser les meilleures pratiques opérationnelles afin d'améliorer l'efficacité des procédures.

Diplomatie culturelle et d'influence (P185)

Le programme 185 porte les crédits destinés à mettre en œuvre la politique d'influence de la France, laquelle couvre aussi bien l'enseignement français à l'étranger que la coopération et/ou la diffusion culturelle, linguistique, universitaire et scientifique ou encore les activités liées à la diplomatie et à l'attractivité économiques.

Mobilisés très majoritairement (à hauteur de plus des 2/3 des crédits hors titre 2) par les trois opérateurs que sont l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), l'Institut français et Campus France, les crédits relevant du programme 185 sont également déployés au sein d'un réseau culturel et de coopération fort de 137 services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et 4 services pour la science et la technologie scientifiques (SST) au sein des ambassades, 5 centres culturels franco-étrangers, 124 établissements à autonomie financière (EAF) ainsi que 830 Alliances françaises dont 380 conventionnées ou ayant bénéficié d'un soutien du ministère.

Les moyens mobilisés en 2025 sur le programme 185 s'inscrivent dans la déclinaison des priorités stratégiques pour le réseau d'influence de la France, mettant l'accent sur la langue française, le plurilinguisme, l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche, les industries culturelles et créatives, les médias.

Outre le soutien renforcé aux Instituts français, véritables points d'ancrage pour la structuration des partenariats et relais d'influence incontournables, les crédits additionnels alloués en 2025 ont également permis, malgré les mesures liées à la maîtrise des finances publiques mises en œuvre en cours de gestion, de poursuivre, dans un contexte de forte compétition internationale, nos politiques d'attractivité, en particulier dans le domaine universitaire et scientifique.

Le ministère poursuit également son action de diplomatie économique au service de l'attractivité, la réindustrialisation et la création d'emplois en France. La direction de la diplomatie économique a apporté son soutien à l'internationalisation des entreprises par son expertise sur les évolutions géopolitiques et les opportunités d'affaires intéressant les entreprises (soutien à des forums d'affaires dans des secteurs stratégiques, participation à l'organisation du sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle notamment). Elle a également contribué à la promotion de l'attractivité économique de la France, ainsi qu'à la valorisation de normes financières fortes dans le cadre de la défense des intérêts nationaux.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique (P105)

Indicateur 1.1 : **Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix (P105)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP)	%	50	25	0	-25	cible atteinte	9
Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs	%	5	5,2	5,2	5	absence amélioration	5

Commentaires techniques

Source des données : Direction des Nations Unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la Francophonie (NUOI).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.1.1 « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) » : nombre de mandats OMP clôturés ou en baisse à leur date de renouvellement/nombre de mandats OMP nouveaux ou renouvelés dans l'année. L'évolution du mandat s'apprécie au vu du nombre de personnels en uniforme (effectifs militaires et de police) dont le déploiement est autorisé par le Conseil de sécurité, et non plus au vu du budget de la mission comme présenté dans le PAP.

Sous-indicateur 2.1.2 « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs » : comptabilisation des effectifs d'administrateurs français par rapport aux effectifs d'administrateurs d'autres États-membres (États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Italie, Espagne, Chine, Russie, Inde, Japon). Le périmètre de l'indicateur a été réduit aux seuls fonctionnaires présents au Secrétariat des Nations Unies à New York, plus directement impliqués dans les OMP que leurs homologues à Vienne, Nairobi ou Genève.

ANALYSE DES RESULTATS

Indicateur 2.1. « Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix »

Sous-indicateur 2.1.1. « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) »

L'année 2025 n'a pas connu de nouvelle fermeture d'OMP. La cible a été dépassée en raison des mesures prises en réponse à la crise budgétaire qui touche le maintien de la paix. Ces mesures comprennent une réduction globale de 15 % des coûts et de 25 % des effectifs, qui expliquent cette évolution sur le terrain.

Sous-indicateur 2.1.2. « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs »

Au Secrétariat des Nations Unies à New York, les Français représentent 5 % des cadres (162 administrateurs sur 3 250). La France se situe ainsi en troisième position derrière les États Unis (452) et la Chine (238).

OBJECTIF 2 : Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire (P151)

Indicateur 2.1 : Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres, de la prise de rendez-vous jusqu'à la délivrance au demandeur (P151)

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
1. Passeports (réseau)	jours	20	18	18	25	absence amélioration	18
2. Cartes nationales d'identité (réseau)	jours	16	18	18	25	absence amélioration	16
3. État Civil - exploitation des actes (SCEC) Demandes dématérialisées	jours	11,5	3,5	5	3,5	cible atteinte	4
4. Visas court séjour	jours	8	7,5	9	8	cible atteinte	9

Commentaires techniques

Source des données :

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

Sous-indicateurs 1.2.1, 1.2.2. et 1.2.3. : données extraites de l'infocentre OSCAR

Sous-indicateur 1.2.4. : données communiquées par le service central d'état civil

Sous-indicateur 1.2.5. : données extraites de l'application réseau mondial (RMV) et de France Visas

Méthode de calculs

Passeports et cartes nationales d'identité :

Les délais de délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

État civil :

Concernant les délais d'exploitation des actes d'état civil réalisés en administration centrale (SCEC), ils sont mesurés entre la réception de la demande et l'envoi des documents, soit directement au demandeur, soit au poste consulaire compétent. La majeure partie de l'exploitation des actes d'état civil destinée aux Français de l'étranger sont réalisés au SCEC. Les demandes dématérialisées constituent 94,5 % des demandes d'exploitation transmises, c'est pourquoi le périmètre de l'indicateur a été centré sur ces seules demandes.

Visas :

Le délai médian d'instruction des demandes de visas de court séjour correspond à la moyenne des délais d'instruction de l'ensemble des visas de court séjour établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde. Ce délai est mesuré entre la date de réception de la demande au service des visas (quittancement) et la date d'édition de la vignette visa ou de la notification du refus de visa.

ANALYSE DES RESULTATS

La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques car il ne tient pas toujours pleinement compte des spécificités du traitement des demandes en poste (type de documents délivrés, contexte local lié au risque migratoire ou sécuritaire, à la fraude documentaire, etc.), ni de la structure des équipes consulaires (statuts et attributions variés). Il est en effet plus difficile de rationaliser l'organisation dans les petits postes consulaires (deux ou trois agents totalement polyvalents). De plus, il faut prendre en considération le fait que les agents dédiés à l'administration des Français peuvent également cumuler d'autres activités telles que l'inscription sur la liste électorale, l'établissement de procurations de vote, la délivrance de certificats de vie, etc. Ces activités ne sont pas prises en compte dans ce calcul, de même que les services liés à l'information et à l'assistance consulaire apportés à nos compatriotes.

Passeports ordinaires et nouvelles cartes nationales d'identité (réseau)

En 2025, le délai moyen de délivrance des passeports et CNI (25 jours) s'est maintenu à un niveau proche de celui constaté en France (21 jours), malgré les spécificités liées aux délais d'acheminement à l'étranger (très variables selon le mode d'acheminement, direct ou par valise diplomatique).

Une augmentation de ce délai par rapport aux années précédentes est observée, qui s'explique notamment par la prise en charge, par l'administration centrale en 2025, de l'instruction des demandes recueillies au sein de postes aux volumes importants comme Madrid, Barcelone ou Sydney.

L'objectif principal de ce transfert d'instruction des demandes de titres vers l'administration centrale n'est cependant pas de diminuer les délais mais de se conformer au schéma en vigueur en France de séparation des activités de recueil et de remise d'un côté (par les mairies ou les services consulaires) et d'instruction de l'autre (par les CERT en France et le CTIV au MEAE). Fin 2025, le nombre de postes dont les demandes étaient instruites par le CERT du MEAE s'établissait à 82.

État civil - exploitation des actes (SCEC)

En 2025, l'utilisateur formulant une demande d'acte a obtenu une réponse dans les 3,5 jours en moyenne, avec un délai de réponse immédiat en fin d'année. La consolidation de l'environnement RECE a favorisé le dépassement de la cible prévue pour 2025 (5 jours).

Visas (réseau)

En 2025, le délai de traitement est inférieur à la cible prévue (-1 jour). Les données statistiques issues de France-Visas permettent désormais de calculer plus précisément les délais d'instruction de nos postes. Le délai est ainsi calculé du jour de la prise en charge par le consulat de la demande au jour de délivrance du visa. La période comprise entre le moment où le requérant initie sa demande dans France-Visas et le moment où le consulat débute l'instruction du dossier n'est pas quantifiable.

Récapitulation des crédits et des emplois

RECAPITULATION DES CREDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2025 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2025 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
105 – Action de la France en Europe et dans le monde			
Prévision	2 667 029 320	2 660 719 711	13 892
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	2 645 369 590	2 649 938 602	13 892
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	21 659 730	10 781 109	
Exécution	2 585 948 622	2 613 879 163	13 788
185 – Diplomatie culturelle et d'influence			
Prévision	626 146 245	626 146 245	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	651 744 733	651 744 733	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-25 598 488	-25 598 488	
Exécution	625 117 707	624 585 363	
151 – Français à l'étranger et affaires consulaires			
Prévision	142 596 735	144 133 349	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	154 907 100	155 310 800	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-12 310 365	-11 177 451	
Exécution	138 886 701	139 503 312	
Total Prévision	3 435 772 300	3 430 999 305	13 892
Total Exécution	3 349 953 029	3 377 967 838	13 788

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
105 – Action de la France en Europe et dans le monde	2 525 128 203 2 367 990 897	2 650 629 590 2 585 948 622	2 523 322 416 2 353 116 919	2 655 198 602 2 613 879 163
01 – Coordination de l'action diplomatique	123 819 010 124 453 701	134 837 381 213 458 121	123 819 010 113 660 972	134 837 381 224 097 584
02 – Action européenne	211 444 199 164 555 182	171 951 322 128 867 130	211 444 199 164 562 182	171 951 322 128 867 130
03 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	84 794 416 84 682 884	90 302 258 94 654 512	84 794 416 84 682 884	90 302 258 94 654 512
04 – Contributions internationales	728 878 952 671 144 975	644 256 440 622 352 721	728 878 952 670 894 975	644 256 440 622 602 721
05 – Coopération de sécurité et de défense	119 539 383 91 494 443	118 111 408 102 112 777	119 539 383 90 834 912	118 111 408 104 017 699
06 – Soutien	291 262 702 300 972 786	284 871 208 337 231 021	300 994 751 305 153 428	293 217 148 345 197 820
07 – Réseau diplomatique	795 941 944 767 291 730	763 154 218 655 775 807	784 404 108 759 932 370	759 377 290 662 945 164
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	169 447 597 163 395 195	172 043 247 162 951 960	169 447 597 163 395 195	172 043 247 162 951 960
09 – Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"	0 0	206 693 388 207 239 604	0 0	206 693 388 207 239 604
10 – Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"	0 0	64 408 720 61 304 970	0 0	64 408 720 61 304 970
185 – Diplomatie culturelle et d'influence	723 177 779 682 219 107	653 744 733 625 117 707	723 177 779 684 898 303	653 744 733 624 585 363
01 – Appui au réseau	46 095 662 50 253 322	46 897 874 47 302 436	46 095 662 49 815 133	46 897 874 46 769 230
02 – Coopération culturelle et promotion du français	86 340 928 81 335 029	75 569 580 73 381 462	86 340 928 81 535 810	75 569 580 73 382 651
03 – Objectifs de développement durable	2 350 342 1 166 279	1 769 355 1 353 852	2 350 342 1 166 279	1 769 355 1 353 852
04 – Enseignement supérieur et recherche	123 042 038 88 484 207	100 869 959 91 047 215	123 042 038 89 795 927	100 869 959 91 046 889
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	454 928 726 445 549 840	423 637 965 410 919 958	454 928 726 445 549 840	423 637 965 410 919 958
07 – Diplomatie économique et attractivité	10 420 083 15 430 429	5 000 000 1 112 783	10 420 083 17 035 314	5 000 000 1 112 783
151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	437 281 702 415 247 422	154 907 100 138 886 701	436 881 702 413 928 723	155 310 800 139 503 312
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	249 920 789 239 941 826	39 627 100 34 503 295	249 520 789 238 620 898	40 030 800 35 120 420
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE et à la langue française	120 500 000 107 610 000	111 500 000 102 887 500	120 500 000 107 610 000	111 500 000 102 887 500
03 – Instruction des demandes de visa	66 860 913 67 695 595	3 780 000 1 495 906	66 860 913 67 697 825	3 780 000 1 495 392

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
105 – Action de la France en Europe et dans le monde	2 525 128 203 2 367 990 897	2 650 629 590 2 585 948 622	2 523 322 416 2 353 116 919	2 655 198 602 2 613 879 163
Titre 2. Dépenses de personnel	1 043 469 779 1 016 832 604	1 339 439 190 1 323 874 519	1 043 469 779 1 016 832 604	1 339 439 190 1 323 874 519
Autres dépenses :	1 481 658 424 1 351 158 293	1 311 190 400 1 262 074 102	1 479 852 637 1 336 284 315	1 315 759 412 1 290 004 643
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	388 339 950 398 279 132	384 144 977 426 959 638	396 971 999 392 971 495	390 237 792 444 635 624
Titre 5. Dépenses d'investissement	124 953 080 94 730 423	87 750 873 68 269 309	114 515 244 85 928 054	86 227 070 77 951 829
Titre 6. Dépenses d'intervention	968 365 394 857 976 697	839 294 550 766 292 740	968 365 394 857 212 724	839 294 550 766 864 775
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 172 042	0 552 415	0 172 042	0 552 415
185 – Diplomatie culturelle et d'influence	723 177 779 682 219 107	653 744 733 625 117 707	723 177 779 684 898 303	653 744 733 624 585 363
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	538 447 532 530 342 364	505 134 727 489 332 780	538 447 532 531 980 975	505 134 727 489 099 585
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 665 494	0 1 354 572	0 180 863	0 1 054 561
Titre 6. Dépenses d'intervention	184 730 247 151 211 249	148 610 006 134 430 355	184 730 247 152 736 465	148 610 006 134 431 217
151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	437 281 702 415 247 422	154 907 100 138 886 701	436 881 702 413 928 723	155 310 800 139 503 312
Titre 2. Dépenses de personnel	271 654 955 261 083 759	0 0	271 654 955 261 083 759	0 0
Autres dépenses :	165 626 747 154 163 663	154 907 100 138 886 701	165 226 747 152 844 964	155 310 800 139 503 312
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	23 106 747 25 036 726	22 607 100 14 153 268	22 706 747 23 893 903	22 952 600 14 664 548
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 1 789 569	0 3 162 045	0 1 556 213	0 3 215 504
Titre 6. Dépenses d'intervention	142 520 000 127 337 367	132 300 000 121 571 388	142 520 000 127 394 848	132 358 200 121 623 261
Total	3 685 587 684 3 465 457 425	3 459 281 423 3 349 953 029	3 683 381 897 3 451 943 945	3 464 254 135 3 377 967 838
Titre 2. Dépenses de personnel	1 315 124 734 1 277 916 363	1 339 439 190 1 323 874 519	1 315 124 734 1 277 916 363	1 339 439 190 1 323 874 519
Autres dépenses :	2 370 462 950 2 187 541 062	2 119 842 233 2 026 078 510	2 368 257 163 2 174 027 582	2 124 814 945 2 054 093 319
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	949 894 229 953 658 222	911 886 804 930 445 686	958 126 278 948 846 373	918 325 119 948 399 757
Titre 5. Dépenses d'investissement	124 953 080 97 185 486	87 750 873 72 785 925	114 515 244 87 665 130	86 227 070 82 221 894
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 295 615 641 1 136 525 313	1 120 204 556 1 022 294 483	1 295 615 641 1 137 344 037	1 120 262 756 1 022 919 253

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 172 042	0 552 415	0 172 042	0 552 415

PROGRAMME 105

Action de la France en Europe et dans le monde

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Frédéric MONDOLONI Julien STEIMER

Directeur général des affaires politiques et de sécurité / Directeur général de l'administration et de la modernisation

Responsable du programme n° 105 : Action de la France en Europe et dans le monde

Doté de 2,65 Md€ en LFI 2025, dont 1,34 Md€ consacrés à la rémunération de l'ensemble des agents du ministère, le programme 105 a réuni 77 % des crédits et 69 % des emplois de la mission Action extérieure de l'État, soit la part majeure des moyens dévolus au MEAE pour conduire l'action extérieure de la France.

Dans le contexte de maîtrise des comptes publics, la dotation du programme 105, hors crédits de personnel, a été réduite par des mesures de pilotage prises en gestion, passant ainsi de 1,31 Md€ (en crédits de paiement) en LFI 2025 à 1,21 Md€. L'exécution de ces crédits est désormais assurée depuis 2025 sous l'autorité conjointe du directeur général des affaires politiques et de sécurité et du directeur général de l'administration et de la modernisation.

Dans un contexte international de changement rapide des rapports de force, de multiplication des crises, marqué notamment par la poursuite de la guerre en Ukraine et les crises au Moyen-Orient, et de brutalisation du droit international et des relations commerciales, les moyens du programme 105 ont été mobilisés pour mettre en œuvre l'engagement de la France en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales, du multilatéralisme et du renforcement de l'Europe et assurer l'efficacité de l'outil diplomatique, en administration centrale comme dans le réseau. Cette mobilisation s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Revue nationale stratégique publiée en juillet 2025.

I - Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

La guerre d'agression russe contre l'Ukraine a continué de mobiliser le ministère. Inscrite dans la durée, elle constitue une rupture stratégique fondamentale pour la France et pour tout le continent européen et affecte de nombreux secteurs d'activité. Face à cette nouvelle donne, renforcée par l'évolution de la posture des États-Unis, le ministère a pris toute sa part pour épauler l'effort de réarmement de notre pays et renforcer l'autonomie stratégique européenne.

Ainsi, le soutien résolu de la France à l'Ukraine s'est poursuivi au travers des canaux multilatéraux, notamment l'OTAN, la Facilité européenne pour la paix, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) mais aussi par la coopération bilatérale en matière de sécurité et de défense.

En parallèle, la France a continué d'œuvrer activement à la recherche de solutions politiques à plusieurs crises graves et au renforcement de partenariats et de dialogues multilatéraux contribuant à la stabilité et à la sécurité internationales. Parmi ces crises, on peut souligner les conséquences régionales du conflit israélo-palestinien, les tensions sur le dossier iranien, ainsi que la dégradation politique, sécuritaire et humanitaire au Sahel, dans la région des Grands lacs, au Soudan ou encore en Haïti.

Le ministère a mis en œuvre, par l'action de la direction de la communication et de la presse, une stratégie de communication publique pour faire face aux nouvelles menaces informationnelles dans le monde et le développement du discours antifrçais, notamment sur les réseaux sociaux et en particulier en Afrique. Il a notamment étoffé ses capacités de réponse aux manœuvres informationnelles. Le lancement du compte « French Response » sur les réseaux sociaux en est l'illustration.

Le MEAE a maintenu son fort engagement sur les questions stratégiques et de sécurité, notamment au sein de l'Alliance atlantique et par son rôle moteur pour l'Europe de la défense, l'accompagnement politique et

diplomatie de ses opérations militaires extérieures, la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, la maîtrise des armements, la sécurité des activités dans l'espace, la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, ou encore la lutte contre les trafics de drogues. Tout en poursuivant la diversification de ses partenariats et de ses actions de coopération en matière de sécurité et de défense, le ministère a également poursuivi le renforcement de son réseau d'écoles nationales à vocation régionale (ENVR).

Des efforts importants ont été déployés pour des opérations d'évacuation, qui ont permis le rapatriement de nos ressortissants, notamment en Iran et en Israël.

II - Promouvoir le multilatéralisme et construire l'Europe

Le contexte d'instabilité géopolitique a nécessité des efforts supplémentaires pour que la France assure son rôle de puissance d'équilibre en continuant de défendre un multilatéralisme efficace face aux défis globaux, en s'appuyant sur l'Union européenne et la coopération entre États membres pour promouvoir ces valeurs.

Le volume de contributions aux organisations internationales continue de représenter l'axe budgétaire central du programme en termes de crédits d'intervention, visant à conforter l'influence de la France dans le système multilatéral. En 2025, le programme 105 a ainsi contribué au financement de projets de 100 organisations internationales et européennes, opérations de maintien de la paix et autres instruments internationaux.

Ces contributions obligatoires et volontaires traduisent la volonté française de rester engagée au service d'un système multilatéral efficace. Par ces contributions, la France marque sa mobilisation en faveur des enjeux multilatéraux. En 2025, l'effort de la France a porté sur les contributions à l'OTAN et au Conseil de l'Europe. Nos contributions volontaires ont soutenu le Haut-commissariat pour les réfugiés (HCR), l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la mission multilatérale de soutien sécuritaire en Haïti (MMAS) et les projets de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine. Elles ont permis le maintien du dispositif des Jeunes experts associés (JEA) qui renforce notre présence dans les organisations internationales.

III - Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

La mise en œuvre de l'Agenda de la transformation, adopté à l'issue des états généraux de la diplomatie et du discours du président de la République lors de sa visite au Quai d'Orsay le 16 mars 2023, s'est poursuivie en 2025.

En 2025, le renforcement de notre appareil diplomatique s'est confirmé par la création de 75 ETP pour répondre prioritairement aux orientations fixées par le président de la République, notamment le renforcement des capacités d'analyse politique et de communication stratégique, l'amélioration de la lutte contre la fraude et la poursuite du développement de nos dispositifs d'influence.

La stratégie pluriannuelle pour la transformation numérique vise à mettre le numérique au service des missions régaliennes du ministère, des usagers *via* le développement des démarches en ligne, ainsi que des agents du ministère (outils de mobilité, applications métiers internes, développement de cas d'usage d'intelligence artificielle). Afin de répondre aux menaces pesant sur les infrastructures numériques du ministère, un effort particulier est porté au renforcement de la sécurité dans un contexte de recrudescence des cyberattaques.

Le MEAE conduit une politique immobilière dynamique dans 170 pays, regroupant plus de 2000 bâtiments, reposant sur les orientations fixées par le Ministre et avec pour objectif d'offrir un environnement de travail adapté aux agents et aux missions d'accueil des communautés françaises partout dans le monde. Une cinquantaine de chantiers ont été poursuivis ou achevés en 2025, parmi lesquels la réfection du tombeau des rois et la restructuration de l'hypogée à Jérusalem, la rénovation des intérieurs de la résidence de France à Dublin, la reprise des façades et des désordres structurels à Athènes, la remise en état des toitures et du système chauffage ventilation climatisation (CVC) de l'Institut français à Bucarest, la réfection de l'étanchéité des toitures à l'ambassade à Moscou, ou encore la rénovation du centre de langues à Londres. En parallèle, la mise en œuvre du plan de sécurisation des emprises diplomatiques s'est poursuivie, dans un contexte de dégradation de la situation sécuritaire et de la hausse du nombre d'emprises situées dans des zones à risque.

L'année 2025 a enfin été marquée par la montée en puissance de l'Académie diplomatique et consulaire, lieu de formation, initiale et continue, des agents du ministère et à l'interministériel. L'Académie a aussi vocation à nourrir nos partenariats internationaux et à valoriser notre expertise auprès des Français et des territoires (Fabrique de la diplomatie, réserve diplomatique citoyenne).

Les défis qu'ont constitué en 2025 la poursuite de la guerre d'agression russe en Ukraine, le conflit Iran-Israël et les multiples crises aux conséquences régionales et internationales, ont affecté l'exécution du programme 105. Dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques, l'effort en faveur des contributions internationales, de l'adaptation de notre outil et de la poursuite de l'Agenda de la transformation ont favorisé la modernisation d'une diplomatie influente, efficace et à la hauteur des défis internationaux auxquels fait face notre pays.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

INDICATEUR 1.1 : Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires

INDICATEUR 1.2 : Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

INDICATEUR 1.3 : Lutte contre la désinformation et communication stratégique

OBJECTIF 2 : Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique

INDICATEUR 2.1 : Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix

INDICATEUR 2.2 : Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux

INDICATEUR 2.3 : Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international

INDICATEUR 2.4 : Position de la France dans le classement mondial des contributeurs financiers des organisations internationales

OBJECTIF 3 : Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

INDICATEUR 3.1 : Efficience de la gestion immobilière

INDICATEUR 3.2 : Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement

INDICATEUR 3.3 : Efficience de la fonction achat

INDICATEUR 3.4 : Poursuivre les efforts en faveur de l'égalité femme/homme

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

INDICATEUR

1.1 – Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense	%	94	87	95	95	cible atteinte	95
Coût unitaire des formations par élève	€	4 750	5000	5130	4800	cible atteinte	54
Part de femmes participant aux formations	%	8	8,5	8	8,9	cible atteinte	8,7

Commentaires techniques

Source des données : Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD).

Mode de calcul

Sous-indicateur 1.1.1 « Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense (CSD) » : nombre d'objectifs atteints ou en cours d'atteinte / nombre d'objectifs fixés.

Sous-indicateur 1.1.2 : « Coût unitaire des formations par élève » : budget dédié à la formation rapporté au nombre d'élèves formés. Ce budget comprend les coûts de formation mais aussi ceux liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et, le cas échéant, à la couverture sociale des stagiaires, que la formation ou le stage ait lieu en France (Centres de formation du MINARM ou du MININT) ou à l'étranger (réseau des Écoles Nationales à Vocation Régionale ENVR). La cible 2026 est marquée par un changement de la méthode de calcul. L'indicateur devient le coût unitaire des formations par élève et par jour de formation.

Sous-indicateur 1.1.3 « Part des femmes participant aux formations » : nombre de femmes participant aux formations, rapporté au nombre total de personnes formées, que les formations ou stages aient lieu en France (Centres de formation du MINARM ou du MININT) ou à l'étranger (ENVR).

ANALYSE DES RESULTATS

1.1.1 « Taux de réalisation des objectifs de CSD »

La DCSD délègue des crédits aux postes diplomatiques, qui exécutent sa programmation sur le terrain selon trois modalités : formation et stages, missions d'expertise et aide logistique directe.

2025 fut marquée par le rapatriement du Tchad ainsi que par le recentrage de la coopération au Sénégal. En Indopacifique, 2025 a vu la montée du *Regional Centre for Maritime Studies*, pour la sécurité maritime et l'intégration dans la zone (218 stagiaires formés). Le projet d'Académie du Pacifique est renforcé pour aider les pays insulaires face au dérèglement climatique (contribution complémentaire 2025 : déploiement d'un expert protection civile à Melbourne).

En zone ANMO, la DCSD poursuit sa stratégie d'accès et de soutien aux exportations. La coopération reprend avec le Koweït après 4 ans d'interruption. Un poste Marine a été créé à Oman pour renforcer la coopération dans le détroit d'Ormouz. La DCSD renforce ses liens avec les forces de sécurité au Liban et en Palestine. La coopération

en Afrique du Nord dépend de l'état des relations : arrêt avec l'Algérie, réduction avec la Tunisie et densification avec le Maroc.

En Europe, la DCSD poursuit son action contre les menaces hybrides. Elle diffuse des savoir-faire français pour renforcer la résilience de l'Ukraine et soutenir sa convergence avec les standards européens. En Moldavie, le coopérant Gendarmerie nationale participe au renforcement de l'État de droit. Le Centre de Développement des Capacités Cyber au Monténégro (devenu une OI en 2025) illustre la contribution française à la résilience des forces de cybersécurité. Parallèlement est préparée la création d'un centre régional contre le trafic d'armes légères.

La DCSD appuie le programme d'appui à la lutte contre la criminalité organisée en Région Caraïbes, soutenant le développement d'un écosystème régional de sécurité.

1.1.2 : « Coût unitaire des formations par élève »

L'action principale de la DCSD est la formation de stagiaires étrangers. Les 21 ENVR ont formé 3 000 personnes. Les stages visent à renforcer les capacités des États et le rayonnement du savoir-faire français. Les formations représentent 2/3 du budget d'intervention de la DCSD soit 20 M€ pour 4 000 places. La DCSD constate depuis 2022 une hausse générale des coûts. En 2025, la révision du financement de certaines spécialités a réduit le coût unitaire des formations par élève.

1.1.3 « Part des femmes participant aux formations »

La DCSD constate une réaction positive à ses incitations à présenter la candidature de femmes à ses formations. La trajectoire reste incertaine mais elle se mobilise pour prolonger la tendance engagée. En 2025, une formation à l'ENVR de Dakar visait à renforcer le rôle des femmes dans la prise de décision, à améliorer leur capacité à sécuriser leurs structures et à promouvoir une cybersécurité inclusive. L'accent est aussi mis sur la lutte contre les VSS (formation de gendarmes ivoiriens à la prise en charge de plaintes).

INDICATEUR

1.2 – Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de consultations du site "Conseils aux voyageurs"	Nb	26 500 000	21 883 082	25 000 000	23 000 000	amélioration	23 000 000
Ratio personnes localisées / personnes signalées	%	97	100	95	98,6	cible atteinte	95
Temps moyen d'attente d'un appelant	minutes	146	22,14	2,5	6,77	amélioration	2,5

Commentaires techniques

Source des données : Centre de crise et de soutien (CDCS).

Mode de calcul : Sous-indicateur 1.2.1 « Nombre de consultations de la rubrique 'Conseils aux voyageurs' » = nombre de consultations de la rubrique sur le site France Diplomatie

Sous-indicateur 1.2.2 « Ratio localisés-signalés » = pourcentage des personnes localisées sur l'ensemble des personnes recherchées dans un délai de 45 jours.

Sous-indicateur 1.2.3 « Temps moyen d'attente d'un appelant » = nombre de minutes entre l'appel de l'utilisateur et le moment où il peut s'entretenir avec un agent.

ANALYSE DES RESULTATS

1.2.1 « Nombre de consultations de la rubrique « Conseils aux voyageurs » (CaV) »

En 2025, le nombre de consultations atteint 23 millions. Ce résultat est sous la cible fixée, mais en forte hausse par rapport à 2024 (21,9 millions). L'évolution des usages (réseaux sociaux et IA) entraîne une baisse générale de la consultation des sites internet. Dans ce contexte, la hausse de la consultation (+1,1 million de vues entre 2024 et 2025) est à saluer. Les CaV sont un outil incontournable, actualisé H24 et 365 jours/an. Ce service est très apprécié par les usagers.

La hausse est également le fruit d'une promotion active (communication dans les aéroports, partenariat avec des podcasts de voyage). Le MEAE propose des évolutions constantes : amélioration de la navigation et des fonctionnalités, partenariats experts pour améliorer la qualité et la visibilité.

1.2.2 « Pourcentage des personnes localisées sur l'ensemble des personnes recherchées dans un délai de 45 jours »

L'indicateur constitue un objectif essentiel : localiser les personnes dont les proches sont sans nouvelles. En 2025, il est pertinent pour l'Iran lors de la guerre contre Israël. Deux types de signalements ont été reçus : les personnes ayant besoin d'aide pour quitter le pays et les personnes en France ne parvenant pas à joindre leurs proches sur place. Sur 351 signalements, 6 n'ont pas pu avoir de suite (personnes restées injoignables). Le résultat est ainsi de 98,3 % de personnes localisées. Il n'a pas été renseigné pour les autres crises en 2025 (ressortissants qui ont dû rester abrités sans être recherchés). La cible pour l'avenir reste d'approcher le plus possible des 100 %. La valeur retenue de 95 % tient compte d'une marge de signalements sans suite possible.

1.2.3 « Temps moyen d'attente d'un appelant »

Lors des crises, le nombre de répondants est calibré en fonction du volume d'appels entrant. Le temps d'attente au téléphone doit être réduit au plus court. Il reste soumis à des variations significatives : la moyenne annuelle peut être dégradée par un pic massif ou par des contextes rendant les appels moins urgents et plus longs.

Les réponses ouvertes en 2025 illustrent cette variation (temps moyen de 6,77 min) :

- Lors de la crise en RDC, une réponse a été mise en place du 3 au 7 février 2025. 618 appels ont été reçus, avec un temps d'attente moyen de 50 secondes.
- Suite à la guerre Israël – Iran, la cellule a reçu 11 941 appels, avec un temps moyen d'attente de 7 minutes. Cela s'explique par la forte irrégularité des pics d'appels (en fonction des bombardements et des horaires des vols affrétés) et par la longueur inhabituelle des échanges, la réponse téléphonique devant communiquer sur les départs (prise de coordonnées pour l'ensemble de la famille, informations précises sur les vols et points de RDV).

Afin de faciliter la prise d'informations, le CDCS forme ses agents à l'utilisation de son logiciel de recensement et de suivi des situations individuelles.

INDICATEUR

1.3 – Lutte contre la désinformation et communication stratégique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Accroissement du nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux du MEAE	%	Sans objet	Sans objet	11,4	13,2	cible atteinte	10
Nombre d'alertes par incident	Nb	Sans objet	Sans objet	Sans objet	80	donnée non retenue	Sans objet
Nombre de prises de paroles de diplomates à l'appui de la communication stratégique	Nb	Sans objet	Sans objet	Sans objet	649	donnée non retenue	Sans objet

Commentaires techniques

Source des données : Direction de la communication et de la presse (DCP).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1.3.1 « Accroissement du nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux du MEAE » = Moyenne de progression des abonnés sur les comptes en français et en langues étrangères (anglais, allemand, espagnol, russe, arabe) Twitter, Facebook, LinkedIn et YouTube du MEAE.

Sous-indicateur 1.3.2 « Nombre d'alertes par incident » = Nombre de notes flash et d'alertes mail transmis au COLMI (Comité opérationnel de lutte contre les manipulations de l'information).

Sous-indicateur 1.3.3 « Nombre de prises de paroles de diplomates à l'appui de la communication stratégique » = Total des interventions médiatiques en ON des diplomates du MEAE et des briefings en OFF avec des journalistes (comptage manuel).

ANALYSE DES RESULTATS

1.3.1 « Accroissement du nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux du MEAE »

L'évolution moyenne des comptes existants a été de +13,2 % sur l'année 2025. Cela n'inclut pas la création des nouveaux comptes (IG EN, Tiktok FR, Compte X French Response : +200 100 abonnés au total).

Détails par plateforme :

Évolution pour les comptes existants (en %) :

- Instagram (IG) en français : +19,1
- IG en espagnol : +90
- LinkedIn : +14,3
- WhatsApp : +21,5
- YouTube : +9,5
- Facebook (FB) en français : +2
- FB en anglais : +5,4
- FB en arabe : +15,4
- X en français : -8,5
- X en anglais : +4
- X en espagnol : +1,3
- X en arabe : -1,4
- X en russe : +0,6
- Telegram en russe : +12

Nouveaux comptes :

- IG en anglais (+7 600)
- TikTok en français (+10 500)
- French Response (+182 000)

1.3.2 « Nombre d’alertes par incident »

En 2025, la sous-direction Veille et Stratégie a poursuivi sa structuration dans les domaines de la riposte informationnelle, de la lutte contre la manipulation de l’information et de la veille des médias et des réseaux sociaux. Dans ce cadre, plus de cinq notes par mois en moyenne ont été partagées avec le COLMI, témoignant de la montée en puissance de la sous-direction. Parallèlement, nos analystes ont répertorié plus de 400 signalements informationnels couvrant différentes zones géographiques, aboutissant à un total de 161 ripostes.

1.3.3 « Nombre de prises de paroles de diplomates à l’appui de la communication stratégique »

En 2025, la DCP a renforcé la fonction de porte-parole lui permettant d’interagir exclusivement et quotidiennement avec les médias (audiovisuels et presse écrite) ou à travers la tenue hebdomadaire de la conférence de presse du Quai d’Orsay. L’équipe du porte-parolat, réarmée en 2024, a permis de démultiplier l’impact des explications de nos positions et de relayer de façon soutenue les prises de parole du Ministre. L’année 2025 a enregistré une augmentation de 50 % de notre activité et un rythme soutenu de prises de parole (649) par rapport à 2024 (331).

OBJECTIF

2 – Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique

INDICATEUR mission

2.1 – Optimiser l’effort français en faveur du maintien de la paix

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP)	%	50	25	0	-25	cible atteinte	9
Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs	%	5	5,2	5,2	5	absence amélioration	5

Commentaires techniques

Source des données : Direction des Nations Unies, des organisations internationales, des droits de l’Homme et de la Francophonie (NUOI).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.1.1 « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) » : nombre de mandats OMP clôturés ou en baisse à leur date de renouvellement/nombre de mandats OMP nouveaux ou renouvelés dans l’année. L’évolution du mandat s’apprécie au vu du nombre de personnels en uniforme (effectifs militaires et de police) dont le déploiement est autorisé par le Conseil de sécurité, et non plus au vu du budget de la mission comme présenté dans le PAP.

Sous-indicateur 2.1.2 « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs » : comptabilisation des effectifs d’administrateurs français par rapport aux effectifs d’administrateurs d’autres États-membres (États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Italie, Espagne, Chine, Russie, Inde, Japon). Le périmètre de l’indicateur a été réduit aux seuls fonctionnaires présents au Secrétariat des Nations Unies à New York, plus directement impliqués dans les OMP que leurs homologues à Vienne, Nairobi ou Genève.

ANALYSE DES RESULTATS

2.1.1. « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) »

L'année 2025 n'a pas connu de nouvelle fermeture d'OMP. La cible a été dépassée en raison des mesures prises en réponse à la crise budgétaire qui touche le maintien de la paix. Ces mesures comprennent une réduction globale de 15 % des coûts et de 25 % des effectifs, qui expliquent cette évolution sur le terrain.

2.1.2. « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs »

Au Secrétariat des Nations Unies à New York, les Français représentent 5 % des cadres (162 administrateurs sur 3 250). La France se situe ainsi en troisième position derrière les États Unis (452) et la Chine (238).

INDICATEUR

2.2 – Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes	Nb	150	150	150	150	cible atteinte	150
Dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux	Nb	1000	1000	1000	1000	cible atteinte	1000
Dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers	Nb	20	20	20	20	cible atteinte	20

Commentaires techniques

Source des données : Direction de l'Union européenne (DUE).

Mode de calcul : **Sous-indicateur 2.2.1 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes »** : est comptabilisé comme un dossier toute fiche, réponse à une sollicitation des cabinets, instruction pour le COPS et les groupes du Conseil, flash, note d'entretien, note d'analyse ou de proposition rédigée en prévision, en préparation ou en suivi d'une échéance européenne.

Sous-indicateur 2.2.2 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux » : est comptabilisé comme un dossier toute fiche, note d'analyse ou de proposition rédigée en prévision ou en suivi d'un entretien bilatéral ou d'une visite bilatérale, ainsi que les dossiers d'agrément pour les ambassadeurs, les correspondances avec les élus et les questions parlementaires, ou encore les dossiers préparés pour des échéances interministérielles.

Sous-indicateur 2.2.3 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers » : est comptabilisé comme un dossier toute note d'analyse et de proposition rédigée principalement par l'Ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions transfrontalières.

ANALYSE DES RESULTATS

2.2.1 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes »

La poursuite du soutien indéfectible à l'Ukraine dans toutes ses dimensions, la préparation à l'élargissement de l'UE, les nombreuses crises internationales, le lancement d'un nouveau cycle institutionnel avec la mise en œuvre du nouveau programme législatif de la Commission, ainsi que les nombreuses échéances liées à la réforme de l'Union européenne et à la mise en œuvre de ses priorités politiques (sécurité économique, autonomie stratégique, migrations, enjeux budgétaires et de gouvernance, etc.) ont conduit la Direction à produire et coordonner un nombre élevé de productions (notes, dossiers, flashes, instructions, briefings, etc.).

2.2.2. « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux »

Dans le contexte de l'élargissement, de la réforme de l'UE et des transformations engagées en faveur d'un renforcement de la souveraineté et de l'autonomie stratégique européenne, l'activité bilatérale est demeurée soutenue tout au long de l'année avec plusieurs moments forts : conseil des ministres franco-allemand de Toulon (29/08), sommet franco-allemand pour la souveraineté Numérique à Berlin (18/11), Forum de Varsovie pour la sécurité, exercice *Dacian Fall* de déploiement de nos troupes au niveau d'une brigade en Roumanie.

Ces échanges ont également soutenu le réengagement en cours de nos partenaires d'Europe centrale et orientale : signature du Traité de Nancy avec la Pologne le 9 mai, signature du plan d'action 2026-2028 avec la Croatie, visite du Président de la République en Slovénie pour le 12^e Sommet des pays de l'Union européenne (20-21/10), signature de la feuille de route 2025-2029 du partenariat stratégique avec la Lituanie (17/04).

2.2.3. « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers »

L'activité a été dense avec notamment :

- l'animation des comités frontaliers issus des traités bilatéraux (comité de coopération transfrontalière avec l'Allemagne et frontalière avec l'Italie) ;
- la participation aux conférences intergouvernementales sur les infrastructures frontalières en particulier avec les CIG du tunnel du Mont-Blanc, du tunnel routier du Fréjus et du tunnel routier du Somport ;
- la participation à des formats de discussion intergouvernementale (CIG de la commission internationale de la Moselle, CIG du Rhin supérieur, dialogue frontalier franco-suisse) ;
- la négociation de traités ou accords (négociations sur les eaux du Doubs) ;
- la participation à différentes conférences et groupes de travail (plateforme européenne des GECT à Gorizia) ;
- la conduite des réflexions en interservices et en interministériel pour la mise en œuvre du règlement européen *BridgeforEU* sur la levée des obstacles transfrontaliers ;
- la participation à la réflexion et à la poursuite des travaux pour organiser le premier comité interministériel à la coopération transfrontalière (CICT).

INDICATEUR

2.3 – Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux	%	3,54	3,11	3,30	3,6	cible atteinte	3,18

Commentaires techniques

Source des données : Direction des Nations Unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la Francophonie (NUOI).

Mode de calcul

Sous-indicateur 2.3.1 « Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux » : pourcentage par rapport à l'ensemble des contributions obligatoires versées.

ANALYSE DES RESULTATS

2.3.1. « Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux »

Le volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux décaissées à hauteur de 18,7 M€ est globalement stable par rapport à la prévision 2025.

INDICATEUR

2.4 – Position de la France dans le classement mondial des contributeurs financiers des organisations internationales

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Rang de la France dans le classement des organisations internationales du système des Nations Unies	Nb	8	7	8	7	cible atteinte	8
Montant des contributions volontaires versées par le MEAE aux organisations internationales	Nb	Sans objet	Sans objet	69	320	cible atteinte	111

Commentaires techniques

Source des données : Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l’homme et de la francophonie (NUOI).

Mode de calcul : **Sous-indicateur 2.4.1 « Rang de la France dans le classement des organisations internationales du système des Nations Unies »** = Montants des contributions volontaires et obligatoires versées par la France au système des Nations Unies par rapport aux autres pays contributeurs tous programmes confondus. Les données utilisées sont publiées chaque année pour l’année N-2 par le Conseil des Chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CEB). Elles intègrent l’ensemble des contributions obligatoires et volontaires versées par la France, tous programmes confondus.

Sous-indicateur 2.4.2 « Montant des contributions volontaires versées par le MEAE aux organisations internationales » = Somme des contributions volontaires versées par le MEAE aux organisations internationales sur les programmes 105 et 209.

ANALYSE DES RESULTATS

2.4.1 « Rang de la France dans le classement des organisations internationales du système des Nations Unies »

La France s’établit au 7^e rang mondial des contributeurs en 2024, dépassant sa cible de maintien au 8^e rang. Cette progression s’inscrit dans une dynamique globale de baisse des financements des principaux bailleurs du système : entre 2023 et 2024[1], malgré une contraction du volume financier global (de 1,56 Md\$ à 1,48 Md\$), la France améliore son positionnement relatif en devançant désormais les Pays-Bas.

2.4.2 « Montant des contributions volontaires versées par le MEAE aux organisations internationales »

L’exercice 2025 se clôture par une exécution de 320 M€, soit un taux de réalisation de 464 % par rapport à la cible initiale de 69 M€. Cet écart s’explique par un changement de périmètre. En effet, la cible de 69 M€ ne portait initialement que sur les contributions volontaires (CV) identifiées sur le Programme 105 lors de la programmation, faute de visibilité à cette étape.

Le montant réalisé de 320 M€ intègre désormais l’ensemble des contributions volontaires versées par le MEAE, incluant les financements portés par le Programme 209. Cette consolidation est indispensable pour refléter l’influence réelle de la France au sein du système multilatéral, portée par le MEAE. Contrairement aux contributions obligatoires, les contributions volontaires constituent un levier politique de premier plan. Elles permettent un pilotage stratégique en fléchant les ressources vers nos priorités stratégiques comme la réponse aux crises et la santé, tout en renforçant le poids diplomatique de la France comme partenaire de référence des agences onusiennes. Les contributions volontaires portées par d’autres ministères (MEFSIN, MESRE,...) ne sont pas incluses dans ce montant.

[1] Selon les dernières données disponibles publiées par le Conseil des Chefs de Secrétariat pour la Coordination de l’ONU (CEB)

OBJECTIF

3 – Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

INDICATEUR

3.1 – Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
1. Ratio SUN / Poste de Travail	m²/poste de travail	14,9	14,9	14,8	Sans objet	donnée non renseignée	Sans objet
2. Ratio Entretien courant / SUB	€/m²	12,08	13,54	10,65	12,92	amélioration	10,71
3. Ratio Entretien lourd / SUB	€/m²	27,74	28,71	35,46	32,92	absence amélioration	27,47

Commentaires techniques

Source des données : Direction des immeubles et de la logistique, Direction des ressources humaines, Direction des affaires financières

Mode de calcul :

Pour les ratios entretien courant/SUB et entretien lourd/SUB, l'échantillon utilisé pour le calcul de la SUB couvre l'ensemble des bâtiments du MEAE en France et à l'étranger, soit 145 899 m² pour la France et 1 604 000 m² pour l'étranger (données CHORUS RE-FX).

ANALYSE DES RESULTATS

3.1 Efficience de la gestion immobilière

3.1.1 Ratio SUN / Poste de Travail

Cet indicateur est désormais sans objet suite à l'introduction du ratio unique d'optimisation immobilière SUB/résident (circulaire PM du 8 février 2023).

3.1.2 Ratio entretien courant / SUB

Ce ratio qui prend en compte les budgets alloués pour les travaux d'entretien courant et de maintenance en France et dans l'ensemble des postes à l'étranger est en diminution par rapport à 2024 mais reste supérieur à la cible 2025. Ce résultat s'explique principalement par une meilleure maîtrise des dépenses à l'étranger ; concernant la centrale, une hausse de la consommation est observée par rapport à 2024 qui s'explique par des besoins toujours soutenus sur le périmètre nantais.

3.1.3 Ratio entretien lourd / SUB

Le ratio a augmenté, passant de 28,71 €/m² de SUB en 2024 à 32,92 €/m² de SUB en 2025. Le ministère recherche l'amélioration de l'efficience à travers la réduction des surfaces à entretenir (notamment via des mutualisations et ou l'amélioration des ratios d'occupation). Aussi la cible sera-t-elle rehaussée pour 2027.

A l'étranger, la consommation en CP est de 48,5 M€. L'année a été marquée par une activité soutenue, malgré de nombreuses incertitudes budgétaires et réajustements successifs.

Il est à noter qu'en fin de gestion, une trentaine d'opérations (pour 4 M€ d'AE et 2,4 M€ de CP) n'ont finalement pas pu être dotées et ont été décalées à 2026.

Outre les urgences rendues nécessaires en raison de pannes, de dysfonctionnements ou de mises aux normes obligatoires, la priorité a été donnée notamment à des opérations de densification comme à Oslo (regroupement

des services de l’ambassade sur le site de l’institut français, 4 M€ de CP consommés en 2025) ou à Vienne (avec la restructuration de notre dispositif immobilier, incluant les deux représentations permanentes RP OSCE et RP ONU, 3 M€ de CP consommés), qui permettront de générer des économies à l’avenir. Des rénovations techniques sont également en cours notamment à Tunis, Érevan ou Dublin (1,5 M€ consommés pour chacune de ces opérations). En France, une faible sous-consommation, à hauteur de 9,1 M€, a été constatée par rapport au budget alloué initialement (-7 %).

Une dizaine de chantiers ont été finalisés en 2025, parmi lesquels :

- aménagement du nouveau site de Spallis (275 postes de travail), déménagements entre les sites d’Invalides/Oudinot, le quai d’Orsay et le Spallis et réaménagement des sites concernés (plus de 500 agents impactés) : 5 M€ en CP
- rénovation en profondeur de la représentation permanente de la France auprès de l’OCDE : remplacement des menuiseries, de la toiture, ravalement de façade, raccordement au réseau de chaleur urbaine : 1 M€
- remplacement des quatre ascenseurs du bâtiment administratif du QO : 0,6 M€
- réfection des aménagements géotechniques en pourtour du patrimoine bâti du CCSC pour remédier aux infiltrations souterraines : 0,7 M€

INDICATEUR

3.2 – Respect des coûts et délais des grands projets d’investissement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Projets SIC : Taux d’écart budgétaire agrégé	%	228	Sans objet	NA	8,1	donnée non renseignée	NA
Projets SIC : Taux d’écart calendaire agrégé	%	118	Sans objet	NA		donnée non renseignée	NA
Projets immobiliers : Taux d’écart budgétaire agrégé	%	2	15,9	1,3		amélioration	46,4
Projets immobiliers : Taux d’écart calendaire agrégé	%	22	44,4	0		amélioration	55,6

Commentaires techniques

Sources des données : Direction des immeubles et de la logistique

Mode de calcul

L’indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle définie par la circulaire 2PERF-19-3083. En ce qui concerne les projets immobiliers, la date d’initialisation d’un projet (c’est-à-dire l’acte déclencheur du calcul des indicateurs sur l’opération, et la date à laquelle sont évalués le délai et le coût initial d’une opération) est la date de finalisation des études de programmation. Ce choix de date d’initialisation n’est pas neutre en termes de délais pour une opération immobilière dans la mesure où il peut exister, entre la finalisation de la programmation et le lancement des études de conception, des délais de validation (essentiellement budgétaires et politiques). Seuls les projets dont le montant initial est supérieur ou égal à 5 M€ sont considérés.

ANALYSE DES RESULTATS

3.2 Respect des coûts et délais des grands projets d’investissement

3.2.1 Projets SIC

Il n’existe plus de projet pertinent au regard de l’indicateur, l’application SAPHIR (Système d’Archivage Pour l’Histoire, l’Information et la Recherche - mise en œuvre d’un système d’archivage électronique maintien) étant sortie de la phase projet en février 2024 (entrée en phase de maintien en condition opérationnelle).

3.2.2 Projets immobiliers

Onze projets supérieurs à 5 M€ sont actuellement en cours et ont vu leur coût et leur montant varier comme suit :

Pays	Projets Initialisation	Initialisation	Coût initial (M€)	Coût révisé (M€)	Durée initiale (Années)	Durée révisée (Années)
Mexique	Restructuration de l'institut français d'Amérique latine à Mexico	2020	7,7	13,5	4	8
Italie	Restauration des façades du Palais Farnèse à Rome	2018	7,4	8,6	5	8
Australie	Campus - Rénovation technique et énergétique	2021	6,2	6,2	6	6
Autriche	Ambassade - Réorganisation des représentations françaises à Vienne	2022	7,2	7,2	4	4
Etats-Unis	Consulat Général - Rationalisation bâtiment principal	2024	18	18	9	9
Inde	Ambassade - Réfection de l'enveloppe	2024	5,3	5,3	6	6
Inde	Campus diplomatique - Réfection de l'enveloppe - Résidence et logements	2017	6,8	6,8	9	9
Norvège	Ambassade - Regroupement des services ambassade/IF/MDD/SER	2021	5,2	5,2	5	5
Portugal	Palais Dos Santos - Restauration des façades	2024	5,5	5,5	5	5
Sénégal	Logements - Rénovation logements résidences TS, MP	2021	5,8	5,8	5	5
Tunisie	LA MARSA - Résidence - Rénovation la Marsa	2024	9,7	9,7	4	4

- **restructuration de l'institut français d'Amérique latine à Mexico** : le coût prévisionnel de la restructuration de l'institut français d'Amérique latine à Mexico a augmenté sensiblement et s'établit désormais à 13,5 M€. Le nouveau projet (augmentation de l'ambition du programme) et son montant sera soumis à validation de la commission interministérielle chargée d'émettre un avis sur les opérations immobilières de l'État à l'étranger (CIME) ;
- **restauration des façades du Palais Farnèse à Rome** : le coût a été réévalué de 15 % et la durée allongée de 5 à 8 années. L'opération a été livrée en 2025 ;
- **rénovation technique et énergétique du campus diplomatique à Canberra** : la rénovation énergétique terminée pour sa phase 1 et se poursuivra en 2027-2028 (pause en 2026 pour raisons budgétaires) ;
- **réorganisation des représentations françaises à Vienne** : le regroupement des représentations à Vienne a un coût stabilisé et maîtrisé, le chantier devrait s'achever en 2026 ;
- **rationalisation du bâtiment principal du Consulat Général à New-York** : le regroupement des représentations et la rénovation du Consulat Général de New York entre en phase de conception et le budget reste estimatif à cette heure, l'hypothèse d'une prise en charge in fine sur le programme 723 pourrait être examinée ;
- **chantiers sur le campus diplomatique à New Delhi** : deux opérations majeures sont en phase de chantier et mises en œuvre sur le campus de New Delhi pour la reprise du clo couvert des logement (opération priorisée qui se terminera en 2026) et de l'ambassade dont le chantier devrait démarrer en 2026. Les modes constructifs ont été maîtrisés ce qui devrait permettre que les coûts soient stabilisés ;
- **regroupement des représentations à Oslo** : cette opération a un coût stabilisé et maîtrisé le chantier devrait s'achever en 2026 ;
- **restauration du palais dos Santos à Lisbonne** : la restauration de résidence et de l'ambassade de France à Lisbonne se déroule en site occupé en plusieurs phases. Une première tranche est en cours et la seconde dépendra des disponibilités budgétaires en 2026. Si son coût est maîtrisé, le délai de réalisation dépendra de la capacité à financer le projet ;
- **restauration des logements à Dakar** : coût stabilisé et maîtrisé du chantier qui devrait s'achever en 2026 ;
- **restauration de la Marsa à Tunis** : la rénovation de la résidence de l'ambassade de France en Tunisie a un coût stabilisé et maîtrisé le chantier devrait s'achever en 2028.

INDICATEUR

3.3 – Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Gains relatifs aux actions d'achat	M€	1,14	2,54	1	1,86	amélioration	2,54

Commentaires techniques

Source des données : Direction des affaires financières

Mode de calcul :

La méthode est fondée sur la **comparaison** entre un **prix de référence** (ou « situation de référence ») et un **prix nouveau** (ou « situation nouvelle »), obtenu suite à la démarche achat. Les **gains** sont **ramenés sur une base annuelle**. Les **résultats** sont fiabilisés grâce à **application renforcée des méthodologies de calcul de performance économique** (diffusion d'un logigramme aux acheteurs rappelant les **principes du « Document de référence pour le suivi des économies achats commun aux services de l'État et aux établissements publics et organismes de l'État »** (2025, DAE).

ANALYSE DES RESULTATS

Sur l'année 2025, le MEAE a réalisé une performance économique de 1 862 777 €. La performance économique 2025 est composée de deux parties :

- Prorata 2025 des contrats notifiés en 2024 : **394 555 €**
- Prorata 2025 des contrats notifiés en 2025 : **1 468 222 €**

Il est à noter que le calcul de la performance a été basé sur un total de **65 contrats** (hors marchés défense et sécurité), **contre 63 pour l'année 2024**.

Des résultats fiabilisés grâce à une **meilleure application des méthodologies de calcul de performance économique**.

En 2025, la mission ministérielle des achats (MMA) est montée en compétences afin d'**appliquer au mieux les principes du « Document de référence pour le suivi des économies achats commun aux services de l'État et aux établissements publics et organismes de l'État »** (2025, DAE). A cet effet, un logigramme a été produit et diffusé aux acheteurs de la MMA, pour une meilleure compréhension et application des méthodologies de calcul de la performance économique (voir ci-dessous). La MMA a ainsi fiabilisé les résultats liés à sa performance économique.

Rappel de l'objectif de la cible d'économie pour 2025 : 1 M€.

Contexte dans lequel la cible a été atteinte :

1/ Si certains contrats ont généré une **performance économique positive et conséquente**, sur le second semestre 2025 :

- **Marché #23036_DSE_Lot_1 Prestations complémentaires santé prévoyance. Notif. 10/07/2025 - 11.363 M€ générés sur 4 ans.**
- **Marché #24037_DSD/VA_Fret Diplomatique. Notif. 30/07/2025 - 2.466 M€ générés sur 4 ans.**
- **Marché #24033_PRO EVINT Coordination et aménagements évènementiels. Notif. 14/11/2025 lot 1 & 24/11/2025 lot 4 - 1.566 M€ Lot 1 & 1.446 M€ Lots 2 générés sur 4 ans.**
- (...)

L'ensemble de cette performance n'est cependant pas attribuable à l'année 2025, en raison des méthodes de comptabilisation.

En effet, ces gains achats importants sont liés à des marchés notifiés en fin d'année 2025, la performance est donc majoritairement imputable à l'année 2026. A cet effet, le **prorata 2026** généré sur les contrats 2025 est de **1.891 million d'euros**.

2/ Des **éléments conjoncturels**. L'année dernière, deux marchés -**PROTOCOLE - Pavoisement & PROTOCOLE - Audiovisuel lots 1 & 2-**, avaient généré à eux-seuls près de 40 % du total de l'économie achat déclarée.

3/ L’optimisation de la méthodologie de la DAE de 2025.

Une meilleure compréhension et application des méthodologies de calcul de la performance économique a permis la fiabilisation des résultats de performance économique. Notamment, le non recours systématique à la moyenne des offres a eu un effet sur la performance globale.

INDICATEUR

3.4 – Poursuivre les efforts en faveur de l'égalité femme/homme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Score obtenu à l'index égalité professionnelle	Nb	Sans objet	82	86	82	absence amélioration	86

Commentaires techniques

Méthodologie : application du décret n° 2023-1136 du 5 décembre 2023 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l’État (complété par le décret n° 2023-1137 du 5 décembre 2023 relatif aux modalités de calcul des indicateurs définis à l’article 1^{er} du décret n° 2023-1136 du 5 décembre 2023). Le score est calculé à partir d’indicateurs de mesure des écarts portant sur les rémunérations des fonctionnaires et des agents contractuels, sur les promotions et sur l’accès aux postes les mieux rémunérés.

ANALYSE DES RESULTATS

Le score reste stable. Le plan en faveur de l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, publié en septembre 2024, est à présent mis en œuvre à plus de 80 % et permet d’envisager une amélioration de ce résultat en 2026. L’action du ministère a été reconnue dès 2017 par le label Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de l’AFNOR. Le ministère ayant poursuivi sur sa trajectoire d’amélioration et s’étant engagé à aller plus loin dans les années à venir, le label a été renouvelé en 2023 pour quatre ans. Les réponses apportées aux points d’attention soulevés dans le cadre d’un audit réalisé en 2025 (en centrale et dans les postes) permettent d’envisager un renouvellement en 2027.

Présentation des crédits

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Coordination de l'action diplomatique	81 799 787 138 334 685	47 880 841 70 066 716		5 006 753 5 056 720		134 687 381 213 458 121	134 837 381
02 – Action européenne	11 982 088 17 103 507	15 000 3 418		159 954 234 111 760 204		171 951 322 128 867 130	171 951 322
03 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	90 302 258 94 654 512					90 302 258 94 654 512	90 302 258
04 – Contributions internationales				644 256 440 622 352 721		644 256 440 622 352 721	644 256 440
05 – Coopération de sécurité et de défense	82 482 213 69 403 866	5 552 072 6 617 692		30 077 123 26 091 219		118 111 408 102 112 777	118 111 408
06 – Soutien	151 995 298 197 833 054	119 722 081 126 729 354	13 043 829 12 503 802	164 812		284 761 208 337 231 021	284 871 208
07 – Réseau diplomatique	477 732 191 375 048 362	206 514 983 223 542 459	73 907 044 55 765 507	867 064	552 415	758 154 218 655 775 807	763 154 218
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	172 043 247 162 951 960					172 043 247 162 951 960	172 043 247
09 – Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"	206 693 388 207 239 604					206 693 388 207 239 604	206 693 388
10 – Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"	64 408 720 61 304 970					64 408 720 61 304 970	64 408 720
11 – Conférence des Nations unies sur l'océan						0 0	0
Total des AE prévues en LFI	1 339 439 190	379 684 977	86 950 873	839 294 550	0	2 645 369 590	2 650 629 590
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+2 490 056		+35 180 861 (hors titre 2)			+37 670 917	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+91 893		-16 103 080 (hors titre 2)			-16 011 187	
Total des AE ouvertes	1 342 021 139		1 325 008 181 (hors titre 2)			2 667 029 320	
Total des AE consommées	1 323 874 519	426 959 638	68 269 309	766 292 740	552 415	2 585 948 622	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Coordination de l'action diplomatique	81 799 787 138 334 685	47 880 841 80 347 111	17 528	5 006 753 5 398 260		134 687 381 224 097 584	134 837 381
02 – Action européenne	11 982 088 17 103 507	15 000 3 418		159 954 234 111 760 204		171 951 322 128 867 130	171 951 322

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
03 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	90 302 258 94 654 512					90 302 258 94 654 512	90 302 258
04 – Contributions internationales				644 256 440 622 602 721		644 256 440 622 602 721	644 256 440
05 – Coopération de sécurité et de défense	82 482 213 69 403 866	5 552 072 8 541 999		30 077 123 26 071 835		118 111 408 104 017 699	118 111 408
06 – Soutien	151 995 298 197 833 054	125 823 515 132 329 573	15 288 335 14 870 502	164 692		293 107 148 345 197 820	293 217 148
07 – Réseau diplomatique	477 732 191 375 048 362	206 506 364 223 413 524	70 138 735 63 063 799	867 064	552 415	754 377 290 662 945 164	759 377 290
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	172 043 247 162 951 960					172 043 247 162 951 960	172 043 247
09 – Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"	206 693 388 207 239 604					206 693 388 207 239 604	206 693 388
10 – Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"	64 408 720 61 304 970					64 408 720 61 304 970	64 408 720
11 – Conférence des Nations unies sur l'océan						0 0	0
Total des CP prévus en LFI	1 339 439 190	385 777 792	85 427 070	839 294 550	0	2 649 938 602	2 655 198 602
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+2 490 056		+35 923 446 (hors titre 2)			+38 413 502	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+91 893		-27 724 286 (hors titre 2)			-27 632 393	
Total des CP ouverts	1 342 021 139		1 318 698 572 (hors titre 2)			2 660 719 711	
Total des CP consommés	1 323 874 519	444 635 624	77 951 829	766 864 775	552 415	2 613 879 163	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Coordination de l'action diplomatique	80 005 426 73 031 680	38 065 772 45 618 553	56 636	5 603 017 5 746 832		123 674 215	123 819 010 124 453 701
02 – Action européenne	11 891 587 12 537 082	15 000 6 762		199 537 612 152 011 338		211 444 199	211 444 199 164 555 182
03 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	84 794 416 84 682 884					84 794 416	84 794 416 84 682 884
04 – Contributions internationales				728 878 952 671 144 975		728 878 952	728 878 952 671 144 975

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
05 – Coopération de sécurité et de défense	80 601 738 55 535 232	4 591 832 7 307 533		34 345 813 28 651 678		119 539 383	119 539 383 91 494 443
06 – Soutien	148 769 562 164 915 112	124 043 140 123 165 808	18 340 000 12 747 774	144 093		291 152 702	291 262 702 300 972 786
07 – Réseau diplomatique	467 959 453 462 735 419	217 119 411 222 180 476	105 813 080 81 926 013	277 780	172 042	790 891 944	795 941 944 767 291 730
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	169 447 597 163 395 195					169 447 597	169 447 597 163 395 195
09 – Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"						0	0 0
10 – Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"						0	0 0
11 – Conférence des Nations unies sur l'océan						0	0 0
Total des AE prévues en LFI	1 043 469 779	383 835 155	124 153 080	968 365 394	0	2 519 823 408	2 525 128 203
Total des AE consommées	1 016 832 604	398 279 132	94 730 423	857 976 697	172 042		2 367 990 897

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Coordination de l'action diplomatique	80 005 426 73 031 680	38 065 772 34 843 352	39 108	5 603 017 5 746 832		123 674 215	123 819 010 113 660 972
02 – Action européenne	11 891 587 12 537 082	15 000 13 762		199 537 612 152 011 338		211 444 199	211 444 199 164 562 182
03 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	84 794 416 84 682 884					84 794 416	84 794 416 84 682 884
04 – Contributions internationales				728 878 952 670 894 975		728 878 952	728 878 952 670 894 975
05 – Coopération de sécurité et de défense	80 601 738 55 535 232	4 591 832 7 151 570		34 345 813 28 148 110		119 539 383	119 539 383 90 834 912
06 – Soutien	148 769 562 164 915 112	132 675 189 129 125 839	19 440 000 10 978 788	133 688		300 884 751	300 994 751 305 153 428
07 – Réseau diplomatique	467 959 453 462 735 419	217 119 411 221 836 972	94 275 244 74 910 157	277 780	172 042	779 354 108	784 404 108 759 932 370
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	169 447 597 163 395 195					169 447 597	169 447 597 163 395 195
09 – Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"						0	0 0
10 – Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"						0	0 0
11 – Conférence des Nations unies sur l'océan						0	0 0
Total des CP prévus en LFI	1 043 469 779	392 467 204	113 715 244	968 365 394	0	2 518 017 621	2 523 322 416
Total des CP consommés	1 016 832 604	392 971 495	85 928 054	857 212 724	172 042		2 353 116 919

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 2 – Dépenses de personnel	1 016 832 604	1 339 439 190	1 323 874 519	1 016 832 604	1 339 439 190	1 323 874 519
Rémunérations d'activité	791 003 951	1 053 412 103	1 034 420 988	791 003 951	1 053 412 103	1 034 420 988
Cotisations et contributions sociales	213 016 686	276 273 104	273 944 814	213 016 686	276 273 104	273 944 814
Prestations sociales et allocations diverses	12 811 967	9 753 983	15 508 717	12 811 967	9 753 983	15 508 717
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	398 279 132	379 684 977	426 959 638	392 971 495	385 777 792	444 635 624
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	398 279 132	379 684 977	426 880 439	392 971 495	385 777 792	444 556 425
Subventions pour charges de service public	0	0	79 199	0	0	79 199
Titre 5 – Dépenses d'investissement	94 730 423	86 950 873	68 269 309	85 928 054	85 427 070	77 951 829
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	90 979 706	86 950 873	64 820 251	82 031 924	85 427 070	74 521 481
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	3 750 716	0	3 449 058	3 896 129	0	3 430 349
Titre 6 – Dépenses d'intervention	857 976 697	839 294 550	766 292 740	857 212 724	839 294 550	766 864 775
Transferts aux ménages	3 744 874	5 006 753	3 997 916	3 742 469	5 006 753	3 995 796
Transferts aux entreprises	3 241 108	0	17 496 506	3 404 194	0	17 838 046
Transferts aux autres collectivités	850 990 714	834 287 797	744 798 319	850 066 060	834 287 797	745 030 934
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	172 042	0	552 415	172 042	0	552 415
Prêts et avances	172 042	0	552 415	172 042	0	552 415
Total hors FdC et AdP		2 645 369 590			2 649 938 602	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+2 581 949			+2 581 949	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+19 077 781			+8 199 160	
Total*	2 367 990 897	2 667 029 320	2 585 948 622	2 353 116 919	2 660 719 711	2 613 879 163

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2024	Prévues en LFI pour 2025	Ouvertes en 2025	Ouverts en 2024	Prévus en LFI pour 2025	Ouverts en 2025
Dépenses de personnel			2 490 056			2 490 056
Autres natures de dépenses	27 481 802	5 260 000	23 299 790	27 481 802	5 260 000	23 299 790
Total	27 481 802	5 260 000	25 789 846	27 481 802	5 260 000	25 789 846

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2025		234 950		234 950				
02/2025		513 951		513 951				
03/2025		150 796		150 796				
04/2025		911 763		911 763				
05/2025		456 251		456 251				
06/2025		446 881		446 881				
07/2025	1 955 439	428 455	1 955 439	428 455				
08/2025		1 063 193		1 063 193				
09/2025		232 448		232 448				
10/2025		332 575		332 575				
11/2025		888 916		888 916				
12/2025		867 733		867 733				
01/2026		5 000		5 000				
Total	1 955 439	6 532 913	1 955 439	6 532 913				

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2025		532 611		532 611				
02/2025		55 850		55 850				
03/2025		33 520		33 520				
04/2025		1 152 159		1 152 159				
05/2025		1 395 574		1 395 574				
06/2025		1 908 838		1 908 838				
07/2025		2 397 851		2 397 851				
08/2025		2 312 352		2 312 352				
09/2025		631 744		631 744				
10/2025		3 203 038		3 203 038				
11/2025	534 617	1 834 804	534 617	1 834 804				
12/2025		1 441 076		1 441 076				
Total	534 617	16 899 418	534 617	16 899 418				

ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/01/2025		33 702 594						
Total		33 702 594						

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2025		11 881 071		12 623 656				
Total		11 881 071		12 623 656				

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/03/2025		21 100 000		33 153 684				
Total		21 100 000		33 153 684				

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/04/2025						51 826 172		52 077 468
Total						51 826 172		52 077 468

DECRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025						126 606		126 606
20/01/2026						5 934		5 934
Total						132 540		132 540

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/07/2025	80 000	16 895 969	80 000	24 018 969				
03/12/2025	11 893	12 959 900	11 893	13 115 900				
Total	91 893	29 855 869	91 893	37 134 869				

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/12/2025		64 629		64 629				
Total		64 629		64 629				

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025						49 000 000		46 000 000
Total						49 000 000		46 000 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	2 581 949	120 036 494	2 581 949	106 409 168		100 958 712		98 210 008

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Coordination de l'action diplomatique	81 799 787 138 334 685	52 887 594 75 123 436	134 837 381 213 458 121	81 799 787 138 334 685	52 887 594 85 762 899	134 837 381 224 097 584
02 – Action européenne	11 982 088 17 103 507	159 969 234 111 763 623	171 951 322 128 867 130	11 982 088 17 103 507	159 969 234 111 763 623	171 951 322 128 867 130
03 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	90 302 258 94 654 512		90 302 258 94 654 512	90 302 258 94 654 512		90 302 258 94 654 512
04 – Contributions internationales		644 256 440 622 352 721	644 256 440 622 352 721		644 256 440 622 602 721	644 256 440 622 602 721
05 – Coopération de sécurité et de défense	82 482 213 69 403 866	35 629 195 32 708 911	118 111 408 102 112 777	82 482 213 69 403 866	35 629 195 34 613 833	118 111 408 104 017 699
06 – Soutien	151 995 298 197 833 054	132 765 910 139 397 967	284 871 208 337 231 021	151 995 298 197 833 054	141 111 850 147 364 767	293 217 148 345 197 820
07 – Réseau diplomatique	477 732 191 375 048 362	280 422 027 280 727 445	763 154 218 655 775 807	477 732 191 375 048 362	276 645 099 287 896 802	759 377 290 662 945 164
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	172 043 247 162 951 960		172 043 247 162 951 960	172 043 247 162 951 960		172 043 247 162 951 960
09 – Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"	206 693 388 207 239 604		206 693 388 207 239 604	206 693 388 207 239 604		206 693 388 207 239 604
10 – Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"	64 408 720 61 304 970		64 408 720 61 304 970	64 408 720 61 304 970		64 408 720 61 304 970
11 – Conférence des Nations unies sur l'océan			0 0			0 0
Total des crédits prévus en LFI *	1 339 439 190	1 305 930 400	2 645 369 590	1 339 439 190	1 310 499 412	2 649 938 602
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+2 581 949	+19 077 781	+21 659 730	+2 581 949	+8 199 160	+10 781 109
Total des crédits ouverts	1 342 021 139	1 325 008 181	2 667 029 320	1 342 021 139	1 318 698 572	2 660 719 711
Total des crédits consommés	1 323 874 519	1 262 074 102	2 585 948 622	1 323 874 519	1 290 004 643	2 613 879 163
Crédits ouverts - crédits consommés	+18 146 619	+62 934 079	+81 080 698	+18 146 619	+28 693 929	+46 840 548

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	1 343 764 707	1 351 310 400	2 695 075 107	1 343 764 707	1 355 879 412	2 699 644 119
Amendements	-4 325 517	-45 380 000	-49 705 517	-4 325 517	-45 380 000	-49 705 517
LFI	1 339 439 190	1 305 930 400	2 645 369 590	1 339 439 190	1 310 499 412	2 649 938 602

Crédits de titre 2 :

Le montant des crédits du titre 2 du programme 105 a été réduit au PLF 2025 par :

- l'amendement II-1663 rectifié, qui a introduit l'article 65 bis visant à réduire le montant du traitement des agents placés en congé maladie ordinaire (CMO) des fonctionnaires (taux de rémunération à 90 %) ;
- l'amendement II-CF-1292 correspondant à la mise en place de deux jours de carence supplémentaires.

Au titre de ces amendements, la dotation des crédits de titre 2 (hors CAS « Pensions ») a été réduite à hauteur de 4,3 M€ au PLF 2025. Néanmoins, seule la mesure relative aux congés maladie ordinaire, qui est entrée en vigueur au 1^{er} mars 2025, a été maintenue en LFI.

Afin de tenir compte de la baisse de la dotation, des mesures de pilotage ont été prises en gestion pour couvrir cette économie de masse salariale non documentée en freinant la consommation des crédits de personnel et ont permis de ne pas solliciter le dégel de la réserve de précaution. Elles ont principalement concerné l'abandon de mesures de redéploiement de postes de travail ayant un impact en masse salariale et le report d'une quarantaine de recrutements (décalage de prise de fonctions au 1^{er} novembre au lieu du 1^{er} septembre).

Crédits hors titre 2 :

Un amendement gouvernemental de -15,38 M€ a été adopté et voté dans le cadre de la loi de finances. Il a été porté sur les crédits des contributions internationales.

A cet amendement, s'est ajouté un amendement de diminution des crédits de 30 M€ adopté par la commission mixte paritaire et voté dans le cadre de la loi de finances initiale. Cet amendement a diminué les crédits de la direction de l'immobilier et de la logistique (-20 M€), les crédits de la direction de la sécurité diplomatique (-5 M€), les crédits de la direction du numérique (-2,5 M€) et les crédits des moyens de fonctionnement des postes (-2,5 M€). Le total des amendements hors titre 2 a diminué les crédits du programme de 45,38 M€.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Crédits de titre 2 :

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda de la transformation du ministère, l'ensemble des effectifs ainsi que la masse salariale afférente relevant des programmes 151, 185 et 209 ont été transférés vers le programme 105.

La nouvelle maquette budgétaire a pris effet au 1^{er} janvier 2025.

Quatre actions LOLF supplémentaires ont été créées au sein du programme 105 afin de permettre le fléchage des ETP en fonction des programmes auxquels les agents concourent, conformément à l'article 7-1-2° de la LOLF : " Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre [...] un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère ."

Crédits hors titre 2 :

L'action 11 « Conférence des Nations unies sur l'océan » a été créée et une nouvelle activité 0501A80101 y a été rattachée.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Crédits de titre 2 :

En cours de gestion 2025, le programme 105 a bénéficié des crédits complémentaires suivants :

- un transfert de crédits d'un montant de 80 k€ en provenance du programme 212 du ministère des armées au titre des dépenses de personnel en poste à l'étranger, par décret n° 2025-624 du 9 juillet 2025 ;
- un transfert de crédits d'un montant de 12 k€ en provenance du programme 232 du ministère de l'intérieur au titre de l'organisation de l'élection législative partielle dans la 5^e circonscription des Français de l'étranger, par décret n° 2025-1158 du 3 décembre 2025.

Crédits hors titre 2 :

Trois arrêtés publiés les 7 février et 14 mars 2025 portant report de crédits 2024 sur la gestion 2025 ont ouverts des crédits à hauteur de 66,7 M€ en AE et 45,8 M€ en CP.

Transferts entrants pour un montant total de 39,2 M€ en AE et 46,4 M€ en CP :

Pour le financement du Sommet pour l'action sur l'Intelligence Artificielle en provenance des programmes :

- 217 : Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables (0,45 M€)
- 155 : Soutien des ministères sociaux (0,45 M€)
- 134 : Développement des entreprises et régulations (2,68 M€)
- 144 : Environnement et prospective de la politique de défense (1,39 M€)
- 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (0,45 M€)
- 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale (0,45 M€)
- 216 : Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (0,45 M€)
- 224 : Soutien aux politiques du ministère de la culture (0,89 M€)

Au titre de la participation à la Conférence sur les Océans des Nations Unies en provenance des programmes :

- 380 : Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (10 M€)
- 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (3 M€)
- 134 : Développement des entreprises et régulations (1 M€)

Pour le financement de l'association CIDEM pour le programme « Citoyens, égalités, droits et valeurs » en provenance des programmes :

- 101 : Accès au droit et à la justice (0,02 M€)
- 111 : Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail (0,01 M€)
- 137 : Égalité entre les femmes et les hommes (0,02 M€)
- 304 : Inclusion sociale et protection des personnes (0,02 M€)
- 216 : Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (0,04 M€)

Pour le financement du Forum de Paris pour la paix en provenance des programmes :

- 134 : Développement des entreprises et régulations (0,25 M€)
- 217 : Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables (0,25 M€)
- 144 : Environnement et prospective de la politique de défense (0,25 M€)

Pour le financement par le ministère des Armées des dépenses de fonctionnement et d'équipement des personnels affectés dans les enceintes diplomatiques, ainsi que sa contribution aux travaux sur ces emprises en provenance du programme 144 (Environnement et prospective de la politique de défense, 10 M€).

Pour le financement du fonctionnement de la Commission pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA) en provenance du programme 144 (Environnement et prospective de la politique de défense, 0,04 M€).

Pour le financement de solutions de cyberdéfense développées dans le cadre d'une assistance aux ministères civils ukrainiens en provenance du programme 424 (Financement des investissements stratégiques, 14 M€).

Pour le financement de postes de jeunes experts associés (JEA) au sein de l'Organisation des nations unies (ONU) en provenance du programme 144 (Environnement et prospective de la politique de défense, 0,29 M€).

Transferts sortants pour un montant total de 9,4 M€ en AE et 9,2 M€ en CP pour :

- le financement des créances relatives aux stagiaires militaires étrangers vers le programme 178 (Préparation et emploi des forces, 7 M€) ;
- le financement d'équipements techniques de sécurité vers le programme 176 (Police nationale, 0,63 M€) ;
- le reversement d'une partie non consommée du transfert entrant pour le fonctionnement et l'équipement des personnels affectés dans les enceintes diplomatiques et la contribution aux travaux sur ces emprises vers le programme 144 (Environnement et prospective de la politique de défense, 0,96 M€) ;
- le financement de la communication du gouvernement sur « la grande cause nationale santé mentale » vers le programme 129 (Coordination du travail gouvernemental, 0,2 M€) ;
- Des refacturations informatiques d'un montant total de 0,36 M€ vers les programmes :

217 : Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ;

156 : Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local ;

224 : Soutien aux politiques du ministère de la culture ;

214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale.

Un *virement entrant* d'un montant de 0,06 M€ en provenance du programme 151 pour la prise en charge de frais d'expédition par la valise diplomatique.

Des crédits d'un montant de 100,8 M€ en AE et de 98,1 M€ ont été **annulés** par :

- Le décret n° 2025-374 du 25 avril 2025 portant annulation de crédits ;
- La LOI no 2025-1173 du 8 décembre 2025 de finances de fin de gestion pour 2025.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Crédits de titre 2 :

Le programme 105 a bénéficié d'ouverture de crédits au titre :

- de l'attribution de produits n° 2-2-00475 pour un montant de 1,95 M€ correspondant aux recettes additionnelles de droits de visas ;
- du fonds de concours n° 1-1-00333 pour un montant de 0,53 M€ en provenance du ministère de l'Intérieur pour les agents des services de visas effectuant une partie de leurs missions pour le compte d'autres pays de l'espace Schengen.

Crédits hors titre 2 :

Le programme 105 a bénéficié d'ouverture de crédits au titre des *fonds de concours* d'un montant total de 16 899 417,70 € en AE et en CP se décomposant comme suit :

- 1-1-00241 Participation de la Commission européenne aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France : 3 193 797,54 € ;
- 1-1-00637 Participation de la Commission européenne aux dépenses relatives l'action de la France en Europe et dans le monde : 268 811,89 € ;
- 1-2-00286 Participation du FIPHP à l'insertion des personnes en situation de handicap : 248 520,95 € ;
- 1-2-00289 Participation de tiers métropolitains aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France : 30 250,00 € ;
- 1-2-00641 Participations diverses aux dépenses du centre de crise et de soutien : 198 662,59 € ;
- 1-3-00240 Contributions au financement des dépenses de représentation des postes l'étranger : 7 774 974,56 € ;

- 1-3-00242 Participation de tiers étrangers aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France : 4 684 789,20 €
- 1-3-00982 Participations volontaires d'organismes extérieurs aux projets menés l'étranger par les postes diplomatiques : 499 610,97 €

Le programme 105 a également bénéficié d'ouverture de crédits au titre des *attributions de produits* d'un montant de 6 532 912,66 € en AE et en CP se décomposant comme suit :

- 2-2-00012 Produit de la rémunération de certains services rendus par le ministère des affaires étrangères : 232 56,44 € ;
- 2-2-00517 Valorisation du patrimoine immatériel du ministère de l'Europe et des affaires étrangères en métropole : 375 928,39 € ;
- 2-2-00582 Produit provenant de la rémunération des prestations de l'Académie diplomatique et consulaire (ADC) : 220 706,22 €
- 2-2-00713 Produit des cessions de biens mobiliers reçus de tiers situés en métropole (investissement) : 5 650,00 € ;
- 2-3-00001 Produit des recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires situés à l'étranger (investissement) : 3 531 019,58 € ;
- 2-3-00447 Valorisation du patrimoine immatériel du ministère de l'Europe et des affaires étrangères à l'étranger : 1 561 444,53 €
- 2-3-00778 Produit des cessions de biens mobiliers reçus de tiers situés en outre-mer, à l'étranger ou en Europe (investissement) : 814 907,50 €.

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	6 697 196	71 826 172	78 523 368	6 697 196	72 077 468	78 774 664
Surgels	0	33 000 000	33 000 000	0	30 000 000	30 000 000
Dégels	0	-104 826 172	-104 826 172	0	-102 077 468	-102 077 468
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	6 697 196	0	6 697 196	6 697 196	0	6 697 196

Crédits de titre 2 :

Sur le programme 105, un taux de mise en réserve de 0,5 % a été appliqué pour les crédits de titre 2.

La réserve de précaution s'est élevée à 6,68 M€ dont 0,96 M€ de crédits CAS « Pensions ».

Aucun mouvement de fongibilité asymétrique n'a été réalisé en 2025 pour les crédits du programme 105.

Crédits hors titre 2 :

La réserve de précaution initiale s'élevait à 71,8 M€ en AE et 72,1 M€ en CP. A la suite du décret du 25 avril 2025 portant annulation de crédits, le solde de la réserve de précaution s'est établi à 20 M€ en AE et à 30 M€ en CP dont 10 M€ de crédits obtenus en reports qui ont fait l'objet d'un blocage technique. Le 5 septembre 2025, le tamponné de la direction du budget n° 33 a fait état d'un surgel de crédits de 26 M€ en AE et 16 M€ en CP venant s'ajouter au solde de la réserve de précaution établie après les annulations du 25 avril 2025. Un nouveau surgel de 3 M€ en AE est intervenu en novembre.

A l'issue de ce surgel, la réserve de précaution s'est établie à 46 M€ en AE et 49 M€ en CP.

La loi n° 2025-1173 du 8 décembre 2025 de finances de fin de gestion pour 2025 a annulé des crédits à hauteur de 49 M€ en AE et 46 M€ en CP, soit la totalité de la réserve de précaution reconstituée.

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2024 (1)	Réalisation 2024 (2)	LFI + LFR 2025 (3)	Transferts de gestion 2025 (4)	Réalisation 2025 (5)	Écart à LFI + LFR 2025 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	-0,58	2 099,77	3 099,00	0,00	2 787,00	-312,00
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	1 539,13	2 814,00	0,00	2 815,00	+1,00
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	1 043,05	2 292,00	0,00	2 803,00	+511,00
1104 – Militaires	0,00	621,49	646,00	0,00	638,00	-8,00
1105 – Agents de droit local	0,00	2 948,84	5 041,00	0,00	4 745,00	-296,00
Total	-0,58	8 252,28	13 892,00	0,00	13 788,00	-104,00

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2025 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	+663,58	0,00	+23,07	+43,67	-20,60
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	+1 286,35	0,00	-10,48	-19,65	+9,17
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	+1 705,77	0,00	+54,18	+62,58	-8,40
1104 – Militaires	0,00	+32,52	0,00	-16,01	-26,26	+10,25
1105 – Agents de droit local	0,00	+1 763,50	0,00	+32,66	+10,81	+21,85
Total	0,00	+5 451,72	0,00	+83,42	+71,15	+12,27

Le plafond d'emplois du ministère de l'Europe et des affaires étrangères s'élevait à 13 892 ETPT en LFI 2025, soit une évolution de +131 ETPT par rapport au plafond fixé en LFI 2024 (13 761 ETPT). Le plafond d'emplois de 8 252,28 ETPT exécuté en 2024 et présenté dans le tableau ci-dessus concerne uniquement le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde ». Ce plafond exécuté doit être apprécié au regard de celui fixé en LFI 2024 (13 761 ETPT) et qui inclut l'ensemble des autres programmes fusionnés : 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires »; 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » et 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement ».

La consommation 2025 du plafond d'emplois ministériel s'est élevé à 13 788 ETPT, soit 99,3 % du plafond d'emplois autorisé.

Par catégorie LOLF, l'exécution 2025 par rapport au plafond LFI s'établit comme suit :

- G1 (titulaires et CDI en administration centrale) : la consommation s'est établie à 2 787 ETPT (plafond LFI fixé à 3 099 ETPT), soit 89,93 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- G2 (titulaires et CDI dans le réseau) : la consommation s'est située à 2 815 ETPT (plafond LFI fixé à 2 814 ETPT), soit 100,04 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- G3 (CDD et volontaires internationaux) : la consommation s'est située à 2 803 ETPT (plafond LFI fixé à 2 292 ETPT), soit 122,29 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- G4 (militaires) : la consommation s'est située à 638 ETPT (plafond LFI fixé à 646 ETPT), soit 98,76 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;

- G5 (agents de droit local) : la consommation s'est située à 4 745 ETPT (plafond LFI fixé à 5 041 ETPT), soit 94,13 % du plafond d'emplois pour cette catégorie.

Ces niveaux de consommation s'expliquent par plusieurs facteurs : une augmentation des sorties G1 (notamment retraite et situations interruptives) et un recours plus important aux contractuels G3 pour compenser la baisse des effectifs pour la catégorie G1.

S'agissant de la consommation constatée pour les catégories G1 et G3, les données 2025 ont confirmé les tendances observées depuis 2023.

Les entrées sur concours et le recours aux listes complémentaires ne se sont pas traduites par une augmentation des effectifs pour les catégories G1/G2 car le taux d'évaporation d'une catégorie à une autre (A, B, C, CDI) est important. En effet, une part non négligeable des lauréats de concours était déjà sous plafond d'emplois du ministère. Dans une moindre mesure, cette dynamique s'est également retrouvée entre catégories LOLF avec des lauréats de concours précédemment décomptés dans les catégories G3 (VI ou CDD), G5 (agents de droit local) voire G4 (militaires).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	878,00	149,00	7,40	898,00	251,00	7,80	+20,00	+20,13
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	635,00	0,00	8,00	657,00	0,00	8,00	+22,00	+22,71
1103 – CDD et volontaires internationaux	1 087,00	0,00	7,50	1 109,00	0,00	7,70	+22,00	+20,86
1104 – Militaires	205,00	0,00	8,00	205,00	0,00	7,40	0,00	0,00
1105 – Agents de droit local	665,00	0,00	7,60	676,00	0,00	7,30	+11,00	+11,30
Total	3 470,00	149,00		3 545,00	251,00		+75,00	+75,00

Le schéma d'emplois s'élevait à +75 ETP en LFI 2025.

Ces ressources nouvelles, ainsi que les redéploiements de postes effectués dans le cadre d'une gestion dynamique des effectifs du ministère, ont été mobilisées pour répondre aux priorités suivantes :

- Le renforcement des capacités d'analyse politique avec un accent particulier porté sur les questions de sécurité ;
- L'amélioration du service rendu aux Français de l'étranger par la modernisation des services consulaires et le renforcement de nos capacités de lutte contre la fraude ;
- La poursuite du développement de nos capacités en matière de communication stratégique et de lutte contre la désinformation ;
- Le renforcement de nos capacités d'influence ;
- La modernisation du ministère à travers, à titre d'illustration, le renforcement de nos postes de présence diplomatique et l'ouverture de notre ambassade au Guyana.

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
Administration centrale	3 799,00	4 679,00	+1 823,50	0,00	0,00	+43,67	+43,67	0,00
Services à l'étranger	9 447,00	8 471,00	+3 595,70	0,00	0,00	-2,74	-8,84	+6,10
Autres	646,00	638,00	+32,52	0,00	0,00	+42,48	+36,32	+6,16
Total	13 892,00	13 788,00	+5 451,72	0,00	0,00	+83,41	+71,15	+12,26

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2025 Réalisation
Administration centrale	+20,00	3 724,00
Services à l'étranger	+55,00	9 572,00
Autres	0,00	622,00
Total	+75,00	13 918,00

A titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la catégorie G3 (CDD et volontaires internationaux) s'élevait à 1892 ETP à l'étranger et à 911 ETP en administration centrale.

Les personnels relevant de la catégorie G4 « militaires » sont inscrits dans la rubrique « autres ».

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT
01 – Coordination de l'action diplomatique	859,00	852,57
02 – Action européenne	107,00	106,20
03 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	818,00	811,88
05 – Coopération de sécurité et de défense	370,00	367,23
06 – Soutien	1 564,00	1 552,29
07 – Réseau diplomatique	5 386,00	5 345,68
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	1 490,00	1 478,85
09 – Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"	2 441,00	2 422,72
10 – Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"	857,00	850,58
Total	13 892,00	13 788,00
Transferts en gestion		0,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2024-2025	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
130,00	2,00	0,00

Au 31 décembre 2025, le MEAE accueillait 130 apprentis sur le programme 105 pour un montant d'environ 2 M€.

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2024	Prévision LFI 2025	Exécution 2025
Rémunération d'activité	791 003 951	1 053 412 103	1 034 420 988
Cotisations et contributions sociales	213 016 686	276 273 104	273 944 814
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	121 912 036	192 853 767	186 077 338
– Civils (y.c. ATI)	93 087 264	162 182 301	157 104 499
– Militaires	28 824 772	30 671 466	28 972 839
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	91 104 650	83 419 337	87 867 475
Prestations sociales et allocations diverses	12 811 967	9 753 983	15 508 717
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	1 016 832 604	1 339 439 190	1 323 874 519
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	894 920 568	1 146 585 423	1 137 797 181
FdC et AdP prévus en titre 2			

Entre 2024 et 2025, le taux de contribution employeur au compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » a été augmenté de 4 points, passant de 74,6 % à 78,6 % pour atteindre 157,10 M€. Le montant du CAS concernant les personnels militaires s'est élevé à 28,97 M€ (calculé sur la base d'un taux de 126,07 %).

Le montant de remboursements des prestations versées par France Travail (allocations d'aide au retour à l'emploi) s'est élevé à 9 M€ pour 350 bénéficiaires en 2025.

ÉLEMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2024 retraitée	1 094,15
Exécution 2024 hors CAS Pensions	894,92
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2025/ 2024	202,78
Débasage de dépenses au profil atypique :	-3,55
– GIPA	-0,17
– Indemnisation des jours de CET	-1,34
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	-2,03
Impact du schéma d'emplois	16,21
EAP schéma d'emplois 2024	12,95

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Schéma d'emplois 2025	3,26
Mesures catégorielles	2,03
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	3,36
GVT positif	8,77
GVT négatif	-5,41
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	3,69
Indemnisation des jours de CET	1,74
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	1,96
Autres variations des dépenses de personnel	18,35
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	1,59
Autres variations	16,77
Total	1 137,80

Le socle d'exécution 2024 hors CAS « Pensions » d'un montant de 1 094 M€ tient compte des débasages de dépenses au profil atypique, parmi lesquelles la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), le compte-épargne temps (CET) et l'attribution de produits (ADP) au titre des visas.

L'impact du schéma d'emplois de +16,2 M€ correspond au solde entre l'extension en année pleine du schéma d'emplois de 2024 de +90 ETPT sur 2025 et le schéma d'emplois de 2025 réalisé en 2025 de +48 ETPT.

Le montant des mesures catégorielles en exécution 2025 s'est élevé à 2,03 M€.

Le GVT positif est évalué à 8,77 M€ (soit 0,77 % de la masse salariale hors CAS « Pensions »), compte tenu de l'évolution indiciaire des agents. L'impact du GVT négatif est présenté à -5,44 M€ (soit 0,48 % de la masse salariale hors CAS « Pensions »). Le solde est de 3,36 M€.

La ligne « rebasage de dépenses au profil atypique hors GIPA » correspond aux dépenses effectuées au titre du compte-épargne temps et de l'attribution de produits visas.

Enfin, la ligne « autres variations » qui s'élève à 18,35 M€, regroupe les autres facteurs expliquant la variation de la masse salariale hors CAS « Pensions », notamment les effets du change et de l'inflation sur la rémunération des personnels.

COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	61 563	62 185	62 807	32 288	32 614	32 940
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	148 828	150 331	151 834	35 997	36 360	36 724
1103 – CDD et volontaires internationaux	91 983	92 912	93 841	34 592	34 941	35 290
1104 – Militaires	130 753	132 074	133 394	33 819	34 160	34 502
1105 – Agents de droit local	33 103	33 437	33 771	28 468	28 756	29 044

MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						165 000	180 000
Revalorisation des "contrats courts"		G3	Tous	12-2024	11	165 000	180 000
Mesures indemnitaires						1 865 000	1 865 000
Majorations familiales		G2	Tous	01-2025	12	615 000	615 000
Mesures en faveur des agents de droit local		G5	Tous	01-2025	12	1 000 000	1 000 000
Cartographie des primes		Toutes	Tous	01-2025	12	250 000	250 000
Total						2 030 000	2 045 000

L'enveloppe consacrée aux mesures catégorielles, exécutée à hauteur de 2,03 M€, a permis de financer en 2025 les principales mesures suivantes :

- La revalorisation des cadres salariaux au profit des agents de droit local de certaines ambassades,
- La revalorisation des majorations familiales,
- La cartographie des primes pour certains agents en administration centrale,
- Le coût de l'extension en année pleine des mesures de revalorisation de la rémunération des agents en contrat court.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

L'activité **solidarité et engagement** dont la consommation s'est élevée en 2025 à 7,96 M€ en AE et 7,14 M€ en CP comprend :

- Les dépenses de **restauration** qui concernent la participation du ministère au coût des repas pris par ses agents dans les restaurants administratifs du ministère ainsi que dans les restaurants inter-administratifs ou d'entreprise pour les agents travaillant sur des sites extérieurs en régions parisienne et nantaise. Ces dépenses impliquent également le coût d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du marché de restauration à Paris. En 2025, les dépenses se sont élevées à 2,26 M€ en AE et 2,06 M€ en CP, en légère augmentation par rapport à la gestion 2024 en raison du coût du nouveau marché de restauration en Île-de-France mis en place au 1^{er} janvier 2025 (Newrest), de la conclusion d'un marché de restauration à Nantes (Élior) à compter du 1^{er} décembre 2025 et de la participation aux frais de restauration des quelques 200 agents installés dans le nouveau site à Saint-Denis depuis septembre 2025.

- Les dépenses de **logement** concernent principalement les conventions de réservation pluriannuelles passées avec des bailleurs sociaux, et dans une moindre mesure, le paiement de loyers de l'hébergement d'urgence. En 2025, le ministère a ainsi dépensé 0,97 M€ en AE et 1,64 M€ en CP afin de pouvoir loger ses agents dans des appartements avec lesquels des conventions ont été signées (Paris-Habitat, Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), Résidences le Logement des Fonctionnaires (RLF). Des crédits ont également été alloués à la signature de cinq conventions de logements avec de nouveaux bailleurs sociaux pour un montant de 950 k€ ;

- Les subventions versées aux associations agissant dans le domaine social ainsi qu'à la mutuelle des affaires étrangères au titre de la convention de référencement, qui se sont élevées à 2,85 M€ en AE et 2,39 M€ en CP contre un montant de 2,02 M€ en 2024. Cette augmentation s'explique par le soutien renforcé accordé à l'association des œuvres sociales du ministère (ADOS) pour lui permettre d'assurer les deux missions confiées par le ministère :

gestion directe du restaurant administratif de Nantes jusqu'au 30 novembre 2025 (au 1^{er} décembre 2025, reprise par le groupe Élior - cf supra) et la gestion du centre de santé sis rue de la Convention ;

- Pour la petite enfance, le marché crèche, signé en 2023 avec le prestataire « Les Petits Chaperons rouges » (en région parisienne et nantaise) rentre dans sa troisième année. En 2025, les dépenses se sont élevées à 482 k€ en AE et 367 k€ en CP, permettant de répondre à l'ensemble des demandes des familles.
- La dotation « prévention / secours » concerne les frais médicaux (analyses, consultations) liés aux visites de départ en poste et le fonctionnement du service de la médecine de prévention. Elle inclut aussi la prise en charge d'éventuels frais médicaux exceptionnels d'agents de droit local (ADL), ainsi que les frais médicaux de ces agents dans 11 pays dans lesquels le système de couverture santé est défaillant.
- Les « autres types de dépenses » et la « qualité de vie au travail » concernent notamment les fêtes de Noël de Paris et de Nantes pour les enfants d'agents jusqu'à 12 ans révolus, le paiement des consultants spécialisés (psychologue, notaire, avocat...) mis à disposition des agents par le service social à Paris et à l'organisation d'événements liés à l'engagement. Par exemple, plusieurs actions ont été engagées pour accompagner le départ des agents dans le cadre d'une première expatriation (Forum Servir la France à l'étranger), faciliter le retour de poste et/ou l'arrivée des nouveaux agents en administration centrale (Session Embarquement), pour favoriser un meilleur équilibre vie professionnelle/vie personnelle (Forum des associations, conférence parentalité, ouverture de la Celle St Cloud aux familles etc.).

Évolution du coût et de la durée

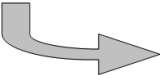
	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	5,00	9,76	+95,20 %
Durée totale en mois	45	96	+113,33 %

Le projet s'inscrit dans le « cadre stratégique commun de modernisation des archives » de la circulaire du Premier ministre N°5815/SG du 7 octobre 2015. Il est destiné à répondre à l'obligation légale d'archivage. Les gains sont difficilement chiffrables étant donné qu'il est question d'une valeur non destructive ; le projet ne permet pas d'engendrer des gains, mais de se prémunir d'une perte.

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 1 325 008 181	CP ouverts en 2025 * (P1) 1 318 698 572
AE engagées en 2025 (E2) 1 262 074 102	CP consommés en 2025 (P2) 1 290 004 643
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 37 060 136	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 28 063 883
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 25 873 943	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 1 261 940 760

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 182 657 703					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 71 489					
					
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 182 729 192	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 28 063 883	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 154 665 309	
AE engagées en 2025 (E2) 1 262 074 102	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 1 261 940 760	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 133 342	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 154 798 651	
					
				Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 120 119 416	
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 34 679 235	

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Coordination de l'action diplomatique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Coordination de l'action diplomatique	81 799 787 138 334 685	53 037 594 75 123 436	134 837 381 213 458 121	81 799 787 138 334 685	53 037 594 85 762 899	134 837 381 224 097 584

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	81 799 787	138 334 685	81 799 787	138 334 685
Rémunérations d'activité	55 618 150	93 031 869	55 618 150	93 031 869
Cotisations et contributions sociales	25 394 497	44 333 487	25 394 497	44 333 487
Prestations sociales et allocations diverses	787 140	969 329	787 140	969 329
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	48 030 841	70 066 716	48 030 841	80 347 111
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	48 030 841	70 066 716	48 030 841	80 347 111
Titre 5 : Dépenses d'investissement				17 528
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État				17 528
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 006 753	5 056 720	5 006 753	5 398 260
Transferts aux ménages	5 006 753	394 178	5 006 753	394 178
Transferts aux entreprises		783 234		1 124 774
Transferts aux autres collectivités		3 879 307		3 879 307
Total	134 837 381	213 458 121	134 837 381	224 097 584

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Centre de crise**

	En M€	LFI 2025		Consommation 2025	
		AE	CP	AE	CP
Fonctionnement du CDC		3,55	3,55	3,82	3,90
Gestion de crises au CDC		1,50	1,50	3,27	3,64
Total		5,05	5,05	7,08	7,54

Le centre de crise et de soutien (CDCS) veille à la sécurité des Français à l'étranger notamment en intervenant dans le cadre des crises survenant à l'étranger (crises sécuritaires, crises socio-politiques, attentats, risques naturels, climatiques, sanitaires, accidents collectifs, etc.) et en éditant les fiches « Conseils aux voyageurs » dont le processus d'élaboration est certifié ISO 9001.

L'année 2025 a été marquée par une diminution des **dépenses de fonctionnement du Centre de crise** (4,6 M€ en 2024 contre 3,90 M€ en CP en 2025). Le CDCS a su constituer des stocks suffisants via la mise à niveau des équipements installés depuis 2010. Une forte rationalisation des équipements et une meilleure gestion des abonnements liés à ces équipements a permis de diminuer ce poste de dépense. La consommation a porté notamment sur les dépenses suivantes :

- **Installation et modernisation des moyens de communication autonomes** (radio et téléphonie satellitaire) utilisés par le réseau diplomatique et consulaire à l'étranger en cas de crise (2,26 M€). Ce premier poste des dépenses de fonctionnement couvre à la fois la fourniture en matériel, les missions d'audit et d'installation ainsi que le coût des abonnements. Dans un contexte de multiplicité des crises internationales et de contraintes toujours fortes liées à l'augmentation des prix de ces matériels et aux délais d'approvisionnement allongés, le CDCS observe une forte demande d'intervention des postes (3,17 M€ en 2024 contre 2,26 M€ en 2025) ;
- **Fourniture de stocks de sécurité, médicaments et autres matériels** destinés à équiper les points de regroupement des communautés françaises en cas d'évacuations (0,39 M€, en hausse par rapport à 2024) ;
- **Formation des ambassades et consulats à la gestion des crises consulaires** (0,08 M€) ;
- **Fonctionnement de la cellule de crise** (0,08 M€) : support technique en téléphonie et informatique, transports et repas notamment ;
- **Frais de fonctionnement divers du CDCS (0,76 M€)** : équipement des équipes projetées en cas de crise, abonnements, assurances, insertions publicitaires, organisation de la journée des entreprises.

En 2025, la réserve pour **gestion de crises du CDCS**, d'un montant de 1,5 M€, a été abondée par des remboursements de l'Union européenne dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'Union européenne (MPCU), à l'occasion d'évacuations menées en 2024 et 2025 lors des crises Vanuatu (30 k€) et Liban (0,24 M€). A ces crédits s'ajoutent également le remboursement des ressortissants français évacués du Liban (0,2 M€). L'ensemble des crédits consommés s'élève à 3,64 M€ en 2025.

Deux cellules de crise ont été armées dans le courant de l'année 2025 pour suivre l'évolution de la situation sécuritaire en République démocratique du Congo (du 3 au 7 février 2025) et pendant le conflit Israël-Iran (du 16 au 28 juin 2025) et répondre ainsi aux besoins de protection de nos ressortissants.

Pendant le conflit Israël-Iran, trois vols civils affrétés au départ d'Amman vers Paris ont permis le départ de 450 ressortissants. En complément des vols civils, un avion militaire A400M a effectué sept rotations entre Tel Aviv et Larnaca entre le 24 et le 27 juin avec à son bord près de 400 ressortissants français, et 4 vols commerciaux affrétés leur ont ensuite permis de rejoindre Paris depuis Chypre. En parallèle, 161 ressortissants ont pu quitter le territoire iranien par les frontières terrestres et rejoindre la France par des vols commerciaux. Ces opérations ont engendré un coût global de 2,97 M€ pour le CDCS.

Par ailleurs, en 2025, 13 opérations ont été menées pour sortir de Gaza des personnes pouvant être accueillies en France. 357 personnes ont bénéficié de ces opérations pour un montant de 0,67 M€.

État-major

	En M€	LFI 2025		Consommation 2025	
		AE	CP	AE	CP
Dépenses fonctionnement de l'hôtel du ministre et des cabinets		2,00	2,00	2,12	2,20
Déplacements ministériels		5,93	5,93	3,76	3,76
Total		7,93	7,93	5,88	5,96

Les crédits de **fonctionnement de l'hôtel du ministre** sont dédiés au financement de l'activité diplomatique et de représentation, organisée soit à l'hôtel du Ministre, soit sur le site de Convention par le Ministre ou les Ministres délégués rattachés au Ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

Les dépenses concernent principalement l'achat de denrées alimentaires, de boissons alcoolisées et non alcoolisées, de fleurs, de frais de sonorisation, de blanchisserie et de personnel intérimaire. Le renouvellement de la vaisselle, de l'argenterie, du linge de table, du petit matériel de cuisine ou du mobilier de réception nécessaires au bon fonctionnement de l'hôtel du ministre est également inclus dans cette enveloppe.

En 2025, l'hôtel du ministre a bénéficié d'une dotation en LFI de 2 M€ pour financer ses dépenses de fonctionnement. En cours de gestion, la dotation a été portée à 2,19 M€ en AE et à 2,29 M€ en CP grâce aux recettes tirées de la valorisation du patrimoine immobilier de l'État (APIE).

Pour l'année 2025, la consommation totale (APIE compris) s'est élevée à 2,12 M€ en AE, soit 97 % des crédits disponibles, et à 2,20 M€, soit 96 % des crédits disponibles.

Les crédits de **déplacements des délégations ministérielles** se sont caractérisés par une forte baisse de l'activité des cabinets au cours du 1^{er} trimestre 2025 en raison notamment de la mise en place des services votés.

En 2025, la consommation sur cette activité (3,76 M€) se répartit comme suit :

- 2,12 M€ sur le marché voyageur (56,5 % de la consommation totale), contre 2,14 M€ (50 %) en 2024, ce qui a représenté une légère baisse (-0,89 %). Le recours au marché voyageur concerne les billets de train et les vols commerciaux, ainsi que les affrètements privés éventuels ;
- 784 k€ par recours aux affrètements publics (21 %), pour 15 vols en escadron de transport, d'entraînement et de calibration – ETEC, contre 1 128 M€ (20 %) en 2024 (16 vols ETEC), soit une diminution de 30 % ;
- 601 k€ de dépenses lors des déplacements à l'étranger et réglés par les postes diplomatiques sans ordonnancement préalable, soit 16 % de la consommation totale sur cette activité (dispositif des autres dépenses justifiées ou ADJ) contre 712 k€ (17 %) en 2024 (-15 %) ;
- 250 k€ (6,5 %) pour les autres dépenses (taxis, états de frais, refacturations par la Présidence, etc.) contre 259 k€ (6 %) en 2024, soit une diminution de 3 %.

Protocole

	En M€	LFI 2025		Consommation 2025	
		AE	CP	AE	CP
Visites de chefs d'État étrangers		1,60	1,60	1,04	1,01
Accueil de personnalités (aéroports)		0,70	0,70	0,63	0,63
Frais liés aux déplacements à l'étranger du Premier Ministre		0,80	0,80	0,04	0,04
Conférences internationales		24,00	24,00	46,22	46,69
Distinctions honorifiques		0,20	0,20	0,11	0,07
Interprétation et traductions		0,80	0,80	0,58	0,60
Manifestations intermédiaires		0,47	0,47	1,88	1,89
Missions et Voyages officiels		0,35	0,35	0,08	0,08
Total		28,92	28,92	50,59	51,02

Dans le contexte de la tenue de la troisième conférence des Nations unies sur l'océan (à Nice du 9 au 13 juin 2025), un certain nombre de visites officielles prévues se sont déroulées en marge de la conférence UNOC. Les frais correspondants ont été imputés sur le budget du sommet. De ce fait, les dépenses relevant de la ligne des **visites des chefs d'État étrangers** ont baissé par rapport à 2024.

Ces visites ont concerné :

- 4 visites d'État : Angola, Ouzbékistan, Danemark, Brésil (8 en 2024) ;
- 12 visites officielles : Inde, Turkménistan, Éthiopie, Congo, Malaisie, Aga Khan V, Koweït, Indonésie, Jordanie, Libéria, Palestine et Croatie (14 en 2024) ;
- 41 visites de travail (55 en 2024) ;
- 9 remises de lettres de créance ;
- 8 visites autres.

Les dépenses afférentes à l'**accueil de personnalités** sont étroitement liées à l'activité mentionnée précédemment. Elles concernent l'ouverture de pavillons et salons aux aéroports de Paris et de Strasbourg ainsi que l'émission de badges d'accès aux aéroports. En 2025, 386 personnalités ont été accueillies aux aéroports de Paris (contre 500 en 2024), 57 à l'aéroport de Strasbourg (contre 88 en 2024) et 361 badges d'accès ont été émis (contre 526 en 2024). L'impact de l'UNOC sur la baisse de ces chiffres est important, les entrées en France à l'occasion du sommet ayant été faites par les aéroports de Marseille et de Nice.

Les déplacements du Premier ministre à l'étranger (missions de reconnaissance et délégations officielles) ont été limités en 2025. Ils ont concerné un seul déplacement à Rome du 17 au 18 mai 2025.

Les deux **conférences internationales** de grande ampleur organisées en 2025 ont concerné :

1. l'organisation du sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle (SAIA) à Paris du 10 au 11 février 2025. Le budget approuvé en RIM en 2025 s'élevait à 11,1 M€ dont 2 M€ sur le programme 105. Seuls 2 M€ étaient inscrits en LFI sur l'enveloppe du protocole. Une subvention complémentaire européenne de 2 M€ a été obtenue sur le fonds de concours 1-1-00637. Sur un budget disponible de 13,1 M€ (y compris les crédits obtenus sur FDC), l'exécution du sommet s'est élevée à 11,45 M€, soit une économie de près de 2 M€ rendue possible par une gestion rigoureuse des crédits ;
2. La troisième Conférence des Nations unies sur l'océan à Nice du 9 au 13 juin 2025 pour un budget total de 35,8 M€ (budget du protocole sur 2025 uniquement). Le budget approuvé en RIM s'élevait à 52,3 M€ (20 M€ sur le programme 105 – enveloppe du protocole, 10 M€ sur le programme 2029, 4 M€ issus de l'enveloppe des contributions internationales du programme 105, 14 M€ de contributions d'autres ministères et 4,3 M€ non répartis).

L'écart entre les crédits rimés et l'exécution provient de 2 facteurs. D'abord, le montant inscrit en LFI pour le SAIA n'incluait que la part du MEAE arbitrée en réunion interministérielle, soit 2 M€. De même, le montant prévu pour l'UNOC ne mentionne que la part imputable au budget du Protocole, soit 20 M€. Les transferts d'autres programmes ont été reçus en cours d'exercice ce qui explique le décalage entre la LFI et l'exécution. Toutefois, tous les transferts prévus pour l'UNOC n'ont pas été nécessaires en raison d'une exécution maîtrisée et très inférieure au dernier budget présenté en réunion interministérielle (35,8 M€ contre 52 M€ rimés). Ce montant ne prend pas en compte les dépenses d'indemnisation qui ne sont pas encore connues.

En plus de ces deux sommets, des dépenses ont également été engagées pour l'organisation de la conférence sur la Syrie à Paris le 13 février 2025.

Quatre commandes de **distinctions honorifiques** ont été passées à la Monnaie de Paris, titulaire du marché de « fournitures de décorations honorifiques françaises » en fin d'année 2025. Pendant la majeure partie de l'année, le titulaire n'était pas en mesure de livrer dans les délais contractuels en raison du retard pris par les commandes majeures qu'il a dû couvrir lors des JO de Paris en 2024.

Concernant **les dépenses d'interprétation**, 914 prestations en 31 langues différentes ont été livrées par 184 interprètes, pour un montant de 522 k€. Elles ont concerné principalement :

- La présidence de la République : 304 prestations pour un montant de 222 k€ ;
- Les services du Premier ministre : 1,8 % pour 14 prestations (10 k€) ;
- Le MEAE : 346 prestations (275 k€), dont 138 prestations pour le Protocole (122 k€) et 54 prestations pour le centre d'analyse, de prévision et de stratégie - CAPS (45 k€).

Concernant les dépenses de traduction, 3 656 prestations dans 42 langues différentes ont été traitées en 2025 (11 338 pages traduites et 8 169 pages révisées). Parmi ces traductions, 84 % ont été effectuées en interne et 16 % ont été sous-traitées auprès de prestataires extérieurs.

Le Protocole a organisé douze **manifestations intermédiaires**, notamment :

- Le conseil ministériel franco-allemand (CMFA) le 29 août (1,44 M€) ;
- La conférence des grands lacs, qui a eu lieu le 30 octobre au centre de conférences ministériel (395 k€).

Concernant les **missions liées à des voyages officiels**, la consommation de ces crédits concerne les dépenses relatives aux missions préparatoires et aux déplacements des précurseurs des voyages officiels. Elle se répartit comme suit (AE=CP) :

- 51 k€ sur le marché voyageur (billets de train et de vols commerciaux) ;
- 28 k€ au titre des états de frais versés aux agents pour leurs missions ;
- 6 k€, dont 97 % représentent la refacturation désormais systématique de l'Élysée pour les agents du MEAE accompagnant la présidence de la République lors des voyages officiels.

Les missions ont notamment concerné la préparation du sommet UNOC 3 à Nice en 2025 et, en fin d'année, la préparation de la présidence française du G7 (sommet d'Évian) et du sommet Africa Forward à Nairobi (2026).

Communication

	En M€	LFI 2025		Consommation 2025	
		AE	CP	AE	CP
Acquisition d'information et d'outils de veille		2,88	2,88	2,17	2,20
Actions de communication événementielle		0,30	0,30	0,48	0,50
Actions de communication digitale et audiovisuelle		2,78	2,78	3,64	12,96
Total		5,95	5,95	6,29	15,66

L'activité **acquisition d'information, de documentation et d'outils de veille** couvre notamment l'achat de titres de presse d'information générale et spécialisée (abonnements pour 0,6 M€ et distribution pour 0,1 M€), l'accès aux dépêches de presse ainsi qu'à plusieurs bases de données, à la production de panoramas de presse (0,1 M€), le paiement des droits de copie afférents (0,3 M€) ainsi que les agences de presse (0,2 M€). Les destinataires en sont les services d'administration centrale et les postes à l'étranger. Son coût a régulièrement diminué ces dernières années (dont -10 % en 2025 par rapport à 2024) du fait de mesures de rationalisation (fin de la distribution de presse papier, licences de site au lieu d'abonnements individuels, centralisation des abonnements à Paris pour les postes). Cette ligne comprend également les dépenses liées à la veille stratégique et à la lutte contre la désinformation en 2025, soit les outils de veille sur les réseaux sociaux (0,5 M€), les analyses et actions de riposte (0,3 M€) et les prestations de veille stratégique externalisées (0,1 M€). En 2025, le ministère a renforcé ses capacités de riposte aux

manœuvres informationnelles visant la France. Cela s'est traduit par un renforcement des effectifs dans la lutte informationnelle et une augmentation du temps consacré aux actions de riposte, notamment en lien avec les postes, mais aussi par la création de nouveaux outils comme le compte X « French Response » destiné à réagir en temps réel aux attaques dont la France est la cible.

La consommation sur l'activité **actions de communication événementielle** a été conforme à la prévision actualisée. Le principal poste de dépense de cette activité a concerné la préparation des journées européennes du patrimoine (JOP), la conférence des ambassadrices et des ambassadeurs, la nuit des idées, la fête de la musique, la fête de l'Europe le 9 mai, la fête de la musique centrée en 2025 autour de la thématique des diasporas.

Concernant les **actions de communication digitale et audiovisuelle**, les principales dépenses ont concerné la campagne Marque France « *make it iconic* », à hauteur de 10,9 M€, soit 84 % des dépenses totales de l'activité pour la production et diffusion du film à l'international dans la presse, les réseaux sociaux. Le MEAE a centralisé les crédits provenant de l'interministériel pour coordonner, sous l'autorité du service d'information du gouvernement (SIG), cette campagne lancée autour des jeux olympiques et paralympiques de Paris.

Par ailleurs, le ministère a poursuivi en 2025 le développement de sa communication numérique, avec la refonte totale de son site internet France Diplomatie après plusieurs mois de travail (mise en ligne prévue en mars 2026) et des 180 sites internet des ambassades (basculée débutée pour les premiers sites internet au 1^{er} juillet 2025, avec 40 % des sites couvrant 80 % des Françaises et Français à l'étranger au 1^{er} janvier 2026).

Créé en 2023, le fonds d'innovation a permis de financer des projets de communication innovants présentés par les postes à hauteur de 500 k€. Cet instrument d'incitation à la modernisation des pratiques de communication dans le réseau et de partage des bonnes pratiques a été reconduit en 2026.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Centre de crise

	En M€	LFI 2025		Consommation 2025	
		AE	CP	AE	CP
Subventions du CDC		0,21	0,21	0,21	0,21
Total		0,21	0,21	0,21	0,21

Trois **subventions du centre de crise et de soutien** ont été accordées aux associations de victimes et d'aide aux victimes (Association française des victimes du terrorisme - AFVT, France Victimes et Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs - FENVAC).

État-major

	En M€	LFI 2025		Consommation 2025	
		AE	CP	AE	CP
Interventions, dont subventions du Centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS)		1,27	1,27	0,61	0,95
Programme d'Invitations des Personnalités d'Avenir		1,13	1,13	0,89	0,90
CNEMA		0,07	0,07	0,06	0,06
Subventions des cabinets du MAE		1,08	1,08	0,89	0,85
Autres interventions et prestations au service de l'action diplomatique		0,75	0,75	2,26	3,12
Total		4,29	4,29	4,71	5,88

Les **subventions du centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS)**, versées à des *think tanks* œuvrant dans le domaine d'intervention du CAPS, ont représenté 0,6 M€ en 2025. Par ailleurs, le CAPS a assuré la prise en charge de deux experts techniques internationaux placés auprès de *think tanks* à Washington via Expertise France, pour 0,3 M€. Les dépenses du **programme d'Invitations des personnalités d'avenir** ont été effectuées par le biais de l'établissement public Campus France (0,9 M€), conformément aux prévisions.

Les dépenses de la **CNEMA** (commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel) se sont élevées à 56 k€, constituées en grande majorité de contributions au Centre international de déminage humanitaire ainsi que pour différents projets (conférence d'Ottawa, convention d'Oslo, *Norwegian People's Aid*, *International campaign to ban landmine*), et des frais de missions pour l'ambassadeur thématique.

Les crédits des **subventions des cabinets du MEAE** se composent des subventions du cabinet du ministre (CM), de la direction générale des affaires politiques et de sécurité (DGP) et du délégué interministériel à la Méditerranée (DIMED).

Les subventions ont été principalement versées à des associations pour des projets présentant un intérêt au regard des priorités politiques du MEAE (multilatéralisme, égalité femmes/hommes, maintien de la paix, lutte contre les dérèglements climatiques et contre les inégalités mondiales, promotion des droits de l'Homme, pour 0,5 M€ au total). Concernant la DIMED les subventions se sont élevées à 153 k€ et ont permis de soutenir des projets œuvrant notamment dans les domaines de la culture, de la jeunesse et du développement durable en Méditerranée. Enfin, les subventions de la direction générale des affaires politiques et de sécurité ont été versées au bénéfice de projets en soutien des intérêts de la France dans le Pacifique, pour un montant total de 40 k€.

L'activité **autres interventions et prestations au service de l'action diplomatique** porte les dépenses de conseils et de représentations juridiques dans le cadre du contentieux arbitral international de la Montagne d'Or en Guyane. Sur cette activité sont également imputées des dépenses diverses et incompressibles relevant du MEAE, telles que le financement du Forum de Paris sur la paix (1 M€), les contributions au groupement d'intérêt public (GIP) « Mission de préfiguration du musée-mémorial du terrorisme » (0,3 M€), le financement du prix Simone Veil de la République française pour l'égalité femmes-hommes (0,1 M€), 94 k€ versés dans le cadre du programme européen Citoyens, égalité, droits et valeurs (CIDEM/CEDV).

Des transferts de crédits sont venus abonder cette enveloppe au cours de gestion, notamment les remboursements pour le financement du Forum de Paris sur la paix (750 k€ des ministères de la transition écologique, des armées et de l'économie et des finances) et pour le CIDEM – Civisme et démocratie (94 k€ des ministères sociaux, de l'intérieur et de la justice).

Communication

	En M€	LFI 2025		Consommation 2025	
		AE	CP	AE	CP
Invitations de journalistes étrangers		0,03	0,03	0,37	0,37
Subventions aux associations de presse diplomatique		0,48	0,48	0,00	0,00
Total		0,51	0,51	0,37	0,37

En 2025, le **programme d'invitations de journalistes étrangers** a concerné 68 journalistes et influenceurs, en provenance de 49 pays dans le cadre de 15 programmes d'invitation de journalistes et des influenceurs étrangers (PIJE), auxquels ont été associés une dizaine de correspondants basés à Paris. En ligne avec nos priorités stratégiques, le PIJE a contribué à renforcer la couverture médiatique des grands sommets organisés par la France et ses partenaires (action pour l'IA, nutrition pour la croissance – N4G, UNOC, diplomatie féministe, Grands Lacs) en sensibilisant des leaders d'opinion aux positions françaises. Le PIJE a également permis de défendre ou d'expliquer nos positions et d'étendre la portée de nos narratifs dans des zones particulièrement stratégiques (Afrique, Balkans Occidentaux, Asie du sud-est).

Une **subvention associations de presse diplomatique** a été octroyée pour un montant total de 4 k€ à l'association de la presse diplomatique française (APDF).

ACTION**02 – Action européenne**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Action européenne	11 982 088 17 103 507	159 969 234 111 763 623	171 951 322 128 867 130	11 982 088 17 103 507	159 969 234 111 763 623	171 951 322 128 867 130

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	En M€	LFI 2025		Consommation 2025	
		AE	CP	AE	CP
Communication du ministre chargé des affaires européennes		0,02	0,02	0,01	0,01
Total		0,02	0,02	0,01	0,01

Les dépenses de **communication du ministre chargé des affaires européennes** concernent les actions d'information et de communication menées par le cabinet du ministre délégué chargé de l'Europe. Une part des dépenses a été réalisée sur une carte d'achat BNP et l'autre part a porté sur des frais d'agence de communication et d'achats de kakemonos.

DÉPENSES D'INTERVENTION

	En M€	LFI 2025		Consommation 2025	
		AE	CP	AE	CP
Subventions cabinet du ministre délégué chargé des affaires européennes (dont le Centre d'information sur les institutions européennes)		0,75	0,75	0,63	0,63
Contributions européennes		159,20	159,20	111,15	111,15
Total		159,95	159,95	111,78	111,78

Les **subventions octroyées par le cabinet du ministre chargé des affaires européennes** à des associations œuvrant en faveur de l'intégration et du développement européens, de la citoyenneté, de la jeunesse, de la culture et des valeurs européennes, se sont élevées à 0,6 M€ en 2025. L'enveloppe a également permis de financer le Prix Henrik Enderlein (5 k€) ainsi que le Fonds Démocratie du Contrat triennal Strasbourg capitale européenne (60 k€).

Le taux de consommation des **contributions européennes** sur crédits ouverts en LFI s'est établi à 75,3 %. Cette sous-consommation est principalement imputable à la Facilité européenne pour la paix (FEP). La FEP avait été budgétée en LFI 2025 à 104,1 M€ mais les appels de fonds n'ont atteint que 60,1 M€ (21,2 M€ ont été versés sur crédits 2024 et 38,9 M€ sur crédits 2025) en raison des délais de mise en œuvre des mesures d'assistance non létales et des équilibres politiques au sein du Conseil de l'Union européenne qui retardent l'adoption d'un paquet de mesures en faveur de l'Ukraine.

Un dispositif d'experts nationaux détachés (END) non-titulaires, gérés par Expertise France et positionnés dans les instances européennes est financé sur le programme 105 (1,9 M€). Le décalage de -0,4 M€ entre l'exécuté et le montant en LFI s'explique par un ajustement de l'enveloppe en début de gestion.

En outre, une surconsommation de l'enveloppe dédiée au Conseil de l'Europe a été observée en raison de l'augmentation de son budget à l'automne 2025, plus importante que prévue en LFI.

L'exécution des autres dépenses est conforme à la programmation initiale. Le détail des contributions européennes versées en 2025 est le suivant :

En M€	LFI 2025	Consommation 2025
	AE = CP	AE = CP
Conseil de l'Europe	49,0	53,0
Expertise France	2,3	1,9
Cyber civil Ukraine EF	0	14,0
OSCE – fonds fiduciaire	1,0	1,0
Union de l'Europe occidentale	1,6	1,5
Fondation Anna Lindh	0,3	0,2
Union pour la Méditerranée	0,4	0,4
Facilité européenne pour la paix (FEP)	104,1	38,9
Fonds européen pour la démocratie (FEDEM)	0,5	0,3
Total	159,20	111,2

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	11 982 088	17 103 507	11 982 088	17 103 507
Rémunérations d'activité	8 900 274	12 509 925	8 900 274	12 509 925
Cotisations et contributions sociales	3 007 272	4 527 560	3 007 272	4 527 560
Prestations sociales et allocations diverses	74 542	66 022	74 542	66 022
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	15 000	3 418	15 000	3 418
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 000	3 418	15 000	3 418
Titre 6 : Dépenses d'intervention	159 954 234	111 760 204	159 954 234	111 760 204
Transferts aux ménages		5 000		5 000

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux entreprises		15 968 266		15 968 266
Transferts aux autres collectivités	159 954 234	95 786 938	159 954 234	95 786 938
Total	171 951 322	128 867 130	171 951 322	128 867 130

ACTION

03 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	90 302 258 94 654 512		90 302 258 94 654 512	90 302 258 94 654 512		90 302 258 94 654 512

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	90 302 258	94 654 512	90 302 258	94 654 512
Rémunérations d'activité	73 527 082	76 602 239	73 527 082	76 602 239
Cotisations et contributions sociales	15 771 710	16 577 998	15 771 710	16 577 998
Prestations sociales et allocations diverses	1 003 466	1 474 276	1 003 466	1 474 276
Total	90 302 258	94 654 512	90 302 258	94 654 512

ACTION

04 – Contributions internationales

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Contributions internationales		644 256 440 622 352 721	644 256 440 622 352 721		644 256 440 622 602 721	644 256 440 622 602 721

DÉPENSES D'INTERVENTION

	En M€	LFI 2025		Consommation 2025	
		AE	CP	AE	CP
Contributions internationales en euros		115,05	115,05	118,50	118,75
Contributions internationales en euros à l'ONU et institutions spécialisées		79,61	79,61	81,11	81,11
Contributions en devises : contributions aux autres organisations internationales		1,07	1,07	1,10	1,10
Contributions en devises : Contributions obligatoires en devises à l'ONU et inst.spécialisées		228,31	228,31	220,48	220,48
Opérations de maintien de la paix		220,21	220,21	201,14	201,14
Total		644,26	644,26	622,33	622,58

La consommation sur l'activité des **opérations de maintien de la paix (OMP)** s'est établie à 91 % par rapport à la LFI. Cet écart entre prévision et exécution s'explique par les plans de contingence mis en œuvre par le département des opérations de paix des Nations unies (DOP) à la suite du versement partiel de la contribution des États-Unis aux OMP. Ces plans ont permis une réduction des coûts de 15 %, notamment à travers une réduction de 25 % des effectifs de toutes les opérations actives. Pour la période 2025-2027, la quote-part de la France au barème du budget des OMP s'établit à 4,58 %, contre 5,3 % auparavant.

Opération de maintien de la paix	LFI 2025	Consommation 2025
	AE = CP	AE = CP
FINUL : Force intérimaire des Nations unies au Liban	24 097 188,57	22 178 845,00
MINUK : Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo	1 958 927,42	347 611,59
M NURSO : Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	3 142 182,22	2 802 204,57
M NUSCA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine	52 827 229,39	51 268 878,75
M NUSMA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali	0,00	385 381,67
INUSS : Mission des Nations unies au Soudan du Sud	56 410 448,15	51 861 315,57
M NUSCO : Mission des Nations unies en république démocratique du Congo	40 516 108,29	33 826 510,67
F UCHYP : Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre	2 539 640,21	1 238 526,28
Total	220 214 996,29	201 137 952,63

Le taux de consommation des **contributions internationales payables en euros** représente 102,7 % des crédits votés en LFI. La consommation est supérieure de 5,2 M€ aux crédits votés du fait que l'enveloppe de contributions

volontaires (relevant de la direction des Nations unies et des organisations internationales) a bénéficié de redéploiements en fin de gestion, finançant notamment :

- La mission multinationale de soutien sécuritaire en Haïti (3 M€) ;
- Les Forces armées libanaises (1 M€) ;
- Organisation des Nations Unies contre les drogues et le crime (ONUDC) pour soutenir la gestion des ports en Amérique du Sud contre les trafics illicites (0,5 M€).

	LFI 2025 (CP)	Consommation 2025 (CP)
AIEA - Agence internationale de l'énergie	15 716 746	15 716 746
AIEA - Fonds de coopération technique	3 987 840	4 070 920
CCNUCC - Convention cadre contre le changement climatique	1 587 937	1 567 987
CICR - Centre international de la Croix Rouge	7 500 000	7 500 000
CPI - Cour pénale internationale	17 252 441	16 363 841
CPS - Communauté du Pacifique	2 400 000	2 400 000
OAA - Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	8 579 844	8 579 844
OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques	23 436 896	24 432 341
OIAC - Organisation pour l'interdiction des armes chimiques	3 258 107	3 118 525
ONU - Jeunes experts associés	1 000 000	1 030 782
IMA - Institut du monde arabe	12 354 000	12 354 000
OSCE - Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe - budget ordinaire	15 174 810	14 277 462
OSCE - MSOU Mission d'information spéciale en Ukraine	2 500 000	2 500 000
OTAN - Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	48 505 445	48 067 905
OTICE - Commission préparatoire de l'organisation pour le traité d'interdiction complète des essais nucléaires	2 652 577	2 557 652
PNUE -740 - Convention Barcelone pour la protection de la mer méditerranée contre la pollution	1 999 323	1 999 323
UNESCO - Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la science et la culture - budget ordinaire	6 394 163	5 619 731
Contributions volontaires de la direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie (maintien de la paix, attractivité, Conseil de l'Europe)	4 577 566	13 680 000
Contributions volontaires de la direction des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement (AIEA, OIAC, OSCE, ONUDC...)	6 410 798	6 495 000
Contributions volontaires de la direction des affaires juridiques	616 637	616 637
Autres contributions	8 754 644	6 915 329
Total	194 659 774	199 864 025

Le taux de consommation des **contributions internationales payables en devises** représente 96 % des crédits votés en LFI.

La sous-consommation constatée de 7,8 M€ est principalement imputable à un écart entre la budgétisation en LFI et la contribution appelée pour les jeunes experts associés (JEA) (-3,7 M€), le budget ordinaire de l'UNESCO (-1 M€), le budget du mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (MTPI, -1,2 M€), le budget de l'ONU (-0,7 M€) et celui de l'OIT (-0,6 M€). Cette sous-consommation a pu être compensée en fin d'année par le versement de contributions volontaires complémentaires.

Comme les années précédentes, la volatilité des taux de change a de nouveau justifié de recourir pour 2025 au dispositif des ordres d'achat à terme (OAT) pour 85 % des contributions payées en devises.

	LFI 2025 (CP)	Consommation 2025 (CP)
AIEA - Agence internationale de l'énergie atomique	2 320 201	2 320 201
MTPI - Mécanisme international résiduel TPI	2 759 572	1 580 859
OAA - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	11 356 670	11 356 670
OACI - Organisation de l'aviation civile internationale Budget civil	1 176 417	1 090 553
OIM - Organisation internationale pour les migrations	3 694 708	4 202 850
OIT - Bureau international du travail	18 009 255	17 429 998
OMC - Organisation mondiale du commerce	7 949 040	7 632 759
OMM - Organisation météorologique mondiale	3 170 796	3 115 968
OMS - Organisation mondiale de la santé	22 971 683	22 971 372
ONU - Organisation des Nations Unies - Budget ordinaire	121 510 562	120 844 234
ONU - Jeunes experts associés	9 166 996	5 469 219
OTICE - Commission préparatoire de l'organisation pour le traité d'interdiction complète des essais nucléaires	3 246 248	2 954 956
PNUE -700 - Programme des NU pour l'environnement	6 990 740	6 945 429
UNESCO - Organisation des NU pour l'Éducation, la science et la culture - Budget ordinaire	7 204 351	6 242 428
Autres contributions	7 854 430	7 423 247
Total	229 381 669	221 580 743

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	644 256 440	622 352 721	644 256 440	622 602 721
Transferts aux autres collectivités	644 256 440	622 352 721	644 256 440	622 602 721
Total	644 256 440	622 352 721	644 256 440	622 602 721

ACTION**05 – Coopération de sécurité et de défense**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Coopération de sécurité et de défense	82 482 213 69 403 866	35 629 195 32 708 911	118 111 408 102 112 777	82 482 213 69 403 866	35 629 195 34 613 833	118 111 408 104 017 699

La coopération de sécurité et de défense est un outil politique aux **effets concrets au service de la France et des Français, reprenant les priorités de la revue nationale stratégique 2025-2030**. Les projets retenus visent à renforcer les capacités structurelles des partenaires de la France dans des domaines d'intérêt pour notre pays, sur des thématiques de souveraineté, en particulier défense, sécurité intérieure, protection civile, cybersécurité, opérations de maintien de la paix, lutte contre les trafics illicites et la criminalité organisée, action de l'État en mer et sécurité maritime, lutte contre l'immigration irrégulière.

Pour élargir son champ d'action et augmenter son impact, la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) travaille étroitement avec d'autres partenaires bailleurs (fonds de concours) et en lien avec les opérateurs de l'équipe France (Expertise France, Civipol, Économat des armées - EdA et Défense Conseil International - DCI).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	En M€	LFI 2025		Consommation 2025	
		AE	CP	AE	CP
Fonctionnement et appui à l'activité de la DCSD		5,55	5,55	5,06	5,12

Les crédits de **fonctionnement et d'appui à l'activité de la DCSD** sont principalement dédiés à la prise en charge des frais de déménagement des coopérants et de leurs familles, aux frais de missions (pour les personnels de la direction centrale, pour la mise en place des coopérants et pour les stagiaires étrangers venus en France suivre leur formation) et au soutien des coopérants (installation des coopérants et de leurs familles, soutien des coopérants dans le cadre des projets). Les dépenses de fonctionnement sont réalisées soit depuis l'administration centrale, soit par le biais de services exécutants du ministère des armées et du ministère de l'intérieur, soit par les postes à l'étranger qui reçoivent des crédits délégués.

L'écart constaté entre la ressource disponible et les crédits consommés en 2025 (-185 k€ en AE et -125 k€ en CP hors réserve) s'explique principalement par une économie importante réalisée par la DCSD en 2025 sur les déplacements.

DÉPENSES D'INTERVENTION

	En M€	LFI 2025		Consommation 2025	
		AE	CP	AE	CP
Formations en sécurité-défense-développement		21,26	21,26	20,96	21,55
Ingénierie et expertise sécurité-défense-développement		3,91	3,91	3,86	3,85
Aide logistique directe aux partenaires		4,90	4,90	2,83	4,09
Total		30,08	30,08	27,65	29,49

Inscrivant son action dans les quatre priorités stratégiques de la Revue nationale stratégique (RNS) par le biais des partenariats de souveraineté qu'elle conçoit, met en œuvre et pilote, la DCSD est spécifiquement concernée par le 7^e objectif de la RNS (approfondissement et diversification des coopérations internationales de la France). Les dépenses d'intervention qu'elle réalise se répartissent entre les activités formation, ingénierie et expertise et aide logistique :

- Les **activités de formations**, initiales ou continues, bénéficient aux cadres et aux stagiaires des pays partenaires dans les domaines de la défense, de la sécurité intérieure et de la protection civile. Elles sont assurées en France ou à l'étranger parmi le réseau des centres de formation soutenus ou des écoles nationales à vocation régionales (ENVR) ou internationales (EIVR). Les actions conduites en 2025 ont permis de mettre en œuvre les orientations prises dans le cadre du CODIR et des stratégies régionales et thématiques (2025-2029).

Le montant LFI 2025 pour l'activité formation en sécurité-défense-développement doit être corrigé de la réserve légale (-1,17 M€ en AE et en CP) et d'une dotation complémentaire de CP à hauteur de 1,125 M€ attribuée en fin de gestion. Le montant disponible s'est finalement établi pour 2025 à 20,09 M€ en AE et 21,22 M€ en CP. L'écart entre le disponible et le consommé dans Chorus en AE (-6,1 M€) et en CP (-6,6 M€) s'explique par :

- le décret de transfert relatif à la créance aux armées (remboursement par la DCSD aux armées pour les formations et stages réalisés) pour 7 M€. Cette consommation se réalise directement depuis l'unité opérationnelle via une procédure de décret de transfert et n'apparaît pas dans la restitution Chorus afférente ;
- une reventilation en cours d'année de crédits initialement fléchés sur l'activité logistique vers l'activité formation à hauteur de 900 k€ du fait l'augmentation du montant de la créance aux armées en 2025.

- Les missions d'**ingénierie et expertise sécurité-défense-développement** consistent à envoyer des experts à l'étranger pour des missions d'évaluation des dispositifs de sécurité intérieure et de défense, de conseil de haut niveau, d'instruction des unités d'intervention et des formateurs des États partenaire. Les objectifs diffèrent de ceux de l'instruction ou de l'intervention opérationnelles, ces missions visant la consolidation de l'autonomie stratégique et le renforcement des capacités du partenaire.

Le montant LFI 2025 de cette activité doit être corrigé de la réserve légale (0,215 M€ en AE et CP) et du surgel de 3 % (0,405 M€ en AE et CP). Ainsi, le montant mis à la disposition de la DCSD sur cette activité s'est élevé à 3,29 M€. L'écart de 0,16 M€ en AE/CP entre le disponible et le consommé s'explique par la réalisation de missions d'expertise supplémentaires en cours d'année afin de répondre aux attentes de partenaires.

- Les actions consacrées à **l'aide logistique directe aux partenaires** concernent principalement :

- *l'appui à l'acquisition de capacités matérielles* pour les pays partenaires en accompagnement des actions de formations et d'expertise ou de montée en puissance capacitaire ;
- *l'acheminement des matériels et équipements* achetés par la DCSD par voie terrestre, maritime ou aérienne vers les pays bénéficiaires.

Le montant LFI de l'activité aide logistique directe aux partenaires s'est élevé à 4,02 M€, après mise en réserve (0,269 M€ en AE et CP) et surgel de 3 % (0,605 M€ en AE et CP). L'écart final de -1,2 M€ en AE et -0,5 M€ en CP entre le disponible et le consommé en AE s'explique par la modération des dépenses liées au fret et par la reventilation des crédits de logistique en cours d'année au profit des autres activités.

Par ailleurs, des ressources extrabudgétaires ont été perçues en 2025 par voie de fonds de concours pour un montant total de 7,9 M€ en AE et CP (hors reports 2024/2025) soit +0,6 M€ par rapport à l'exercice 2024. Ces versements ont été obtenus dans le cadre des projets suivants :

- FDC 1-1-00241 « Participation de la Commission européenne aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France » : 3,19 M€ en AE/CP ont été perçus au titre des projets « Defend Ghana/Togo » (0,19 M€) et « Defend Burkina/Bénin » (3 M€). Ce fonds de concours centralise les subventions obtenues de la part de l'UE par tranches de préfinancement à mesure de l'avancée des projets sur validation des rapports financiers intermédiaires

soumis par la DCSD au bailleur. Le projet « Defend Burkina/Bénin », également financé via ce fonds de concours a été achevé en 2024. En 2025, les dépenses concernent pour l'essentiel l'achat de matériel comme des fusils brouilleurs anti drones, des équipements vie en campagne, des dépenses de transport/fonctionnement, etc.

- FDC 1-2-00289 « Participation de tiers métropolitains aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France » : 30 250 € ont été perçus auprès de l'organisation internationale francophone (OIF) au titre de sa participation au projet « Formation francophone de formateurs aux opérations de maintien de la paix » dans le cadre de l'ONU.

Les montants engagés et payés correspondent à la subvention que l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) a accordé à la DCSD en 2025 pour l'organisation du ToT ONU 2025 (formation francophone de formateurs aux opérations de maintien de la paix – *training of trainers*) comme les années précédentes. Sous l'égide de la DCSD, le ToT ONU (formation certifiée par l'ONU) a été cofinancé par l'EMA et l'OIF. Elle a rassemblé une trentaine de stagiaires issus de vingt pays différents à l'École militaire pendant deux semaines en mai 2025.

- FDC 1-3-00242 « Contributions de tiers étrangers au financement des dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France » : 4,68 M€ ont été perçus en AE/CP au titre de la participation de bailleurs étrangers au projet de l'académie internationale de lutte contre le terrorisme (AILCT) » en Côte-d'Ivoire. Les actions de l'AILCT se déclinent en trois piliers : formations, entraînement, recherche. Les principaux donateurs en 2025 sont la Norvège (1 M€), la Suède (500 k€), le Danemark (500 k€), les EAU (500 k€), l'Allemagne via Unitar (1 117 080 €), l'Italie via Unitar (324 942 €).

Les principales dépenses réalisées en 2025 concernent :

- Le financement des formations au profit du pilier 1 (école interministérielle des cadres) et pilier 2 (centre d'entraînement des unités spécialisées d'intervention) pour l'accueil d'un millier de stagiaires ;
- Les activités de l'institut de recherche stratégique de l'AILCT. Il prône une approche pluridisciplinaire pour l'étude des racines du terrorisme et veille à l'évolution doctrinale de l'académie ;
- La relance des travaux d'infrastructures pour construire notamment un centre de tir et une piste d'entraînement pour la conduite de 4x4 ;
- La maintenance des équipements soumis à de rudes conditions climatiques en saison des pluies ;
- Le soutien vie nécessaire au bon fonctionnement de l'académie : entretien, carburant, maintenance équipements et véhicules, organisation d'évènements.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	82 482 213	69 403 866	82 482 213	69 403 866
Rémunérations d'activité	58 992 727	49 764 098	58 992 727	49 764 098
Cotisations et contributions sociales	23 282 094	19 587 630	23 282 094	19 587 630
Prestations sociales et allocations diverses	207 392	52 138	207 392	52 138
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 552 072	6 617 692	5 552 072	8 541 999
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 552 072	6 617 692	5 552 072	8 541 999
Titre 6 : Dépenses d'intervention	30 077 123	26 091 219	30 077 123	26 071 835
Transferts aux ménages		3 504 431		3 504 431
Transferts aux entreprises		732 995		732 995
Transferts aux autres collectivités	30 077 123	21 853 794	30 077 123	21 834 409
Total	118 111 408	102 112 777	118 111 408	104 017 699

ACTION

06 – Soutien

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Soutien	151 995 298	132 875 910	284 871 208	151 995 298	141 221 850	293 217 148
	197 833 054	139 397 967	337 231 021	197 833 054	147 364 767	345 197 820

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	En M€	LFI 2025		Consommation 2025	
		AE	CP	AE	CP
Frais de représentation des services en France hors DGAM		0,56	0,56	0,57	0,59
Frais de représentation des services en France - DGAM		0,00	0,00	0,03	0,03
Achats en France et dépenses exceptionnelles		0,52	0,52	0,51	0,47
Archives		2,00	2,00	1,25	1,40
Frais de mission des services en France hors DGAM		7,36	7,36	4,37	4,35
Frais de mission des services en France -DGAM		0,00	0,00	1,61	1,63
Fonctionnement des services en Île-de-France		6,93	6,15	7,40	7,17
Fonctionnement des services à Nantes		0,75	0,75	1,13	0,94
Fonctionnement des centres de conférences ministériels		0,43	0,43	0,27	0,41
Valise diplomatique		6,90	6,90	7,96	8,51
Total		25,44	24,66	25,09	25,50

Depuis 2025, les **frais de représentation des services en France**, qui recouvrent les dépenses de frais de représentation de l'ensemble des services d'administration centrale, sont répartis sur deux activités (frais de représentation des services en France – hors direction générale de l'administration et de la modernisation (DGAM) et frais de représentation des services en France - DGAM). La première activité recouvre les frais des directions politiques et géographiques ainsi que des ambassadeurs thématiques qui leur sont rattachés, de la direction de l'Union européenne, de la direction des affaires juridiques, de la direction des archives, de la direction du numérique, du centre d'analyse, de prévision et de stratégie, du protocole et du secrétariat général. Le centre de crise et de soutien ainsi que l'inspection générale des affaires étrangères émergent également sur cette activité. La deuxième activité regroupe les frais de la direction générale de l'administration et de la modernisation, ces deux activités émergeant sur le programme 105. La consommation totale s'est établie à 604 k€ en AE et à 616 k€ en CP.

Sont imputées sur la ligne **achats en France et dépenses exceptionnelles** les dépenses sur marchés : études statistiques, dispositif de paiement par cartes d'achat dans le réseau à l'étranger, achat de vaisselle et d'argenterie officielles pour les résidences de France, sceaux officiels et emblèmes de la République et achats de cartons pour les rapatriements périodiques des archives des postes. Le montant des marchés pour études statistiques et les frais croissants liés à la modernisation des moyens de paiement (poursuite du déploiement de la carte achat dans le réseau, dont le coût est lié au nombre de cartes) ont pesé sur cette activité à hauteur de 65 % de l'enveloppe budgétaire (313 k€). Au 31 décembre 2025, diverses attributions de produits sur cette ligne ont permis d'atténuer la dépense à hauteur de 140 k€. La consommation 2025 s'est établie ainsi à 0,51 M€ en AE et 0,47 M€ en CP.

L'enveloppe des **archives** recouvre de nombreuses dépenses correspondant à des prestations de restauration de documents, numérisation de fonds d'archives, à la commande de fourniture de conservation et au reconditionnement de fonds d'archives. En 2025, la consommation s'est établie à 1,25 M€ en AE et 1,40 M€ en CP.

Depuis 2025, les crédits de **frais de missions des services en France** sont répartis sur deux activités (frais de mission des services en France – hors direction générale de l'administration et de la modernisation (DGAM) et frais de mission des services en France - DGAM). Alors que l'inflation globale a été relativement contenue en France en 2025, l'inflation sur le marché des déplacements a été importante (au premier semestre 2025, +3,8 % pour les vols moyen-courriers, +1,1 % pour les long-courriers et +2,8 % pour le transport ferroviaire, selon le baromètre IFTM-EPASA recommandé par la direction des achats de l'État (DAE)). Dans une démarche d'éco-sobriété et de réduction du bilan carbone, les services et directions ont cherché à privilégier les trajets les plus directs dès lors que les conditions tarifaires proposées par les compagnies le permettaient, ce qui a également pu entraîner une augmentation du prix des billets à l'achat.

La consommation des crédits en administration centrale au titre de ces deux activités se répartit comme suit :

- 64,2 % soit 3,72 M€ au titre des déplacements aériens et ferroviaires, location de bus, réservation d'hébergement, affrètement d'avions commerciaux, prestations réalisées auprès des agences de voyage Air France et CMSV, en hausse de 5,7 % par rapport à 2024 ;
- 30,7 % soit 1,78 M€ au titre des états de frais versés aux agents pour leurs missions (indemnités journalières et frais annexes) en hausse de 6,28 % par rapport à 2024 ;
- 2,7 % soit 157 k€ pour des licences et prestations informatiques, essentiellement pour l'application de gestion des déplacements NOTILUS ;
- 1,8 % soit 105 k€ pour les autres prestations (notamment taxis), soit -5 % par rapport à 2024.;
- 0,5 % soit 31 k€ de primes d'assurance.

Enfin, les postes à l'étranger ont consommé 175,8 k€ en AE et 156 k€ en CP sur crédits délégués, principalement au titre des missions d'inspection. Ces dépenses concernent principalement des prestations d'hébergement/restauration et des prestations de voyages (86 % du montant total en AE).

La surconsommation sur l'activité **fonctionnement des services en Île-de-France** (7,17 M€ en CP consommés) s'explique par les besoins nombreux en mobilier générés par des opérations de réaménagement de bureaux (centre enterré du quai d'Orsay notamment et déménagements entre sites) et l'augmentation annuelle du marché multi-technique multi services (MTMS).

Le principal poste de dépense (4,4 M€) a concerné le volet « services » (nettoyage, aménagements-déménagements, gestion des déchets) du marché MTMS. La convention UGAP annuelle pour l'accueil téléphonique ministériel commun aux sites parisiens et nantais (0,8 M€ en AE/CP), ainsi que le contrat d'entretien des parcs et jardins (0,7 M€ en AE et CP) constituent les deux autres postes de dépenses principaux. Cette activité supporte également l'approvisionnement courant des services en mobilier et commandes diverses de fournitures de bureau.

Les dépenses prises en charge sur l'activité **fonctionnement des services à Nantes** portent essentiellement sur les prestations courantes de nettoyage des quatre sites nantais, ainsi que sur l'acquisition de mobilier, de matériel, de fournitures et de prestations diverses. Une consommation importante est constatée, notamment en AE (1,13 M€), qui résulte de l'engagement d'un nouveau marché de nettoyage en novembre à la suite d'un changement de prestataire.

En 2025, le fonctionnement du **centre de conférences ministériel** (CCM) a permis d'accueillir 240 réunions et conférences sur 251 jours ouvrés, pour un total de près de 22 000 personnes accueillies. Les engagements correspondants à la conférence des ambassadrices et des ambassadeurs, organisée les 6 et 7 janvier 2025, ont été pris fin 2024, conduisant ainsi à une baisse de la consommation en AE. Plusieurs événements diplomatiques d'envergure ont été organisés en 2025 comme la conférence de Paris sur la Syrie en présence du président de la République (13 février 2025), le sommet Nutrition for Growth (27-28 mars 2025), la conférence des diplomates féministes (22-23 octobre 2025) ou la conférence des Grands Lacs en présence du président de la République (30 octobre 2025).

D'autres réunions et événements importants se sont tenus, notamment les élections législatives partielles du 10 au 23 septembre 2025 (vote par internet et vote à l'urne) et un test grandeur nature du 5 au 10 novembre 2025 (vote par internet), la conférence des ambassadrices et des ambassadeurs, les sessions de l'assemblée des Français de l'étranger (AFE), les Journées du réseau, les CIME, les formations ministérielles spécialisées, ainsi que des réunions de dialogue social (CSAM, CSAC, CSA). L'activité du CCM a augmenté par rapport à 2024, à la fois en nombre de réunions, de salles occupées et de participants accueillis.

La consommation de la **valise diplomatique** s'est élevée à 7,96 M€ en AE et 8,51 M€ en CP. Le budget de la valise diplomatique bénéficie de contributions des diverses directions utilisatrices et du remboursement des autres ministères, de particuliers ou d'organismes dûment autorisés à recourir à ce service. La consommation supérieure par rapport à 2024 (6,3 M€ en CP) s'explique par des commandes passées en fin de gestion 2024, dont le service fait n'a pu être constaté qu'en 2025. En dehors de ces commandes, le montant global des dépenses de la valise diplomatique est stable. Dans le détail, en 2025, le coût des envois par valise accompagnée a été réduit (aucun envoi de documents pour les élections comme en 2024) alors que le nombre d'envois par fret hors norme est en hausse.

RESSOURCES HUMAINES

	En M€	LFI 2025		Consommation 2025	
		AE	CP	AE	CP
Formation		5,44	5,44	4,41	4,74
Solidarité et Engagement		7,90	7,90	7,96	7,14
Divers dont MAD et frais de justice		1,85	1,85	1,31	1,09
Accompagnement des contractuels		0,33	0,33	0,19	0,10
VI, apprentis, stagiaires		2,03	2,03	1,34	1,42
Organisation concours et examens professionnels		0,46	0,46	0,30	0,32
Total		17,99	17,99	15,51	14,81

Trois activités spécifiques ont été créées en 2025 pour les dépenses relatives à l'accompagnement des contractuels, aux volontaires internationaux, apprentis et stagiaires et pour l'organisation des concours et examens professionnels.

Les dépenses relatives à la **formation** ont été réparties comme suit :

<i>DÉPENSES de l'académie diplomatique et consulaire (ADC)</i>	AE (M€)	CP (M€)
Centre de Formation Linguistique (CFL)	0,156	0,122
Centre de Formation aux métiers (CFM)	0,910	1,207
Centre d'innovation pédagogique (CIP)	0,159	0,185
Institut de Formation aux Affaires Administratives et Consulaires (IFAAC)	0,085	0,098
Coopération internationale	0,051	0,048
Recherche action	0,027	0,032
Réseaux (dont Académie diplomatique d'été, fabrique de la diplomatie, Réserve diplomatique et programme régions)	0,318	0,305
Centre des Hautes Études de l'Académie Diplomatique (CHEAD) – hors ADP	0,014	0,018
Dépenses diverses de fonctionnement de l'ADC (dont démarche qualité)	0,034	0,045
Subventions	0,100	0,108
Délégation de crédits aux postes	1,608	1,608
Délégation encadrement supérieur et Mobilité	0,097	0,146
Transferts sortants (voir ci-dessous)	0,820	0,820
TOTAL	4,410	4,742

En 2025, près de 0,82 M€ ont été transférés vers d'autres directions telles que :

- la direction du numérique (DNUM) et la direction de la communication et de la presse (DCP) afin de soutenir leurs formations métiers (0,28 M€ pour la DCP et 0,02 M€ DNUM) ;
- le bureau de la politique des voyages et missions (PVM) pour les déplacements des agents de l'ADC ainsi que de tous les agents en formation affectés en administration centrale (0,48 M€ en plus des 0,71 M€ réservés par PVM) ;
- l'hôtel du ministre (0,04 M€) permettant de couvrir les frais de réception de l'ADC dans ces locaux.

L'écart entre la dotation LFI et la consommation s'explique notamment par :

- la liquidation judiciaire d'un prestataire marché en fin d'année qui a libéré près de 0,11 M€ d'AE engagés en début d'année sur la durée du marché et qui n'ont pas pu être réutilisées à d'autres fins ;
- le décalage dans l'organisation de certaines formations qui se déroulent entre deux années budgétaires (formations se déroulant en 2026, dont l'organisation a débuté en 2025). Les engagements correspondants n'ont pu être financés sur des AE 2025 (environ 0,04 M€) ;
- des remontées de crédits des postes tardives en fin de gestion (0,30 M€).

L'activité **solidarité et engagement** dont la consommation s'est élevée en 2025 à 7,96 M€ en AE et 7,14 M€ en CP comprend :

- Les dépenses de **restauration** qui concernent la participation du ministère au coût des repas pris par ses agents dans les restaurants administratifs du ministère ainsi que dans les restaurants inter-administratifs ou d'entreprise pour les agents travaillant sur des sites extérieurs en régions parisienne et nantaise. Ces dépenses impliquent également le coût d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du marché de restauration à Paris. En 2025, les dépenses se sont élevées à 2,26 M€ en AE et 2,06 M€ en CP, en légère augmentation par rapport à la gestion 2024 en raison du coût du nouveau marché de restauration en Île-de-France mis en place au 1^{er} janvier 2025 (Newrest), de la conclusion d'un marché de restauration à Nantes (Élior) à compter du 1^{er} décembre 2025 et de la participation aux frais de restauration des quelques 200 agents installés dans le nouveau site à Saint-Denis depuis septembre 2025 ;

- Les dépenses de **logement** concernent principalement les conventions de réservation pluriannuelles passées avec des bailleurs sociaux, et dans une moindre mesure, le paiement de loyers de l'hébergement d'urgence. En 2025, le ministère a ainsi dépensé 0,97 M€ en AE et 1,64 M€ en CP afin de pouvoir loger ses agents dans des appartements avec lesquels des conventions ont été signées (Paris-Habitat, Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), Résidences le Logement des Fonctionnaires (RLF). Des crédits ont également été alloués à la signature de cinq conventions de logements avec de nouveaux bailleurs sociaux pour un montant de 950 k€ ;
- Les subventions versées aux associations agissant dans le domaine social ainsi qu'à la mutuelle des affaires étrangères au titre de la convention de référencement, qui se sont élevées à 2,85 M€ en AE et 2,39 M€ en CP contre un montant de 2,02 M€ en 2024. Cette augmentation s'explique par le soutien renforcé accordé à l'association des œuvres sociales du ministère (ADOS) pour lui permettre d'assurer les deux missions confiées par le ministère : gestion directe du restaurant administratif de Nantes jusqu'au 30 novembre 2025 (au 1^{er} décembre 2025, reprise par le groupe Élior - cf supra) et la gestion du centre de santé sis rue de la Convention ;
- Pour la petite enfance, le marché crèche, signé en 2023 avec le prestataire « Les Petits Chaperons rouges » (en région parisienne et nantaise) rentre dans sa troisième année. En 2025, les dépenses se sont élevées à 482 k€ en AE et 367 k€ en CP, permettant de répondre à l'ensemble des demandes des familles ;
- La dotation « prévention / secours » concerne les frais médicaux (analyses, consultations) liés aux visites de départ en poste et le fonctionnement du service de la médecine de prévention. Elle inclut aussi la prise en charge d'éventuels frais médicaux exceptionnels d'agents de droit local (ADL), ainsi que les frais médicaux de ces agents dans 11 pays dans lesquels le système de couverture santé est défaillant ;
- Les « autres types de dépenses » et la « qualité de vie au travail » concernent notamment les fêtes de Noël de Paris et de Nantes pour les enfants d'agents jusqu'à 12 ans révolus, le paiement des consultants spécialisés (psychologue, notaire, avocat...) mis à disposition des agents par le service social à Paris et à l'organisation d'événements liés à l'engagement. Par exemple, plusieurs actions ont été engagées pour accompagner le départ des agents dans le cadre d'une première expatriation (Forum Servir la France à l'étranger), faciliter le retour de poste et/ou l'arrivée des nouveaux agents en administration centrale (Session Embarquement), pour favoriser un meilleur équilibre vie professionnelle/vie personnelle (Forum des associations, conférence parentalité, ouverture de la Celle St Cloud aux familles etc.).

La consommation de l'activité **divers dont mises à disposition et frais de justice** s'est élevée à 1,31 M€ en AE et 1,09 M€ en CP. Ces crédits ont financé :

- des indemnités en règlement de décisions de justice et des dépenses liées à la mise en œuvre de la protection fonctionnelle (175 k€ en AE et en CP) ;
- des indemnités au titre de la responsabilité sans faute de l'État pour risques exceptionnels : protocole transactionnel relatif à l'indemnisation du préjudice matériel subi par les agents de l'ambassade de France au Niger ayant dû quitter le pays en 2023 (203,8 k€ en AE et CP) ;
- des dépenses pour les actions mises en œuvre par la Taskforce égalité-diversité pour un montant s'élevant à 346,5 k€ en AE et à 308,1 k€ en CP. Ces crédits ont été utilisés majoritairement pour financer les aménagements des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi en administration centrale et à l'étranger, et pour la mise en œuvre du plan en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- le remboursement de deux mises à disposition d'agents de l'AFD (337,5 k€ en AE et 131,3 k€ en CP) ;
- des dépenses liées à l'organisation des élections professionnelles qui se tiendront en 2026 (226,2 k€ en AE et CP) ;
- l'élaboration des procès-verbaux de séance des comités sociaux d'administration dans le cadre du marché conclu avec la société Codexa (20 k€ en AE et en CP) ;
- des dépenses diverses telles que l'impression des annuaires diplomatiques (26 k€ en AE et CP) ;

L'écart entre la dotation LFI et la consommation réelle s'explique par des incertitudes inhérentes aux dépenses financées sur cette activité. En effet, dans le cadre de la programmation, une estimation des dépenses attendues est réalisée alors que les contentieux, les protections fonctionnelles et les aménagements de poste des agents en situation de handicap est réalisée. Celle-ci peut diverger des dépenses réelles constatées en cours d'exercice.

Concernant l'activité d'**accompagnement des contractuels**, la consommation de ces crédits s'est élevée à 0,19 M€ en AE et 0,10 M€ en CP. Les dépenses comprennent notamment les frais de gestion des allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE), qui reposent sur des estimations difficiles à anticiper. Le nombre d'agents indemnisés a ainsi été surestimé en 2025 (109,9 k€ consommés). Au titre de l'attractivité, 136 k€ en AE et 26 k€ en CP ont été engagés notamment pour l'abonnement LinkedIn (109,5 k€) qui a été engagé en 2025, mais n'a pu être décaissé en CP en raison d'une incapacité du prestataire à fournir la facture dans le temps imparti avant la fin de la gestion.

L'activité **volontaires internationaux (VI), apprentis et stagiaires** a été mise en place à partir de janvier 2025, résultant d'une agrégation d'activités précédemment prises en charge au sein des activités « formation » « accompagnement VI, contractuels et experts ». La consommation de ces crédits s'est élevée à 1,34 M€ en AE et 1,42 M€ en CP.

S'agissant de la protection sociale des VI, la consommation totale s'est élevée à 678,3 k€. Le renouvellement du marché, effectif à compter du 15 novembre 2025, a entraîné une augmentation de la prime d'assurance par VI d'environ 13 %.

S'agissant de l'apprentissage, la consommation s'est élevée à 685 k€ correspondant au paiement des frais de formations des 108 apprentis ainsi que les frais de prestation d'événements.

S'agissant des stages, la consommation s'est élevée à 210,2 k€. L'augmentation du nombre d'apprentis en administration centrale, conjuguée à la contrainte des locaux, peut expliquer une baisse de recrutement des stagiaires.

L'activité **organisation des concours et des examens professionnels** concerne les dépenses de location de salles ainsi que la prestation logistique d'organisation des concours, la formation ainsi que la prise en charge des frais de déplacement des membres de jurys non-résidents en Île-de-France. Au 31 décembre 2025, le bureau des concours a consommé 385,7 k€ en AE et 321,9 k€ en CP. L'écart entre la programmation initiale à hauteur de 430,3 k€ et l'exécution provient de frais de réservation de salles pour les épreuves d'admission des concours d'adjoint administratif principal de 2^e classe (ADJP2) et de secrétaires de chancellerie (SCH) qui se sont tenues en tout début d'année 2026 alors que la dépense était programmée sur l'exercice 2025.

IMMOBILIER EN France

	En M€	LFI 2025		Consommation 2025	
		AE	CP	AE	CP
Entretien et maintenance courant en Île-de-France		8,30	7,75	7,64	7,74
Entretien et maintenance courant à Nantes		0,48	0,48	1,92	1,82
Énergie et fluides en Île-de-France		3,60	3,78	3,53	2,99
Énergie et fluides à Nantes		0,33	1,12	1,08	1,01
Décoration et patrimoine		1,00	1,00	1,96	2,13
Locations et charges en France		3,11	4,96	3,07	4,74
Loyer La Courneuve		0,00	5,11	0,00	5,11
Total		16,82	24,20	19,22	25,54

Pour l'année 2025, la consommation sur l'activité **entretien et maintenance courant en Île-de-France** est conforme à la ressource disponible (7,64 M€ en AE et 7,74 M€ en CP). La partie multi-techniques des prestations forfaitaires du marché multi-technique-multiservices (MTMS), qui donnent lieu à l'établissement d'un bon de commande annuel, constitue la principale dépense sur cette activité (environ 3 M€/an). Il s'agit de couvrir les dépenses récurrentes de maintenance des sites franciliens du ministère (Quai d'Orsay, Convention, La Courneuve, Invalides).

Le reste des crédits consacrés à cette activité (4,8 M€) concerne des opérations de travaux courants (réaménagement de bureaux, travaux de mise aux normes techniques, entretien et réparation d'équipements techniques), dont nombre d'entre elles concourt à la sobriété énergétique. Parmi les principales opérations réalisées

en 2025 figurent des travaux de mise aux normes électriques des bâtiments du site du quai d'Orsay (0,5 M€), de mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR), de réfection des sanitaires des Invalides (0,2 M€) ainsi que la remise en état de bureaux sur le site des Invalides (0,5 M€).

Les principaux postes de dépenses relatifs à la ligne **entretien et maintenance courant à Nantes** ont concerné l'entretien et la maintenance des bâtiments dans le cadre de la convention UGAP, ainsi que l'entretien des ascenseurs, des équipements techniques et des espaces verts. Outre ces dépenses contractuelles récurrentes, la dotation est destinée à couvrir de nombreux travaux courants parmi lesquels : le remplacement de l'armoire électrique du groupe électrogène, le changement des ilots froids pour le restaurant collectif, la modernisation d'un ascenseur ou le rafraîchissement des peintures des bureaux de France visas. L'ancienneté des sites nantais rend nécessaire un nombre élevé d'interventions qui justifie une surconsommation sur cette ligne (+1,4 M€ en AE et +1,3 M€ en CP). Celle-ci a été compensée par des ressources extra-budgétaires (attributions de produits fléchées).

Concernant les dépenses **d'énergie et de fluides en Île-de-France**, les marchés relatifs à l'électricité et au gaz sont gérés au niveau interministériel par la direction des achats de l'État (DAE). Dans ce cadre, des bons de commande ont été émis fin 2025, à hauteur de 2,7 M€, pour la fourniture d'énergie (électricité et de gaz) pour la période 2026-2027. Globalement, la consommation d'AE est quasiment identique à la LFI 2025 (3,53 M€ contre 3,60 M€).

En CP, et comme pour 2024, la consommation est proche de la ressource disponible (3 M€ contre 3,78 M€ prévus en LFI). Cela s'explique par une baisse combinée des tarifs de l'énergie et des efforts de réduction de la consommation sur les différents sites franciliens. Dans ce cadre, ministère a participé au concours CUBE.État, qui a mis en compétition des bâtiments de l'État du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025. Les utilisateurs et gestionnaires des bâtiments se sont mobilisés pour faire des économies d'énergie en optimisant l'exploitation et la maintenance et en travaillant sur l'usage des bâtiments. Cette mobilisation collective a permis d'obtenir de bons résultats sur les sites franciliens avec des économies d'énergie marquées pour le centre des archives diplomatiques situé à La Courneuve (-22,6 %) ; le Château de la Celle-Saint-Cloud (-22,3 %) ; la Valise diplomatique à Chatillon (-19,7 %) ; le Quai d'Orsay (-14,9 %) ; la représentation permanence de la France auprès de l'OCDE (-14 %).

En ce qui concerne les dépenses **d'énergie et de fluides à Nantes**, les engagements des dépenses sur l'électricité et le gaz sont gérés au niveau interministériel par la DAE. Dans ce cadre, des bons de commande ont été émis fin 2025, à hauteur de 0,9 M€, pour la fourniture d'énergie (électricité et de gaz) pour la période 2026-2027. La consommation d'AE est supérieure à la LFI 2025 (1,1 M€ contre 0,3 M€), faisant état d'un besoin plus important de crédits sur cette ligne. En CP, une sous-consommation a été constatée (1 M€ contre 1,1 M€ prévus en LFI), qui est due à une baisse combinée du tarif de l'énergie et des efforts de réduction de la consommation en énergie sur les différents sites nantais.

Une surconsommation (+0,96 M€ en AE et +1,13 M€ en CP, soit respectivement +96 % et +113 %), compensée majoritairement par des ressources extra-budgétaires (attributions de produits), a été constatée sur l'activité **décoration et patrimoine** en 2025. Tant en France qu'à l'étranger, ce sont 1,33 M€ en AE et 0,97 M€ en CP qui ont été consacrés à des opérations d'aménagement (ex : bureaux des ministres chargés du commerce extérieur et de la francophonie, transfert des directions du quai d'Orsay sur le site des Invalides ; réaménagements complets des résidences de France à Koweït, Abou Dhabi, Santiago du Chili, Cotonou, Kingston ou des résidences consulaires de Londres et Tanger ; réaménagements partiels des ambassades de Rome Farnese, Rome Saint-Siège, Ottawa, etc.), afin de répondre aux besoins croissants liés à l'augmentation des crédits de travaux lourds en France et à l'étranger ainsi qu'aux relocalisations. A ceci s'ajoutent des coûts affectés aux mouvements d'œuvres corollaires de ces aménagements, qui s'élèvent à près de 0,4 M€ en AE.

A travers ces opérations, un soutien de 1,26 M€ en AE a été apporté aux entreprises françaises intervenant dans les domaines du design, de l'ameublement, des métiers d'art et de la création artistique. Une contribution au rayonnement de la France est aussi effectuée à travers les projets menés en partenariat avec les institutions déposantes, notamment les manufactures nationales – Sèvres & Mobilier National, avec lesquelles une convention quadripartite a été signée en septembre 2025 afin d'amplifier les collaborations, ce dont témoignent les récents aménagements réalisés à Ottawa et au Palais Farnese. Enfin, une attention particulière est portée au réemploi du

patrimoine du ministère, à l'exemple de l'aménagement des espaces de réception des directions du quai d'Orsay, lors de leur transfert sur le site des Invalides.

En ce qui concerne les **locations et charges en France**, le MEAE a pris à bail le site « Spallis » implanté en Seine-Saint-Denis, dans lequel environ 250 agents du ministère ont été relocalisés le 15 septembre 2025 en raison du lancement des travaux d'extension et de rénovation de l'aile des archives du quai d'Orsay (ERA). Cette activité a financé l'augmentation du loyer et les charges locatives au titre de l'année 2025. Autre fait notable, le premier des deux paiements liés au rappel des taxes foncières du site avenue Wilson (période 2015-2024) a également été réalisé pour un montant de 0,35 M€ en AE/CP. Les autres dépenses correspondent à diverses taxes, à des charges de copropriété et des loyers (sites de la valise diplomatique, RP UNESCO et Invalides notamment). Au total, les consommations d'AE et de CP (respectivement 3,1 M€ et 4,7 M€) sont conformes à la LFI 2025 (3,1 M€ et 5 M€).

Le **loyer du bâtiment des archives de la Courneuve** s'inscrit dans le cadre d'une opération de partenariat public/privé (engagement de 141,7 M€ passé fin 2008). Ce loyer est versé conformément à une autorisation d'occupation temporaire du domaine public qui aboutira au bout de 30 ans au transfert de la propriété à l'État. L'engagement passé fait l'objet de liquidations à hauteur de 5,1 M€ de CP environ chaque année, les charges sont revalorisées annuellement selon les termes de la convention avec la SCI qui gère le site.

SÉCURITÉ France

	En M€	LFI 2025		Consommation 2025	
		AE	CP	AE	CP
Sécurité incendie en France		2,77	2,77	3,37	3,10
Sécurité passive en France (fonctionnement)		2,00	2,00	1,77	2,16
Contrats de gardiennage en France		6,50	6,50	8,69	8,35
Total		11,27	11,27	13,84	13,61

L'activité **sécurité incendie en France** concerne essentiellement le marché de prestation de gardiennage spécialisé en sécurité incendie pour les sites parisiens et nantais (3,2 M€ en AE et 2,9 M€ en CP) ainsi que la quote-part due au titre de l'occupation du site Oudinot-Invalides pour des prestations de même nature (0,2 M€). La surconsommation constatée (3,4 M€ en AE et 3,1 M€ en CP contre 2,8 M€ en AE/CP en LFI) sur cette activité s'explique principalement par l'augmentation annuelle des bons de commande couvrant les dépenses réglementaires pour la sécurité incendie des quatre sites parisiens et des sites nantais, engagés pour la période allant du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026. A cela se sont ajoutées des prestations complémentaires liées à l'encadrement d'événements ponctuels ou de zones en chantier.

La **sécurité passive** permet le maintien en condition opérationnelle et la mise à niveau des dispositifs de sécurité des sites métropolitains. La légère surconsommation de 2,16 M€ de CP en 2025 au regard de la ressource de 2 M€ en LFI tient notamment à la sécurisation du nouveau site de Spallis.

Le **gardiennage en France** prend en charge les prestations de sûreté, ainsi que les prestations d'accueil des seize sites franciliens et nantais du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Les dépenses de gardiennage relevant des contrats souscrits auprès de l'UGAP sont en hausse de 5,9 %, en 2025 après avoir subi une augmentation de 10,7 % en 2024, soit 17,23 % en deux ans. Un nouveau marché relevant de la direction des achats de l'État sera engagé en 2026. Par ailleurs, les travaux sur le chantier ERA et la relocalisation d'une partie des services sur les sites de Spallis et des Invalides ont conduit à l'élargissement du périmètre du gardiennage et de l'accueil. Enfin, les prestations ponctuelles d'accueil et de gardiennage sont également à la hausse du fait des nombreux événements, séminaires et conférences, organisés sur les sites du ministère en 2025.

NUMÉRIQUE

Consommation en AE : 48,35 M€

Consommation en CP : 49,03 M€

	LFI 2025		Consommation 2025	
En M€	AE	CP	AE	CP
Services bureautiques	16,45	16,45	16,13	14,43
Postes de travail	13,82	13,82	12,11	10,32
Solutions d'impression	0,77	0,77	0,56	0,63
Télécommunications individuelles	1,86	1,86	3,46	3,49
Services infrastructures	19,97	19,97	17,50	18,30
Services de transport de données	14,90	14,90	11,39	11,90
Services de sécurité du SI - Matériel	5,07	5,07	6,10	6,40
Services applicatifs	8,97	8,48	8,26	9,69
Domaine Ressources humaines	1,59	1,30	4,04	4,36
Domaine Finances	1,13	0,93	1,11	1,50
Domaine Gestion documentaire	1,30	1,30	0,96	1,31
Domaine Action diplomatique	3,50	3,50	1,21	1,64
Domaine des moyens généraux	1,46	1,46	0,94	0,88
Services mutualisés	4,89	4,89	6,46	6,60
Domaine transverse innovation	1,99	1,99	1,93	2,00
Domaine outillage DNUM	2,90	2,90	3,69	3,72
Services de sécurité du SI - prestation	0,00	0,00	0,85	0,89

Services bureautiques

La consommation de l'axe « services bureautiques » s'établit à 16,13 M€ en AE et 14,43 M€ en CP. Cet axe regroupe les services correspondant à des équipements mis à disposition des utilisateurs : station de travail, téléphonie, licences bureautiques et anti-virus.

Postes de travail

Les coûts d'infogérance sont en hausse en 2025 et se sont élevés à 8,87 M€ en raison de différentes évolutions du marché d'infogérance. Le projet Itineo, pour équiper les agents de matériels informatiques sécurisés, s'est poursuivi en 2025 pour un coût de 1,45 M€. Par ailleurs et à la suite du renouvellement du contrat Microsoft pour trois ans, le coût annuel des licences Microsoft Office s'est élevé à 1,79 M€. Enfin, un investissement important a été réalisé fin 2025 avec la commande de 3 050 PC fixes pour un coût de 1,12 M€ afin d'anticiper la pénurie des composants informatiques (RAM, SSD).

Ainsi, la consommation sur l'activité « poste de travail » s'est élevée à 12,11 M€ en AE et 10,32 M€ en CP.

Solutions d'impression

0,56 M€ en AE et 0,63 M€ en CP ont été consacrés à la location de copieurs multifonctions et à l'achat des consommables en administration centrale.

Télécommunications individuelles

3,46 M€ en AE et 3,49 M€ en CP ont été consacrés aux télécommunications individuelles:

Cette activité prend en charge l'infogérance pour le maintien en condition opérationnelle (MCO) des autocommutateurs téléphoniques à l'étranger (0,82 M€). En 2025, un plan d'acquisitions de matériels POLYCOM a été réalisé (0,87 M€). La DNUM a modernisé le système de visio diffusion restreinte par une nouvelle solution logicielle qui est compatible avec les équipements acquis l'année dernière, pour un montant annuel de 0,3 M€ correspondant aux coûts des licences. Cette nouvelle solution logicielle est accompagnée de nouveaux serveurs et de capacité de calcul GPU pour un montant 0,07 M€.

Pour la modernisation du nouveau système de visioconférence en centrale et dans les postes, la DNUM a fait l'acquisition de 370 nouveaux équipements HP Poly ainsi que des tablettes de contrôle associées à ces systèmes. Un investissement de 0,88 M€ a ainsi été réalisé. Ces équipements seront déployés au premier trimestre 2026.

Services infrastructures

Service de transport de données

Cette activité concerne le MCO du réseau sécurisé et résilient mondial desservant des emprises en France comme à l'étranger - plus de 300 implantations.

Les services de transports de données en France et à l'international représentent une part importante des dépenses (11,39 M€ en AE et 11,90 M€ en CP). Le très fort taux de consommation sur cette activité s'explique par les EJ flux 3, dont le flux 3 – liaisons de données internationales du WAN pour lequel les AE et CP ont été engagés et décaissés en totalité.

La modernisation des accès à internet qui permettent notamment la connexion des Itinéo en mobilité, l'accès à internet de l'ensemble des agents en administration centrale comme en poste et les nouvelles interconnexions via le réseau WAN NG, a été réalisée cette année pour un montant total de 0,81 M€. Ce montant prend en compte les équipements, les études et la mise en œuvre.

La DNUM a mis en service une dizaine d'antennes LEO (Low Earth Orbit ou orbite terrestre basse) de type OneWeb afin d'augmenter la résilience des liens de communications entre les postes et la centrale. La mise en place de ces liens a engendré une augmentation des charges mensuelles de 13 k€/mois sur le marché Orange Business.

En France, la DNUM a engagé et dépensé 0,29 M€ pour la modernisation du câblage VDI (Voix Données Images) des sites des Invalides et de SPALLIS dans le cadre du ERA et de la relocalisation des agents concernés par les travaux. D'autre part, les dépenses engagées en 2024 pour les travaux aux Invalides se sont poursuivies et ne sont pas encore terminées à ce jour.

Service de sécurité du système d'information

6,10 M€ en AE et 6,40 M€ en CP ont été consacrés à la sécurité des infrastructures centrales, des données et du contrôle d'accès de celles-ci.

Le projet de migration vers la solution Dphone s'est poursuivi avec l'acquisition de licences Cryptosmart.

Afin de répondre au défi de la cybersécurité et mieux parer les attaques de services étatiques, la DNUM a poursuivi ses efforts de modernisation de ses infrastructures de sécurité (pare-feu et infrastructure de sécurité, licences logiciel de sécurité, modernisation de son réseau d'administration et autres matériels de protection). Par ailleurs, de nombreux audits applicatifs ont été menés afin de renforcer la sécurité de notre SI.

Services applicatifs

La consommation de l'axe « services applicatifs », s'établit à 8,26 M€ en AE et 9,69 M€ en CP. Cet axe regroupe les crédits alloués aux projets informatiques du ministère, répartis en cinq domaines fonctionnels en référence au plan d'occupation des sols (POS) du système d'information des services publics français.

Les projets CROCUS (logiciel de gestion comptable à l'étranger) et SAPHIR (système d'archivage électronique), sont sortis du top 50 (Panorama), des grands projets numériques de l'État par la DINUM.

L'année 2025 a été notamment marquée par le lancement d'une refonte en profondeur du SIRH du ministère, dans le cadre d'un programme co-piloté par plusieurs directions du ministère et en application du schéma directeur SIRH 2023-2025. Celui englobe le périmètre complet de la chaîne ressources humaines ainsi que tous les utilisateurs en administration centrale ainsi que dans les postes (dont les agents de droit français et les agents de droit local). Les premiers travaux de déploiement du socle applicatif ont été menés en fin d'année 2025 et sont en cours de recette à ce jour.

Du fait de la complexité et de l'ampleur de ce projet, les équipes du ministère et de l'éditeur Talentia, sont soutenues grâce aux compétences complémentaires fournies par des sociétés de prestations informatiques pour l'intégration du progiciel dans les environnements MEAE, ainsi que pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Par ailleurs, les projets CROCUS (logiciel de gestion comptable à l'étranger) et SAPHIR (système d'archivage électronique), sont sortis du top 50 (Panorama), des grands projets numériques de l'État par la DINUM.

Services mutualisés

La consommation de l'axe « services mutualisés » s'établit à 6,46 M€ en AE et 6,60 M€ en CP. Ces crédits ont été mobilisés pour les activités transverses de la DNUM relatives à la gouvernance et au pilotage des différentes missions du service, ainsi que pour les éventuels développements applicatifs ou acquisitions d'équipements mis à disposition de l'ensemble des utilisateurs. Cet axe est désormais décomposé de 3 activités : domaine transverse innovation, domaine outillage DNUM et services de sécurité du SI – prestation.

Domaine transverse et innovation

Cette activité dont les coûts se sont élevés à 1,93 M€ en AE et 2,00 M€ en CP couvre essentiellement la mise en œuvre de la plateforme « data » ainsi que le développement des cas d'usage lancés en 2024 et 2025. Par exemple, depuis avril 2025, DiploIA délivre des services de transcription, traduction et de résumé dans un environnement diffusion restreinte à nos agents. Les financements passés (0,69 M€ en 2024, 0,75 M€ en 2025) ont permis de créer une infrastructure opérante dont le développement devrait être poursuivi pour couvrir l'ensemble des besoins remontés par les services et les postes.

Elle a également vocation à accompagner les agents de la DNUM dans leurs pratiques afin de répondre aux enjeux de gestion éco-responsable et à l'essor des méthodes de travail en mode agile.

Domaine outillage DNUM

La consommation pour cette activité en 2025 s'est élevée à 3,69 M€ en AE et 3,72 M€ en CP. Celle-ci porte les dépenses liées aux besoins techniques nécessaires aux phases de développements, notamment la Nouvelle Forge, Diploconnect, Diplodémarche. En 2025, a été initiée la mise en place d'un centre de compétences low code/no code permettant l'industrialisation des développements simples ou moyennement complexes à partir d'outils de développement minimisant l'utilisation de langages de programmation complexes. Il s'agit ici de disposer d'une plateforme permettant une refonte rapide d'applications simples et de résorber ainsi l'obsolescence applicative du SI existant, dans des délais plus courts et à moindre coût pour le ministère.

Service de sécurité du SI - Prestation

Cette activité créée en 2025 couvre les prestations pour le pilotage de la sécurité des SI (audits de codes, homologation, sécurisation de l'infrastructure). Afin de renforcer la cybersécurité du ministère, une prestation d'AMOA supplémentaire a été commandée en 2025. La consommation des crédits afférents en 2025 est de 0,85 M€ en AE et 0,89 M€ en CP.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :*ADMINISTRATION GÉNÉRALE*

	En M€	LFI 2025		Consommation 2025	
		AE	CP	AE	CP
Parc automobile		0,81	0,81	0,72	0,88

Les dépenses d'investissement sur l'activité parc automobile se sont élevées à 0,72 M€ en AE et 0,88 M€ en CP, soit un niveau proche de la LFI 2025. Une économie a été réalisée sur les achats de véhicules. En CP, la surconsommation (+9 %) s'explique par le décalage de règlement de commandes passées en fin de gestion 2024 qui ont été payées en 2025. La dotation couvre par ailleurs les achats de carburant et l'entretien des véhicules.

La gestion du parc automobile relève d'une politique d'investissement éco-responsable qui a permis de pallier la vétusté d'une partie de notre parc automobile et de respecter la norme de 50 % a minima d'acquisition de véhicules à faible émission. Cette politique a permis de diminuer le poste de dépenses de carburant en dépit d'une hausse des coûts du carburant. Fin 2025, le parc automobile du ministère réparti entre Paris et Nantes était constitué de 113 véhicules. Les véhicules achetés sont majoritairement français (Peugeot, Renault, Citroën). Par ailleurs, le département poursuit son investissement dans une dynamique éco-responsable en 2025 avec une commande de trois scooters et sept véhicules dont deux électriques et quatre hybrides (soit 85 % des voitures commandées).

IMMOBILIER FRANCE

	En M€	LFI 2025		Consommation 2025	
		AE	CP	AE	CP
Entretien lourd en France		2,55	4,79	7,89	9,07

L'enveloppe portée en LFI 2025 de 2,55 M€ en AE et 4,79 M€ en CP pour l'entretien lourd en France avait été envisagée à 7,55 et à 9,79 en PLF 2025. Compte tenu du besoin en rénovation de certains sites du ministère, la ligne a été réabondée en cours de gestion pour permettre à la direction de l'immobilier de la logistique de mettre en œuvre sa programmation.

Au 31 décembre 2025, la consommation s'est établie à 7,89 M€ en AE et 9,07 M€ en CP, soit un niveau très supérieur à la dotation LFI 2025.

Une dizaine de chantiers a ainsi été finalisée en 2025, représentant 6,1 M€ d'AE sur 2025, dont les principaux sont :
- l'aménagement du nouveau site Spallis (275 postes de travail) : le déménagement de services entre les sites des Invalides, le quai d'Orsay et Spallis ont mobilisé plus de 500 collaborateurs et environ 400 autres le seront en 2026.

En outre, des travaux de câblage et de rafraîchissement importants ont été réalisés à cette occasion sur le site des Invalides ;

- la rénovation en profondeur de la représentation permanente de la France auprès de l'OCDE : ont été menés le remplacement des menuiseries et de la toiture, le ravalement de façade, le raccordement au réseau de chaleur urbaine ;
- la rénovation complète et la mise en accessibilité de sept blocs sanitaires du bâtiment administratif du quai d'Orsay (QO) ;
- le remplacement des quatre ascenseurs du bâtiment administratif du QO ;
- la réfection des aménagements géotechniques en pourtour du patrimoine bâti du CCSC pour remédier aux infiltrations souterraines ;
- le remplacement de menuiseries à la RP de la France auprès du conseil de l'Europe ;
- le renforcement de la sûreté des sites via la sécurisation du passage intérieur entre les bâtiments du Breil 3 et 4 à Nantes ;
- le renforcement de la sécurité incendie du QO via l'installation de systèmes de désenfumage effectifs et diverses portes coupe-feu à l'hôtel du ministre.

1,8 M€ d'AE en 2025 ont servi à la poursuite ou lancement d'études en lien avec des projets qui seront lancés à partir de 2026.

SÉCURITÉ FRANCE

	En M€	LFI 2025		Consommation 2025	
		AE	CP	AE	CP
Sécurité passive en France (investissement)		0,38	0,38	2,71	2,18

Concernant la **sécurité passive en France**, les dépenses de maintenance des installations de sécurité passive ont été contenues en raison des investissements effectués en 2024 et en 2025. Cette ligne, insuffisamment dotée en LFI 2025, a été abondée par redéploiement des crédits de la brigue étranger de la direction de la sécurité diplomatique, ainsi que par des transferts de crédits de la direction de l'immobilier et de la logistique. Elle a permis d'équiper les nouveaux sites de manière à répondre aux standards de la réglementation en termes de matériel classifié ainsi que de mettre à niveau les sites accueillant des services relocalisés. La dotation a aussi servi à remplacer le matériel obsolète, sujet à de nombreuses pannes. La consommation s'est élevée à 2,71 M€ en AE et 2,18 M€ en CP.

SERVICES D'INFRASTRUCTURE

	En M€	LFI 2025		Consommation 2025	
		AE	CP	AE	CP
Services d'hébergement applicatif		5,23	5,23	6,07	5,89

Cette activité a comme objet le MCO des deux datacenters résiliant implantés sur les sites de Paris et de Nantes représentant 1580 machines virtuelles et 792 To de données. 6,07 M€ en AE et 5,89 M€ en CP ont été consacrés) ces services en vue de la rénovation des équipements d'infrastructure qui permettront d'offrir de nouveaux services, tout en améliorant le chiffrement et la sécurité du réseau de télécommunication mondial du MEAE.

Par ailleurs, le projet de messagerie Bluemind s'est poursuivi pour un montant de 1,22 M€ avec l'objectif d'une mise à disposition à l'ensemble des agents du MEAE en 2026.

Enfin, la DNUM a poursuivi pour le compte de la direction des archives le renouvellement des équipements de stockage et de sauvegarde des données, pour un montant de 0,19 M€. Il a également été réalisé l'acquisition de serveurs et de 4 baies stockages de données, pour les besoins de la direction de la communication et de la presse, pour un montant total de 0,25 M€.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	151 995 298	197 833 054	151 995 298	197 833 054
Rémunérations d'activité	102 846 887	144 227 789	102 846 887	144 227 789
Cotisations et contributions sociales	47 770 744	49 811 053	47 770 744	49 811 053
Prestations sociales et allocations diverses	1 377 667	3 794 212	1 377 667	3 794 212
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	119 832 081	126 729 354	125 933 515	132 329 573
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	119 832 081	126 650 154	125 933 515	132 250 373
Subventions pour charges de service public		79 199		79 199
Titre 5 : Dépenses d'investissement	13 043 829	12 503 802	15 288 335	14 870 502
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	13 043 829	9 054 744	15 288 335	11 440 154
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		3 449 058		3 430 349
Titre 6 : Dépenses d'intervention		164 812		164 692
Transferts aux ménages		92 089		89 969
Transferts aux entreprises		4 000		4 000
Transferts aux autres collectivités		68 723		70 723
Total	284 871 208	337 231 021	293 217 148	345 197 820

ACTION**07 – Réseau diplomatique**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Réseau diplomatique	477 732 191 375 048 362	285 422 027 280 727 445	763 154 218 655 775 807	477 732 191 375 048 362	281 645 099 287 896 802	759 377 290 662 945 164

L'année 2025 a été caractérisée par la période des services votés au 1^{er} trimestre, qui a ralenti le rythme de la dépense en début de gestion et par la persistance d'un contexte international sensible, avec des situations locales particulièrement dégradées (Liban, Israël, Iran, Cuba, Haïti, Ukraine) et leurs effets sur le budget des postes concernés.

Les ressources extrabudgétaires ont progressé, attestant du dynamisme des postes pour recueillir du mécénat et créer des recettes indispensables au financement de certaines activités et projets, que les budgets de fonctionnement ne permettraient pas de réaliser.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**FONCTIONNEMENT DES AMBASSADES**

	En M€	LFI 2025		Consommation 2025	
		AE	CP	AE	CP
Frais de représentation de la RP UNESCO		0,05	0,05	0,03	0,03
Fonctionnement courant		51,13	51,13	53,75	53,90
Frais de représentation à l'étranger		13,00	13,00	18,34	18,30
Voyages et missions statutaires au départ de l'étranger		16,00	16,00	13,84	13,84
Formation linguistique		0,78	0,78	0,67	0,67
Gratification des stagiaires		1,30	1,30	1,27	1,27
Énergie et fluides postes		15,50	15,50	12,44	12,30
Téléphone et internet postes		7,20	7,20	5,34	5,34
Dépenses de structures à l'étranger hors MAE		0,00	0,00	6,71	6,68
Contentieux et transactions sur contrats ADL		0,50	0,50	0,14	0,14
Attachés de coopération ultramarins		0,00	0,00	0,15	0,15
Total		105,46	105,46	112,69	112,62

L'activité des **frais de représentation de la RP-UNESCO** couvre les dépenses de frais de représentation de la représentation permanente de la France auprès de l'UNESCO, située à Paris. La consommation de crédits de cette activité s'est établie en 2025 à 30 k€ en AE et 27 k€ en CP.

Avec une consommation de 53,8 M€ en AE et 53,9 M€ en CP, l'activité **fonctionnement courant** regroupe des dépenses de natures diverses (contrats, frais de tournées, valise diplomatique, achat de petits matériels, charges de copropriété...). La part des contrats (jardinage, nettoyage, entretien et maintenance technique notamment) est en hausse constante (18,3 M€, contre 17,3 M€ en 2024, 16,2 M€ en 2023 et 15,6 M€ en 2022) en raison de l'indexation des contrats sur l'inflation et les salaires minima, de la priorité donnée à l'entretien et à la maintenance des matériels

techniques ainsi que des décisions d'externalisations liées à des suppressions d'emplois de service sous plafond du ministère (dans le contexte d'Action publique 2022). Néanmoins, alors que la dotation des contrats était en hausse de 7 %, la hausse de la dépense a été contenue à +5,5 %, grâce aux efforts de rationalisation et de remise en concurrence menés par le ministère.

Les dépenses de frais de tournées en 2025 (7,98 M€) sont relativement stables par rapport aux deux exercices précédents (8 M€ en 2024 et 7,9 M€ en 2023). Malgré l'augmentation des effectifs des attachés à compétence régionale, que ce soit dans le réseau du MEAE ou d'autres ministères (défense, douanes), la dépense reste maîtrisée. Enfin, les « dépenses diverses » sont quasi stables en 2025 (11,8 M€) par rapport à 2024 (11,9 M€), après une baisse progressive sur les exercices précédents (12,5 M€ en 2023 et 13,7 M€ en 2022), illustrant des efforts de rationalisation des achats et d'affectation plus précise sur cette ligne, mais aussi des arbitrages des postes sur des dépenses prioritaires et indispensables dans un contexte d'absorption de la hausse de l'inflation à budget constant.

En 2025, la consommation globale des **frais de représentation à l'étranger** s'est élevée à 18,3 M€ en AE et 18,3 M€ en CP. La hausse de la dépense observée en 2024 par rapport à 2023 se poursuit en 2025, bien que dans une moindre mesure (17,8 M€ en 2024 contre 15,8 M€ en 2023). Elle s'explique par l'augmentation du coût des denrées alimentaires, par la hausse des effectifs dans le réseau (attachés régionaux et chefs de services émargeant sur les frais de représentation), allant de pair avec les ouvertures de postes, effectives ou en préparation (Samoa, Guyana, consulat général à Séville, Athènes et Melbourne, réouverture à Damas).

Le recours au mécénat sous forme de fonds de concours 01-1-3-240 « contributions au financement des dépenses de représentation des postes à l'étranger », destiné à financer les réceptions de notre fête nationale, reste une source indispensable pour financer les réceptions du 14 juillet sur l'ensemble du réseau. La différence entre la dotation LFI et la consommation tient principalement au fonds de concours qui a fait l'objet d'une demande de reports de crédits pour 2025 à hauteur de 3,1 M€ en AE et 3,1 M€ en CP.

Concernant l'activité **voyages et missions statutaires** au départ de l'étranger, la ressource en LFI s'établit à 16 M€, pour une consommation totale de 13,84 M€ en AE et 13,84 M€ en CP pour la prise en charge des frais de voyages statutaires et de missions hors zone de compétence. Les crédits ont été consommés à hauteur de 92 % de l'enveloppe (contre 80 % en 2024). Le reliquat non consommé, quoi que faible, a été redéployé sur d'autres lignes (notamment l'entretien/maintenance).

La tarification des billets, tendanciellement à la hausse, reste un point de vigilance : même si la hausse est modérée (+0,4 M€ par rapport à 2024), elle est régulière (+1 M€ de 2022 à 2023, puis +0,4 M€ par an de 2023 à 2024).

Les voyages statutaires (congrès, ruptures d'établissement, participation à un concours) représentent près de 63 % de cette consommation. Les missions et appels par ordre en France représentent 25 % des dépenses et les missions hors circonscription environ 12 %. Le montant de la dépense statutaire, bien qu'incompressible par nature, peut varier sensiblement d'une année sur l'autre, selon l'ampleur des mutations et la composition familiale des agents.

La consommation 2025 de l'activité **formation linguistique** s'est élevée à 671 k€ en AE et en CP pour l'apprentissage de la langue du pays d'affectation par le personnel expatrié et le perfectionnement en français des agents de droit local, sur une enveloppe en LFI de 780 k€ en AE et en CP. Cette enveloppe est nécessaire au maintien ou à l'acquisition de compétences linguistiques indispensables à l'activité des agents.

La ligne **gratification des stagiaires** concerne les gratifications versées aux étudiants qui effectuent un stage de plus de deux mois dans une ambassade. La consommation en 2025 de 1,27 M€ en AE et en CP sur une dotation en LFI fixée à 1,3 M€ illustre la réalité de l'importance des stagiaires pour les ambassades et de l'effort réalisé pour qu'ils puissent acquérir une expérience professionnelle à l'étranger.

Dotée de 15,5 M€ en LFI, la consommation de la ligne **énergie et fluides** s'est élevée à 12,43 M€ en AE et 12,30 M€ en CP. Les dépenses d'énergie et fluides sont soumises aux aléas du change, à la fluctuation des prix du pétrole et du gaz, à la hausse des tarifs de l'électricité. La dépense avait fortement augmenté (+22,5 %) entre 2019 (12 M€) et 2022 (14,7 M€), puis avait baissé de 3 % entre 2023 et 2024. En 2025, la dépense est restée stable par rapport à 2024. Ces

chiffres illustrent les effets de la politique d'économie énergétique (isolation des bâtiments, changement des éclairages notamment) combinés à la stabilisation globale du coût de l'énergie. Néanmoins, cette activité reste un point de vigilance compte tenu de la volatilité des coûts mondiaux de l'énergie et de leur dépendance au contexte géopolitique mondial.

La consommation de la ligne **téléphonie et internet**, s'est élevée à 5,34 M€ en AE et 5,34 M€ en CP. Cette ligne reste soumise à des tensions, en raison du déploiement des outils de mobilité, de la remise à niveau ou de la sécurisation des lignes en cas de situation locale sensible et de la nécessité de sécuriser et de renforcer les liaisons internet nécessaires au bon fonctionnement d'applications en ligne (Diplomatie, France Visa, Crocus) utilisant la dématérialisation des documents. Néanmoins, les efforts de maîtrise des coûts faits par les postes portent leur fruit, comme en atteste la baisse puis la stabilisation de la dépense (5,4 M€ en 2024, 5,6 M€ en 2023, 5,7 M€ en 2022).

Créée en 2016 et dotée d'une provision de 500 k€ en LFI, l'activité **contentieux et transactions sur contrats ADL** supporte les dépenses relatives aux contentieux et transactions concernant les agents de droit local dans les postes, qui ne relèvent pas du domaine de la masse salariale. Par nature imprévisible, la dépense en 2025 s'est élevée à 135 k€ en AE et CP, contre 227,4 € en 2024.

Créée en 2016 et non dotée en LFI, l'activité **attachés de coopération ultramarins** correspond aux dépenses de fonctionnement des chargés de coopération des conseils régionaux de Martinique, de Guadeloupe, de la Nouvelle Calédonie et de la Guyane affectés dans certaines ambassades. La dépense 2025 s'élève à 151,2 k€ en AE et en CP, sur des crédits du fonds de concours 1-3-00982.

IMMOBILIER A L'ETRANGER

	En M€	LFI 2025		Consommation 2025	
		AE	CP	AE	CP
Locations à l'étranger		31,71	31,70	33,02	33,10
Entretien et maintenance à l'étranger		10,40	10,40	13,14	13,04
Total		42,11	42,10	46,15	46,15

419 contrats de **locations à l'étranger** (associés à leurs charges connexes) ont été pris en charge par le ministère en 2025, dont 155 baux supérieurs à 18 k€, nouveaux ou bien renouvelés.

La programmation budgétaire 2025 pour les loyers à l'étranger était de 31,7 M€ en AE et CP, pour une consommation au 31 décembre 2025 de 33 M€ en AE (+4,1 %) et 33,1 M€ en CP (+4,4 %).

Cette surconsommation s'explique notamment par :

- l'inflation importante dans certaines zones géographiques ;
- l'augmentation substantielle des loyers dans certains pays (États-Unis, Taipei) ;
- les nouvelles prises à bail (Luanda, Zurich, Addis-Abeba, représentation permanente auprès de l'ONU à Vienne) ;
- la double prise à bail lors de travaux ou dans le cadre de relocalisations (Houston, Bangalore).

En 2025, l'activité **entretien, maintenance à l'étranger** a bénéficié d'une dotation en LFI fixée à 10,4 M€ auxquels s'ajoutent les crédits issus de l'attribution de produits 2-3-00447 pour un montant de 1,7 M€ en AE et 1,76 M€ en CP, dont une partie a été redéployée par les postes au profit de l'activité fonctionnement courant. Les dépenses exécutées sur cette ligne s'élèvent à 13,14 M€ en AE et 13,04 M€ en CP et à 94 % de la ressource disponible ; la consommation est en baisse de 7 % par rapport à 2024 (14,1 M€).

La phase initiale de services votés en 2025 a entraîné un ralentissement du rythme de consommation budgétaire. Néanmoins, ce retard a pu être rattrapé au deuxième semestre, l'activité affichant un taux de consommation de

134 % de la ressource initiale, qui illustre la persistance des besoins. L'entretien courant constitue une priorité afin d'assurer une maintenance régulière du bâti, de répondre aux besoins liés aux urgences et aux crises, aux aléas climatiques ou sismiques comme récemment au Vanuatu, ce qui évite de recourir par la suite à des opérations de rénovation plus lourdes et plus coûteuses pour le budget de l'État. Ces dépenses ont également permis de poursuivre les efforts d'amélioration des conditions de travail des personnels et d'hébergement dans les logements mis à disposition des agents dans certains postes, afin de répondre à une demande toujours très forte des réunions de dialogue social, relayée notamment lors des États généraux de la diplomatie (EGD) en 2023.

INDEMNITES DE CHANGEMENT DE RESIDENCE

	En M€	LFI 2025		Consommation 2025	
		AE	CP	AE	CP
ICR et voyages statutaires au départ de la France		23,75	23,75	20,80	20,80
Total		23,75	23,75	20,80	20,80

Les principales composantes de la consommation de l'activité **Indemnité de changement de résidence (ICR) et voyages statutaires au départ de la France** sont le nombre d'agents mutés, la composition de leur famille, les pays d'affectation et l'évolution des coûts moyens du fret.

La consommation 2025 se répartit comme suit :

- 84 % soit 17,5 M€ au titre de l'indemnité de changement de résidence, calculée suivant les modalités du décret n° 86-416. 1 840 mouvements ont été enregistrés en 2025 contre 1 823 en 2024, date à laquelle la consommation s'élevait à 17,11 M€ (82,5 %), soit une hausse de 383 k€ (+2,24 %). Le montant moyen de l'ICR versée est de 9 508 € en 2025 contre 9 387 € en 2024 (+1,29 %). A l'instar de 2024, un faible nombre d'agents mutés sollicite le versement des 20 % complémentaires de l'ICR (moins de 10 %) ;
- 11 % soit 2,37 M€ pour la prise en charge du voyage d'affectation France/poste pour l'agent et ses ayants droit contre 2,53 € (12 %) en 2024, ce qui indique une baisse de -165 k€ (-6,5 %). L'anticipation des réservations a permis de contrebalancer la hausse des tarifs aériens ;
- 4 % soit 912 k€ pour la prise en charge du coût forfaitaire du fret pour les VI (dans la limite de 150 kg) contre 1,06 M€ (5 %) en 2024, soit une diminution de 148 k€ (-13,97 %) ;
- 0,09 % soit 19 469 € pour la prise en charge de frais annexes (calcul des tarifs aériens de référence ainsi que les trois derniers paiements à l'ancien prestataire visas, le nouveau prestataire ayant été rattaché aux voyages statutaires).

SÉCURITÉ A L'ETRANGER

	En M€	LFI 2025		Consommation 2025	
		AE	CP	AE	CP
Sécurité passive des postes (fonctionnement)		8,20	8,20	10,35	10,14
Gardiennage étranger (prestations récurrentes et ponctuelles)		24,40	24,40	22,94	22,87
Missions de renfort et missions d'audit de sécurité		5,00	5,00	5,06	5,04
Entretien et réparation de véhicules blindés		1,00	1,00	0,69	1,09
Frais de déménagement des gendarmes		2,60	2,60	1,81	1,81
Total		41,20	41,20	40,85	40,96

Les dépenses de fonctionnement en **sécurité passive des postes** concernent les contrats de maintenance des installations (tunnels rayons X, vidéoprotection, dispositifs anti-intrusion) et les travaux de réparation ou de remplacement du matériel. Afin d'assurer un fonctionnement optimal des dispositifs en place, une politique systématique de mise en œuvre de contrats de maintenance est menée. Un double mouvement (une technicité grandissante de la menace et donc des systèmes de protection nouvellement acquis d'une part et, d'autre part, le vieillissement des équipements plus anciens) explique l'accroissement des besoins budgétaires de la maintenance (consommation en hausse de 5,33 % entre 2024 et 2025) pour maintenir les capacités au niveau requis, assurer leur durabilité et reculer leur seuil d'obsolescence. La hausse du coût du transport ainsi que les tensions et les pénuries sur le marché des composants électroniques des systèmes de sûreté (vidéoprotection, contrôle d'accès, alarmes) contribuent également à cette augmentation des charges de maintien en condition opérationnelle. La plupart des systèmes de sécurité ayant été installés il y a plus de dix ans, une campagne de recensement des besoins de maintenance préventive a été lancée.

Enfin, obligation réglementaire résultant des dispositions de l'Instruction générale interministérielle sur la protection du secret de la Défense nationale (IGI 1 300) qui régit la protection de certains systèmes et zones sensibles des postes diplomatiques, le recours à des sociétés françaises habilitées et le suivi des normes ANSSI ont pour effet mécanique le renchérissement des procédures de maintenance. Si une part de maintenance locale de premier niveau est systématiquement recherchée dans les contrats, celle-ci ne peut concerner certains systèmes sensibles qui sont au cœur de nos dispositifs.

Les dépenses de **gardiennage à l'étranger** prennent en compte le gardiennage des emprises diplomatiques et consulaires, ainsi que la protection des agents lors de leurs déplacements en dehors des sites (trajets de et vers l'aéroport, rendez-vous extérieurs, ...) dans les pays où les risques sont les plus importants. Cette ligne gardiennage comprend donc à la fois des dispositifs classiques de vigiles mais également parfois des accompagnements en véhicules blindés accompagnés de gardes armés, prestations dont le coût est particulièrement élevé. Il s'agit des pays identifiés comme des pays en crise (catégorie 1 de la doctrine de sécurité du MEAE) tels que la Libye, l'Irak, Haïti, ainsi que certains pays sujets à une menace terroriste (catégorie 2).

La ligne consacrée au gardiennage est en constante augmentation depuis plusieurs années en raison de :

- facteurs structurels : les législations locales du travail qui prévoient des revalorisations annuelles obligatoires des salaires et entraînent une augmentation des masses salariales dont le coût constitue l'essentiel du prix prestation ; taux d'inflation engendrant une augmentation automatique du coût des services ;
- facteurs contextuels : l'augmentation des risques sur l'ensemble des secteurs géographiques ; la mise en place de dispositifs spéciaux et particulièrement renforcés des postes situés en catégorie 1 de la doctrine de sécurité ;
- facteurs de gestion : une politique d'externalisation (remplacement d'agents de sécurité ADL par des prestations de gardiennage, occasionnant un transfert de charge du titre 2 vers le titre 3) ; les conséquences de la réforme des réseaux de l'État à l'étranger (RREE) en matière de regroupement des budgets de gardiennage des autres services ministériels sur le programme 105.

Dans le but de contenir la hausse des moyens budgétaires consacrés à ces prestations, des mesures de rationalisation et de mutualisation sont entreprises (remise en concurrence des entreprises locales, ajustement au strict nécessaire des amplitudes horaires, etc.). La consommation 2025 par rapport à 2024 est en hausse de 3,66 %, l'augmentation de ces dépenses ayant pu être contenue grâce à des gains au change.

Les crédits affectés sur la ligne des **missions de renfort et missions d'audit de sécurité** financent essentiellement les missions de longue durée de gardes de sécurité (police et gendarmerie) affectés en mission de renfort dans les postes diplomatiques et consulaires particulièrement exposés et, dans une moindre mesure, les missions pour la surveillance des zones protégées lors de travaux ainsi que les indemnités versées lors des stages préparatoires à la prise de fonction des gardes de sécurité diplomatiques. A ces missions, s'ajoutent les missions d'audit effectuées par les experts techniques de la direction de la sécurité diplomatique. Les missions de renfort temporaire dans les postes sont indispensables pour ajuster les dispositifs de sécurité face aux survenances de crises et pour assurer la sécurité des agents sur site et lors de leurs déplacements.

La consommation de cette ligne est en forte augmentation par rapport à 2024 (+1 M€). Les dépenses supplémentaires sont principalement liées à des déploiements ponctuels dans des postes en crise (Côte d'Ivoire, Madagascar, Cameroun...), qui s'ajoutent aux missions de renfort déployées sur une période plus longue en raison du contexte en Israël, Ukraine, Haïti, Irak, Mali, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo par exemple.

Concernant **l'entretien des véhicules blindés**, les dépenses portent sur la maintenance du parc déployé dans les postes (216 véhicules), la location pour certaines situations urgentes (Irak, Libye, Syrie, Haïti) et les actions de formation des chauffeurs. La part la plus importante des dépenses prises en charge par les postes en 2025 concerne l'entretien du parc de véhicules blindés et l'achat de pièces détachées.

Les frais de **déménagement des gendarmes** sont consécutifs à la mise à disposition du MEAE de sous-officiers de gendarmerie pour servir en qualité de gardes de sécurité dans les postes diplomatiques à l'étranger.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT DES AMBASSADES

	En M€	LFI 2025		Consommation 2025	
		AE	CP	AE	CP
Véhicules et gros matériel		3,00	3,00	4,30	4,35
Total		3,00	3,00	4,30	4,35

Concernant l'activité **véhicules et gros matériels**, la consommation sur cette ligne est de 4,30 M€ en AE et 4,35 M€ en CP, pour une dotation en LFI de 3 M€ augmentée des crédits de l'ADP 2-3-00778 à hauteur de 757 k€. Le parc automobile du réseau se compose de 1300 véhicules environ.

Le ministère impulse une démarche proactive envers les postes dans le renouvellement des véhicules pour atteindre l'objectif de verdissement du parc automobile.

ENTRETIEN LOURD A L'ETRANGER

	En M€	LFI 2025		Consommation 2025	
		AE	CP	AE	CP
Entretien lourd à l'étranger		44,46	37,26	40,99	48,55
Total		44,46	37,26	40,99	48,55

La LFI prévoyait en 2025 une enveloppe de 44,5 M€ en AE et de 37,3 M€ en CP. Compte tenu du besoin avéré de rénovation face à la vétusté de certaines emprises et de mise à niveau sécuritaire des bâtiments dans le réseau, la ligne a été réabondée en cours de gestion pour permettre à la direction de l'immobilier de la logistique (DIL) de mettre en œuvre sa programmation.

Au 31 décembre 2025, la consommation sur cette activité s'est élevée à 41 M€ en AE et à 48,6 M€ en CP. Malgré un ralentissement du rythme de consommation en début d'année en raison de la période de gestion en services votés, l'année a été marquée par une activité soutenue. En dépit des redéploiements opérés, les ajustements budgétaires rendus nécessaires par les annulations de crédits en cours de gestion ont essentiellement porté sur l'investissement.

Dans ce contexte, 310 opérations ont été conduites à des stades d'avancement divers. En ce qui concerne les études, 46 opérations ont été menées représentant 4,1 M€ en AE et 3,1 M€ en CP. Les nouveaux chantiers ont concerné 33 opérations représentant 25,4 M€ en AE et 8,9 M€ en CP. Quant aux chantiers poursuivis ou achevés en 2025, ils sont au nombre de 53, totalisant 9 M€ AE et 30 M€ CP. L'année 2025 a également été marquée par la coordination croissante avec la direction de la sécurité diplomatique (DSD) avec laquelle 34 opérations conjointes ont été menées, pour un budget DIL de 18,6 M€ en AE et 11,8 M€ en CP.

Certaines opérations ont été repoussées pour permettre d'absorber des opérations nécessaires mais non programmées. Ces opérations concernent essentiellement des interventions urgentes, liées à des pannes, des casses ou des alertes de dysfonctionnement. Elles touchent ainsi à la maintenance lourde des équipements, telle que le remplacement de systèmes de sécurité incendie, le changement de groupes électrogènes, de chaudières ou de systèmes de climatisation, le lancement d'audits électriques, des reprises de toitures ou de faux-plafonds.

Ces ajouts concernent également des opérations qu'il apparaît plus pertinent d'avancer dans la programmation annuelle en avance de phase, pour saisir des opportunités de coordination ou d'organisation, telles que l'extension de réparations d'ascenseurs, du désamiantage à l'occasion de travaux sur des toitures, la création de sanitaires pour les personnes à mobilité réduite (PMR) à l'occasion de réaménagements de locaux.

Enfin, ces ajouts peuvent également correspondre à des objectifs politiques ou sociaux, tels que les mises en accessibilité pour des affectations d'agents en situation de handicap, la mise en place de conteneurs ou d'audits de sécurité face à des épisodes sismiques, des remises en état suite à des dégradations des emprises, la volonté d'ouverture ou de remise en état de postes diplomatiques.

En fin de gestion, une trentaine d'opérations (pour 4 M€ d'AE et 2,4 M€ de CP) n'ont pas pu être engagées et seront programmées en 2026.

SÉCURITÉ A L'ETRANGER

	En M€	LFI 2025		Consommation 2025	
		AE	CP	AE	CP
Sécurité passive des postes (investissement)		17,45	20,88	12,63	11,19
Achat de véhicules blindés		5,00	5,00	2,32	3,29
Total		22,45	25,88	14,95	14,48

Les dépenses d'investissement pour la **sécurité passive des postes** sont liées à la mise à niveau des dispositifs de sûreté en protection périmétrique, équipements et systèmes de sécurité passive ainsi qu'à l'accompagnement, pour leur volet sécuritaire, des opérations immobilières du MEAE.

Pour l'année 2025, la direction de la sécurité diplomatique (DSD) a consacré 12,63 M€ d'AE aux opérations d'investissement dans le réseau alors que le montant des AE ouvert en LFI 2025 était de 17,4 M€.

Cette consommation limitée s'explique par :

- . la réserve de précaution ;
- . la période de gestion en services votés début 2025, qui a décalé d'un trimestre le démarrage des nouvelles opérations ;
- . au renouvellement à 50 % des effectifs des conseillers techniques sûreté ;
- . aux conditions politiques et sécuritaires, qui n'ont pas permis par exemple de pouvoir redémarrer les opérations en Russie ou au Mali, ce qui a provoqué le nouveau report des AE affectées non engagées (AENE) sur tranche fonctionnelle en 2026 ;

Les crédits non utilisés ont été redéployés sur la ligne de maintenance, afin de prolonger la durée de vie des installations de sûreté existantes, et sur des opérations d'investissement urgentes concernant la sécurité passive en France. La DSD suit par ailleurs une soixantaine d'opérations (travaux de moindre importance et suivi d'opérations plus lourdes lancées les années précédentes).

Les principales opérations d'investissement lancées en 2025 sont les suivantes :

Pays	AE	CP
Brésil	2 202 514	771 876
Autriche	1 372 105	409 469
Chili	1 343 781	396 943
Congo	1 342 277	1 107 548
Norvège	1 018 079	303 848
Viêt Nam	867 351	260 206
Cuba	825 763	748 278
Togo	780 602	114 715
Cameroun	676 901	275 966
Angola	567 399	178 930
Centrafrique	565 841	34 977

En ce qui concerne **l'achat de véhicules blindés**, la DSD n'a pas pu mettre en œuvre la totalité de son programme de renouvellement du parc des véhicules blindés prévu en 2025 en raison de la suspension de la convention à l'initiative de l'UGAP. Ainsi seuls trois véhicules ont pu être commandés au lieu de sept initialement programmés. Les crédits non utilisés ont été redéployés sur des installations de sécurité passive pour la France et des commandes de drones notamment (protection des emprises, exploration des voies empruntées par les convois motorisés). Sur les 21 véhicules commandés en 2024, sept véhicules ont été livrés en décembre 2025, les 14 véhicules en cours de fabrication devraient être disponibles pour une partie au printemps et le solde à l'été.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	477 732 191	375 048 362	477 732 191	375 048 362
Rémunérations d'activité	392 069 624	306 521 391	392 069 624	306 521 391
Cotisations et contributions sociales	83 406 670	65 748 653	83 406 670	65 748 653
Prestations sociales et allocations diverses	2 255 897	2 778 318	2 255 897	2 778 318
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	210 714 983	223 542 459	210 706 364	223 413 524
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	210 714 983	223 542 459	210 706 364	223 413 524
Titre 5 : Dépenses d'investissement	74 707 044	55 765 507	70 938 735	63 063 799
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	74 707 044	55 765 507	70 938 735	63 063 799
Titre 6 : Dépenses d'intervention		867 064		867 064
Transferts aux ménages		2 218		2 218
Transferts aux entreprises		8 011		8 011
Transferts aux autres collectivités		856 835		856 835
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		552 415		552 415
Prêts et avances		552 415		552 415
Total	763 154 218	655 775 807	759 377 290	662 945 164

ACTION

08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	172 043 247 162 951 960		172 043 247 162 951 960	172 043 247 162 951 960		172 043 247 162 951 960

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLEMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	172 043 247	162 951 960	172 043 247	162 951 960
Rémunérations d'activité	139 088 800	133 077 835	139 088 800	133 077 835
Cotisations et contributions sociales	30 291 927	24 638 060	30 291 927	24 638 060
Prestations sociales et allocations diverses	2 662 520	5 236 065	2 662 520	5 236 065
Total	172 043 247	162 951 960	172 043 247	162 951 960

ACTION

09 – Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
09 – Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"	206 693 388 207 239 604		206 693 388 207 239 604	206 693 388 207 239 604		206 693 388 207 239 604

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLEMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	206 693 388	207 239 604	206 693 388	207 239 604
Rémunérations d'activité	167 723 793	167 148 505	167 723 793	167 148 505
Cotisations et contributions sociales	37 860 707	39 204 736	37 860 707	39 204 736
Prestations sociales et allocations diverses	1 108 888	886 363	1 108 888	886 363
Total	206 693 388	207 239 604	206 693 388	207 239 604

ACTION**10 – Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
10 – Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"	64 408 720 61 304 970		64 408 720 61 304 970	64 408 720 61 304 970		64 408 720 61 304 970

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	64 408 720	61 304 970	64 408 720	61 304 970
Rémunérations d'activité	54 644 766	51 537 337	54 644 766	51 537 337
Cotisations et contributions sociales	9 487 483	9 515 638	9 487 483	9 515 638
Prestations sociales et allocations diverses	276 471	251 994	276 471	251 994
Total	64 408 720	61 304 970	64 408 720	61 304 970

ACTION**11 – Conférence des Nations unies sur l'océan**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
11 – Conférence des Nations unies sur l'océan			0 0			0 0

Le budget de la Conférence des Nations unies sur l'océan (UNOC 3), qui a été organisé sur le port Lympia de Nice du 9 au 13 juin 2025, avait été établi lors de la seconde réunion interministérielle (RIM) de mars 2025 à 52,3 M€ (20 M€ sur le programme 105 – enveloppe du protocole-, 10 M€ sur le programme 2029, 4 M€ issus de l'enveloppe des contributions internationales du programme 105, 14 M€ de contributions d'autres ministères et 4,3 M€ non répartis).

L'ensemble des dépenses de la conférence représente actuellement 46,9 M€ dont 35,78 M€ pour le Protocole, sur le programme 105 dans l'attente d'éventuelles dépenses d'indemnisation.

Les principaux postes de dépenses de la zone bleue, celles consacrées au sommet stricto sensu et imputées sur le programme 105, sont les suivantes : 18,6 M€ ont été consacrés aux aménagements, 8,6 M€ aux prestations techniques générales et de sécurité, 5,1 M€ au pilotage général et à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et 2 M€ de frais de restauration.

Ces crédits ont été consommés sur l'enveloppe du protocole, au sein de l'action 1.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CAMPUS France (P185)	4 224 721	4 224 721			4 515 869	4 515 869
Transferts	4 224 721	4 224 721			4 515 869	4 515 869
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)		23 000				
Transferts		23 000				
ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (P212)						326
Transferts						326
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)						709
Transferts						709
IHEDN - Institut des hautes études de Défense nationale (P129)	259 239	140 904			389 391	533 575
Transferts	259 239	140 904			389 391	533 575
CNED - Centre national d'enseignement à distance (P214)					4 525	
Transferts					4 525	
ENM - Ecole nationale de la magistrature (P166)	28 917	19 229			70 474	53 552
Transferts	28 917	19 229			70 474	53 552
Universités et assimilés (P150)		52 225			79 199	85 565
Subventions pour charges de service public					79 199	79 199
Transferts		52 225				6 366
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	43 560	43 560			5 000	5 000
Transferts	43 560	43 560			5 000	5 000
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)		5 850				
Transferts		5 850				
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)						8 550
Transferts						8 550
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile (P613)						14 000
Transferts						14 000
Total	4 556 437	4 509 489			5 064 458	5 217 146
Total des subventions pour charges de service public					79 199	79 199
Total des transferts	4 556 437	4 509 489			4 985 259	5 137 947

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025, leur réalisation 2024 est sans objet.

PROGRAMME 185

Diplomatie culturelle et d'influence

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Anne GRILLO

Directrice générale de la mondialisation

Responsable du programme n° 185 : Diplomatie culturelle et d'influence

Après l'effort exceptionnel de « réarmement du réseau » intervenu en 2024, l'année 2025 a été marquée par la sélectivité des engagements, la nécessaire consolidation des modèles économiques des opérateurs et partenaires et la recherche d'effet de levier, dans le contexte de redressement des comptes publics. Le travail mené dans le cadre du programme, doté de 651,8 M€ M€ en LFI 2025, a visé la consolidation des instruments structurants de notre diplomatie culturelle et d'influence (soutien à la diffusion de la langue française, renforcement de l'attractivité universitaire et de recherche, valorisation des industries culturelles et créatives) et la promotion des intérêts économiques et commerciaux de la France.

1. Promotion de la langue française et développement de l'enseignement français à l'étranger

Une réforme nécessaire du modèle économique de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)

Depuis sa création en 1990, l'AEFE joue un rôle central dans le développement de l'enseignement français à l'étranger, avec une double mission de service public, pour nos compatriotes à l'étranger et de diplomatie d'influence. Le réseau d'enseignement français à l'étranger compte 612 établissements homologués, contre 495 en 2018, et scolarise près de 401 000 élèves, en légère progression (+0,7 %) par rapport à 2024. La montée en puissance des 16 instituts régionaux de formation (IRF) a renforcé la professionnalisation des personnels et la qualité académique de l'enseignement.

L'année 2025 a toutefois révélé la fragilité de son modèle économique, qui nécessite de mener une réforme en profondeur. Un groupe de travail interministériel, mené par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et associant le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'action et des comptes publics, a été constitué afin de soumettre des propositions. De premières mesures d'urgence ont été adoptées lors du conseil d'administration du 18 décembre 2025 afin d'intervenir sur le niveau de ressources de l'Agence. Elles ont constitué les premiers jalons d'une réforme d'ampleur qui continuera à se déployer en 2026, afin de garantir une meilleure maîtrise des dépenses, un renforcement des capacités de pilotage et un accompagnement plus étroit des établissements.

Diffusion linguistique et filières bilingues

La stratégie linguistique s'est appuyée sur 778 filières LabelFrancÉducation dans 66 pays, ainsi que sur le soutien à la Fédération internationale des professeurs de français (200 associations dans 120 pays).

Le Collège international de Villers-Cotterêts, lancé à l'issue du XIX^e Sommet de la Francophonie, est entré en phase opérationnelle en 2025, avec une dotation française de 3,6 M€ sur trois ans. Il accueille chercheurs et cadres éducatifs et développe une filière dédiée au renforcement des capacités des interprètes francophones.

Le réseau des 380 Alliances françaises conventionnées demeure un pilier de la diffusion linguistique. La subvention à la Fondation des Alliances françaises a été ajustée à 0,54 M€ en cours de gestion 2025.

2. Attractivité universitaire et diplomatie scientifique

Le seuil de plus de 400 000 étudiants étrangers accueillis a été franchi ces dernières années. La France vise à renforcer sa position parmi les principales destinations mondiales d'accueil des étudiants internationaux, par une approche qualitative en matière d'attractivité étudiante répondant à nos intérêts stratégiques, dans le cadre de la refonte en cours de la stratégie « Bienvenue en France ». La politique des bourses demeure un levier stratégique,

avec une enveloppe dédiée de 70,1 M€, afin de cibler certaines priorités dans un contexte de concurrence internationale accrue

La gestion 2025 a confirmé plusieurs orientations structurantes :

- concentration sur les géographies stratégiques (Indopacifique, Afrique) ;
- fléchage vers des secteurs prioritaires de haute valeur stratégique (santé, climat, droit et gouvernance, hautes technologies en lien avec « France 2030 ») ;
- priorité aux niveaux master et doctorat, avec revalorisation du contrat doctoral.

La marque « France Excellence » (Eiffel, Europa, Major, MOPGA) a poursuivi sa consolidation. Les établissements à autonomie financière (EAF) et les instituts français de recherche à l'étranger – unités mixtes de recherche à l'étranger (IFRE-UMIFRE) ont soutenu la mobilité étudiante, l'organisation de colloques internationaux et la diffusion scientifique, contribuant au rayonnement intellectuel français.

3. Diplomatie culturelle et industries culturelles et créatives

Soutien structurant aux industries culturelles et créatives (ICC)

Les industries culturelles et créatives constituent un levier majeur d'influence et un secteur stratégique de l'économie française. En 2025, une logique de filière et d'export structurée, en lien avec les opérateurs spécialisés (Unifrance, Centre national de la musique, Bureau international de l'édition française, Architectes français à l'export) a été privilégiée. L'appui a porté sur l'accompagnement des professionnels français dans les pays prescripteurs et émergents, le renforcement de leur présence dans les grands événements internationaux et la structuration de coopérations pérennes.

Rayonnement intellectuel et circulation des œuvres

La « Nuit des idées » demeure l'événement phare du débat d'idées à l'international, mobilisant le réseau diplomatique en lien avec l'Institut français.

Le soutien aux invitations d'honneur, aux tournées d'auteurs et aux rencontres professionnelles a permis de maintenir une forte visibilité des œuvres françaises et francophones.

Mobilité artistique et résidences

Les programmes de résidence constituent un outil d'influence efficace. En 2025, la Villa Albertine a poursuivi son déploiement aux États-Unis. Les dispositifs de résidences ont également été articulés avec des projets structurants, notamment dans le cadre du développement du futur quartier culturel et créatif de Cotonou. La valorisation de l'expertise culturelle française, notamment muséale et patrimoniale, demeure un axe stratégique. La France peut s'appuyer sur un savoir-faire reconnu internationalement, illustré par des projets emblématiques tels que le Louvre Abou Dhabi.

4. Diplomatie économique

Les actions mises en œuvre en 2025 ont permis de renforcer les trois objectifs suivants :

Soutenir les entreprises françaises sur les marchés étrangers

La direction de la diplomatie économique a poursuivi son travail de soutien à l'internationalisation des entreprises en apportant son expertise sur l'évolution de la situation géopolitique des pays visés ainsi que sur les opportunités d'affaires intéressant les entreprises. Elle a ainsi participé au financement de plusieurs salons et forums d'affaires en mettant l'accent sur les salons dédiés aux professionnels du secteur minier notamment (Afrique du Sud, Canada, Australie). Une attention particulière a été portée aux secteurs stratégiques notamment le nucléaire civil, les approvisionnements en minerais critiques mais aussi le secteur du spatial ou encore les secteurs d'avenir que sont le numérique et l'intelligence artificielle (participation à l'organisation du sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle à Paris en février 2025).

Promouvoir l'attractivité économique de la France

En 2025, la France conserve la 1^{re} position en Europe en matière d'attractivité pour les investissements étrangers, malgré un contexte économique et géopolitique incertain. Selon le Baromètre EY, le pays a attiré 1 025 projets d'investissement, se classant ainsi en tête pour la sixième année consécutive, devant le Royaume-Uni et l'Allemagne. Le point d'orgue de l'attractivité économique demeure l'organisation du Sommet *Choose France*, dont la 8^e édition, qui s'est tenue le 19 mai 2025, a donné lieu à l'annonce de 53 nouveaux investissements, représentant 40,8 Md€ et 13 000 créations d'emplois pérennes. Parallèlement, la direction de la diplomatie économique a initié un programme de visites et d'événements à destination des ambassades étrangères en France (AMB-ECO) et des personnalités étrangères du monde économique (VIP-ECO).

Promouvoir la régulation et la normalisation internationales au service de l'économie française et de notre politique internationale

La direction a poursuivi son action dans les domaines de la régulation et de la normalisation internationales et ses efforts de promotion de normes financières fortes pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, notamment dans le cadre du Groupe d'action financière (GAFI). Enfin, elle a développé ses relations avec l'AFNOR dans le cadre de la promotion et la défense des intérêts nationaux (Association française de normalisation, propriété intellectuelle et la protection des indications géographiques françaises au niveau international, etc.).

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France

INDICATEUR 1.1 : Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

INDICATEUR 1.2 : Diffusion de la langue française

INDICATEUR 1.3 : Établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger

INDICATEUR 1.4 : Établissements scolaires labellisés LabelFrancEducation

INDICATEUR 1.5 : Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux

OBJECTIF 2 : Développer l'attractivité de la France

INDICATEUR 2.1 : Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

INDICATEUR 2.2 : Bourses du gouvernement français

INDICATEUR 2.3 : Attractivité de la France en termes d'investissements

OBJECTIF 3 : Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export

INDICATEUR 3.1 : Accompagnement des acteurs économiques

OBJECTIF 4 : Dynamiser les ressources externes

INDICATEUR 4.1 : Autofinancement et partenariats

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France

INDICATEUR

1.1 – Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel)	%	Sans objet	Sans objet	15		donnée non renseignée	13 000
Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels	%	Sans objet	Sans objet	35		donnée non renseignée	85
Dont part de projets culturels incluant une action spécifique de soutien et d'accompagnement des professionnels culturels et créatifs et des filières ICC	%	Sans objet	Sans objet	35	7	absence amélioration	15

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 : « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »

Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DPS/MO

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre du nombre de projets culturels organisés totalement ou partiellement en ligne.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique)..

Sous-indicateur 2 : « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »

Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DPS/MO

Périmètre : SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique)..

Sous-indicateur 3 : « Dont part de projets culturels incluant une action spécifique de soutien et d'accompagnement des professionnels culturels et créatifs et des filières ICC »

Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DPS/MO

Périmètre : SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique)..

ANALYSE DES RESULTATS

Sous-indicateur 1 : « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »

Données non disponibles.

Sous-indicateur 2 : « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »

Données non disponibles.

Sous-indicateur 3 : « Dont part de projets culturels incluant une action spécifique de soutien et d'accompagnement des professionnels culturels et créatifs et des filières ICC »

En 2025, plus de 2 000 projets portés par le réseau diplomatique et culturel ont pour objectif principal le soutien et l'accompagnement des filières ICC. C'est ainsi l'ensemble du réseau qui décline sur le terrain des projets à impacts afin de soutenir les ICC. A l'échelle régionale, la répartition des projets met en évidence une concentration dans trois zones : le continent américain, l'Union européenne et l'Asie-Pacifique.

INDICATEUR

1.2 – Diffusion de la langue française

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre d'inscriptions aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nb	912 273	870 176	920 000	718 568	absence amélioration	927 514
Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nombre/usage r	30 405 988	33 589 052	30 700 000	22 890 355	absence amélioration	36 161 177
Nombre de candidats aux certifications en langue française	Nb	694 417	756 054	740 000	825 430	cible atteinte	760 000

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 : « Nombre d'inscriptions aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises »

Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Périmètre : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle, dont les postes à présence diplomatique.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »

Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Périmètre : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle, dont les postes à présence diplomatique.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »

Sources des données : France Éducation international (FEI)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'inscrits aux certifications de langue (DILF, DELF, DALF, TCF) tous niveaux confondus, dans tous les centres d'examen dont la France. Les tests Évalang ne sont pas intégrés à ce chiffre.

Périmètre : diplôme initial de langue française (DILF), diplôme d'études en langue française (DELF), le diplôme approfondi de langue française (DALF) et le test de connaissance du français (TCF).

ANALYSE DES RESULTATS

Sous-indicateur 1 : « Nombre d’inscriptions aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises »

Ce sous-indicateur est collecté via la campagne RÉCAP (revue complète de l’action des postes). Suite à un changement de plateforme, le calendrier de la campagne 2025 a été décalé. Les chiffres annoncés ci-dessus ne sont donc pas définitifs et la consolidation sera réalisée début avril. En effet, 136 postes ont répondu au 02/03/2026 contre 150 postes en 2025. À ce stade (02/03/2026), nous notons une baisse globale de 17 % des inscriptions en cours de langue. Cette baisse est due principalement au recul du nombre d’inscription dans les zones Afrique du Nord et Moyen-Orient (-69 % ; soit 86 191 inscrits), Union européenne (-27 % ; soit 34 770 inscrits) et Amérique (-21 % ; soit 50 141 inscrits). Les hausses des inscriptions dans les zones Asie (+6 % ; soit 11 182 inscrits) et Afrique Océan Indien (+7 % ; soit 11 198 inscrits) ne permettent pas de combler cet écart. L’Asie reste néanmoins la 1^{re} zone en termes d’inscriptions avec 205 247 inscriptions suivie par la zone Amérique avec 185 652.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d’heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »

Comme pour les inscriptions, le nombre d’heures/élèves est collecté via la campagne RÉCAP. Au 02/03/2026, le sous-indicateur est en baisse de 32 % en comparaison avec 2024 (22 890 355 en 2025 contre 33 589 052 en 2024). Cette baisse est principalement marquée pour les zones Afrique du Nord Moyen-Orient (-75 % ; soit 3 167 014 heures/élèves), Amérique (-58 % ; soit 7 610 680 heures/élèves) et Union européenne (-19 % ; soit 644 206 heures/élèves). Comme pour les inscriptions, la baisse est plus marquée pour les Instituts français (-41 %) que pour les Alliances françaises (-28 %)

Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »

Certifications à fort enjeu social, les sessions regroupent des candidats souhaitant entamer ou poursuivre des études supérieures en France ou dans un autre pays francophone, intégrer le marché du travail, obtenir la nationalité française ou une carte de résident, déposer un dossier d’immigration permanente pour le Canada ou encore accéder à la citoyenneté canadienne. En 2025, la dynamique de croissance déployée depuis 2023, tant pour les diplômes que pour les tests, s’est renforcée avec une augmentation globale de 8 % du nombre d’inscrits, atteignant 825 430 candidats. Cette progression repose sur une hausse différenciée selon les certifications : une augmentation de 3 % pour les diplômes, portée notamment par le développement des versions scolaires ainsi que par la multiplication des conventions signées à l’international et une augmentation de 17 % pour les tests.

INDICATEUR

1.3 – Établissements homologués du réseau de l’enseignement français à l’étranger

(du point de vue de l’usager)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de croissance du nombre d’élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE	%	+12	+13,4	+9,2	+1,2	absence amélioration	+15,8
Taux de croissance du nombre d’élèves dans le réseau de l’enseignement français à l’étranger (EFE)	%	+3,6	+7,9	+6,7	+0,7	absence amélioration	+9,2
Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l’enseignement français à l’étranger (EFE)	%	32	39,82	38	50,8	cible atteinte	40

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans un établissement homologué par l'éducation nationale, faisant partie du réseau piloté par l'AEFE. Ce taux est calculé par la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de l'AEFE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger

Sous-indicateur 2 : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données de l'enquête de rentrée réalisée par l'AEFE auprès des établissements homologués d'enseignement français à l'étranger par saisie de leurs données dans le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE. Ce taux est calculé par la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de l'AEFE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Sous-indicateur 3 : « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données fournies par l'AEFE et extraites des données sur les formations depuis le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE-FC (requête : « liste récapitulative des stagiaires, par stage et session »). Données sur les effectifs enseignants globaux du réseau exportés de MAGE, sur la base des effectifs déclarés lors des enquêtes de rentrée. Ce taux est calculé par la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de l'AEFE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger de l'AEFE

ANALYSE DES RESULTATS

Sous-indicateur 1 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE »

Croissance des effectifs des élèves étrangers toujours la plus dynamique dans le réseau, mais ralentissement du taux de croissance : +1,2 % et stagnation des nationalités tierces, malgré les actions engagées pour développer l'attractivité : mise en place d'un Bac français international (BFI), développement du numérique/ plurilinguisme, travail sur la reconnaissance du baccalauréat français mené par nos postes diplomatiques.

Dans certains pays, des barrières juridiques ou idéologiques notamment font obstacle à l'intégration d'élèves locaux (interdiction de scolariser des nationaux, quotas, adjonction de cours/examens supplémentaires, exigences religieuses, etc.), conditions qui parfois se durcissent. Dans d'autres pays, l'EFE constitue une alternative solide à un système éducatif national moins efficient.

Sous-indicateur 2 : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Les effectifs des établissements sont passés de 350 000 (2018) à 400 704 élèves (2025) soit +14,49 %, alors que le nombre de nouveaux établissements homologués est en croissance de +36 % depuis 2018. Les effectifs augmentent chaque année. Néanmoins, les crises multiples dans des zones où la demande de l'enseignement français à l'étranger est réelle, ralentissent la croissance ou mettent à mal le fonctionnement ou l'image du réseau. La légère augmentation de l'effectif global à la rentrée 2025 est induite, comme en 2024, par les apports des premières homologations et des extensions d'homologation (établie à +0,7 %).

Sous-indicateur 3 : « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

La cible de 40 % de professeurs formés a été dépassée (réalisation > 50 % pour 2025). Sur 31 848 enseignants, 16 186 ont été formés (efficacité des IRF et des accords de partenariats multipliant les offres de formations). Les professeurs locaux de l'EFE sont formés au sein des 16 Instituts régionaux créés le 1^{er} janvier 2023.

Le projet PàP (« professeurs à professionnaliser ») s'adresse aux personnels de droit local rejoignant le réseau ou à ceux expérimentés ressentant un besoin de se perfectionner. Il comprend plusieurs parcours déclinés pour le 1^{er} et pour le 2^d degrés, déployés dans les 16 zones à travers leurs plans régionaux de formation.

Pour les années 2024-2025 et 2025-2026 plusieurs nouveaux parcours (formateurs du réseau et conseillers pédagogiques, ainsi qu'un parcours sur l'usage de l'intelligence artificielle) ont été mis en place, ainsi qu'un guide auteur-concepteur relatif à l'hybridation de la formation.

INDICATEUR**1.4 – Établissements scolaires labellisés LabelFrancEducation**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation	Nb	200 000	199 999	250 000	210 000	amélioration	265 000
Nombres d'établissements scolaires labellisés LabelFrancEducation	Nb	651	716	800	778	amélioration	880

Commentaires techniques**Sous-indicateur 1 : Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation**Sources des données : DGM/DDC/LFE, remontées des postes, campagnes de labellisation avec l'AEFE.**Sous-indicateur 2 : Nombres d'établissements scolaires labellisés LabelFrancEducation**Sources des données : DGM/DDC/LFE, remontées des postes, campagnes de labellisation avec l'AEFE.**ANALYSE DES RESULTATS****Sous-indicateur 1 : Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation et sous-indicateur 2 : Nombres d'établissements scolaires labellisés LabelFrancEducation**

Le réseau LabelFrancEducation continue sa progression, tant en termes de nombre d'élèves que de nombre d'établissements. Ce réseau, qui scolarise 210 000 élèves en enseignement bilingue francophone, se déploie désormais dans 66 pays et compte 778 filières, contre 716 filières dans 67 pays en 2024. Un nouveau pays, le Pérou, a fait son entrée dans la liste et deux pays, la Biélorussie et la République Démocratique du Congo, en sont sortis. Si la cible de 800 établissements fixée pour 2025 n'a pas été atteinte, le rythme de progression reste similaire à celui enregistré en 2024. Cette cible par ailleurs sera peut-être trop ambitieuse pour les années à venir : un effet de seuil ayant vraisemblablement été atteint, il faut s'attendre à un probable ralentissement de ce rythme, le vivier d'établissements potentiellement « labellisables » n'étant pas illimité. Les efforts de prospection continuent toutefois, avec un travail important de nos postes pour identifier des établissements qui pourraient être accompagnés, en passant par des étapes intermédiaires (création de labels locaux), afin de remplir les critères exigeants requis par le label.

Pour autant, l'objectif quantitatif fixé par le Président de la République de 500 établissements labellisés, atteint dès 2022, reste largement dépassé. Le LabelFrancEducation est un outil d'influence puissant, que les postes se sont utilement approprié et qui participe pleinement à l'attractivité de la langue française dans les pays concernés. L'objectif se concentre aujourd'hui moins sur l'expansion que la structuration et l'animation du réseau, et sur le renforcement de la qualité de l'enseignement du et en français des sections bilingues francophones.

INDICATEUR**1.5 – Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux	Nb	44 409	43 055	57 000	25 636	absence amélioration	57 000

Commentaires techniques**Sous-indicateur 1 : Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux**

Sources des données : Données RÉCAP, DGM/DPS.

ANALYSE DES RESULTATS**Sous-indicateur 1 : Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux**

La formation des enseignants de et en français et le renforcement des capacités des systèmes éducatifs locaux demeurent des priorités de notre coopération éducative, inscrites depuis 2018 dans le plan pour la langue française et le plurilinguisme. L'objectif est de renforcer la qualité de l'enseignement du français et, par-là, son attractivité auprès de la jeunesse. La formation des enseignants constitue ainsi un axe stratégique majeurs des plans stratégiques « Éducation » 2024-2027 élaborés par les postes diplomatiques à la demande du ministère, qui font l'objet de bilans de mise en œuvre réguliers. Le réseau de coopération et d'action culturelle met en œuvre les actions de formation des enseignants dans le cadre de sa coopération bilatérale en éducation, selon une logique de partenariat et de réponse aux besoins des pays partenaires. Le réajustement constaté cette année de cet objectif dans les plans stratégiques « Éducation » illustre les difficultés auxquelles les postes diplomatiques se heurtent pour impliquer les autorités éducatives locales (majoritairement par manque de moyens locaux) sans l'appui desquelles la réalisation des objectifs de formation du vivier local est difficile.

Les actions de formation à distance et de formation à l'usage du numérique en classe, domaines pour lesquels l'expertise française est particulièrement reconnue, et qui s'étaient multipliées depuis la crise sanitaire, ont permis de toucher un plus grand nombre de professeurs. Leur diminution progressive (fatigue numérique, plébiscites pour le retour en présentiel) explique la baisse du nombre d'enseignants formés depuis 2022. Grâce aux FEF, plusieurs postes ont pu mettre en place des actions de formation importantes (Irak, Bosnie-Herzégovine, Kenya, Madagascar) qui arrivaient à terme en 2025.

Le décalage de certaines actions dans l'année par les postes faute de crédits explique également en partie la diminution d'actions de formation de grande ampleur, dont les coûts en présentiel ont augmenté. Les cibles projetées devront tenir compte des impératifs budgétaires, y compris avec l'outil des FEF, pour envisager une croissance soutenable et raisonnée.

OBJECTIF**2 – Développer l'attractivité de la France**

Lancée en 2018, la stratégie « Bienvenue en France » (BeF) incarne l'ambition française d'un renforcement de son attractivité universitaire. Elle a pour objectif de faire de la France l'une des premières destinations pour les études supérieures. L'objectif présidentiel de 500 000 étudiants internationaux accueillis en 2027 est en passe d'être atteint (443 000 étudiants internationaux inscrits en 2024-2025). Au-delà de cet objectif quantitatif, la stratégie doit être affinée en interministériel en vue d'une approche plus qualitative et plus stratégique.

INDICATEUR

2.1 – Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France	%	53	51,5	51,5	51,5	cible atteinte	52
Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France	Nb	203 943	206 400	230 000	210 701	amélioration	215 000
Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français	%	95	94	98	91	absence amélioration	99
Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien	Nb	2 455	2 745	3 200	2 696	absence amélioration	2 800
Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités	%	54,5	55	54	55	cible atteinte	53
Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes	%	53	52	50	53	cible atteinte	50

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »Sources des données : MEAE/Parcoursup

Ce dispositif permet une analyse fine de l'information et un suivi des candidatures durant la campagne (de janvier à septembre).

Mode de calcul : nombre de bacheliers étrangers ayant accepté une formation dans Parcoursup/ nombre de bacheliers étrangersPérimètre : Les données rendent à présent visibles les formations de bachelor en école de commerce. A compter de la campagne 2021, le cursus de Sciences Po Paris est accessible sur Parcoursup pour les élèves de l'enseignement français à l'étranger.**Sous-indicateur 2 : « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans une université »**Sources des données : Statistiques MESRE-SIES**Sous-indicateur 3 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »**Sources des données : Suivi pédagogique individualisé assuré par l'opérateur Campus France.**Sous-indicateur 4 : « Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien »**Sources des données : Données issues du système d'information de l'opérateur Campus France**Sous-indicateur 5 : « Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités »**Sources des données : Données fournies par le département des études statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (DGESIP/DGRI/SIES, DEPP) / Systèmes d'information SISE et Scolarité. Données publiées dans le rapport des Repères et références statistiques (RERS) de la DEPP direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance et du SD-SIES (Sous-direction des systèmes d'information et des études chiffrées).**Sous-indicateur 6 : « Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes »**Sources des données : Système d'information de Campus France.

ANALYSE DES RESULTATS

Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »

10 848 élèves ont accepté une proposition d'admission (22 367 bacheliers). Très légère baisse en valeur absolue (10 971 en 2024, -1,12 %). Le Bureau parcours des élèves et orientation (BPEO) administre le portail Parcoursup et accompagne les chefs d'établissement et les élèves. Il met des ressources à disposition des élèves, des familles et des équipes éducatives (webinaires, espace collaboratif sur l'intranet,..), participant à la promotion de l'enseignement supérieur français et facilitant l'arrivée en France des bacheliers EFE.

Le programme France Excellence-Major est piloté par l'AEFE (830 bacheliers étrangers de l'EFE en 2025). Il alloue chaque année environ 100 bourses (baisse). Bourses de 5 ans (niveau M2) permettant aux meilleurs de poursuivre un cursus de haut niveau. En 2025, 180 lauréats ont été sélectionnés parmi 737 candidats (96 pays, 135 établissements).

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »

En 2024-2025, 210 700 des 329 100 étudiants étrangers en mobilité étaient inscrits dans les universités françaises, représentant 13 % des effectifs étudiants dans ces établissements.

Sous-indicateur 3 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »

Campus France et la DGM sont parvenus à un taux de réponse de 77 %. Le taux de réussite de 91 % (objectif à 98 %) s'inscrit dans un contexte où les données sont fiabilisées, consécutivement à des mesures prises en 2024 par la DGM pour renforcer le suivi pédagogique des boursiers.

Sous-indicateur 4 : « Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien »

1 124 projets soutenus (56 partenariats). 2 696 mobilités scientifiques financées (légère baisse), chiffres à analyser en regard des notifications tardives aux bénéficiaires, plus un effet de la hausse des coûts liés aux mobilités (prix du transport, per diem) que d'une baisse de l'attractivité (Cf. amélioration de la consommation de l'enveloppe dédiée). Augmentation régulière, notable, des projets soutenus (1102 projets en 2023, 1116 en 2024, 1124 en 2025).

Sous-indicateur 5 : « Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités »

Part majoritaire (55 %), avec de légères différences en fonction de l'origine (67.1 % des étudiants européens, 61 % des étudiants américains, 57,5 % des étudiants asiatiques, et 50.7 des étudiants en provenance d'un pays africain).

Sous-indicateur 6 : « Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes »

Objectifs de parité fixé par le plan d'action pour une diplomatie féministe. Pour 2025, la part de femmes parmi les boursiers est de 53 % (+1 point).

INDICATEUR

2.2 – Bourses du gouvernement français

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de bourses avec allocation versées à des boursiers du Gouvernement français	Nb	8 456	8 737	10 700	7 815	absence amélioration	8 000
Nombre de bourses de couverture sociale accordées à des Boursiers du Gouvernement Français	Nb	3 161	3 240	4 000	2 664	absence amélioration	4 500

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 Nombre de bourses avec allocation versées à des boursiers du Gouvernement français

Sources des données : Systèmes d'informations de Campus France.

Périmètre : Cet indicateur correspond aux bourses qui comprennent le versement d'une allocation du P185.

Sous-indicateur 2 Nombre de bourses de couverture sociale accordées à des Boursiers du Gouvernement Français

Sources des données : Systèmes d'informations de Campus France.

Périmètre : Cet indicateur correspond aux bourses qui comprennent uniquement la prise en charge de la couverture sociale par les crédits P185 de la DGM. Le versement d’une allocation est assuré par un partenaire ou bien le bénéficiaire ne perçoit pas d’argent. Les données dont dispose le MEAE concernant les bourses de couverture sociale (BCS) accompagnées du cofinancement d’un partenaire ne prennent en compte que les cofinancements passant par l’opérateur Campus France.

ANALYSE DES RESULTATS

Sous-indicateur 1 Nombre de bourses avec allocation versées à des boursiers du Gouvernement français

En 2025, la DGM a attribué 7 815 bourses comprenant le versement d’une allocation de vie sur les crédits P185. La cible initialement fixée de 10 700 bourses n’a pas été atteinte du fait de la diminution générale du nombre de bourses (-10 %), consécutivement à un surgel et dans le contexte des « services votés ». Cet objectif s’inscrivait par ailleurs dans le contexte d’une hausse originellement prévue de l’enveloppe des BGF, du fait des objectifs fixés par la stratégie « Bienvenue en France ».

Sous-indicateur 2 Nombre de bourses de couverture sociale accordées à des Boursiers du Gouvernement Français

En 2025, la DGM a attribué 2 664 bourses de couverture sociale. Il s’agit de bourses qui comprennent uniquement la prise en charge de la couverture sociale par les crédits P185 de la DGM. Ce dispositif est prévu comme devant être cofinancé par un partenaire . 25 % des bourses attribuées en 2024 étaient des BCS (-2 points de % par rapport à 2024), dont au moins 20 % étaient cofinancées.

Les partenariats sont mis en place de façon encadrée : ils font l’objet de conventions qui détaillent les conditions de prise en charge et d’accueil des boursiers en France. S’agissant de la mise en œuvre, les postes diplomatiques attribuent a minima une bourse de couverture sociale (BCS) et éventuellement une partie du montant de l’allocation non couvert par le partenaire. Des entreprises ou des gouvernements étrangers peuvent participer au versement d’une allocation de vie pour des étudiants effectuant une mobilité en France.

La cible initialement fixée de 4 000 bourses n’a pas été atteinte en 2025 du fait de la diminution générale du nombre de bourses (-10 %), consécutivement à un surgel et dans le contexte des « services votés ».

INDICATEUR

2.3 – Attractivité de la France en termes d’investissements

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de visites d’investisseurs auxquelles les Ambassades et Business France ont contribué / nombre d’investisseurs rencontrés	ratio	32,6	28,9	33	33,9	amélioration	35

Commentaires techniques

Sous indicateur 1 : « Nombre de visites d’investisseurs auxquelles les Ambassades et BF ont contribué / nombre d’investisseurs rencontrés »

Sources des données : Enquête annuelle auprès des ambassades

Périmètre : L’enquête sur les indicateurs de diplomatie économique de l’année 2025 a permis de recenser les actions et initiatives de nombreux postes. Le taux de réponse s’est sensiblement accru depuis l’exercice 2024 : 121 réponses reçues sur 141 postes interrogés – soit 86 % de réponses, contre 110 réponses obtenues l’année dernière sur 158 postes interrogés – soit 70 % de réponses. Ces retours témoignent de l’engagement croissant des postes en faveur du commerce extérieur et de l’attractivité économique de la France.

ANALYSE DES RESULTATS

Sous-indicateur 1 : « Nombre de visites d’investisseurs auxquelles les ambassades et Business France ont contribué / nombre d’investisseurs rencontrés »

Les résultats enregistrés pour 2025, fondés sur les retours des postes, soulignent leur engagement continu auprès des investisseurs étrangers et leur travail de conviction et d’accompagnement ciblé de ces acteurs. Ils soulignent la

mobilisation collective de la Team France au service de cette attractivité. Ce taux de transformation, entre la manifestation d'un intérêt pour un investissement en France et une visite de prospection/engagement, progresse sensiblement depuis 2023.

L'élaboration avec les 22 postes prioritaires du chantier Attractivité économique de la France, piloté par le MEAE, de feuilles de route sur la valorisation de cette attractivité auprès des investisseurs étrangers, l'organisation d'événements de promotion de la France comme destination privilégiée pour les investisseurs, l'animation et la coordination d'une démarche collective de conviction et de communication participent en particulier de cet engagement croissant des postes.

La cible proposée pour 2026 est en cohérence avec la tendance de ces résultats et l'importance conférée à la promotion de l'attractivité économique de la France.

OBJECTIF

3 – Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères et, par délégation, le ministre délégué chargé du commerce extérieur et de l'attractivité, sont compétents pour définir et mettre en œuvre la politique française pour le commerce extérieur et l'attractivité, en visant notamment le renforcement de l'internationalisation des entreprises françaises. À ce titre, un dispositif complet de soutien public des entreprises à l'export est déployé, s'appuyant sur les opérateurs de l'État. L'accompagnement financier est composé des outils du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique (prêts du Trésor, FASEP) et de ceux de Bpifrance (garanties export). L'accompagnement non financier (conseil à l'export notamment) est mis en œuvre par la Team France Export (TFE), structurée autour de Business France, des régions, des chambres de commerce et d'industrie et de Bpifrance.

Pour continuer d'accroître la performance de ce dispositif en 2025, les actions se sont concentrées sur deux axes :

- Poursuite du soutien aux entreprises : information sur le risque pays, les opportunités d'affaires et les évolutions normatives ; mise en contact, aide à la résolution de difficultés ; contribution à des forums d'affaires ; valorisation de l'offre française auprès des interlocuteurs politiques étrangers ou via les acteurs institutionnels (Business France, Conseillers du commerce extérieur, chambres de commerce bilatérales,...) ;
- Participation à la préparation/mise en œuvre du Conseil présidentiel pour le commerce extérieur (CPCE), qui a orienté l'adaptation de notre politique à l'évolution importante et rapide du contexte international (remise en question du cadre multilatéral, renforcement du protectionnisme,...), par : une stratégie pour les exportations, les chaînes de valeur et les importations, afin de diversifier les débouchés et approvisionnements, réduire les dépendances et protéger les filières contre les pratiques déloyales ; une stratégie pour les investissements directs étrangers, afin de soutenir l'innovation, la création de valeur et d'emplois sur le territoire français. Ces orientations ont été partagées aux opérateurs du commerce extérieur (membres de la TFE) pour les rendre opérationnelles.

Malgré le contexte international impliquant incertitudes et nécessaires adaptations des entreprises françaises, les résultats obtenus par la TFE sont satisfaisants. En 2025, Business France a atteint toutes les cibles de son contrat d'objectifs et de moyens. Enfin, l'action du ministère, et notamment des postes, pour accompagner les entreprises gagne en efficacité (cf. indicateur 3.1). C'est un atout pour les entreprises qui sont accompagnées pour faire faces aux conséquences de tensions commerciales accrues et un indicateur du soutien constant que l'État leur apporte.

INDICATEUR

3.1 – Accompagnement des acteurs économiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes	%	10,8	10,3	14	12,7	amélioration	13
Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'Ambassade	Nb	632	602	700	393	absence amélioration	650

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes »

Sources des données : Enquête annuelle auprès des ambassades

Il s'agit d'évaluer la performance de l'action des postes en mettant en regard l'ensemble des résultats obtenus et le nombre d'entreprises reçues.

Périmètre : L'enquête permet de recenser les actions/initiatives des postes. Le taux de réponse pourrait être amélioré, même s'il est en hausse notable (121 réponses reçues sur 141 postes interrogés – soit 86 % de réponses, contre 70 % en 2024). Les résultats attestent l'implication des ambassades, dans un contexte de tensions commerciales, ayant nécessité en 2025 une adaptation de la stratégie nationale pour le commerce extérieur.

Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »

Sources des données : Enquête annuelle auprès des ambassades

Il s'agit d'évaluer l'influence des actions du poste en matière d'environnement des affaires ayant conduit à lever des barrières et des freins rencontrés par les entreprises françaises.

Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade : modification de la réglementation locale, levée d'une interdiction phytosanitaire, autorisation de dédouanement, ouverture de nouvelles négociations sur un contrat, etc.

Périmètre : L'enquête permet de recenser les actions/initiatives des postes. Le taux de réponse pourrait être amélioré, même s'il est en hausse notable (121 réponses reçues sur 141 postes interrogés – soit 86 % de réponses, contre 70 % en 2024). Les résultats attestent l'implication des ambassades, dans un contexte de tensions commerciales, ayant nécessité en 2025 une adaptation de la stratégie nationale pour le commerce extérieur.

ANALYSE DES RESULTATS

Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes »

Le sous-indicateur 1 correspond au ratio qui présente le nombre de résultats obtenus par rapport au nombre d'entreprises reçues par les postes. Ce ratio est en hausse en 2025 et s'établit à 12,7 %. La hausse de ce ratio s'explique par une implication croissante des postes sur les dossiers prioritaires pour soutenir l'activité des entreprises françaises dans un contexte de tensions commerciales accrues. Ainsi bien que le nombre d'entreprises rencontrées par les postes soit en baisse (5 459 en 2025 soit -17 %^[1]) l'action des postes semble plus ciblée et à impact dans le cadre du soutien à l'internationalisation des entreprises françaises.

Le nombre de résultats obtenus, intégrant le nombre de contrats signés et le nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade, est en baisse, s'établissant autour de 700 en 2025, contre 900 en 2024.

Pour rappel, le ralentissement du commerce mondial avait conduit à revoir légèrement à la baisse les ratio cibles pour 2025 (13 % contre 14 % prévus au titre du PAP 2024 sur la même période), tout en continuant d'anticiper une évolution à la hausse de l'indicateur. L'anticipation revue à la baisse pour 2026 permet d'intégrer la montée des tensions commerciales et les conséquences de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient, notamment.

[1] A noter qu'une partie significative de cette baisse s'explique aussi par des données manquantes pour 2025.

Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »

Le nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus est en baisse sur la période et a permis de concrétiser près de 400 projets en 2025, ce qui est en deçà de la cible fixée.

Ici encore, la montée des tensions commerciales suite à la multiplication des crises et des conflits survenus dans les différentes géographies a des conséquences directes sur nombre de projets qui ont été décalés ou suspendus par les entreprises, en attendant les signaux clairs d'une amélioration de la conjoncture économique. Par conséquent, l'instabilité du contexte géopolitique mondial vient perturber les actions de diplomatie économique entreprises au niveau des ambassades et requiert désormais des efforts de plus long terme pour atteindre les cibles qui avaient été fixées initialement pour cet indicateur.

OBJECTIF

4 – Dynamiser les ressources externes

Compte tenu de la tendance durable à la baisse de la dotation publique, il est demandé aux EAFs d'élaborer une stratégie d'augmentation continue du niveau d'autofinancement. Dans un contexte mondial de concurrence accrue des centres de langue privés, de transformation numérique accélérée et d'inflation immobilière et salariale, cet objectif stratégique bien que difficile semble plus que nécessaire afin de sauvegarder le modèle économique du réseau des IF et IFRE.

INDICATEUR

4.1 – Autofinancement et partenariats

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger	%	64,3	65,7	65,34	68,2	amélioration	69,5
Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE	%	74	68	75	74	amélioration	66
Montant des participations externes mobilisés par le réseau culturel et de coopération	M€	152	151	140	117	absence amélioration	151

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »

Sources des données : AEFE/MEAE

Mode de calcul : Ressources propres / (Subvention de fonctionnement + Ressources propres).

Ressources propres = évaluation des frais de scolarité FS perçus N/N+1 + subventions versées par les pays tiers en N pour les EGD et conventionnés – bourses versées aux EGD et conventionnés.

Conversion en € des FS, au 1^{er} /10 de N. Frais de première inscription non comptabilisés (car règles de gestion différentes, possibilité de remboursement à l'issue de la scolarité, etc.). Subvention de fonctionnement = dotation du MEAE en N sur les programmes 185 et 151. Comprend le financement des bourses scolaires aux élèves français et des bourses spécifiques (d'excellence, hors réseau). Les montants estimés des bourses versées aux établissements uniquement homologués sont déduits.

Périmètre : EGD + établissements conventionnés du réseau.

Sous-indicateur 2 : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »

Sources des données : MEAE/états comptables consolidés des EAF pluridisciplinaires.

Mode de calcul :

Numérateur : total des produits (classe 7 du compte de résultat consolidé) hors dotation de fonctionnement et d'intervention versées par le MEAE.

Dénominateur : total des charges (classe 6 du compte de résultat consolidé).

Périmètre : suite à la fusion SCAC-EAF, les établissements culturels sont désormais des EAF pluridisciplinaires. La liste de l'arrêté de 1999 est mise à jour chaque année. IFRE (Instituts français de recherche à l'étranger) et alliances françaises hors périmètre.

Sous indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »

Sources des données : Services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiques

Périmètre : 154 postes du réseau de coopération et d'action culturelle

ANALYSE DES RESULTATS**Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »**

Augmentation de près de trois points et demi entre 2024 et 2025 (65,7 % en 2024 vs 68,2 % en 2025), résultant de :

- dynamisme des ressources propres des établissements, liée à l'augmentation constante des droits de scolarité dans les EGD + conventionnés. Il s'agit essentiellement d'un effet prix (augmentation modérée des effectifs : 2 600 élèves en plus, pour un total de 400 704 dans 612 établissements, et petite baisse dans les EGD).

- baisse parallèle des subventions de l'État : 39,4 M€ au total (34,7 M€ sur le programme 185 et 4,7 M€ sur le programme 151, ce qui a fait mécaniquement augmenter le poids des ressources propres dans le budget des recettes de l'AEFE.

La nouvelle contribution 2025 ayant été votée en décembre 2025, son impact sur les droits de scolarité n'est pas complètement connu à ce stade, ni pour les EGD ni pour les établissements conventionnés (données traditionnellement renseignées pendant l'enquête de rentrée en septembre de chaque année). Aussi la cible 2026 a été ajustée à la hausse de manière indicative à ce stade.

Sous-indicateur 2 : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaire hors personnel MEAE »

Retour à la normale en 2025 avec maîtrise des dépenses et recettes propres globalement dynamiques. Le taux est en nette hausse (74 %) par rapport à 2024 (69 %). Si l'on intègre les IFRE, il atteint 73 % (68 % en 2024), valeur proche de 2023 (76 % hors IFRE). Évolution conforme à la prévision faite en RAP 2024 : « *La diminution des moyens alloués aux postes en 2025 devrait logiquement conduire les EAF à maîtriser leurs coûts, ce qui devrait se traduire par un rebond de leur taux d'autofinancement, qui dépendra également de la capacité des établissements à développer leurs ressources propres.* »

Sous Indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »

Montant des participations externes s'élevant à 117 M€ (bourses et projets compris), inférieur à la cible. Donnée établie sur la base des éléments reçus de 140 SCAC et Postes à présence diplomatique contre 154 au 19 février 2025. Données collectées sur une nouvelle plateforme lancée en 2026. Ces nouvelles modalités de collecte ont participé à ralentir la remontée de la donnée. La baisse de 22 % observée en 2025 est donc à nuancer.

Présentation des crédits

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2025 Consommation 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Appui au réseau	44 897 874 43 201 874	1 354 572	2 745 990	44 897 874 47 302 436	46 897 874
02 – Coopération culturelle et promotion du français	26 521 625 26 895 077		49 047 955 46 486 386	75 569 580 73 381 462	75 569 580
03 – Objectifs de développement durable	7 292		1 769 355 1 346 560	1 769 355 1 353 852	1 769 355
04 – Enseignement supérieur et recherche	8 077 263 7 972 109		92 792 696 83 075 106	100 869 959 91 047 215	100 869 959
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	423 637 965 410 919 958			423 637 965 410 919 958	423 637 965
07 – Diplomatie économique et attractivité	336 470		5 000 000 776 313	5 000 000 1 112 783	5 000 000
Total des AE prévues en LFI	503 134 727	0	148 610 006	651 744 733	653 744 733
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+5 399 876 (hors titre 2)			+5 399 876	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-30 998 364 (hors titre 2)			-30 998 364	
Total des AE ouvertes	626 146 245 (hors titre 2)			626 146 245	
Total des AE consommées	489 332 780	1 354 572	134 430 355	625 117 707	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2025 Consommation 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Appui au réseau	44 897 874 42 968 679	1 054 561	2 745 990	44 897 874 46 769 230	46 897 874
02 – Coopération culturelle et promotion du français	26 521 625 26 895 077		49 047 955 46 487 574	75 569 580 73 382 651	75 569 580
03 – Objectifs de développement durable	7 292		1 769 355 1 346 560	1 769 355 1 353 852	1 769 355
04 – Enseignement supérieur et recherche	8 077 263 7 972 109		92 792 696 83 074 780	100 869 959 91 046 889	100 869 959
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	423 637 965 410 919 958			423 637 965 410 919 958	423 637 965
07 – Diplomatie économique et attractivité	336 470		5 000 000 776 313	5 000 000 1 112 783	5 000 000
Total des CP prévus en LFI	503 134 727	0	148 610 006	651 744 733	653 744 733
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+5 399 876 (hors titre 2)			+5 399 876	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-30 998 364 (hors titre 2)			-30 998 364	
Total des CP ouverts	626 146 245 (hors titre 2)			626 146 245	
Total des CP consommés	489 099 585	1 054 561	134 431 217	624 585 363	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Appui au réseau	44 095 662 47 411 053	665 494	2 176 775	44 095 662	46 095 662 50 253 322
02 – Coopération culturelle et promotion du français	28 267 161 28 835 556		58 073 767 52 499 474	86 340 928	86 340 928 81 335 029
03 – Objectifs de développement durable	3 810		2 350 342 1 162 469	2 350 342	2 350 342 1 166 279
04 – Enseignement supérieur et recherche	9 155 983 8 153 597		113 886 055 80 330 610	123 042 038	123 042 038 88 484 207
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	454 928 726 445 549 840			454 928 726	454 928 726 445 549 840
07 – Diplomatie économique et attractivité	388 508		10 420 083 15 041 921	10 420 083	10 420 083 15 430 429
Total des AE prévues en LFI	536 447 532	0	184 730 247	721 177 779	723 177 779
Total des AE consommées	530 342 364	665 494	151 211 249		682 219 107

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Appui au réseau	44 095 662 47 449 894	180 863	2 184 375	44 095 662	46 095 662 49 815 133
02 – Coopération culturelle et promotion du français	28 267 161 28 835 556		58 073 767 52 700 255	86 340 928	86 340 928 81 535 810
03 – Objectifs de développement durable	3 810		2 350 342 1 162 469	2 350 342	2 350 342 1 166 279
04 – Enseignement supérieur et recherche	9 155 983 8 152 795		113 886 055 81 643 132	123 042 038	123 042 038 89 795 927
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	454 928 726 445 549 840			454 928 726	454 928 726 445 549 840
07 – Diplomatie économique et attractivité	1 989 080		10 420 083 15 046 234	10 420 083	10 420 083 17 035 314
Total des CP prévus en LFI	536 447 532	0	184 730 247	721 177 779	723 177 779
Total des CP consommés	531 980 975	180 863	152 736 465		684 898 303

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	530 342 364	503 134 727	489 332 780	531 980 975	503 134 727	489 099 585
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	56 460 899	49 592 005	49 538 462	58 099 510	49 592 005	49 305 267
Subventions pour charges de service public	473 881 465	453 542 722	439 794 318	473 881 465	453 542 722	439 794 318
Titre 5 – Dépenses d'investissement	665 494	0	1 354 572	180 863	0	1 054 561
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	665 494	0	1 354 572	180 863	0	1 054 561
Titre 6 – Dépenses d'intervention	151 211 249	148 610 006	134 430 355	152 736 465	148 610 006	134 431 217
Transferts aux ménages	52 391 368	75 637 012	67 997 674	53 703 890	75 637 012	67 997 674
Transferts aux entreprises	16 317 514	0	10 024 264	16 320 226	0	10 024 264
Transferts aux collectivités territoriales	78 333	0	77 798	78 333	0	77 798
Transferts aux autres collectivités	82 424 034	72 972 994	56 330 620	82 634 016	72 972 994	56 331 482
Total hors FdC et AdP		651 744 733			651 744 733	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-25 598 488			-25 598 488	
Total*	682 219 107	626 146 245	625 117 707	684 898 303	626 146 245	624 585 363

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2024	Prévues en LFI pour 2025	Ouvertes en 2025	Ouverts en 2024	Prévus en LFI pour 2025	Ouverts en 2025
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	4 601 923	2 000 000	5 176 250	4 601 923	2 000 000	5 176 250
Total	4 601 923	2 000 000	5 176 250	4 601 923	2 000 000	5 176 250

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2025		99 241		99 241				
02/2025		306 485		306 485				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2025		105		105				
04/2025		566 121		566 121				
05/2025		289 208		289 208				
06/2025		296 685		296 685				
07/2025		219 122		219 122				
08/2025		335 248		335 248				
09/2025		181 738		181 738				
10/2025		149 131		149 131				
11/2025		213 629		213 629				
12/2025		209 513		209 513				
Total		2 866 225		2 866 225				

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2025		2 000		2 000				
02/2025		30 119		30 119				
03/2025		15 000		15 000				
04/2025		131 884		131 884				
05/2025		21 201		21 201				
06/2025		41 615		41 615				
07/2025		4 206		4 206				
08/2025		1 565 347		1 565 347				
09/2025		305 386		305 386				
10/2025		25 231		25 231				
12/2025		168 036		168 036				
Total		2 310 025		2 310 025				

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2025		223 626		223 626				
Total		223 626		223 626				

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/04/2025						18 034 514		18 034 514
Total						18 034 514		18 034 514

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/07/2025		12 500		12 500				
03/12/2025		23 650		23 650				
Total		36 150		36 150				

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025						13 000 000		13 000 000
Total						13 000 000		13 000 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		5 436 026		5 436 026		31 034 514		31 034 514

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Appui au réseau		44 897 874 47 302 436	46 897 874 47 302 436		44 897 874 46 769 230	46 897 874 46 769 230
02 – Coopération culturelle et promotion du français		75 569 580 73 381 462	75 569 580 73 381 462		75 569 580 73 382 651	75 569 580 73 382 651
03 – Objectifs de développement durable		1 769 355 1 353 852	1 769 355 1 353 852		1 769 355 1 353 852	1 769 355 1 353 852
04 – Enseignement supérieur et recherche		100 869 959 91 047 215	100 869 959 91 047 215		100 869 959 91 046 889	100 869 959 91 046 889
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		423 637 965 410 919 958	423 637 965 410 919 958		423 637 965 410 919 958	423 637 965 410 919 958
07 – Diplomatie économique et attractivité		5 000 000 1 112 783	5 000 000 1 112 783		5 000 000 1 112 783	5 000 000 1 112 783
Total des crédits prévus en LFI *	0	651 744 733	651 744 733	0	651 744 733	651 744 733
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-25 598 488	-25 598 488		-25 598 488	-25 598 488
Total des crédits ouverts	0	626 146 245	626 146 245	0	626 146 245	626 146 245
Total des crédits consommés	0	625 117 707	625 117 707	0	624 585 363	624 585 363
Crédits ouverts - crédits consommés		+1 028 538	+1 028 538		+1 560 882	+1 560 882

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Au sein du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), la direction générale de la mondialisation (DGM) assure le pilotage global de la politique d'influence. Elle fixe les orientations de l'action du réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger, exerce la tutelle des opérateurs et veille à la cohérence de l'ensemble des actions du programme.

LES OPÉRATEURS

Le réseau culturel français est complété et soutenu par les dispositifs gérés et les actions mises en œuvre par les opérateurs, dont la DGM assure la tutelle. Ainsi la subvention pour charges de service public (SCSP) octroyée à l'AEFE permet d'assurer le suivi et l'animation du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger ; celle versée à Campus France apporte la garantie d'une mise en œuvre, selon des standards homogènes, de la gestion des bourses et des mobilités et permet un soutien aux espaces Campus France pour la promotion de l'enseignement supérieur français ; l'Institut français de Paris, quant à lui, accompagne, par son expertise culturelle et en langue française les postes diplomatiques dans la mise en œuvre de leurs projets en conformité avec les orientations ministérielles.

Les SCSP versées aux trois opérateurs relevant du programme 185 (AEFE, Institut Français, Campus France) font l'objet d'une présentation dédiée dans le volet « opérateurs » (cf. infra).

LE RÉSEAU DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE

Le programme 185 porte l'ensemble des crédits destinés à l'animation du réseau des services de coopération et d'action culturelle (SCAC), outil majeur de la projection de l'influence et du rayonnement de la France à l'étranger. Ce réseau se compose d'un ensemble de moyens et des structures directement pilotables sur le terrain par le conseiller de coopération et d'action culturelle (COCAC), placé sous l'autorité du chef de poste. En 2025, il intègre :

- 137 services de coopération et d'action culturelle au sein des ambassades ;
- 4 services pour la science et la technologie (SST) également au sein des ambassades (5 si l'on compte le Royaume-Uni où il n'y existe pas de SST mais un service ESRI – enseignement supérieur, recherche, innovation – qui dispose d'une dotation spécifique comme les autres SST) ;
- 102 instituts français (création des IF Arabie saoudite et RCA en 2025) qui bénéficient d'un statut d'établissements à autonomie financière (EAF) leur permettant de générer des ressources propres ;
- 22 instituts français de recherche à l'étranger spécialisés en sciences humaines et sociales (5 IFRE sont fusionnés avec un EAF pluridisciplinaire au sein d'un même pays), gérés en co-tutelle avec le MESRE et le CNRS, également sous le statut d'EAF sans personnalité juridique et pleinement intégrés à l'ambassade ;
- 5 centres culturels binationaux ;
- 8 instituts ou projets d'instituts culturels franco-allemands ;
- 380 Alliances françaises dites « conventionnées », car liées au ministère au travers du détachement de personnels expatriés et/ou le versement de subventions.

Alliances Françaises (AF)

Les priorités pour le réseau des Alliances françaises s'inscrivent dans le cadre du plan pour le développement de la langue française et le plurilinguisme (mars 2018), en cohérence avec les objectifs de la diplomatie d'influence (promotion et diffusion de la langue française, rayonnement culturel et artistique).

Structures associatives de droit local, les Alliances françaises apportent une contribution majeure au rayonnement de la langue et de la culture françaises dans le monde. Si elles concentrent souvent leur action sur les cours de français, elles peuvent également être mobilisées dans le domaine de la coopération culturelle, notamment en l'absence d'établissement à autonomie financière (EAF) dans le pays concerné (sur la base de conventions-cadres de coopération établies entre les AF locales et les SCAC). A ce titre, le ministère veille à ce que l'action du réseau des AF soit complémentaire de celle des Instituts français.

En 2025, le ministère s'est attaché à poursuivre son soutien au réseau des Alliances françaises, tout en redimensionnant son accompagnement à un contexte budgétaire de plus en plus contraint, par l'octroi de subventions aux AF conventionnées et la mobilisation de dotations spécifiques dédiées à la coordination et à la modernisation du réseau (formation, démarche qualité, transformation numérique), à la création/labellisation de nouvelles Alliances, aux travaux de sécurisation de leurs locaux (en fonction du contexte sécuritaire et des ouvertures ou relocalisations d'établissements), à l'accompagnement des Alliances confrontées ponctuellement à des difficultés financières (fonds créé en 2024).

Fondation des Alliances françaises (FAF)

Les missions de la Fondation des Alliances françaises s'inscrivent dans le cadre du rapprochement fonctionnel avec l'Institut français de Paris (IF) formalisé par une convention tripartite signée en octobre 2019, renouvelée en juillet 2023 entre le ministère, la FAF et l'IF. Devant garantir une plus grande cohérence de l'action linguistique et culturelle extérieure, ce nouveau dispositif a principalement pour objet de permettre aux deux réseaux de se donner les moyens d'une politique innovante de promotion de la langue et de la culture françaises, levier essentiel de la diplomatie d'influence et de l'attractivité de la France.

Dans ce cadre, le rôle de la FAF, soutenue financièrement par le ministère est recentré sur une mission de régulation (labellisation, promotion de la marque) et d'animation du réseau des AF en France et dans le monde. Parallèlement, celle-ci est associée à certaines commissions d'appels à projets organisées par l'IF.

Établissements à autonomie financière (Instituts français et IFRE-UMIFRE)

L'engagement du ministère auprès des IF s'exerce :

- dans le cadre d'une gouvernance renouvelée : l'inscription des EAF dans la LOLF (loi organique n° 2021-1836 du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion publique) a permis de sécuriser leur

fonctionnement à travers la reconnaissance de la dérogation aux principes budgétaires de la LOLF, avec, en corollaire, la double exigence d’une redevabilité accrue et d’une maîtrise des fonds de roulement ;

- selon un principe de solidarité au sein du réseau (accompagnement renforcé des établissements les plus fragilisés).

La double dynamique de renforcement et de modernisation de ce réseau, particulièrement vulnérable aux crises, qu’elles soient économiques (contexte inflationniste, surcoûts de l’énergie et de l’immobilier, perte au change) ou socio-politiques (instabilités locales et régionales, conflits armés) a été poursuivie en 2025. On notera plus particulièrement la poursuite des « chantiers » initiés au bénéfice des agents de droit local (processus de revalorisation/convergence salariale, mesures d’amélioration de la protection sociale).

• *Évolution du réseau*

Au cours des deux dernières années, le réseau des EAF a évolué comme suit :

2024	Albanie et Kosovo : création des deux IF (arrêté du 26 février 2024) ; Canada (hors Québec) : création de l'IF (arrêté du 5 avril 2024)	Libye : suppression de l'antenne de Benghazi
2025	Arabie saoudite (arrêté du 6 mars 2025) République centrafricaine (arrêté du 4 novembre 2025)	RDC : fermeture des antennes de Goma et Bukavu (janvier 2026)

• *Opérations immobilières*

a-Cessions

La cession des locaux de l’antenne de l’IF d’Espagne à Valence est en cours.

b-Projets :

Pour mémoire, si la programmation immobilière est mise en œuvre par la direction des immeubles et de la logistique (DIL), de nombreux projets mobilisent des co-financements DIL/DGM ou EAF.

En 2025, plusieurs projets immobiliers peuvent être recensés au sein des EAF :

Poste	Projet
Allemagne	IF Berlin (Maison de France) : vidéoprotection
Bénin	Cotonou : échange de propriétés foncières et construction en cours d'un nouvel l'Institut culturel franco-béninois à Cotonou financée par l'État béninois, au sein du futur quartier culturel de Cotonou (chantier démarré en février 2025) Parakou : échange de parcelles (projet, validé en 2026) – travaux de sécurité mise aux normes électrique
Burundi	Agrandissement et rénovation de 2 salles de classe du RDC de l'IF en 2025
Cameroun	Projet global de rénovation de l'IF (au stade d'études) Aménagement par l'IF de la médiathèque au sein de nouveaux locaux mise à disposition gratuitement par le Ministère des Arts et de la Culture camerounais (MINAC) (fin 2024-2025)
Chili	Rénovation des sanitaires et du réfectoire
Congo	Projet de construction d'une salle de spectacle à l'antenne de Pointe-Noire, lancement d'études afin de choisir entre une nouvelle construction ou l'aménagement de l'existant
Corée du Sud	Projet de construction d'un centre de langue de 2 ou 3 étages pour une surface utile totale de 500 m² sur une parcelle de 730 m² actuellement non valorisée sur l'emprise de l'ambassade de France. Une étude de faisabilité et d'évaluation des coûts a été réalisée

Côte d'Ivoire	Projet de révision de la climatisation (groupe froid) – en cours
Finlande	Aménagements suite au déménagement de l'IF
Égypte	Mise aux normes du système de sécurité incendie de l'auditorium de l'IF à Mounira Alexandrie : expertises réalisées suite à l'identification de problèmes de structure
Gabon	Remise à neuf (financée par la DIL) incluant le remplacement de la climatisation centrale, mise aux normes réseau électrique et sécurité incendie, ravalement des façades, 2024-2025. Sécurité extérieure
Hongrie	Rénovation toiture
Inde	IFRE Pondichéry : diagnostic complet du bâtiment
Japon	Antenne du Kansai (Kyoto) : rénovation de la médiathèque (fonds propres et DGM) / rénovation/isolation/climatisation/chauffage piloté par la DIL (crédits DIL) / rénovation du restaurant
Kirghizstan	Aménagement du nouvel ICFA à Bichkek dans des bureaux communs à l'IF et au Goethe Institut
Liban	Mise en œuvre de chantiers et entretiens de locaux
Madagascar	Rénovation médiathèque, salle de conférences, administration, mise en place de grilles sur les arcades
Maroc	Relocalisation de l'antenne d'Oujda (premières études) Fusion des Consulats/IF (Tanger) Travaux PMR (personnes à mobilité réduite)
Mauritanie	Mise aux normes système incendie et sécurisation de la zone administrative de l'IF
Mexique	Projet de rénovation du bâtiment de l'IFAL intégrant les locaux du CEMCA
Nigeria	Travaux de sécurisation à Abuja (concertina)
RDC	Projet de rénovation du système de sécurité incendie avec crédits DIL prévue pour 2026-2027 (études en 2026)
République tchèque	Réaménagements pour une meilleure lisibilité de l'IF extérieure (façade avec mise en valeur) et intérieure (circulation dans les locaux, abattement d'un mur cinéma, accès médiathèque facilité)
Tchad	Rénovation de l'IF (en cours – financement DIL)
Sénégal	Saint-Louis : travaux de sécurisation (construction d'un poste et d'un sas de sécurité, équipements de vidéosurveillance et la consolidation des murs d'enceinte)
Slovaquie	Mise au norme électrique du bâtiment
Ukraine	Sécurisation (protection anti-blast)
Vietnam	Projets en cours : Ho-Chi-Min Ville : rénovations et aménagement de salles de cours de langue à l'École Française d'Extrême Orient Hanoï : aménagement de la villa Ham Long pour accueillir une résidence d'artistes, travaux de peinture et d'éclairage.

- *Situation financière des EAF*

L'année 2025 s'est traduite par une forte contraction budgétaire :

- Les recettes se sont élevées à 260,9 M€ en 2025 contre 266,1 M€ en 2024 (-5,2 M€). Cette baisse s'explique en grande partie par la diminution de la dotation pour opérations aux EAF (-3,8 M€) ;
- Les dépenses se sont élevées à 254,8 M€ en 2025 contre 274,8 M€ en 2024 (-20 M€). Les principales catégories de dépenses en baisse sont les frais de réception (-13 %), les charges locatives (-8 %), les achats et fournitures (-7 %). Les voyages et missions diminuent de 2 %. La masse salariale est stable (-0,7 % soit -0,7 M€).

Outre les dotations du ministère, les différentes sources de recettes propres ont connu des évolutions variées : si les recettes de sponsoring/parrainage ont baissé en 2025 (-17 %), certains secteurs ont continué de croître : les cours particuliers de spécialité (+35 %), les tests de langues (+4 %) et les produits Études en France (+10 %) les cours en ligne (+7 %), les ventes de billets pour les manifestations culturelles (+6 %).

Les EAF ont intégré la diminution des enveloppes de programmation lors de l’élaboration de leurs prévisions annuelles 2025 et limité, en conséquence, leurs dépenses. Le résultat budgétaire des EAF est globalement positif à hauteur de 6 M€ à fin 2025, et le niveau global des fonds de roulement hors provisions a atteint 67 M€ (contre 62,8 M€ en 2024).

Pour autant, des disparités perdurent dans le réseau : en 2025, 59 EAF affichent un résultat réel négatif. Le contexte inflationniste (4,5 % en moyenne annuelle mais des taux nettement supérieurs dans plusieurs pays d’Amérique latine, du Moyen-Orient, d’Asie centrale et d’Afrique subsaharienne selon les chiffres du FMI) continue de peser fortement sur l’équilibre budgétaire et les résultats de nombreux établissements.

== Focus sur le Fonds de roulement des EAF ==

Après plusieurs années de forte augmentation, le niveau global des fonds de roulement a atteint un pic en 2021 (77,8 M€) avant de diminuer à partir de 2022, (70,7 M€) pour atteindre 62,8 M€ au 31 décembre 2024 puis de remonter à 67,1 M€ au 31 décembre 2025.

Par ailleurs, si le montant brut du fonds de roulement (FDR) total des EAF est en baisse, il est à noter que ce FDR, rapporté aux dépenses de fonctionnement et exprimé en jours de fonctionnement, évolue tendancielllement à la baisse depuis 2016. Il atteint les 140 jours en 2025, soit un niveau inférieur au niveau le plus bas enregistré en 2017 à 144 jours (pour mémoire : 223 jours en 2020).

La situation financière de certains instituts exige un suivi rapproché. Ainsi, au 31 décembre 2025 :

- 7 EAF ont un FDR inférieur à 60 jours (contre 8 en 2024) ;
- 14 EAF ont un FDR entre 60 et 90 jours avec un autofinancement inférieur à 50 % (contre 12 en 2024).

- *Budget exécuté 2025 des IF et IFRE-UMIFRE (en euros)*

Dépenses et recettes par catégorie (Données hors stocks) :

	Dépenses	Recettes
Investissement	10 424 524 €	5 889 082 €
Personnel	97 497 620 €	0 €
Fonctionnement	121 572 027 €	223 048 801 €
Intervention	24 964 391 €	31 686 132 €
TOTAL	254 458 562 €	260 624 014 €

- *Budget exécuté 2025 (en euros)*

- **RECETTES**

			RECETTES EXÉCUTEES 2024	RECETTES EXÉCUTEES 2025
231	2313	Constructions	4 234 776 €	1 406 687 €
	2315	Installations techniques, matériel et outillages industriels	125 019 €	28 718 €
	2318	Autres immobilisations corporelles	68 575 €	93 530 €
Total 231			4 428 370 €	1 528 935 €
232	2325	Logiciels créés	0 €	0 €
Total 232			0 €	0 €
237	237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	0 €	2 758 €
Total 237			0 €	2 758 €

238	2383	Constructions	2 089 508 €	112 890 €
	2385	Installations techniques, matériels et outillage industriels	8 859 €	10 000 €
	2388	Autres immobilisations corporelles	7 779 €	0 €
Total 238			2 106 146 €	122 890 €
280	2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	324 292 €	206 518 €
	2808	Autres immobilisations incorporelles	11 500 €	1 489 €
Total 280			335 792 €	208 007 €
281	2815	Installations techniques, matériel et outillages industriels	742 039 €	556 150 €
	2818	Autres immobilisations corporelles	4 288 324 €	3 007 206 €
Total 281			5 030 363 €	3 563 357 €
313	313	Matières (ou groupe) A	341 €	0 €
Total 313			341 €	0 €
355	355	Produits finis	1 657 883 €	8 930 €
Total 355			1 657 883 €	8 930 €
371	371	Marchandises (ou groupe) A	581 109 €	180 604 €
Total 371			581 109 €	180 604 €
395	395	Dépréciations des stocks de produits	7 300 €	-3 992 €
Total 395			7 300 €	-3 992 €
603	603	Variation des stocks (approvisionnements, marchandises)	517 693 €	96 865 €
Total 603			517 693 €	96 865 €

701	7012	Produits finis - Divers	215 886 €	169 942 €
	7013	Produits finis - Catalogues	30 193 €	57 748 €
Total 701			246 079 €	227 689 €
702	702	Vente de produits intermédiaires	35 732 €	29 582 €
Total 702			35 732 €	29 582 €
705	705	Études	0 €	260 000 €
Total 705			0 €	260 000 €
706	7062	Prestations de services - Cours	54 326 324 €	55 950 879 €
	7063	Prestations de services - billets de manifestations vendus	2 145 358 €	2 284 336 €
	7064	Prestations de services - Bibliothèque	1 061 945 €	1 066 301 €
	7068	Prestations de services - Autres	4 322 349 €	5 302 970 €
Total 706			61 855 975 €	64 604 487 €
707	707	Ventes de marchandises - Manuels de cours	2 190 097 €	1 499 994 €
Total 707			2 190 097 €	1 499 994 €
708	7083	Locations diverses	1 911 761 €	2 122 109 €
	7088	Autres produits d'activités annexes - parrainage - sponsors	7 828 382 €	6 459 103 €
Total 708			9 740 143 €	8 581 212 €
713	7133	Variation des en-cours de production de biens	0 €	0 €
	7135	Variation des stocks de produits	1 608 248 €	-8 696 €
Total 713			1 608 248 €	-8 696 €
722	722	Ventes de marchandises - Manuels de cours	0 €	1 524 €
Total 722			0 €	1 524 €
741	7413	Organismes publics agissant pour le compte de l'État	6 925 596 €	7 899 700 €
	7414	Subvention d'exploitation : dotation de fonctionnement	45 151 887 €	43 018 021 €
	7415	Subvention d'exploitation : dotation opération ou interventions	33 421 912 €	31 686 132 €
	7416	Dotation pour investissement	458 806 €	463 135 €

	7417	Subvention d'exploitation : dotation de l'État des recettes de locations	1 181 603 €	1 298 027 €
Total 741			87 139 804 €	84 365 015 €
744	744	Collectivités territoriales, organismes publics et organismes internationaux	7 331 €	7 269 €
	7447	Organismes internationaux	1 550 988 €	1 622 964 €
Total 744			1 558 318 €	1 630 233 €
746	7461	Dons, legs - organismes internationaux	200 €	2 402 €
	7462	Dons, legs- états étrangers	475 696 €	422 592 €
	7463	Dons, legs - privés	353 980 €	690 996 €
	7464	Dons, legs - Divers	425 549 €	158 824 €
	7465	Dons - matériel œuvre d'art	0 €	31 598 €
Total 746			1 255 425 €	1 306 412 €
748	748	Autres subventions d'exploitation	1 629 146 €	1 218 217 €
Total 748			1 629 146 €	1 218 217 €
751	7511	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels.	7 156 €	7 219 €
Total 751			7 156 €	7 219 €
756	756	Produits des cessions d'éléments d'actif	34 557 €	36 254 €
Total 756			34 557 €	36 254 €
757	7574	Produits spécifiques - Examens tests de langue CEF	43 083 278 €	45 010 380 €
	7575	Produits spécifiques CEF	31 553 506 €	34 627 220 €
	7578	Autres produits spécifiques	1 073 178 €	977 305 €
Total 757			75 709 962 €	80 614 905 €
758	7583	Produits de gestion provenant de l'annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs	469 271 €	731 771 €
	7584	Contentieux	6 481 €	12 €
	7588	Autres produits divers	1 298 564 €	1 570 247 €
Total 758			1 774 315 €	2 302 030 €
763	7638	Revenus sur créances diverses	202 405 €	125 243 €
Total 763			202 405 €	125 243 €
764	764	Revenus des valeurs mobilières de placement	4 340 €	3 722 €
Total 764			4 340 €	3 722 €
766	766	Gains de change sur opérations financières	4 447 842 €	5 246 778 €
Total 766			4 447 842 €	5 246 778 €
768	768	Autres produits financiers	24 124 €	20 738 €
	7683	Produits financiers provenant de l'annulation d'ordre de dépenses des exercices antérieurs des exercices antérieurs	17 101 €	42 815 €
Total 768			41 224 €	63 554 €
781	7813	Quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	0 €	-20 796 €
	7815	Reprise sur les provisions pour risques	1 935 278 €	3 042 397 €
	7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0 €	32 €
	7817	Stocks et en-cours	29 142 €	52 365 €
Total 781			1 964 419 €	3 073 998 €
786	7865	Reprises sur provisions financières	0 €	0 €
Total 786				0 €
Total			266 110 187 €	260 897 725 €

- DÉPENSES

		DÉPENSES EXÉCUTEES 2024	DÉPENSES EXÉCUTEES 2025
Total 205	Logiciels	201 072 €	147 190 €
Total 208	Autres immobilisations incorporelles	-	24 263 €
Total 215	Matériel industriel	1 346 605 €	601 759 €
Total 216	Collections	40 619 €	33 129 €
Total 218	Matériel et mobilier	4 569 647 €	2 891 681 €
Total 231	Constructions	7 365 304 €	2 605 103 €
Total 232	Logiciels créés	10 446 €	774 €
Total 237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	1 364 €	4 581 €
Total 238	Constructions	398 603 €	306 411 €
Total 280	Concessions et droits similaires	4 818 €	-50 633 €
Total 281	Installations techniques, matériel	418 811 €	-1 149 503 €
Total 313	Matières	-	-
Total 355	Produits finis	1 601 881 €	-87 646 €
Total 371	Marchandises	565 500 €	332 265 €
Total 395	Dépréciations des stocks de produits	28 146 €	43 912 €
Total 601	Achats stockés Matières premières et fournitures	-	-
Total 602	Achats stockés Autres approvisionnements	-	3 169 €
Total 603	Variation des stocks (approvisionnements, marchandises)	541 632 €	-54 975 €
Total 606	Fournitures	9 096 773 €	8 419 648 €
Total 607	Achats de marchandises	1 116 914 €	1 064 947 €
Total 611	Sous-traitance - contrats	8 623 870 €	4 547 979 €
Total 612	Crédit-bail mobilier	-	1 029 €
Total 613	Locations	10 554 172 €	10 317 721 €
Total 614	Charges locatives	2 474 732 €	2 275 238 €
Total 615	Sur biens mobiliers	4 400 292 €	4 700 926 €
Total 616	Assurances	565 121 €	550 695 €
Total 617	Études et recherches	823 599 €	386 902 €
Total 618	Documentation	1 746 420 €	1 501 353 €
Total 621	Personnel intérimaire	2 871 849 €	2 945 061 €
Total 622	Honoraires	23 361 341 €	24 071 203 €
Total 623	Publications	3 532 435 €	3 319 177 €
Total 624	Transports collectifs du personnel	485 055 €	480 469 €
Total 625	Voyages et déplacements - réceptions	6 819 507 €	6 345 600 €
Total 626	Frais postaux et frais de télécommunications	2 245 490 €	2 024 551 €
Total 627	Services bancaires et assimilés	970 513 €	962 561 €
Total 628	Divers - fonctionnement	36 582 485 €	37 357 185 €
Total 631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations - Autres	37 409 €	43 607 €
Total 637	Impôts et taxes exigibles à l'étranger	744 508 €	699 795 €
Total 641	Salaires et appointements du personnel	83 047 470 €	81 222 946 €
Total 645	Cotisations sociales	14 370 371 €	15 571 278 €
Total 647	Prestations directes	786 849 €	703 395 €
Total 651	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	1 328 219 €	1 359 352 €
Total 654	Pertes sur créances irrécouvrables	20 210 €	28 924 €
Total 656	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	25 172 €	5 668 €
Total 657	Charges spécifiques divers achats	24 122 228 €	24 964 391 €

Total 658	Pénalités	1 337 861 €	1 187 293 €
Total 666	Pertes de change sur opérations financières	3 039 421 €	2 988 524 €
Total 668	Charges financières	8 113 €	15 407 €
Total 681	Dotations aux provisions	10 944 826 €	9 032 791 €
Total 713	Variation des stocks de produits	1 649 669 €	87 826 €
Total		274 827 340 €	254 834 919 €

- **COMPTES DE PROVISION**

		2024			2025		
		Valeur conso - Debit	Valeur conso - Credit	SOLDE	Valeur conso - Debit	Valeur conso - Credit	SOLDE
1511	Provisions pour litiges	88 160,69	1 283 335,96	1 195 175,27	156 269,40	1 251 356,43	1 095 087,03
1518	Autres provisions pour risques	153 762,08	4 347 473,24	4 193 711,16	697 529,14	4 449 613,59	3 752 084,45
153	Provisions pour pensions et obligations similaires	1 620 464,29	19 328 222,75	17 707 758,46	2 336 821,90	20 102 377,73	17 765 555,83
1572	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	90 000,00	991 306,11	901 306,11	58 500,00	1 582 634,22	1 524 134,22
TOTAL		1 952 387,06	25 950 338,06	23 997 951,00	3 249 120,44	27 385 981,97	24 136 861,53

- **DETAIL DES EMPLOIS**

	LFI 2024	LFI 2025
Emplois rémunérés par le réseau des IF/IFRE :	3 100	3 140
– sous plafond d'emplois ministériel	0	0
– hors plafond (agents de droit local)	3 411	3 411

Les emplois rémunérés par les EAF sont tous occupés par des agents de droit local.

Ce plafond est global (pas de catégorisation) et mondial (pas de répartition par établissement). Il comprend les emplois sous contrats à durée indéterminée et les emplois assimilables en droit local à un CDI (prise en compte de la notion d'emploi pérenne, dans le cas notamment de contrats à durée déterminée successifs). Le ministère, qui exerce la tutelle sur les EAF, assure un suivi de la programmation annuelle de ces effectifs et valide ou non les suppressions/créations d'ETP proposées par les EAF dans leurs budgets, en veillant au respect du plafond global.

LES BOURSES DE MOBILITE ÉTUDIANTE

Caractéristiques

La politique des bourses du gouvernement français constitue l'un des instruments centraux de l'attractivité internationale de la France, au croisement des objectifs de diplomatie d'influence, de diplomatie scientifique et de rayonnement académique. Avec près de 443 000 étudiants internationaux inscrits dans un établissement français en 2024, la France se place au septième rang mondial des pays d'accueil.

Délivrées sur le seul critère de l'excellence, les bourses permettent d'attirer en France des étudiants et chercheurs étrangers de haut niveau. Il s'agit d'un outil de mobilité choisie. Les bourses sont un moyen d'attirer et de former en France les talents et futurs cadres politiques, académiques, économiques, scientifiques des pays partenaires. Ces

individus, qui structurent un réseau d'*alumni*, peuvent devenir des acteurs de diffusion de la langue, de la culture, des valeurs et du modèle scientifique et académique français.

Les bourses participent du renforcement de la visibilité internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche français (notamment dans les classements internationaux), dans un contexte de concurrence internationale accrue.

La politique des bourses se caractérise par son universalité et couvre plus de 160 pays et l'ensemble des continents. Elle est aussi un moyen de cibler les géographies prioritaires en termes de coopération scientifique et universitaire. Sont ainsi privilégiés le soutien aux mobilités d'étudiants issus des pays de l'Indopacifique (Inde, Vietnam, Indonésie, Pacifique), le renforcement des mobilités intra-européennes (Europe médiane et de voisinage), la poursuite des mobilités avec l'Afrique dans un format de périmètre élargi aux pays non-francophones, enfin le renouvellement de partenariats historiques établis avec certains pays d'Amérique latine (à l'exemple du Brésil).

Le travail de sectorialisation, engagé par le MEAE, de ses moyens alloués à la diplomatie scientifique, a vocation à orienter les coopérations scientifiques vers les besoins de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que de l'économie française, dans la continuité des thématiques du plan « France 2030 », piloté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI). Ainsi, postes diplomatiques et services centraux ont désormais pour instruction de flécher une part majoritaire des bourses vers les domaines liés aux hautes technologies (énergie, hydrogène, automobile, aéronautique, santé, technologies numériques ou encore espace) qui présentent un potentiel pour l'innovation et l'industrialisation.

Bilan 2025

Les crédits consacrés aux bourses ont été exécutés en 2025 à hauteur de 63,1 M€ en AE et CP pour une dotation initiale de 70,1 M€. Cette sous-consommation de 7 M€ observée par rapport à la dotation initiale s'explique notamment par le gel des nouvelles bourses début 2025 dans le cadre de la gestion en services votés mais également par les mesures de régulation (annulations et surgels) prises en gestion (-5,9 M€).

En 2025, le nombre de bourses confiées en gestion à Campus France est en diminution de 10,3 % par rapport à 2024 (11 977 bourses). Ainsi, sur le programme 185, les 10 749 bourses du gouvernement français (BGF) se répartissent de la façon suivante :

- 7 782 (72 %) bourses d'études (en recul de 8,1 % par rapport à 2024 au nombre de 8 466) ;
- 2 967 (28 %) bourses de stage (diminution de 15,5 % par rapport à 2024 au nombre de 3 511).

La répartition géographique est stable depuis plusieurs années, avec la zone Afrique du Nord et Moyen Orient - ANMO- (24 %) puis l'Afrique (24 %) qui demeurent les principales zones d'origine de nos boursiers, suivies des zones Europe UE et hors UE (Caucase, Europe Orientale, Balkans, Asie Centrale) (23 %), Asie-Océanie (17 %) et Amériques (12 %).

Alors que la répartition était égale en termes de disciplines académiques les années précédentes, 58 % des bourses ont été attribuées dans le domaine des STIM (Sciences, techniques, ingénierie, mathématiques), en augmentation par rapport à 2024 (51 %) et 42 % dans le domaine des sciences humaines et sociales en 2025, en baisse par rapport à 2024 (49 %). Ces évolutions correspondent à la volonté du MEAE de flécher une part majoritaire des bourses dans le domaine des hautes technologies (voir supra). L'objectif de parité est atteint puisque désormais 52,6 % des bourses sont attribuées à des femmes et 47,4 % à des hommes.

Programmes centraux et thématisation sectorielle

Les programmes spécifiques de l'administration centrale, mis en œuvre par l'opérateur Campus France, répondent à des priorités politiques (géographiques et sectorielles). Ainsi, ont été versés en 2025 :

- 14,4 M€ au titre du programme « France Excellence Eiffel », qui vise à attirer les meilleurs étudiants de niveau master et doctorat dans des disciplines académiques d'intérêt susmentionnées et vient en complément des stratégies d'attractivité des postes. En 2025, il a bénéficié à 1 160 étudiants internationaux en master (1 008) et en doctorat (152), un chiffre en hausse depuis quelques années (1 083 en 2024, 1 043 en 2023 et 1 009 en 2022) ;
- 3,95 M€ au titre du programme « Excellence Major » de l'AEFE, destiné aux meilleurs bacheliers des établissements français à l'étranger ;

- 1,5 M€ au titre du programme « France Excellence Europa », qui permet de financer 52 bourses de Master à destination d'étudiants de pays de l'Union européenne (contre 48 en 2024) ;
- 1,6 M€ pour le programme de bourses post-doctoral « MOPGA » (« Make our planet great again ») en sciences environnementales pour le recrutement d'environ 40 lauréats.

Par ailleurs, le ministère a versé, comme chaque année, des subventions à des partenaires pour la mise en œuvre de dispositifs bilatéraux de mobilité, à hauteur de 4,2 M€ :

- 3,4 M€ au titre de la subvention à l'Université franco-allemande (UFA) ;
- 420 k€ au titre de la commission franco-américaine Fulbright, cofinancée avec le MESRE, des régions françaises et le Département d'État américain ;
- 360 k€ de subvention au Collège d'Europe pour l'octroi de 23 bourses à des étudiants français allant étudier au Collège d'Europe (campus de Bruges, Varsovie et Tirana).

Le cofinancement : effet de levier et logique de coopération

Les bourses cofinancées constituent un outil commun de la diplomatie scientifique et universitaire de la France pour promouvoir la mobilité étudiante et répondre aux besoins des acteurs de l'économie en capital humain. Des entreprises ou des gouvernements étrangers peuvent participer au versement d'une allocation de vie pour des étudiants effectuant une mobilité en France.

Les objectifs stratégiques sont multiples :

- Observation d'un effet de levier permettant de financer plus de bourses à budget constant au moyen de la prise en charge des allocations par le partenaire ;
- Rencontre des besoins des entreprises à l'étranger ou en France avec les formations de l'enseignement supérieur français ;
- Ciblage des domaines d'intervention et disciplines privilégiés des partenaires ;
- Renforcement de notre implantation économique à l'étranger ;
- Promotion de l'excellence de nos formations et établissements d'enseignement supérieur ;
- Mise en avant de l'excellence de notre tissu économique, industriel, énergétique ; contribuant à consacrer le continuum « études – emploi ».

Ces partenariats sont mis en place de façon encadrée : ils font l'objet de conventions qui détaillent les conditions de prise en charge et d'accueil des boursiers en France. S'agissant de la mise en œuvre, les postes diplomatiques attribuent *a minima* une bourse de couverture sociale (BCS) et éventuellement le montant de l'allocation non couvert par le partenaire. 25 % des bourses attribuées en 2025 étaient des BCS (-2 points par rapport à 2024), dont une part croissante était cofinancée, (au moins 20 % contre 12,4 % de cofinancement pour 27 % de bourses attribuées en 2024).

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	675 935 494	675 935 494	0	675 935 494	675 935 494
Amendements	0	-24 190 761	-24 190 761	0	-24 190 761	-24 190 761
LFI	0	651 744 733	651 744 733	0	651 744 733	651 744 733

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Crédits hors titre 2

L'exécution budgétaire 2025 s'est inscrite dans l'enveloppe des crédits initialement programmés :

- > augmentés des reports de crédits autorisés, des attributions de produits et fonds de concours arrivés en cours de gestion et des transferts/virements entrants ;
- > diminués à la suite des mesures d'annulation et des surgels intervenus en cours d'exercice ainsi que des transferts/virements sortants.

L'exercice budgétaire 2025 a été marqué par une mesure d'annulation de crédits (décret n° 2025-374 du 25 avril 2025) pour un montant de 18 034 514 € (en AE=CP) correspondant au montant de la réserve légale, suivie de deux surgels détaillés comme suit :

- un premier surgel d'un montant de 10 M€ (en AE=CP) : absorbé à hauteur de 4,2 M€ par les contributions 2025 du Partenariat mondial sur l'Intelligence artificielle (0,43 M€) et d'Osaka 2025/Compagnie française des expositions (3,8 M€) - payées en fin de gestion 2024-. L'essentiel de l'effort porte sur les crédits de la Direction de la diplomatie culturelle (DDC) à hauteur de 5,8 M€ (bourses/Make our planet great again -MOGPA) 0,9 M€, dotation de fonctionnement des établissements à autonomie financière (EAF) 1,7 M€, subventions aux alliances françaises 0,3 M€, autres crédits d'intervention 2,9 M€) ;
- un second surgel d'un montant de 3 M€ (en AE=CP) absorbé sur des crédits de la DDC selon la répartition suivante : dotations de fonctionnement et pour opérations des EAF 1,76 M€, bourses de mobilité 1,2 M€ (ajustement du 3^e et dernier appel de fonds versé à Campus France), autres crédits d'intervention 40 k€.

En fin de gestion, la totalité des crédits constitués des deux mesures de surgels opérées en cours d'année a été annulée, soit 13 M€. Cette annulation a pu être absorbée sans incidence sur la soutenabilité budgétaire du programme. A l'équilibre, le programme 185 a présenté fin 2025 un taux de consommation de 99,8 % en AE et CP, soit respectivement 625 117 707 M€ et 624 585 363 M€.

Des reliquats de crédits liés à la non mise en œuvre totale ou partielle des moyens alloués à la DDC (raisons géopolitiques, ralentissement notable dans le rythme de mise en œuvre des crédits liées à la période des services votés) ont permis de financer par anticipation les contributions 2025 suivantes pour un montant de 5,42 M€ : appel à projet industries culturelles et créatives (ICC) /Institut français de Paris 2,7 M€ ; Université franco-allemande (UFA) 1,5 M€ ; subvention UniFrance 0,92 M€ ; subvention Centre National de la Musique (CNM) 0,3 M€.

Les mouvements suivants sont intervenus en gestion :

Transferts (AE=CP)	Ministère débiteur	Ministère créditeur	Montant
Prise en charge des frais de mission du collaborateur de M. Martinez, ambassadeur thématique « patrimoine.	Culture	MEAE	12 500 €
Soutien aux jeunes artistes iraniens	Culture	MEAE	23 650 €
TOTAL			36 150 €

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Recettes ADP/FDC (AE=CP)		
Produit des recettes perçues au titre de la location d'établissements culturels et d'enseignements situés à l'étranger*	2-3-00002	1 586 296 €
Produit des recettes perçues au titre de l'activité de la diplomatie culturelle et d'influence de la France à l'étranger	2-3-00585	1 279 929 €
<i>S/Total</i>		2 866 225 €
Participation de tiers métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence	1-2-00285	1 838 646 €
Participation de tiers non métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence	1-3-00559	471 379 €
<i>S/Total</i>		2 310 025 €
TOTAL recettes ADP/FDC perçues en 2025		5 176 250 €

*Pour mémoire, un montant de 2 M€ (en AE=CP) est, chaque année, estimé en programmation pour les attributions de produits issues de l'ADP 2-3-00002 au titre du rattachement des recettes locatives perçues par les établissements culturels et d'enseignement situés à l'étranger.

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	18 034 514	18 034 514	0	18 034 514	18 034 514
Surgels	0	13 000 000	13 000 000	0	13 000 000	13 000 000
Dégels	0	-31 034 514	-31 034 514	0	-31 034 514	-31 034 514
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	0	0

L'intégralité des crédits mis en réserve a été annulée par le décret n° 2025-374 du 25 avril 2025 portant annulation de crédits (annulation de la réserve initiale). En fin de gestion, la totalité des crédits constitués des deux mesures de surgels opérées en cours d'année a été annulée, soit 13 M€. Cette annulation a pu être absorbée au cours de la gestion, sans incidence sur la soutenabilité budgétaire du programme.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 626 146 245	CP ouverts en 2025 * (P1) 626 146 245
AE engagées en 2025 (E2) 625 117 707	CP consommés en 2025 (P2) 624 585 363
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 0	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 624 423
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 1 028 538	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 623 960 941

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) -688 100					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 1 312 522					
					
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 624 423	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 624 423	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 0	
AE engagées en 2025 (E2) 625 117 707	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 623 960 941	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 1 156 766	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 1 156 766	
					
					Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 1 156 766
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des restes à payer correspond principalement à des reports de charges liés à des projets informatiques avec un marché engagé tardivement.

Justification par action

ACTION

01 – Appui au réseau

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Appui au réseau		46 897 874 47 302 436	46 897 874 47 302 436		46 897 874 46 769 230	46 897 874 46 769 230

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Appui au réseau		44 897 874* 45 149 658	44 897 874 45 149 658		44 897 874* 44 922 142	44 897 874 44 922 142

*hors ADP/FDC pour la LFI

Cette action couvre les dépenses de fonctionnement du réseau culturel et de coopération ainsi que sa coordination et son animation au niveau de l'administration centrale. Les priorités de cette action sont la mise en place d'outils et de fonctions support mutualisés pour le réseau, ainsi que le bon fonctionnement des établissements à autonomie financière et des SCAC pour la mise en œuvre de leurs projets.

Le montant corrigé de l'action 1 s'établit comme suit :

	LFI 2025	Consommation 2025 (Chorus)	Consommation 2025 (corrigée)
AE	44 897 874	47 302 436	45 149 658
CP	44 897 874	46 769 230	44 922 142

L'exécution des crédits par action fait l'objet d'une exécution corrigée des erreurs d'imputation des dépenses sur certaines actions, déclinée pour chacune des actions dès lors que des écarts d'imputation ont été identifiés en fin de gestion.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	46 897 874	43 201 874	46 897 874	42 968 679
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	46 897 874	43 201 874	46 897 874	42 968 679
Titre 5 : Dépenses d'investissement		1 354 572		1 054 561
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		1 354 572		1 054 561
Titre 6 : Dépenses d'intervention		2 745 990		2 745 990
Transferts aux ménages		170 911		170 911
Transferts aux entreprises		4 658		4 658
Transferts aux autres collectivités		2 570 421		2 570 421
Total	46 897 874	47 302 436	46 897 874	46 769 230

Dans le détail, la consommation s'établit comme suit :

Animation du réseau (1,8 M€ en AE et 1,6 M€ en CP)

Cette rubrique regroupe, hors subventions pour charges de service public (cf. infra), l'ensemble des crédits centraux de fonctionnement du programme 185. Les principaux postes de dépense sont liés aux fonctions « support » de la direction générale de la mondialisation (financement des contrats de maintenance des logiciels/outils informatiques, frais de valise diplomatique, gratifications de stagiaires, dépenses de communication et de formation, frais de déplacement des directions sectorielles et des ambassadeurs thématiques).

La sous-consommation constatée est liée à une gestion en services votés et un effort de maîtrise des dépenses publiques. En ce qui concerne plus particulièrement l'enveloppe dédiée à la valise diplomatique, la sous-consommation se justifie par un retard dans la procédure de renouvellement de marché (86 k€ exécutés pour 140 k€ programmés).

Dotations de fonctionnement aux EAF (41,9 M€ en AE/CP)

Les dotations de fonctionnement

Les dotations de fonctionnement aux EAF pluridisciplinaires (celles versées aux IFRE-UMIFRE relèvent de l'action 4 - cf. infra) contribuent à la couverture des charges courantes nécessaires à leur bon fonctionnement, incluant notamment les dépenses immobilières et de personnel. Elles complètent la part d'autofinancement de ces établissements, principalement générée par les recettes propres.

Ce montant inclut les dotations programmées par les services de coopération, les versements effectués sur attributions de produit et fonds de concours et les crédits accordés par l'administration centrale (mesures salariales en faveur des agents de droit local des instituts français, projet « Instituts verts »).

2025 a ainsi permis de poursuivre le double exercice de revalorisation des rémunérations (convergence salariale) et d'élargissement des mesures de protection sociale au bénéfice des agents de droit local (ADL) des Instituts français. Le cumul des enveloppes de convergence salariale et de protection sociale au bénéfice des ADL des EAF s'est élevé à 5 195 000 € (contre 5 765 250 € en 2024), montant qui a bénéficié à 61 établissements :

- 53 EAF pour la convergence en 2025 (4 915 774 €) contre 56 EAF en 2024 (4 820 250 €) et 28 établissements en 2023 ;
- 8 EAF pour la protection sociale en 2025 (279 226 €) contre 14 EAF en 2024 (945 000 €).

La sous-exécution de 3,7 M€ des crédits relatifs aux dotations de fonctionnement aux EAF s'explique notamment par l'application de mesures de régulation en cours de gestion.

Les attributions de produits (ADP)

Les recettes locatives générées par les EAF leur sont automatiquement reversées sous forme de délégations mensuelles. 20 % de ces crédits permettent également d'apporter ponctuellement un appui financier aux établissements qui se trouvent en difficulté et/ou ne disposent pas de recettes locatives. Ainsi, 113 k€ ont été alloués en 2025 à deux instituts français : l'institut français de Hongrie pour la contribution au financement de la rénovation de la toiture du bâtiment (50 k€) et l'institut français d'études anatoliennes en Turquie (soutien financier complémentaire aux fins de relocalisation de l'établissement suite à audit sismique pour 63 k€).

Appui logistique (1,4 M€ en AE/CP)

Ces crédits concernent les dépenses logistiques liées à l'organisation et à la mise en œuvre des projets de coopération culturelle et de promotion du français (colloques, rencontres, séminaires, etc.) par les postes diplomatiques. La consommation est conforme au montant programmé.

ACTION

02 – Coopération culturelle et promotion du français

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Coopération culturelle et promotion du français		75 569 580 73 381 462	75 569 580 73 381 462		75 569 580 73 382 651	75 569 580 73 382 651

Le montant corrigé de l'action 2 s'établit comme suit :

	LFI 2025	Consommation 2025 (Chorus)	Consommation 2025 (corrigée)
AE	75 569 580	73 381 462	73 617 427
CP	75 569 580	73 382 651	73 614 400

L'exécution des crédits par action fait l'objet d'une exécution corrigée des erreurs d'imputation des dépenses sur certaines actions, déclinée pour chacune des actions dès lors que des écarts d'imputation ont été identifiés en fin de gestion.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	26 521 625	26 895 077	26 521 625	26 895 077
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 326 355		1 326 355
Subventions pour charges de service public	26 521 625	25 568 722	26 521 625	25 568 722
Titre 6 : Dépenses d'intervention	49 047 955	46 486 386	49 047 955	46 487 574
Transferts aux ménages	5 636 945	4 883 679	5 636 945	4 883 679
Transferts aux entreprises		7 846 543		7 846 543
Transferts aux collectivités territoriales		12 383		12 383
Transferts aux autres collectivités	43 411 010	33 743 781	43 411 010	33 744 969
Total	75 569 580	73 381 462	75 569 580	73 382 651

Langue française et diversité linguistique (18,3 M€ en AE et CP)

Le plan pour la langue française et le plurilinguisme (mars 2018) présenté par le président de la République à l'occasion de la journée internationale de la Francophonie constitue la feuille de route de notre stratégie en matière de politique éducative et linguistique, plus spécifiquement pour la promotion de l'enseignement du/en français.

Les actions menées en 2025 ont permis de décliner cette feuille de route suivant différents axes :

- Développer l'enseignement bilingue et l'enseignement du français dans les systèmes locaux, via des partenariats de coopération éducative. Aujourd'hui, le *LabelFrancEducation* concerne plus de 700 établissements scolaires partenaires, répartis dans plus de 60 pays, et bénéficie directement à plus de 200 000 élèves. Pour un coût budgétaire limité (300 k€ en 2025), ce dispositif permet d'ancrer durablement la langue française dans les parcours éducatifs locaux, de structurer des viviers d'élèves francophones et de renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français ;
- Promouvoir le français comme langue internationale dans les institutions (Union européenne, organisations internationales) et des programmes, notamment par le développement d'une offre de formation pour les diplomates européens, à l'exemple du programme Millefeuille (40 k€ en 2025) ;
- Valoriser l'animation et le développement des réseaux francophones : la Journée internationale du professeur de français, animé par la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), soutenue par le ministère (200 k€), grâce à ses 200 associations d'enseignants dans 120 pays, et par le mois de la Francophonie (mars) ;
- Élargir l'offre d'éducation française et en français en préservant l'excellence académique : le nombre d'élèves scolarisés dans les établissements du réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) est passé de 495 en 2018 à 612 soit près de 401 000 élèves scolarisés fin 2025 (+0,7 % par rapport à 2024) ; 830 bacheliers étrangers scolarisés dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger ont bénéficié d'une bourse « Excellence Major », afin de poursuivre leurs études en France jusqu'au niveau master (830 boursiers en 2025).

On notera également que le Collège international de Villers-Cotterêts (inauguré dans le cadre du XIX^e Sommet de la Francophonie), a commencé à accueillir en résidence des chercheurs en didactique du français. Y sont également développés un programme spécifique de haut niveau pour les cadres éducatifs de la francophonie ainsi qu'une filière dédiée au renforcement de capacité des interprètes francophones.

Coopération et diffusion culturelles (55,3 M€ en AE et CP)

Mobilisant le réseau de coopération et d'action culturelle dans son ensemble (SCAC, instituts, AF) ainsi que l'Institut français (IF), opérateur pour l'action culturelle extérieure de la France, la stratégie de promotion et de coopération culturelle du ministère s'articule autour de deux axes principaux : (i) l'appui aux industries culturelles et créatives (ICC) et (ii) le renforcement du rayonnement intellectuel et culturel de la France.

(i) Secteur clé de l'économie française, recouvrant une dimension politique majeure en tant qu'instrument de diffusion de la création et de la culture française, le soutien aux industries culturelles et créatives (ICC) constitue un objectif essentiel de notre diplomatie d'influence.

En 2025, les autres crédits d'intervention ont permis de financer à hauteur de plus de 2,5 M€ le PICC (programme industries culturelles et créatives) piloté par l'Institut français – Paris, à destination du réseau culturel à l'étranger. Ce dispositif a permis d'accompagner une centaine de projets structurants, couvrant notamment les secteurs du cinéma, du jeu vidéo, du spectacle vivant, des arts visuels, de la création numérique et de l'édition (Morocco Gaming Expo, des rencontres de coproduction de films en Asie, etc.). Les projets soutenus visent prioritairement la professionnalisation des acteurs, leur mise en réseau internationale et leur accès aux marchés étrangers. Ce ciblage permet de concentrer les moyens sur des actions à rendement économique et d'influence élevé, en cohérence avec la priorité donnée aux ICC comme levier de diplomatie économique et culturelle.

Parallèlement, le ministère apporte également un appui souvent déterminant aux organismes et associations professionnelles compétents pour la promotion et l'exportation des biens culturels français à l'international : Unifrance (920 k€), le Centre national de la musique/CNM (300 k€), le Bureau international de l'édition française/ (70 k€) et l'association Architectes Français à l'Export/AFEX (10 k€). Ce soutien financier, auquel s'ajoutent les actions des attachés spécialisés au sein des SCAC (audiovisuel, livre, musique), permet d'appuyer directement les professionnels français des ICC dans leurs démarches d'internationalisation, à commencer par les pays prescripteurs et émergents.

(ii) En 2025, de nombreuses initiatives ont été poursuivies dans le cadre d'un renforcement du rayonnement intellectuel et culturel de la France :

- en matière de mobilité internationale, les programmes de résidence au bénéfice des artistes et des professionnels (Villa Albertine aux États-Unis, Villa antipode en Nouvelle-Zélande) et la représentation au sein d'événements phares demeurent des modes d'action privilégiés pour diffuser le modèle français et renforcer notre action d'influence. En 2025, des financements ont ainsi été mobilisés pour accompagner des manifestations aussi différentes que les 10 ans du Festival Nyege Nyege en Ouganda (4 k€), l'International Book Fair de Séoul (50 k€), le mois de la Culture française à Cuba (22 k€) ou encore les événements organisés sur l'ensemble du territoire brésilien dans le cadre de la saison Brésil-France (400 k€) ;
- dans le domaine du livre et du débat d'idées, le ministère maintient son action visant à mieux promouvoir, diffuser et faire circuler les œuvres et la pensée française et francophone, par le biais de tournées d'auteurs, de rencontres professionnelles (éditeurs, traducteurs) ou encore d'invitations d'honneur à des événements prescripteurs (foires et salons). La « nuit des idées » constitue l'événement phare d'échanges et de débats d'idées porté par le réseau diplomatique, en lien avec l'Institut français et ses autres dispositifs *ad hoc* (forums « Face à la guerre » en Europe ou « Notre futur » en Afrique, par exemple).

Par ailleurs, la valorisation de l'expertise culturelle française demeure une priorité majeure de notre diplomatie d'influence, ce segment d'activité étant porteur de fortes opportunités en termes économiques et de rayonnement. A ce titre, la France peut s'appuyer sur un savoir-faire mondialement reconnu et se prévaloir de réussites exemplaires, à l'instar du Louvre Abu Dhabi. En 2025, une étude de faisabilité d'un musée national indien a ainsi été financée à hauteur de 250 k€.

Bourses (3,6 M€ en AE/CP)

Se reporter à « *Éléments transversaux au programme – les bourses de mobilité* (*supra*)

Exécutés à hauteur de 3,6 M€ (en AE/CP), les crédits de bourses se répartissent entre la coopération linguistique (75 %), la coopération culturelle (22 %) et les stagiaires FLE (3 %).

La plupart de ces crédits correspondent à des versements à Campus France au titre de la gestion des bourses du gouvernement français (BGF) pour le compte des SCAC et de l'administration centrale. Le solde correspond à des bourses mises en œuvre directement par les postes, principalement dans le domaine de la coopération éducative ou culturelle ou à un soutien à des programmes de mobilité.

Échanges d'expertise (1,4 M€ en AE/CP)

Exécutés à hauteur de 1,4 M€ (en AE/CP), ces crédits se répartissent entre la coopération culturelle (61 %) et la coopération linguistique (39 %). De même que les bourses, ces crédits ont principalement été versés à Campus France au titre de la gestion de ces échanges pour le compte des SCAC et de l'administration centrale.

Dotations pour opérations aux EAF (14 M€ en AE/CP)

Les EAF constituent un levier privilégié de notre réseau à l'étranger en matière de coopération éducative et culturelle. Les missions de ces établissements concernent l'organisation de formations et d'actions de promotion du français et de la francophonie, notamment à destination des établissements scolaires et universitaires étrangers partenaires ; l'appui à la professionnalisation des artistes et acteurs culturels ; la promotion des industries culturelles et de la création contemporaine (audiovisuel, artistique, livre, etc.), un accompagnement qui permet également de valoriser les savoir-faire et l'expertise françaises en ce domaine.

Les crédits relevant des dotations pour opérations aux EAF ont été mis en œuvre à hauteur de 24 % dans le domaine de la coopération linguistique/éducative et de 76 % dans celui de la coopération culturelle.

Subventions aux alliances françaises locales (7,3 M€ en AE/CP)

Se reporter également à « Éléments transversaux au programme – le réseau de coopération et d'action culturelle / « AF et FAF » (supra).

Cette enveloppe intègre les subventions allouées aux AF conventionnées pour mettre en œuvre leurs activités culturelles et linguistiques, les crédits relevant des dotations spécifiques (création des AF, soutien aux AF en difficulté, sécurisation des AF, coordination des AF etc.) ainsi que la subvention allouée à la Fondation des alliances françaises.

En 2025, le réseau a vu trois nouvelles labellisations : Craïova (Roumanie), Gangnam (Séoul), fusion des AF de Vancouver et de Victoria (Canada). Dans le même temps, sept AF ont été délabellisées (Wilmington et Bergen County (États-Unis), Fredericia (Danemark), Pleven et Stara Zagora (Bulgarie), Condroz-Meuse-Hesbaye (Belgique), Nova Friburgo (Brésil).

Par ailleurs, près de 700 k€ ont été mobilisés afin de soutenir les AF confrontées à des difficultés ponctuelles (appui à des déménagements, contribution à la réalisation de travaux après des dommages causés par des catastrophes naturelles) et 340 k€ engagés dans des chantiers de sécurisation.

Plus globalement, le fonds de coordination (690 k€), qui a pour objectif de faire vivre les réseaux locaux d'AF et d'accompagner leur modernisation (professionnalisation des équipes, mutualisation des compétences et des projets), a bénéficié à 58 postes en 2025 (contre 54 en 2024) pour un montant moyen de 10 700 €.

Enfin, bien que reconduite, la subvention versée chaque année à la Fondation des Alliances Françaises (FAF) a néanmoins été impactée par les mesures de régulation budgétaire (-60 k€ soit 540 k€).

Autres crédits d'intervention des postes à l'étranger et en administration centrale (21,7 M€ en AE/CP)

Les dotations pour « Autres crédits d'intervention des directions et des postes » sur l'action 2 se répartissent entre coopération culturelle et coopération linguistique à hauteur respectivement de 70 % et 30 %. Ces dépenses d'intervention recouvrent à la fois des actions mises en œuvre par l'administration centrale et par les postes diplomatiques, (principalement sous la forme de subventions et partenariats financiers), avec le souci de maximiser la valeur ajoutée apportée par chaque canal de mise en œuvre.

Se reporter aux paragraphes « Langue française et diversité linguistique » et « Coopération et diffusion culturelles » (supra).

Subvention pour charges de service public à l'Institut français /IF (25,6 M€ en AE/CP)

Au titre de l'exercice 2025, la subvention pour charge de service public (SCSP) à verser à l'Institut français était prévue à 26 521 625 € (AE=CP) en LFI. Après application de la réserve de précaution, la SCSP versée à l'opérateur s'est élevée à 25 568 722 € (pour plus de détails, se reporter au volet « opérateurs » infra).

Cette dotation permet de financer les charges de fonctionnement et d'intervention de l'Institut français. Sous la double tutelle des ministères de l'Europe et des affaires étrangères et de la culture, l'Institut français est le seul opérateur pluridisciplinaire de l'action culturelle extérieure de la France (son opérateur « pivot »). En conséquence, il assume un rôle de premier ordre dans la mise en œuvre des priorités politiques de la diplomatie culturelle et d'influence.

L'opérateur est chargé d'accompagner le réseau culturel à l'étranger (Instituts français, Alliances françaises, centres binationaux) dans le cadre de missions de formation, de conseil et d'expertise, de soutien aux projets. Il contribue au développement des échanges entre les acteurs français et les cultures européennes, francophones et internationales. Il promeut les industries culturelles et créatives françaises à l'étranger. Il assure la promotion et la diffusion de la langue française ainsi que les rencontres entre talents, jeunesses et acteurs des sociétés civiles. Enfin, il contribue au rayonnement de la France lors d'événements artistiques internationaux à forte visibilité comme les saisons culturelles, la biennale de Venise ou le festival de Cannes.

ACTION

03 – Objectifs de développement durable

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Objectifs de développement durable		1 769 355 1 353 852	1 769 355 1 353 852		1 769 355 1 353 852	1 769 355 1 353 852

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		7 292		7 292
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		7 292		7 292
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 769 355	1 346 560	1 769 355	1 346 560
Transferts aux ménages	1 394 355	1 078 460	1 394 355	1 078 460
Transferts aux entreprises		11 961		11 961
Transferts aux collectivités territoriales		415		415
Transferts aux autres collectivités	375 000	255 725	375 000	255 725
Total	1 769 355	1 353 852	1 769 355	1 353 852

Les crédits consommés au titre de cette action portent sur le financement de bourses d'études et de stages (santé, environnement), de missions d'experts à l'étranger et d'invitations en France dans le cadre de l'organisation de conférences et de séminaires (invitation de 3 représentants du Panama à l'UNOC en juin 2025), d'actions locales et régionales dans les domaines de la préservation de l'environnement (organisation des *Blue Talks* aux Seychelles consacrés à l'économie bleue ou du *Green Youth Hackathon* au Bahrein en matière de développement durable), en accompagnement aux dynamiques d'appui à la société civile, à l'éducation, au genre et à la diversité (Ouganda, Papouasie-Nouvelle Guinée, République centrafricaine, Uruguay) ou en matière de transparence et de gouvernance (Libye, Pologne, Vietnam).

ACTION

04 – Enseignement supérieur et recherche

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Enseignement supérieur et recherche		100 869 959 91 047 215	100 869 959 91 047 215		100 869 959 91 046 889	100 869 959 91 046 889

Le montant corrigé des erreurs d'imputation de l'action 4 s'établit comme suit :

	LFI 2025	Consommation 2025 (Chorus)	Consommation 2025 (corrigée)
AE	100 869 959	91 047 225	92 895 186
CP	100 869 959	91 046 899	92 594 849

L'exécution des crédits par action fait l'objet d'une exécution corrigée des erreurs d'imputation des dépenses sur certaines actions, déclinée pour chacune des actions dès lors que des écarts d'imputation ont été identifiés en fin de gestion.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	8 077 263	7 972 109	8 077 263	7 972 109
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 694 131	4 666 471	4 694 131	4 666 471
Subventions pour charges de service public	3 383 132	3 305 638	3 383 132	3 305 638
Titre 6 : Dépenses d'intervention	92 792 696	83 075 106	92 792 696	83 074 780
Transferts aux ménages	68 605 712	61 854 388	68 605 712	61 854 388
Transferts aux entreprises		2 000 259		2 000 259
Transferts aux collectivités territoriales		65 000		65 000
Transferts aux autres collectivités	24 186 984	19 155 458	24 186 984	19 155 133
Total	100 869 959	91 047 215	100 869 959	91 046 889

Mobilisant le réseau de coopération (SCAC, IFRE-UMIFRE) ainsi que l'opérateur Campus France, la conduite de la stratégie d'influence en matière de coopération universitaire et scientifique s'articule autour de quatre axes principaux :

(i) Renforcer l'attractivité universitaire et scientifique de la France

La stratégie interministérielle d'attractivité universitaire de la France « Bienvenue en France » demeure la feuille de route de la politique d'attractivité universitaire et scientifique. Cette stratégie, qui a permis d'atteindre le nombre de 430 000 étudiants internationaux inscrits dans l'enseignement supérieur français en 2024-2025, vise aussi à accueillir, d'ici à 2027, 500 000 étudiants internationaux.

Dans un contexte qui demeure extrêmement concurrentiel, le nécessaire recentrage qualitatif des objectifs de la stratégie « Bienvenue en France » est mis en œuvre à différents niveaux (dans le prolongement notamment des recommandations du rapport d'évaluation sur l'attractivité de l'enseignement supérieur français pour les étudiants internationaux publié par la Cour des Comptes en mars 2025) : définition de géographies et de niveaux de cursus prioritaires de provenance des étudiants, simplification des procédures administratives d'inscription et de candidature (poursuite du chantier de modernisation de la plateforme « Études en France »), amélioration du suivi des boursiers pendant (enquête de satisfaction, suivi pédagogique renforcé) et après leur séjour (poursuite de la mise en œuvre du plan d'action « France Alumni », mis en place en 2024 et piloté par Campus France).

(ii) Continuer à appuyer la projection de l'enseignement supérieur français à l'international

La projection de l'enseignement supérieur français à l'étranger, sous forme de nouvelles universités franco-étrangères, pilotées par le MEAE et/ou le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace (MESRE) s'inscrit dans un objectif d'influence et de visibilité. Elle se manifeste notamment par des formations délocalisées, développées de façon autonome par les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou de soutien à nos acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche localisés à l'étranger ou dans les DOM-TOM. Elle doit également permettre de faire face à la massification de l'enseignement supérieur dans les pays du Sud, singulièrement en Afrique, et dans les géographies où le coût d'une période d'études en France peut s'avérer trop onéreux.

Le développement des campus entre la France et les pays partenaires est un levier de renforcement de notre attractivité universitaire : en Afrique (Université Rose Dieng France Sénégal, à Dakar, le « hub » franco-ivoirien, l'Université Française d'Égypte), en Asie-Océanie (Campus franco-indien dans le domaine des sciences de la vie pour la santé, Centre franco-australien sur la transition énergétique – FACET –, Université franco-ouzbèke, Centre universitaire franco-kazakhstanais « Lumières », Campus Mobile Pacifique), en Amérique latine (projet de création d'une École Centrale Amérique du Sud en Uruguay et, relance du Centre franco-brésilien pour la biodiversité amazonienne).

(iii) Mieux insérer la recherche française dans les réseaux internationaux de pointe et contribuer à la réponse aux défis globaux en promouvant nos valeurs

La diplomatie scientifique française a pour ambition de développer des coopérations de haut niveau dans des secteurs prioritaires, avec l'objectif de valoriser l'expertise scientifique française à l'international et de renforcer notre action diplomatique sur les enjeux globaux (liés au développement durable et au changement climatique, à la santé et à la préparation aux pandémies, au numérique, au quantique et à l'intelligence artificielle). Cette démarche permet de porter, jusque dans les collaborations scientifiques, les valeurs européennes en défendant les principes et valeurs promus dans la déclaration de Marseille du 8 mars 2022 tels que la liberté de la recherche scientifique, la science ouverte, l'éthique et la responsabilité sociétale et environnementale.

Les Comités mixtes pour la coopération en science et technologie (COMIXTE), les Assises bilatérales et les partenariats Hubert Curien (PHC) demeurent, à ce titre, des outils privilégiés avec un effet important sur la mise en place de partenariats de recherche structurants.

Les postes diplomatiques sont fortement incités à inscrire leurs actions de coopération universitaire et de recherche dans une logique européenne en déclinant localement les priorités ministérielles (cadre stratégique 2021-2027 pour une meilleure participation française aux programmes européens de l'enseignement supérieur et de la recherche) et en créant des synergies entre les outils bilatéraux (PHC, bourses du gouvernement français, accords de coopération), nationaux (instruments de coopération des organismes et agences de recherche, universités du réseau UDICE - « IDEX » et « i-site ») et les opportunités de coopération internationale du programme-cadre « Horizon Europe ».

== Focus sur le programme MOPGA (« Make our planet great again ») ==

Dans la continuité de son engagement en faveur de l'Accord de Paris (2015), la France, acteur majeur dans la lutte contre le changement climatique, a lancé le programme MOPGA (« Make our planet great again ») afin de renforcer les contributions scientifiques aux enjeux abordés lors des conférences des Parties (COP).

Le neuvième appel à candidatures, financé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), en partenariat avec le ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Espace (MESRE) et mis en œuvre par Campus France, a permis d'accueillir une cohorte de 110 jeunes chercheurs internationaux désireux de conduire un projet de recherche en France, favorisant ainsi leur collaboration avec des institutions de recherche françaises de premier plan.

L'édition 2025 a fait l'objet d'une dotation exceptionnelle de 2,6 M€, financée sur les crédits du programme 185, à l'occasion des 10 ans de l'Accord de Paris.

Cinq grands domaines de recherche sont éligibles : les sciences du système terrestre ; les sciences du changement climatique et de la durabilité ; la transition énergétique ; les enjeux sociétaux des questions environnementales ; la santé humaine, animale et environnementale telle que définie dans le cadre de l'approche « Une seule santé » (One Health).

(iv) Valoriser l'expertise française en matière archéologique et patrimoniale

Parmi les secteurs faisant l'objet d'un soutien ancien et important du ministère dans le cadre de la politique d'influence, la recherche archéologique française à l'étranger relève à la fois d'une démarche de rayonnement scientifique – validée par la Commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger – de coopération et de valorisation de notre expertise, et d'aide à la préservation et à la diversité du patrimoine des pays partenaires. Sur le terrain, le réseau des IFRE-UMIFRE constitue un point d'appui précieux pour les nombreux missions et projets patrimoniaux permettant, par leur ancrage historique, d'amorcer les coopérations avec les partenaires locaux. Le dialogue engagé sur les restitutions de biens culturels et de restes humains a contribué à nouer de fructueux partenariats, financés sur FEF, dans le domaine de la coopération patrimoniale et muséale.

Les sous-consommations constatées sur l'ensemble des lignes de dépenses se justifient d'une part, par des aléas géopolitiques générant des contraintes de mobilité internationale et d'autre part, par un exercice budgétaire marqué par une gestion en services votés en début d'année et des mesures de régulation intervenues ultérieurement.

Dotations de fonctionnement aux IFRE-UMIFRE (4,6 M€ en AE/CP)

Ces crédits sont destinés à financer l'intégralité des dépenses de fonctionnement (loyer, agents support sous contrat local, etc.), hors programmes de recherche, des IFRE-UMIFRE. Au rang des mesures prioritaires figure le financement des mesures de revalorisation salariale et d'amélioration de la protection sociale des agents de droit local relevant de ces établissements.

Au nombre des subventions les plus importantes figurent celles versées à l'Institut français du Proche-Orient du Liban (866 k€), à l'Institut français de Pondichéry (424 k€) ou encore l'IRMC de Tunis (273 k€).

Subvention pour charges de service public à Campus France (3,3 M€ en AE/CP)

Au titre de l'exercice 2025, la subvention pour charge de service public (SCSP) à verser à Campus France était prévue à 3 383 132 € (AE=CP) en LFI.

Après application de la réserve de précaution, la SCSP versée à l'opérateur s'est élevée à 3 305 638 € (pour plus de détails, se reporter au volet « opérateurs » infra).

Cette dotation est destinée à couvrir les charges de service public de Campus France (CF), opérateur sous double tutelle MEAE/MESR investi de différentes missions : promotion et valorisation à l'étranger du système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français, accueil des étudiants étrangers en France et suivi des anciens étudiants étrangers, gestion des bourses et programmes de mobilité internationale des étudiants et chercheurs, promotion et le développement de l'enseignement supérieur.

Bourses (59,1 M€ en AE/CP)

Se reporter à « *Éléments transversaux au programme – les bourses de mobilité (supra)*

La plupart de ces crédits correspondent à des versements à Campus France au titre de la gestion des bourses du gouvernement français (BGF) pour le compte des SCAC et de l'administration centrale.

Échanges d'expertise et échanges scientifiques dont Partenariats Hubert Curien / PHC (6,1 M€ en AE/CP)

Cette dotation permet de financer des missions d'experts français (dans une discipline particulière) qui se rendent dans un pays étranger afin d'appuyer la modernisation ou la création d'une filière universitaire, ou à l'inverse, d'un enseignant étranger invité par une université française ou encore d'un chercheur étranger invité en France par une institution (par ex. CNRS) ou dans le cadre de colloques. Outre le fait que cette politique d'échanges permet de construire des communautés d'experts qui sont la pierre angulaire de la recherche internationale, elle revêt également une grande importance pour certaines thématiques stratégiques (questions polaires ou océaniques dans

le cadre de la lutte contre le changement climatique) pour lesquelles la recherche est une clé d'entrée pour la France.

== Focus sur le PHC ==

Le partenariat Hubert Curien (PHC) constitue un instrument d'influence historique à forte visibilité : en 45 ans, plus de 70 PHC ont été lancés avec une soixantaine de pays partenaires. 100 000 mobilités croisées en soutien à plus de 11 000 projets scientifiques d'excellence franco-étrangers ont été mises en œuvre depuis 2005, ayant conduit à plus de 17 000 coproductions scientifiques indexées. L'impact de cet outil est réel : plus de 80 % des collaborations permises par ces programmes se sont poursuivies après la fin du projet et ont permis aux équipes de se positionner et de répondre à des appels d'offres européens ou internationaux d'envergure.

Bilatéral ou régional (PHC régional « Danube », transfrontalier avec l'Autriche, la République tchèque, la Serbie, la Slovaquie, la Bulgarie, et le Monténégro ou encore les PHC régionaux assimilés « AmsUD Maths, Climat et STIC » avec les pays d'Amérique du Sud), cet outil agile contribue à faire avancer les travaux sur les secteurs prioritaires et à positionner la recherche française sur la scène internationale. Dans les pays du Sud, les PHC contribuent à la formation de docteurs de nouvelle génération qui viendront alimenter les rangs des effectifs enseignants. Le lancement au Cameroun du programme PHC « Bantou » en début d'année, traduit une demande réciproque de nos chercheurs à travailler ensemble.

Les PHC reposent sur un principe de cofinancement systématique avec les pays partenaires (financement miroir), qui permet de doubler, voire tripler l'effet de levier de la dépense publique française. Ils constituent souvent le premier niveau d'entrée dans des coopérations scientifiques plus structurantes (programmes européens, partenariats institutionnels, projets Horizon Europe).

L'exercice 2025 a permis de poursuivre le renforcement de l'approche régionale des programmes, de consolider de jeunes PHC (BANTOU au Cameroun), et d'envisager de nouvelles préfigurations. Ainsi, le dispositif PHC a concerné environ 70 partenariats bilatéraux actifs, couvrant l'ensemble des zones géographiques prioritaires. Près de 2 700 à 2 800 mobilités scientifiques (entrantes et sortantes) ont été soutenues, mobilités qui ont bénéficié à environ 1 400 à 1 500 chercheurs, majoritairement doctorants, post-doctorants et jeunes chercheurs, avec un effet direct sur le renouvellement des coopérations scientifiques.

Sur une dotation allouée par le MEAE de 6,7 M€ (auxquels s'ajoutent 1,2 M€ du MESRE), seuls 3,7 M€ ont été exécutés. Cette sous-exécution n'est pas liée à un déficit d'attractivité du dispositif. Elle s'explique par des aléas géopolitiques générant des contraintes de mobilité internationale, mais également par une gestion en services votés en début d'année et les mesures de régulation intervenues ultérieurement.

Dotations pour opérations aux EAF et aux UMIFRE (2,6 M€ en AE/CP)

Alors que les Instituts français locaux (EAF pluridisciplinaires) interviennent en accompagnement d'actions de soutien à la mobilité étudiante, de promotion de l'enseignement supérieur français ou encore de diffusion scientifique, les IFRE/UMIFRE se mobilisent sur l'ensemble des activités des centres de recherche en sciences humaines et sociales (bourses et accueil des chercheurs et étudiants-chercheurs pour des séjours courts ou longs, édition, aides à la publication et à la traduction, organisation de colloques internationaux et de séminaires doctoraux, soutien aux fouilles archéologiques de la zone de compétence, initiatives de débat d'idées ouvertes au grand public avec invitation de chercheurs français renommés). Les IFRE-UMIFRE, par la production de savoirs sur les évolutions contemporaines des sociétés qu'ils étudient, contribuent à l'analyse et à la mise en perspective des grands bouleversements sociaux, économiques, climatiques et politiques en cours.

En 2025, le réseau des IFRE/UMIFRE a confirmé sa grande capacité d'adaptation aux différentes crises et instabilités tant politiques qu'économiques. Dans des contextes souvent difficiles, les entités empêchées se sont attachées à maintenir leurs expertises géographiques ainsi que la valorisation de leurs activités de publications, ce afin de préserver les liens entre communautés de recherche restées sur place ou en exil.

En illustration des actions réalisées, on notera le programme inter-UMIFRE (CEFRES / CMB / IRECA) de bourses non-résidentielles pour les chercheur(e)s ukrainiens comprenant une aide à la recherche (2000 €), la participation à un

séminaire mensuel « Penser l'après... » et l'accès à toutes les activités et ressources documentaires des UMIFRE de manière hybride ou encore l'ANR FORESEA inter-UMIFRE (CEFC / IRASEC) sur les migrations et le travail forcé dans les économies maritimes d'Asie globalisée.

Autres crédits d'intervention dans les postes et en administration centrale (17 M€ en AE/CP)

Déclinaison des quatre axes stratégiques définis (supra), les actions mises en œuvre en 2025 ont notamment mis en exergue :

- le renforcement d'une coopération scientifique d'excellence avec des partenaires privilégiés, par la poursuite de notre engagement dans des partenariats de recherche à haute valeur ajoutée, en particulier dans la région de l'indopacifique : en Inde autour du Centre franco-Indien pour la promotion de la recherche avancée CEFIPRA pour un montant d'environ 2 M€ finançant des mobilités et des projets de recherche conjoints notamment sur les thématiques prioritaires issues du COMIXTE 2024 (sciences marines et santé), du Centre franco-indien des sciences de la vie pour la santé pour un montant de 400 k€ soutenant le développement de mobilités, de doubles-diplômes et d'activités de recherche dans un secteur phare de la coopération scientifique franco-indienne, en Australie avec le Centre franco-australien pour la transition énergétique (FACET) à hauteur d'1 M€ pour le financement de projets de recherche, la formation d'experts et la mise en réseau des acteurs institutionnels, académiques, scientifiques et industriels (8 projets financés en 2025, dont 5 nouveaux, et organisation du Symposium annuel du Centre à Grenoble en octobre) ;
- La poursuite de notre engagement en matière de valorisation de notre expertise archéologique dans un contexte international de concurrence très active et d'aide à la préservation et à la diversité du patrimoine des pays partenaires. En 2025, la dotation allouée au titre de la « Commission des fouilles » (commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger) soit 2 M€ aura permis de mener plus de 150 missions archéologiques dans 70 pays ;
- La mobilisation de moyens importants alloués à la refonte de la plateforme Études en France (plus de 1,2 M€ en 2025), dispositif central de notre politique d'attractivité, mis en œuvre dans 73 postes diplomatiques et utilisé par près de 330 000 étudiants en 2025. Le cahier des charges des développements de ce chantier, prioritaire pour la DDC et mené conjointement avec la DNUM, aura permis de finaliser en 2025 la réalisation du nouveau catalogue de formation et la future interface étudiante.

ACTION

05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		423 637 965 410 919 958	423 637 965 410 919 958		423 637 965 410 919 958	423 637 965 410 919 958

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	423 637 965	410 919 958	423 637 965	410 919 958
Subventions pour charges de service public	423 637 965	410 919 958	423 637 965	410 919 958
Total	423 637 965	410 919 958	423 637 965	410 919 958

Subvention pour charges de service public à l'AEFE

Au titre de l'exercice 2025, la subvention pour charge de service public (SCSP) à verser à l'AEFE était prévue à 416 637 965 € (AE=CP) en LFI. Après application de la réserve de précaution, la SCSP versée à l'opérateur s'est élevée à 410 919 958 € en AE/CP (pour plus de détails, se reporter au volet « opérateurs » du RAP).

ACTION

07 – Diplomatie économique et attractivité

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Diplomatie économique et attractivité		5 000 000 1 112 783	5 000 000 1 112 783		5 000 000 1 112 783	5 000 000 1 112 783

Le montant corrigé des erreurs d'imputation de l'action 7 s'établit comme suit :

	LFI 2025	Consommation 2025 (Chorus)	Consommation 2025 (corrigée)
AE	5 000 000	1 112 783	1 181 634
CP	5 000 000	1 112 783	1 180 169

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		336 470		336 470
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		336 470		336 470
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 000 000	776 313	5 000 000	776 313
Transferts aux ménages		10 236		10 236
Transferts aux entreprises		160 841		160 841
Transferts aux autres collectivités	5 000 000	605 235	5 000 000	605 235
Total	5 000 000	1 112 783	5 000 000	1 112 783

Les crédits du ministère mobilisés au titre de la diplomatie économique et de l'attractivité, sont, pour moitié, mis en œuvre sous forme de contributions à des organismes multilatéraux ou à des entités (opérateurs de l'État, associations) dans le cadre de conventions pluriannuelles.

La sous-consommation constatée est liée au versement anticipé, en fin de gestion 2024 et par redéploiement de crédits, de la contribution 2025 au titre de la participation française à l'exposition universelle d'Osaka-Kansai 2025 d'un montant de 3,8 M€ et du gain au change perçu lors du versement de la contribution EMGF/ Forum du gaz de la Méditerranée orientale (10 k€ soit un montant versé de 224,2 k€).

Afin de concrétiser les objectifs présentés dans le rapport annuel de performance, la direction de la diplomatie économique a exécuté en 2025 les moyens budgétaires suivants :

- **Soutenir les entreprises françaises sur les marchés étrangers (471,6 k€)**

- Participation à des salons et forums d'affaires dédiés aux professionnels de certains secteurs clefs de l'économie tels que l'aéronautique (salon du Bourget), de la Défense (Eurosatory) mais aussi du secteur minier notamment en Afrique du Sud, au Canada et en Australie, en soutien des grands contrats (90 k€) ;
- Financement du site internet « Mon Volontariat » permettant aux jeunes professionnels de décrocher un premier emploi à l'étranger dans une entreprise française (57,6 k€) ;
- Promotion du nucléaire civil à l'international en partenariat avec l'Institut international de l'énergie nucléaire (50 k€). En partenariat avec le Délégué interministériel aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques, la consolidation de notre stratégie de sécurisation de nos approvisionnements avec le versement d'une contribution au bureau de recherches géologiques et minières (50 k€) ;
- Contribution de la France au Forum pour le gaz de la Méditerranée Orientale (EMGF) (224 k€).

- **Promouvoir L'attractivité Économique De La France (436 k€)**

- Participation au financement du Sommet Choose France (295 k€) ;
- Organisation d'un programme de visites et d'événements à destination des ambassades étrangères en France (AMB-ECO) et des personnalités étrangères prescriptrices en matière économique (VIP-ECO) (45 k€ au titre de l'organisation d'un déplacement à Lyon et Grenoble sur les thèmes de l'innovation et de la santé) ;
- Contribution au bureau international des expositions (BIE) d'un Montant de 48 k€ pour 2025 et 48 k€ pour 2026 (versée Par Anticipation).

- **Promouvoir la régulation et la normalisation internationales au service de l'économie française et de notre politique internationale (100 k€)**

- Soutien à la lutte contre la corruption dans le cadre du G20 par la promotion de normes et standards internationaux, à la lutte contre le crime organisé et au renforcement de la sécurité économique de nos entreprises en collaboration avec la plateforme anti-coercition de l'Union européenne (versement d'une subvention de 50 k€ à l'ONUUDC).
- Promotion et la défense des intérêts nationaux (association française de normalisation, propriété intellectuelle AFNOR et la protection des indications géographiques françaises au niveau international, etc. -50 k€).

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	449 999 840	450 000 404	420 587 965	420 587 965	415 369 958	415 369 958
Subventions pour charges de service public	445 549 840	445 549 840	416 637 965	416 637 965	410 919 958	410 919 958
Transferts	4 450 000	4 450 564	3 950 000	3 950 000	4 450 000	4 450 000
Atout-France (P134)	5 850 000	5 850 000				
Transferts	5 850 000	5 850 000				
CAMPUS France (P185)	48 110 030	48 110 030	73 883 132	73 883 132	63 240 738	63 240 738
Subventions pour charges de service public	2 000 000	2 000 000	3 383 132	3 383 132	3 305 638	3 305 638
Transferts	46 110 030	46 110 030	70 500 000	70 500 000	59 935 100	59 935 100
FranceAgriMer (P149)		52 000				49 670
Transferts		52 000				49 670
CMN - Centre des monuments nationaux (P175)	40 000	40 000				
Transferts	40 000	40 000				
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)						5 980
Transferts						5 980
EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly (P175)		7 996				
Transferts		7 996				
CND - Centre national de la danse (P131)		1 200				3 135
Transferts		1 200				3 135
BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)		1 786				7 508
Transferts		1 786				7 508
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)		2 912				
Transferts		2 912				
CNM - Centre national de la musique (P334)	300 000	300 000			600 000	600 000
Transferts	300 000	300 000			600 000	600 000
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)		9 000				5 000
Transferts		9 000				5 000
ENSTA - Ecole nationale supérieure de techniques avancées (P144)		2 000				
Transferts		2 000				
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)		10 690				10 000
Transferts		10 690				10 000
Musée Picasso (P175)		1 450				
Transferts		1 450				
Ecoles d'art en Région (P361)		5 886				3 733
Transferts		5 886				3 733
TNC - Théâtre national de la Colline (P131)		1 500				
Transferts		1 500				
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (P361)		24 558				
Transferts		24 558				

	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée (P334)		5 600				
Transferts		5 600				
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (P361)		3 000				
Transferts		3 000				
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)						1 340
Transferts						1 340
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)						338
Transferts						338
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)		3 950				
Transferts		3 950				
FEI – France éducation internationale (P214)	73 034	115 248			73 166	170 705
Transferts	73 034	115 248			73 166	170 705
CNED - Centre national d'enseignement à distance (P214)		1 350				1 500
Transferts		1 350				1 500
Institut Français (P185)	31 302 375	31 302 375	26 521 625	26 521 625	30 812 722	30 812 722
Subventions pour charges de service public	26 331 625	26 331 625	26 521 625	26 521 625	25 568 722	25 568 722
Transferts	4 970 750	4 970 750			5 244 000	5 244 000
Réseau Canopé (P214)	49 334	51 484				7 200
Transferts	49 334	51 484				7 200
INSP - Institut national du service public (P129)		9 480				2 558
Transferts		9 480				2 558
ENM - Ecole nationale de la magistrature (P166)		1 000				2 000
Transferts		1 000				2 000
Business France (P134)	125 060	134 600			73 000	73 000
Transferts	125 060	134 600			73 000	73 000
Universités et assimilés (P150)	792 491	2 729 040			492 000	2 149 512
Transferts	792 491	2 729 040			492 000	2 149 512
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)		293 813				201 906
Transferts		293 813				201 906
IERDJ - Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (P310)		11 000				
Transferts		11 000				
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	18 000	152 695			18 000	134 699
Transferts	18 000	152 695			18 000	134 699
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	36 000	36 000			36 000	36 000
Transferts	36 000	36 000			36 000	36 000
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	50 000	50 000			50 000	50 000
Transferts	50 000	50 000			50 000	50 000
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)	228 500	232 500			724 285	724 285
Transferts	228 500	232 500			724 285	724 285
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)		12 254				17 190
Transferts		12 254				17 190

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	84 100	331 471			189 350	400 254
Transferts	84 100	331 471			189 350	400 254
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)		72 000				7 200
Transferts		72 000				7 200
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)	752 000	785 500				50 466
Transferts	752 000	785 500				50 466
Groupe Mines Télécom (P192)		91 970				76 987
Transferts		91 970				76 987
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)		26 750				48 469
Transferts		26 750				48 469
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)		2 500				10 600
Transferts		2 500				10 600
IPEV - Institut polaire français Paul-Emile Victor (P172)	70 000	70 000			70 000	70 000
Transferts	70 000	70 000			70 000	70 000
Universcience (P361)		3 400			15 000	15 000
Transferts		3 400			15 000	15 000
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)	110 800	1 200 945				60 626
Transferts	110 800	1 200 945				60 626
INSEP - Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (P219)		2 957				2 580
Transferts		2 957				2 580
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile (P613)		19 500				
Transferts		19 500				
Total	537 991 563	542 173 793	520 992 722	520 992 722	511 764 219	514 422 859
Total des subventions pour charges de service public	473 881 465	473 881 465	446 542 722	446 542 722	439 794 318	439 794 318
Total des transferts	64 110 098	68 292 328	74 450 000	74 450 000	71 969 901	74 628 541

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025, leur réalisation 2024 est sans objet.

Les écarts entre la prévision et la réalisation tiennent à plusieurs facteurs :

- Le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) à l'AEFE depuis le P185 s'établit en 2025 à 410,92 M€ après application de la mise en réserve de précaution (416,64 M€ avant réserve).
- S'agissant des transferts à Campus France, l'écart s'explique notamment par un solde positif de l'opérateur en 2024 (3,046 M€), ayant permis la mobilisation de trésorerie en 2025, de la baisse du nombre de nouvelles bourses, ainsi que des résultats du groupe de travail dédié à la décomposition de la trésorerie de l'opérateur. En effet, il avait été identifié en 2024 un reliquat de 21,4 M€ sur la trésorerie fléchée sur des opérations pour mandat, liée à une avance devenue sans objet. Après un apurement de 20,42 M€ en 2024, 1,018 M€ ont également été déduits en 2025. Concernant la subvention pour charges de service public, l'écart tient à la mise en réserve pondérée ;
- Quant à l'Institut français, l'écart entre la subvention pour charges de service public allouée depuis le P185 en réalisation 2025 par rapport à la loi de finances s'explique par l'application de la mise en réserve pondérée. Par ailleurs, l'Institut français a bénéficié de crédits de transferts à hauteur de 5,3 M€ depuis le programme 185 (Saison Méditerranée 2026, ICC, etc.).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur Réalisation 2024 Prévision 2025 Réalisation 2025	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0	5 441	5 001	0	0	0
	0	5 579	5 161	0	0	0
	0	5 561	5 030	0	0	4
CAMPUS France	0	210	5	5	0	0
	0	233	25	0	0	0
	0	206	8	8	0	0
Institut Français	0	149	16	0	0	0
	0	153	19	0	0	0
	0	149	15	9	0	0
Total	0	5 800	5 022	5	0	0
	0	5 965	5 205	0	0	0
	0	5 916	5 053	17	0	4

* Les emplois sous plafond 2025 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

La sous consommation des plafonds d'emploi des opérateurs du programme 185 s'explique par la sous-exécution constatée chez les 3 opérateurs, en raison de politiques de recrutement prudentielles dans un contexte de maîtrise des finances publiques.

La consommation 2025 du plafond d'emploi sous plafond de l'AEFE s'élève à 5 561 ETPT, soit une consommation conforme au plafond de la loi de finances pour 2025 (5 579). Cette consommation, malgré un schéma d'emploi négatif mis en œuvre à la rentrée 2025, se justifie par une évolution méthodologique dans le périmètre des emplois en cours d'année 2025. L'AEFE, avec l'appui de la tutelle, a souhaité mettre fin à une situation historique qui conduisait à comptabiliser des postes à coût complet en hors plafond (264 ETPT). La bascule sera réalisée sur deux années, et a donc eu pour conséquence, en 2025, de transférer 134 ETPT du hors plafond vers le sous plafond d'emplois. La diminution des emplois hors plafond est due essentiellement par les 90 postes ETPT ouverts mais restant à pourvoir.

S'agissant de Campus France, le total des ETPT pour l'année 2025 est inférieur au total des autorisations votées en loi de finances (233). Cette consommation, également inférieure à l'exécution 2024, résulte d'une gestion prudente des effectifs dans un contexte marqué par les mesures de régulation intervenues en gestion.

Quant à l'Institut français, il sous-consomme légèrement son plafond d'emploi législatif en 2025 (153) avec 149,16 ETPT. Cette sous-consommation conjoncturelle s'explique par un ajustement au regard d'une baisse de son activité dans le contexte budgétaire.

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2025 *	5 965	5 916

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2025 en ETP	-10	-139

Le schéma d'emploi des opérateurs du programme 185 est négatif à hauteur de -138,7 ETP. Cette exécution est principalement portée par l'AEFE (-115 ETP) et, dans une moindre mesure, par l'Institut français (-16 ETP), et Campus France (-7,7 ETP).

Opérateurs

OPÉRATEUR

AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Le réseau d'enseignement français à l'étranger (EFE) a poursuivi la croissance de ses effectifs en 2025, avec un nombre d'élèves scolarisés en 2025 qui s'élève à 401 000. La campagne d'homologation 2024-2025 a permis d'intégrer dans le réseau homologué 18 établissements supplémentaires, portant à 612 le nombre total d'établissements homologués. Dans le même temps, 36 établissements ont obtenu une extension d'homologation. Il faut toutefois noter la fermeture de 6 établissements partenaires.

Un ralentissement de la croissance est observé, du fait de facteurs multiples et concomitants : la baisse de la natalité, la relative paupérisation de la classe moyenne internationale, la montée des nationalismes dans certaines zones, qui crée des réticences à permettre une scolarité dans un système étranger. Les crises multiples dans des zones où la demande d'EFE est réelle ralentissent la croissance ou mettent à mal le fonctionnement du réseau et parfois son image (Ukraine, Turquie, Iran, Burkina Faso, Mali, Niger...). Outre ces crises locales, les objectifs de croissance ont été contrariés par la conjoncture économique mondiale qui a engendré une réduction du nombre de familles expatriées françaises, ainsi qu'une réticence des familles étrangères à scolariser leurs enfants dans des établissements privés.

En dépit de ces crises et défis auxquels font face les établissements du réseau, le nombre d'élèves inscrits a crû de 0,7 % à la rentrée 2025, contre une augmentation de 1,4 % lors de la rentrée précédente. Cette dynamique de croissance connaît donc un certain ralentissement, mais reste principalement portée par les établissements partenaires. La rentrée 2025 reste marquée par une forte croissance des effectifs sur le continent africain (+4,5 % en Afrique occidentale et centrale et +3,5 % en zone Afrique orientale et océan Indien) et asiatique (+2,3 %), portée à la fois par de nouvelles homologations, mais également par l'attractivité du réseau auprès des publics locaux.

En 2025, l'AEFE a également poursuivi la mise en œuvre de certaines de ses priorités stratégiques issues des consultations de l'EFE qui se sont tenues en 2023 et des orientations du plan de développement à l'étranger afin d'atteindre l'objectif CAP 2030 de doublement des effectifs de l'EFE.

Dans cette perspective, la sous-direction du développement et du conseil (SDC) assure le pilotage de la feuille de route du développement 2023-2026 et accompagne les porteurs de projets dans leur démarche d'homologation ou de création d'un établissement. A la suite de la commission interministérielle d'homologation de juin 2025, 18 nouveaux établissements partenaires ont rejoint le réseau, représentant 3 858 élèves. Sur l'année scolaire 2024-2025, 20 missions « analyse-conseil » et 37 missions « développement » ont eu lieu. Les 11 pays qui ont été ciblés pour leur potentiel de développement sont : l'Arabie Saoudite, le Brésil, la Côte d'Ivoire, les Émirats Arabes Unis, l'Égypte, les États-Unis, l'Inde, le Mexique, le Nigeria, la République démocratique du Congo, et le Sénégal. Ils représentent 60 % de la hausse des effectifs en 2025.

Les 16 instituts régionaux de formation (IRF), répartis dans chaque zone géographique et créés le 1^{er} janvier 2023, ont augmenté leur offre de formation en 2024-2025, et ont vu un accroissement du nombre de personnels formés de l'ordre de 9,5 % par rapport à l'année précédente. Le projet PàP (« professeurs à professionnaliser ») comprend plusieurs parcours déclinés à chaque fois pour le 1^{er} et pour le 2^d degrés, selon des modalités hybrides (formation à distance mais également accompagnement personnalisé). 2 816 professeurs ont bénéficié de ces formations en 2024-2025, en augmentation par rapport à l'année précédente (un peu moins de 2 500 professeurs avaient bénéficié du dispositif).

Au total, en 2025, sur 31 848 enseignants, 16 186 ont été formés (50,82 %) contre près de 14 000 l'année précédente. Il s'agit principalement d'enseignants en poste dans les EGD et ou les établissements conventionnés. Cette augmentation témoigne de l'efficacité du déploiement des IRF et des accords de partenariats passés avec les universités et les opérateurs pour multiplier les offres de formations et les adapter aux besoins.

L'AEFE a poursuivi le renforcement du lien vers les études supérieures en France, et l'amélioration de la capacité d'inclusion des établissements à l'égard des publics moins représentés, élément important pour l'image du réseau. On notera que le taux de réussite global au baccalauréat a été de 99 % dont 56 % de mentions « bien » ou « très bien » pour 22 367 candidats.

Les principaux axes de travail sont :

- une articulation plus fluide entre l'EFE et l'enseignement supérieur et la recherche en France, pour en développer l'attractivité et la continuité, à travers par exemple le programme Bourses Excellence Major. En 2025, 180 lauréats ont été sélectionnés parmi 737 candidats originaires de 96 pays et de 135 établissements homologués ;
- une mobilisation plus forte des anciens élèves du réseau ainsi qu'un meilleur accompagnement à l'orientation des élèves sont autant de leviers à développer pour mieux valoriser l'attractivité des établissements, notamment à travers l'organisation chaque année d'un salon virtuel des études supérieures en France à destination de tous les usagers des lycées français à l'étranger ;
- le déploiement du BFI (bac français international) dont le taux de réussite est de 98,7 %, avec un peu plus de 80 % des élèves obtenant une mention bien ou très bien. Ce dispositif remplace l'option internationale du baccalauréat (OIB), en valorisant davantage les compétences plurilingues des élèves, y compris dans le cadre de Parcoursup ;
- la priorisation en matière d'attribution de visas pour les étudiants issus de l'EFE, conformément aux recommandations du rapport Hermelin.

Enfin, l'année 2025 a été marquée par la mise en place d'un groupe de travail interministériel dont les travaux visent à accompagner l'opérateur dans une profonde réforme de son modèle économique.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	450 000	450 000	420 588	420 588	415 370	415 370
Subventions pour charges de service public	445 550	445 550	416 638	416 638	410 920	410 920
Transferts	4 450	4 451	3 950	3 950	4 450	4 450
P151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	107 610	107 610	111 500	111 500	102 888	102 888
Transferts	107 610	107 610	111 500	111 500	102 888	102 888
P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	11	11			8	8
Transferts	11	11			8	8
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	550	550			200	200
Subventions pour charges de service public	550	550				
Transferts					200	200
Total	558 170	558 171	532 088	532 088	518 466	518 466

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Le montant de la dotation du MEAE à l'Agence s'établit en 2025 :

- au titre de la subvention pour charges de service public : à 410,92 M€ après application de la mise en réserve de précaution (416,64 M€ avant réserve).

- au titre de la subvention au lycée franco-australien de Canberra (programme 185) à 500 k€ ;
- au titre des bourses Excellence Major à 3,95 M€ (programme 185) ;
- au titre du programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires », à 102,89 M€. Cette subvention finance les aides à la scolarité des élèves français du réseau. L'écart avec la LFI 2025 tient à la fois à l'ajustement de la prévision d'exécution du fait des besoins en cours d'année et à un surgel notifié en septembre (-5 M€).

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	890 719	878 604	Subventions de l'État	542 359	519 018
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>186 774</i>	<i>187 997</i>	– subventions pour charges de service public	434 779	410 920
			– crédits d'intervention(transfert)	107 580	108 098
Fonctionnement autre que les charges de personnel	216 766	212 222	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	107 258	113 790	Autres subventions	13 426	9 381
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	42 464	57 676	Revenus d'activité et autres produits	652 679	674 895
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>42 464</i>	<i>57 676</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>928</i>	<i>13 487</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>14 061</i>	<i>14 145</i>
Total des charges	1 214 742	1 204 616	Total des produits	1 208 464	1 203 294
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	6 279	1 322
Total : équilibre du CR	1 214 742	1 204 616	Total : équilibre du CR	1 214 742	1 204 616

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	21 197	28 722
Investissements	59 975		Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		-644
Remboursement des dettes financières	7 412		Augmentation des dettes financières	9 100	14 832
Total des emplois	67 388		Total des ressources	30 297	42 910
Augmentation du fonds de roulement		42 910	Diminution du fonds de roulement	37 090	

* Voté

La différence de -10 M€ entre la prévision et l'exécution de l'année 2025 au compte de résultat s'explique par plusieurs facteurs. Au niveau des charges de personnel, l'écart réside essentiellement sur la masse salariale des

établissements en gestion directe (EGD), notamment en raison de l'effet de variation des taux de chancellerie entre l'élaboration du budget initial et le compte financier, mais également par des difficultés avec un prestataire du lycée de Munich ayant la charge d'exécuter la paie (ce qui a engendré un report de dépense d'environ 4,8 M€). Par ailleurs, la différence entre la prévision et l'exécution dans les charges de fonctionnement est en grande partie liée à des décaissements moins importants que prévus par les EGD (de l'ordre de 13,7 M€) du fait d'une multiplicité de facteurs de gestion, du taux de chancellerie mais également d'anticipations de charges futures relatives à la nouvelle contribution à la pension civile en vigueur au 1^{er} janvier 2026 et adoptée lors du CA du 18 décembre 2025. Pour ce qui concerne les charges d'intervention, l'écart constaté entre la prévision et l'exécution (+6,4 M€) s'explique par un retard pris par l'Agence dans les opérations de décaissement dont celles concernant les crédits dévolus aux bourses scolaires et à l'accompagnement des enfants en situation de handicap (AESH). Plus généralement, entre les comptes financiers 2024 et 2025 et hormis les dépenses de personnel, toutes les natures de charges sont en baisse, à commencer par les charges de fonctionnement (-10 M€).

L'écart entre le niveau des dépenses d'investissement budgété et exécuté (-27 M€) s'explique par des difficultés récurrentes de programmation sur le terrain dans les établissements, raison pour laquelle un certain volume de crédits a été déprogrammé en budget rectificatif par anticipation de la fin de gestion.

S'agissant des produits, l'écart est principalement marqué, sur le programme 185, par une baisse de la SCSP (-24 M€) intervenue à l'issue de la discussion parlementaire sur le PLF 2025, et sur le programme 151, par un amendement de baisse de -2 M€, complété en gestion de mesures de régulation complémentaires (à hauteur de -5,1 M€). Ces baisses ont été en partie compensées par des revenus d'activités meilleurs qu'initialement envisagés.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
333 442	264 275	327 717

L'écart en trésorerie entre le budget initial et le compte financier 2025 s'explique par les éléments suivants :

- les charges à payer constatées sur l'enveloppe des bourses, pour 11 M€, qui seront enregistrées en 2026 ;
- la hausse des ressources propres de l'Agence, à la fois du fait de l'augmentation des frais de scolarité dans les EGD, et au travers de la remontée de créances anciennes en provenance du lycée français de Shanghai (10 M€) en fin d'année 2025 ;
- la sous-exécution des dépenses de personnel dans les EGD (personnels de droit local), notamment à Munich du fait de difficultés dans le traitement de la paie par le prestataire (reliquat de 4,8 M€) ;
- la consommation réduite de l'enveloppe d'investissements (sous-exécution de 17 M€).

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	890 719	890 719	876 921	876 921
Fonctionnement	171 618	174 302	155 583	161 453
Intervention	107 258	107 258	98 134	108 631
Investissement	54 416	59 967	32 965	30 913
Total des dépenses AE (A) CP (B)	1 224 010	1 232 245	1 163 603	1 177 917
dont contributions employeur au CAS pensions	186 774	186 774	187 997	187 997

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	1 086 218	1 078 230
Subvention pour charges de service public	434 779	410 920
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	5 323	5 240
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	8 433	8 923
Recettes propres	637 683	653 147
Recettes fléchées	107 258	102 888
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	107 258	102 888
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	1 193 475	1 181 117
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	3 200
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	38 770	0

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE CP	AE CP	AE CP	AE CP	AE CP	AE CP	AE CP
Accompagner et faire vivre le réseau	0 0	19 656 17 859	20 668 18 385	107 258 98 134	107 258 108 631	0 31	0 23	126 913 116 024	127 925 127 039
Excellence éducative	870 531 854 742	65 300 53 777	62 784 57 170	0 0	0 0	2 108 1 865	2 108 1 664	937 938 910 384	935 423 913 576
Modernisation (support et immobilier)	20 188 22 179	86 662 83 947	90 850 85 898	0 0	0 0	52 308 31 069	57 859 29 226	159 159 137 195	168 897 137 303
Total	890 719 876 921	171 618 155 583	174 302 161 453	107 258 98 134	107 258 108 631	54 416 32 965	59 967 30 913	1 224 010 1 163 603	1 232 245 1 177 917

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	38 770	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	7 412	7 562
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	7 291
Autres décaissements non budgétaires	190 717	252 613
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	236 899	267 466
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	2 260
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	2 260
Total des besoins	236 899	269 725

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	3 200
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	9 100	9 662
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	6 885
Autres encaissements non budgétaires	190 717	249 978
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	199 817	269 725
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	37 082	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	37 082	0
Total des financements	236 899	269 725

* Voté

En comptabilité budgétaire, les recettes de l'AEFE s'élèvent à 1 181 M€ en exécution 2025, soit une baisse d'environ 12 M€ par rapport aux prévisions initiales pour 2025. Cette évolution s'explique en grande partie par une baisse des financements publics, concernant à la fois le programme 185 (une baisse de la SCSP de 24 M€ actée lors de la discussion parlementaire et non intégrée dans le budget initial 2025) et le montant mobilisé pour les bourses provenant du programme 151 (ajustements en cours d'exercice et surgel, entraînant une baisse de 5,1 M€). Cette baisse est en partie compensée par une hausse des ressources propres de l'Agence (+16 M€ environ), qui s'explique par des hausses de frais de scolarité et le recouvrement d'une importante créance en provenance du lycée français de Shanghai, mais également par des charges à payer (11 M€ concernant les aides à la scolarité) engagées mais non comptabilisées.

Les dépenses s'élèvent à 1 163,6 M€ en AE et 1 177,9 M€ en CP soit une sous-exécution de 60,4 M€ en AE et 54,4 M€ en CP par rapport au budget initial 2025. Concernant les dépenses de personnel, la sous-exécution de 14 M€ en AE et en CP s'explique principalement du fait d'une importante variation au niveau des EGD, liée pour partie à l'évolution des taux de change (notamment à Buenos Aires), mais également à des situations propres aux contextes locaux (difficulté avec le prestataire pour la gestion de la paie à Munich, évolution du nombre de classes à Bruxelles ou Barcelone par exemple).

La sous-exécution des dépenses de fonctionnement de 12,9 M€ en CP se matérialise dans les EGD, sous l'effet cumulé des taux de change et d'un ralentissement du rythme des engagements et des dépenses en fin d'année 2025 dans la perspective de l'augmentation de la hausse des contributions à l'AEFE. La sous exécution des dépenses d'intervention, de 4,75 M€ en AE et 11,55 M€ en CP (par rapport aux besoins actualisés en budget rectificatif n° 2) s'explique en très grande partie par des difficultés pour exécuter des opérations de décaissement des aides à la

scolarité octroyées en fin d'année 2025. Une partie de cette sous-exécution s'explique également par des écarts de change et de réajustements liés à une différence entre la demande anticipée et réelle. Le solde des CP non consommés en 2025 (soit 11,55 M€) a été inscrit en charges à payer et devrait être consommé au cours du premier trimestre 2026.

Enfin, concernant les dépenses d'investissement, la baisse de 21,5 M€ en AE et 29,1 M€ en CP s'explique par la déprogrammation dans les EGD de dépenses intervenues en cours d'année et n'ayant pu être engagées ou payées avant la fin de l'exercice pour des raisons variées d'un établissement à l'autre (retard de travaux, contentieux en cours, retard de facturation des prestataires, etc.).

En conséquence, la baisse des dépenses, plus importante que celle des recettes (en partie compensée par une hausse des ressources propres de l'Agence) se traduit par un solde budgétaire positif de 3,2 M€, en hausse de 3,1 M€ par rapport au budget initial 2025. Il convient toutefois de noter que ce résultat marque une importante dégradation du solde budgétaire entre 2024 et 2025 (-24,2 M€).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	10 442	10 740	10 591
– sous plafond	5 441	5 579	5 561
– hors plafond	5 001	5 161	5 030
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			4
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			4

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

La consommation 2025 s'élève à 10 591 ETPT, dont 5 561 ETPT sous plafond et 5 030 ETPT hors plafond, soit un taux de consommation de 99 % du plafond d'emplois prévu en LFI 2025 (10 740).

Ce taux de consommation, malgré un schéma d'emploi négatif mis en œuvre à la rentrée 2025, se justifie par une évolution dans le périmètre des emplois en cours d'année 2025. L'AEFE, avec l'appui de la tutelle, a souhaité mettre fin à une situation historique qui conduisait à comptabiliser des postes à coût complet en hors plafond (264 ETPT). La bascule sera réalisée sur deux années, et a donc eu pour conséquence, en 2025, de transférer 134 ETPT sous plafond d'emplois. La diminution des emplois hors plafond est due essentiellement par les 90 postes ETPT ouverts mais restant à pourvoir.

OPÉRATEUR

CAMPUS France

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Missions

L'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Campus France a été institué par le décret n° 2011-2048 du 30 décembre 2011, en application de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010. Il est placé sous la tutelle conjointe des ministères de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et de l'enseignement supérieur, la recherche et de l'espace (MESRE).

Il est issu de la fusion, en 2011, du groupement d'intérêt public (GIP) Campus France et de l'association Égide et a repris les activités internationales du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS). La France s'est ainsi dotée d'un opérateur unique chargé d'assurer la promotion des formations supérieures françaises à l'étranger, mais aussi de fournir des prestations aux bénéficiaires de programmes de mobilité internationale développés par la France, notamment les boursiers du gouvernement français, ou par les États partenaires.

Il exerce ses missions selon les orientations définies conjointement par ses ministères de tutelle. Conformément à la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État, l'établissement public Campus France a notamment pour missions :

- la valorisation et la promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français, y compris par le suivi régulier des ressortissants étrangers ayant accompli tout ou partie de leur cursus dans le système français d'enseignement ou le réseau d'enseignement français à l'étranger ;
- l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers, y compris l'aide à la délivrance des visas et l'hébergement, en appui aux universités, aux écoles et aux autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi qu'aux collectivités territoriales ;
- la gestion de bourses, de stages et d'autres programmes de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs ;
- la promotion et le développement de l'enseignement supérieur dispensé au moyen des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les missions de Campus France s'inscrivent dans le cadre de la stratégie interministérielle « Bienvenue en France », lancée en 2018 par le président de la République, qui fixait notamment l'objectif quantitatif de 500 000 étudiants internationaux inscrits dans l'enseignement supérieur français en 2027. Avec 443 000 étudiants en 2025, cette cible est en voie d'être atteinte. Un travail interministériel est en cours en vue de compléter cette stratégie par des objectifs plus qualitatifs, suivant ainsi les recommandations de la Cour des comptes (rapport d'évaluation de l'attractivité de l'enseignement supérieur français pour les étudiants internationaux de mars 2025).

Il convient de rappeler que l'opérateur Campus France n'a pas de lien organique avec les Espaces Campus France (ECF), qui sont des services d'ambassades placés sous la seule autorité des services de coopération et d'action culturelle (SCAC).

Gouvernance et pilotage stratégique

Outre un conseil d'administration qui comprend 29 membres, la gouvernance de l'opérateur Campus France se compose d'un conseil d'orientation qui compte 19 membres, notamment des représentants des étudiants, des conférences d'établissements d'enseignement supérieur et des collectivités territoriales. Ses membres se réunissent chaque année en vue d'émettre des recommandations au conseil d'administration sur les questions relatives aux conditions d'accueil et de séjour des étudiants et des chercheurs étrangers en France.

Les établissements d'enseignement supérieur français participent au « Forum Campus France », inscrit dans le décret constitutif de l'opérateur, lancé officiellement le 18 décembre 2012, qui se subdivise en commissions thématiques, lesquelles se réunissent régulièrement et font des propositions au conseil d'administration.

Situation de l'opérateur

Outre les subventions pour charges de service public du MEAE et du MESRE, Campus France finance notamment ses activités par le prélèvement de frais de gestion sur les programmes de bourses, missions, invitations des deux ministères. En exécution 2024, ces recettes ont atteint 7,47 M€ (hausse de 0,72 M€ et +10,7 % sur un an, par rapport à une exécution de 6,75 M€ en 2023), soit un montant supérieur à l'année de référence 2019 (pour mémoire 7,11 M€), avant la crise sanitaire. Une baisse avait néanmoins été anticipée dans la construction du budget initial 2025, avec la réduction des mobilités sur le programme 209, du programme de Français langue étrangère pour les réfugiés ukrainiens, et du non ré-abondement de certains programmes centraux en 2025-2026. Ainsi, pour 2025, l'exécution est de 6,8 M€.

Bilan de l'année 2025

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2023-2025 de l'établissement a été signé en novembre 2023. Il intègre les priorités géographiques du MEAE (Indopacifique, Afrique, Balkans et voisinage de l'Union européenne), la promotion et l'appui aux campus franco-étrangers, la réflexion sur le transfert progressif de la plateforme « Études en France », la simplification des bourses ou l'accompagnement du réseau *alumni*.

Les principales actions et événements de Campus France en 2025 :

- la gestion de mobilités (bourses, missions, invitations et échanges d'expertise) pour le compte du MEAE et des autres partenaires ;
- l'organisation de la troisième édition des journées mondiales France *alumni*, qui s'est tenue du 12 mai au 30 juin 2025 sur le thème « Des talents pour changer le monde ». 256 manifestations ont été organisées dans 107 pays. Un événement-phare s'est tenu le 25 juin à la Cité Internationale Universitaire de Paris dans le cadre du centenaire de celle-ci, et qui a réuni plus de 400 participants. Elle a été marquée par la présence du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- l'organisation de séminaires attractivité régionaux dans la zone indo-pacifique et en Afrique, rassemblant les services culturels des postes diplomatiques concernés ;
- une programmation dense d'événements, de salons étudiants et de campagnes de communication partout dans le monde, ainsi qu'en France avec les établissements ;
- l'organisation des *Rencontres Campus France*, les 19 et 20 novembre au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) autour du thème « Attirer les talents, façonner le monde de demain ». L'événement a rassemblé plus de 650 personnes autour de 33 ateliers. En parallèle, près de 1 000 rendez-vous bilatéraux se sont tenus entre les 48 postes diplomatiques invités et les 142 établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche inscrits.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P105 – Action de la France en Europe et dans le monde	4 225	4 225			4 516	4 516
Transferts	4 225	4 225			4 516	4 516
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	48 110	48 110	73 883	73 883	63 241	63 241
Subventions pour charges de service public	2 000	2 000	3 383	3 383	3 306	3 306

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	46 110	46 110	70 500	70 500	59 935	59 935
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	5 630	5 630			6 501	6 501
Transferts	5 630	5 630			6 501	6 501
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	60	60			30	30
Transferts	60	60			30	30
P138 – Emploi outre-mer	377	377			317	317
Transferts	377	377			317	317
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	2 074	2 074	2 125	2 125	1 976	1 976
Subventions pour charges de service public	1 778	1 778	1 786	1 786	1 671	1 671
Transferts	296	296	338	338	304	304
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	985	985			936	936
Transferts	985	985			936	936
Total	61 461	61 461	76 008	76 008	77 517	77 517

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

L'écart entre la subvention pour charges de service public allouée par le programme 185 en 2025 (3,31 M€) et les montants inscrits en loi de finances initiale (3,38 M€), s'explique par la mise en réserve pondérée.

S'agissant des transferts (crédits mandatés à l'opérateur pour la mise en œuvre des programmes de mobilités sur les programmes 185 et 209), la sous-exécution s'explique par un solde positif de l'opérateur en 2024 (3,046 M€), ayant permis la mobilisation de trésorerie en 2025, de la baisse du nombre de nouvelles bourses induites en partie par un début d'exercice budgétaire marqué par les services votés, ainsi que des résultats du groupe de travail dédié à la décomposition de la trésorerie de l'opérateur. En effet, il avait été identifié en 2024 un reliquat de 21,4 M€ sur la trésorerie fléchée pour des opérations pour mandat, liée à une avance devenue sans objet. Après un apurement de 20,42 M€ en 2024, 1,018 M€ ont également été déduits en 2025.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	16 307	13 896	Subventions de l'État	5 234	5 682
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	183	994	– subventions pour charges de service public	5 234	5 682
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	14 420	20 028	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		13
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	900	5 248	Revenus d'activité et autres produits	23 792	28 757
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	900	5 248	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		3 065
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	30 727	33 924	Total des produits	29 026	34 452
Résultat : bénéfice		528	Résultat : perte	1 701	
Total : équilibre du CR	30 727	34 452	Total : équilibre du CR	30 727	34 452

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	801		Capacité d'autofinancement		2 710
Investissements	1 755	1 323	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	2 556	1 323	Total des ressources		2 710
Augmentation du fonds de roulement		1 387	Diminution du fonds de roulement	2 556	

* Voté

Les charges de l'exercice 2025 s'élèvent à 33,9 M€ pour un niveau de produits de 34,4 M€. Le résultat annuel de l'établissement s'établit en conséquence à 527 597 €. Ce résultat positif, contrairement à celui escompté en budget initial 2025 (-1,7 M€), s'explique par des reprises de provisions venues alimenter les produits à hauteur de 3,06 M€.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
72 611	76 697	74 486

La trésorerie s'élève à 74,49 M€ (soit 2,2 M€ de moins que les prévisions du budget initial 2025). Cette diminution résulte notamment des résultats du groupe de travail consacré à la trésorerie de l'opérateur ayant permis d'identifier 21 M€ d'avances détenues pour le compte du MEAE depuis 2018 au titre de la convention de mandat liant Campus France et le MEAE, et de clore son apurement.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	16 288	16 288	15 061	15 061
Fonctionnement	13 454	13 541	19 024	14 140
Intervention	0	0	0	0
Investissement	899	1 755	630	1 313
Total des dépenses AE (A) CP (B)	30 641	31 584	34 715	30 514
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	154	154

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	23 023	24 403
Subvention pour charges de service public	5 084	4 977
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	7 035	6 802
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	196
Recettes propres	10 904	12 429
Recettes fléchées	895	11 668
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	60	400
Autres financements publics fléchés	755	11 182
Recettes propres fléchées	80	86
Total des recettes (C)	23 918	36 071
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	5 557
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	7 666	0

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Accueil des étudiants et des chercheurs étrangers	1 284 825	1 378 1 142	1 393 1 142	0 0	0 0	35 9	935 916	2 697 1 975	3 612 2 883
Gestion des programmes de mobilité internationale	6 076 5 651	638 506	587 558	0 0	0 0	700 45	670 202	7 414 6 202	7 333 6 411
Relations extérieures et institutionnelles	1 290 1 191	6 188 12 410	6 188 7 256	0 0	0 0	0 0	0 0	7 478 13 600	7 478 8 446
Supports	5 990 5 968	3 074 3 250	3 210 2 962	0 0	0 0	149 577	135 179	9 213 9 794	9 335 9 108
Valorisation et promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur	1 648 1 427	2 176 1 717	2 163 2 223	0 0	0 0	15 0	15 16	3 839 3 144	3 826 3 666
Total	16 288 15 061	13 454 19 024	13 541 14 140	0 0	0 0	899 630	1 755 1 313	30 641 34 715	31 584 30 514

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	7 666	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	110 001	144 461
Autres décaissements non budgétaires	1 891	11 799
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	119 558	156 260
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	1 875
Abondement de la trésorerie fléchée	0	4 528
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	119 558	158 134

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	5 557
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	110 000	131 649
Autres encaissements non budgétaires	991	20 929
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	110 991	158 134
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	8 567	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	4 994	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	3 573	2 654
Total des financements	119 558	158 134

* Voté

Le solde budgétaire 2025 de Campus France est excédentaire à hauteur de 5,56 M€ alors que le budget initial 2025 présentait un déficit budgétaire prévisionnel de -7,66 M€. Cet écart résulte d'un niveau d'exécution des dépenses budgétaires inférieur de 1,07 M€ à la prévision initiale, et des recettes budgétaires supérieures de 12,15 M€. En effet, le démarrage plus rapide que prévu du programme européen SAFE (« Supporting at-risk researchers with fellowships in Europe ») doté d'une enveloppe financière globale de 12 M€ dont 10,4 M€ gérés par Campus France, a eu un impact significatif sur le solde budgétaire de l'exercice.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	215	258	214
– sous plafond	210	233	206
– hors plafond	5	25	8
<i>dont contrats aidés</i>	5		8
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

A l'instar de 2024, Campus France sous-consomme son plafond d'emplois en 2025. Afin de maîtriser ses dépenses de personnel, l'opérateur a adapté sa prévision en anticipant des baisses d'activité et en renonçant à sept embauches.

OPÉRATEUR

Institut Français

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPÉRATEUR

Seul opérateur pluridisciplinaire de l'action culturelle extérieure de la France, l'Institut français assume un rôle de premier ordre dans la mise en œuvre des priorités politiques de notre diplomatie culturelle et d'influence. Son action s'inscrit dans le cadre de la Feuille de route de l'influence portée par le ministre de l'Europe et des affaires étrangères depuis 2021, ou encore de l'agenda transformationnel pour l'Afrique souhaité par le président de la République. L'Institut français s'attache également à transcrire dans ses activités les orientations du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de juillet 2023 et du Conseil présidentiel pour les partenariats internationaux (CPPI) d'avril 2025 par un fort investissement dans la jeunesse, par la promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat africain ou encore par un soutien au secteur des industries créatives et culturelles (ICC), une des sept filières stratégiques de notre pays. Le contrat d'objectifs et de performance (COP) actuel de l'opérateur porte sur la période 2025-2027, signé le 18 juillet 2025.

En 2025, l'Institut français a poursuivi son soutien au réseau culturel français à l'étranger à travers son rôle de conseil, d'expertise et de financement auprès des établissements pour la mise en œuvre de leurs projets linguistiques ou culturels, de formation ou de modernisation (taux de satisfaction 2024 du réseau vis-à-vis de l'IF : 77 %). Ce sont ainsi 1 690 agents du réseau culturel, toutes fonctions et tous statuts confondus, qui ont été formés en 2025.

L'opérateur contribue au développement à l'international des industries créatives et culturelles (ICC) française en participant par exemple au plan « France relance » et à la stratégie d'accélération du secteur des ICC lancée dans le cadre de France 2030. L'opérateur poursuit également, avec Business France, le programme « ICC Immersion » qui accompagne des entreprises françaises dans leur développement sur des marchés à fort potentiel, et l'appel à projet ICC à destination de notre réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger. Au total, 2 187 professionnels et entreprises françaises (hors dispositifs de résidence et mobilité) ont pu être présents à l'international en 2025 avec le soutien de l'opérateur.

L'Institut français promeut la création française à l'international, en assurant une présence française sur de grandes manifestations internationales à forte visibilité, en mettant en œuvre par exemple le pavillon français à la Biennale de Venise (150 000 visiteurs présents sur le pavillon en 2025) et le pavillon Les Cinémas du monde au Festival de Cannes. Il soutient la mobilité artistique à travers plusieurs programmes de résidences (Villa Kujoyama à Kyoto, Cité internationale des arts de Paris, etc.) et travaille aux côtés du MEAE à la structuration des programmes de résidences et villas portés par le réseau culturel français à l'étranger. En 2025, 170 artistes et auteurs ont été soutenus via les dispositifs de résidence et de mobilité, entrants et sortants. L'Institut français a également porté en 2025 la Saison Brésil et la Saison Ukraine (jusqu'en mars 2026) ainsi que des séquences de débats d'idées dans le cadre du programme « Face à la guerre – Dialogues européens ». Le débat d'idées a constitué un axe fort de l'action de l'IF en 2025, avec 62 postes diplomatiques soutenus dans leur programmation.

L'agenda transformationnel pour l'Afrique souhaité par le président de la République a également occupé une place importante dans les activités de l'Institut français en 2025. A ce titre, l'opérateur, qui est membre fondateur du Groupement d'intérêt public de la Maison des mondes africains (MansA), a contribué à l'organisation du 2^e forum Création Africa qui s'est tenu à Lagos (Nigéria) en octobre 2025. Il met également en œuvre deux projets FEF création visant à soutenir l'entrepreneuriat culturel en Afrique et la structuration de plusieurs filières ICC sur le continent. Ces FEF création ont abouti au lancement de la plateforme numérique Création Africa à destination des acteurs et entrepreneurs africains, transférée à la MansA le 1^{er} janvier 2026. Les programmes Accès Culture et Ressources Éducatives en partenariat avec l'AFD se sont poursuivis.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	31 302	31 302	26 522	26 522	30 813	30 813
Subventions pour charges de service public	26 332	26 332	26 522	26 522	25 569	25 569
Transferts	4 971	4 971			5 244	5 244
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	6 020	6 020			1 606	1 606
Transferts	6 020	6 020			1 606	1 606
P175 – Patrimoines	182	182			160	160
Transferts	182	182			160	160
P131 – Création	200	200			400	400
Transferts	200	200			400	400
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	2 291	2 291			2 952	2 928
Transferts	2 291	2 291			2 952	2 928
Total	39 994	39 994	26 522	26 522	35 930	35 906

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

L'écart entre la subvention pour charges de service public allouée depuis le programme 185 en 2025 (25,57 M€) par rapport aux montants inscrits en loi de finances initiale (26,5 M€), s'explique par la mise en réserve pondérée. Par

ailleurs, l'Institut français a bénéficié de crédits sur projets à hauteur de 4 M€ depuis le programme 185 (Saison Méditerranée 2026, ICC, etc.).

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	14 286	13 203	Subventions de l'État	29 642	36 040
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	235	307	– subventions pour charges de service public	25 569	25 569
			– crédits d'intervention(transfert)	4 073	10 472
Fonctionnement autre que les charges de personnel	21 263	35 540	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		1 778
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 000	3 638	Revenus d'activité et autres produits	6 881	5 564
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 000	3 638	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	20	2 458
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	35 549	48 743	Total des produits	36 523	43 382
Résultat : bénéfice	974		Résultat : perte		5 361
Total : équilibre du CR	36 523	48 743	Total : équilibre du CR	36 523	48 743

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement		4 181	Capacité d'autofinancement	1 954	
Investissements	675	1 396	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	675	5 577	Total des ressources	1 954	
Augmentation du fonds de roulement	1 279		Diminution du fonds de roulement		5 577

* Voté

L'exécution 2025 présente une perte comptable de près de 5,4 M€, soit une importante dégradation vis-à-vis du bénéfice anticipé à 0,97 M€ en budget initial. Ce résultat s'explique essentiellement par la reprogrammation de dépenses de projet, effectuée par l'opérateur en budget rectificatif, et qui s'est traduit par des charges supplémentaires sur l'exercice 2025 au titre de recettes perçues en 2024. L'opérateur a également poursuivi la réduction de ses restes à payer, à hauteur de 2 M€ en 2025.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
29 887	26 581	24 703

En diminution de -1,9 M€, la trésorerie s'établit à 24,7 M€ au 31/12/2025 (contre 26,6 M€ anticipé en budget initial 2025 et 29,9 M€ en compte financier 2024). Cette baisse est en premier lieu la conséquence de la réduction des restes à payer de l'Institut français qui s'explique par le décaissement de recettes fléchées perçues les années précédentes, notamment en 2024, et par une baisse des recettes fléchées en 2025, dont les subventions du MEAE et de l'AFD ainsi que la fin du programme Accès Culture.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	14 286	14 286	14 349	14 349
Fonctionnement	23 096	21 263	28 118	29 934
Intervention	0	0	0	0
Investissement	831	675	726	1 246
Total des dépenses AE (A) CP (B)	38 213	36 224	43 194	45 529
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	333	333

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	25 739	25 963
Subvention pour charges de service public	25 569	25 569
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	170	394
Recettes fléchées	10 784	15 122
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	4 073	10 428
Autres financements publics fléchés	4 466	1 802
Recettes propres fléchées	2 245	2 893
Total des recettes (C)	36 523	41 085
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	299	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	0	4 444

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Accompagnement, conseil et expertise	0 906	4 963 23 050	3 970 24 052	0 0	0 0	240 123	192 759	5 203 24 079	4 162 25 717
Promotion, Diffusion, Coopération	904 167	16 469 3 107	14 324 2 664	0 0	0 0	131 178	105 266	17 504 3 452	15 333 3 097
Structure	13 382 13 277	1 664 1 961	2 969 3 218	0 0	0 0	460 425	378 221	15 506 15 663	16 729 16 716
Total	14 286 14 349	23 096 28 118	21 263 29 934	0 0	0 0	831 726	675 1 246	38 213 43 194	36 224 45 529

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	4 444
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	2
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	30	1 074
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	30	5 519
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	299	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	1 531	0
Total des besoins	329	5 519

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	299	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	2
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	30	333
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	329	335
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	5 184
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	1 232	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	5 184
Total des financements	329	5 519

* Voté

L'exécution 2025 se distingue par un déficit budgétaire important pour l'Institut français (4,4 M€), soit une dégradation par rapport aux prévisions du budget initial qui affichaient un excédent de 299 k€. Cette dégradation s'explique essentiellement par une reprogrammation de dépenses de projet, effectuée par l'opérateur en budget rectificatif (voir point *supra*). L'opérateur a également poursuivi la réduction de ses restes à payer, à hauteur de 2 M€ en 2025.

L'augmentation des subventions fléchées de l'État est due au versement en cours d'exercice de subventions du MEAE telles que les ICC (Industries culturelles et créatives du réseau), Série Mania, la Saison Méditerranée, l'obtention de deux Fonds équipe France, non anticipées dans le budget initial 2025.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	165	172	164
– sous plafond	149	153	149
– hors plafond	16	19	15
<i>dont contrats aidés</i>			9
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

L'exécution du plafond d'emploi en 2025 est de 149,16 ETPT. Le plafond d'emploi fixé en LFI 2025 à 153 ETPT est donc légèrement sous-consommé par l'Institut français. Une baisse des ETPT du sous plafond est constaté à -3,84 par rapport à la prévision et revient à son niveau de 2024. Le contexte budgétaire, marqué notamment par une baisse de la subvention pour charges de service public, a conduit l'opérateur à ne pas renouveler certains postes à compter de septembre 2025, en cohérence avec la baisse des budgets des projets.

Par ailleurs, les 15,06 ETPT hors plafond prévus en budget initial 2025 ont également été légèrement sous-consommés, le décalage provenant de la baisse du nombre d'alternants.

PROGRAMME 151

Français à l'étranger et affaires consulaires

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Pauline CARMONA

Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

Responsable du programme n° 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires

Précisions sur le changement de responsable du programme

En 2025, le programme 151 a accéléré la mise en œuvre des grands projets de modernisation au bénéfice des Français à l'étranger et poursuivi les missions de service public qui lui sont rattachées, dans un contexte de hausse de l'activité consulaire.

Les orientations du programme 151 contribuent à mettre en œuvre le plan de transformation pluriannuel du MEAE pour la période 2023-2027, fixé par le Président de la République à la suite des États généraux de la diplomatie. Ainsi, le 4^e axe de l'Agenda de la transformation comporte un volet dédié au service public consulaire, pour une diplomatie plus proche des Français. En 2025, le programme 151 a ainsi poursuivi le renforcement et la modernisation du réseau consulaire (cet objectif répond par ailleurs à la politique prioritaire du gouvernement « Améliorer la qualité du service rendu aux Français de l'étranger »).

Le programme est structuré budgétairement en **trois actions couvrant l'ensemble de l'activité consulaire** :

- **Action 1 : « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger »** qui regroupe les principaux services publics accessibles à nos ressortissants à l'étranger. Cette action concerne notamment les dépenses liées au fonctionnement des services centraux (service central de l'état civil, mission pour l'adoption internationale, informatique consulaire, voyages et missions, etc.). Y sont regroupées également des dépenses liées aux élections et celles d'intervention (subventions, allocations d'aide sociale, rapatriements, etc.) ;
- **Action 2 : « Accès des élèves français au réseau de l'AEFE et à la langue française »** qui est dédiée à l'aide à la scolarité, notamment par l'octroi de bourses scolaires en faveur des enfants issus de familles à revenus modestes et l'accompagnement scolaire des élèves en situation de handicap ;
- **Action 3 : « Instruction des demandes de visas »** est menée conjointement avec le ministère de l'Intérieur. Elle consomme entre autres des crédits issus du fonds IGFV – Instrument financier pour la gestion des frontières et la politique des visas dans le cadre de la réhabilitation de certains services visas, d'actions de formation ou d'audits. Elle intègre, depuis le 1^{er} janvier 2022, la gestion des frais de contentieux de refus de visa.

Les crédits ouverts en **LFI 2025** hors titre 2 (HT2) s'élevaient à **154,9 M€ en AE et 155,3 M€ en CP**. Après application de la réserve de précaution de 5,5 %, **146,4 M€ en AE et 146,8 M€ en CP** étaient disponibles, hors ressources extrabudgétaires.

En prenant en compte l'intégralité des mouvements de crédits intervenus durant l'exercice 2025 (reports, transferts, ouvertures de crédits, annulations, dégel, détaillés dans la justification au premier euro), les crédits disponibles s'établissaient à 142,6 M€ en AE et 144,1 M€ en CP. 97,4 % des crédits en AE et 96,8 % des crédits en CP ont été consommés (138,9 M€ en AE et 139,5 M€ en CP) au cours d'un exercice budgétaire marqué par les éléments suivants :

- **Poursuite du soutien à la communauté française**

Des mesures de régulation budgétaire (diminution de 5,5 % de l'ensemble des taux de base servant de base de calcul aux aides versées par circonscription) ont été nécessaires pour tenir compte de l'enveloppe des aides sociales directes, en baisse de 1 M€ par rapport à la LFI 2024. 14,36 M€ d'aides sociales directes ont néanmoins pu être attribués par la Commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger.

- **Aide à la scolarité et renforcement des moyens en faveur de l'éducation inclusive**

En LFI 2025, les crédits destinés aux bourses scolaires s'élevaient à 109,5 M€. Après déduction de la réserve de précaution et du surgel de 3 M€, l'enveloppe des crédits disponibles pour les bourses scolaires a été intégralement consommée (soit 100,47 M€). Toutefois, afin de répondre à la demande, la dotation a été portée à 2,41 M€ en gestion par redéploiement de l'action 1 vers l'action 2. Les crédits alloués à l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) s'élevaient à 2 M€ en LFI 2025. Toutefois, afin de répondre à la demande, la dotation a été portée à 2,41 M€ en gestion. Ce dispositif a bénéficié à 474 élèves en 2025.

- **Modernisation de l'administration consulaire**

10,57 M€ ont été consacrés à la poursuite des travaux de modernisation des outils informatiques de l'administration consulaire et de simplification de ses services aux usagers, notamment aux projets prioritaires suivants :

- **le registre de l'état civil électronique (RECE)** : 3,05 M€ en LFI 2025 afin de renforcer les équipes dédiées au projet et d'accélérer le rythme des développements informatiques en vue d'atteindre l'objectif de dématérialisation complète de l'état civil des Français de l'étranger en 2026 ;
- **le Service France Consulaire (SFC)** : la dotation a été portée à 5,9 M€ en LFI 2025, ce qui a permis d'atteindre l'objectif de couverture mondiale le 9 décembre 2025, avec un an d'avance par rapport au calendrier initial ;
- le développement de la **nouvelle solution de vote par internet (VPI)** mise en œuvre dans le cadre du marché renouvelé pour la période 2024-2028, embarquant une nouvelle modalité d'authentification de l'électeur via l'identité numérique certifiée.

- **Élections**

Aucune élection n'étant programmée au calendrier électoral en 2025, un budget de 110 k€ en LFI 2025 était prévu pour amorcer l'organisation des élections consulaires de 2026.

Deux scrutins partiels ont cependant dû être organisés : le premier à la suite de la vacance d'un siège de conseiller des Français de l'étranger, le second à la suite d'une décision du Conseil constitutionnel entraînant l'organisation d'une élection législative partielle dans la 5^e circonscription électorale.

Afin d'engager les dépenses relatives à l'organisation de ces élections, non budgétées en LFI 2025, des redéploiements de crédits ont dû être opérés sur le programme. Par ailleurs, le coût de l'élection législative (1,12 M€ VPI inclus) a été partiellement pris en charge par un transfert de crédits du ministère de l'Intérieur en remboursement de la quote-part des dépenses HT2 lui incombant.

- **Frais de justice liés au contentieux visas**

En 2025, afin de poursuivre la résorption du stock de dossiers et de traiter le flux annuel de nouveaux dossiers, les crédits ont été portés à hauteur de 3,8 M€ en LFI, complétés par un remboursement de 2 M€ du ministère de l'Intérieur en atténuation de dépenses, ce qui a permis d'apurer la totalité du stock de dossiers anciens.

Dans le cadre de la démarche de performance, le programme 151 s'est vu attribuer **deux objectifs** dont les accomplissements sont évalués à la fois en administration centrale et à l'étranger :

- **Objectif 1 : « Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire »** qui mesure le nombre de documents consulaires dans divers domaines (état civil, visas, administration des Français) délivrés par ETPT ainsi que les délais de délivrance de ces documents ;
- **Objectif 2 : « Simplifier les démarches administratives »** qui suit la dématérialisation de certaines démarches consulaires.

En 2025, l'augmentation de l'activité du réseau consulaire s'est confirmée. Les cibles de l'objectif n° 1 ont globalement été atteintes dans un contexte de renforcement des effectifs des services consulaires et des visas et de consolidation de l'environnement RECE qui a permis le dépassement de la cible prévue pour 2025 pour l'exploitation des actes d'état civil.

La réalisation des taux de dématérialisation (objectif n° 2) est en amélioration : le taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état civil s'établit à 96 % en 2025, supérieur à la réalisation 2024 et à la cible visée. Le taux d'inscription en ligne au Registre des Français de l'étranger s'établit à 36 %, contre 35 % en 2024 et en cible visée.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire

INDICATEUR 1.1 : Nombre de documents délivrés par ETPT

INDICATEUR 1.2 : Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres, de la prise de rendez-vous jusqu'à la délivrance au demandeur

INDICATEUR 1.3 : Délai de transcription des actes d'état civil en consulat

OBJECTIF 2 : Simplifier les démarches administratives

INDICATEUR 2.1 : Dématérialisation des services consulaires

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire

INDICATEUR

1.1 – Nombre de documents délivrés par ETPT

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
1. Administration des Français (réseau)	Nb	138	140	140	133	absence amélioration	142
2. Actes d'état civil : établissement et transcription (SCEC)	Nb	49	76	70	70	cible atteinte	70
3. Actes d'état civil : exploitation (SCEC)	Nb	1 562	1 884	1 600	2 273	cible atteinte	1 650
4. Visas (réseau)	Nb	307	353	350	351	cible atteinte	350

Commentaires techniques

Source des données :

Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) - Infocentre OSCAR et service central d'état civil (SCEC)

Sous-indicateur 1.1.1 et 1.1.4 : les données qui permettent le calcul de cet indicateur sont le nombre de documents (passeports / CNI / laissez-passer / pertes et vols et traitements au Registre - visas) et le nombre d'ETPT dédiés à ces activités, tels qu'issus de l'infocentre OSCAR.

Sous-indicateur 1.1.2 et 1.1.3 : le chiffrage du nombre de documents délivrés (établissements ou exploitations d'actes d'état civil) est effectué au SCEC, ainsi que le décompte des ETPT dédiés à ces activités.

L'indicateur 1.1 permet la mesure d'une productivité moyenne mensuelle.

- Pour l'**administration des Français**, les documents délivrés concernent les passeports, les CNI, les laissez-passer, les pertes et vols et les inscriptions au registre mondial des Français établis hors de France.
- L'indicateur « **actes d'état civil : établissement et transcription** » reflète l'activité du SCEC en matière de transcription (Algérie, Tunisie, Maroc, Suisse, Monaco, Luxembourg, territoires et pays sans représentation diplomatique, etc) et d'établissement d'actes d'état civil.
- L'indicateur « **actes d'état civil : exploitation** » mesure la productivité moyenne mensuelle d'un ETPT en matière de traitement de demandes d'actes (copies et extraits d'actes, appositions de mentions, livrets de famille ...).
- L'indicateur « **visas (réseau)** », la productivité mensuelle en matière de visas.

ANALYSE DES RESULTATS

NOMBRE DE DOCUMENTS DÉLIVRÉS PAR ETPT

La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques car il ne tient pas toujours compte ni des spécificités du traitement des demandes en poste ni de la structure des équipes consulaires.

Administration des Français (réseau)

En 2025, le volume de titres d'identité et de voyage délivrés dans le réseau a légèrement diminué par rapport à 2024 (504 842 en 2025 contre 509 251 en 2024), confirmant le mouvement de stabilisation débuté en 2024 après deux années (2022 et 2023) de hausse importante due au rattrapage post-COVID.

Le nombre total de documents « administration des Français » délivré par agent s'est établi en 2025 à 133 par ETPT par mois ; ce nombre inférieur à celui des années précédentes est surtout dû à la diminution du nombre d'inscriptions au registre en 2025 (166 359 contre 209 859 en 2024) tandis que les effectifs dédiés à l'activité ADF ne diminuaient que très légèrement (434,13 en 2025 contre 435,39 en 2024).

Actes d'état civil : établissement et transcription (SCEC)

La cible visée de 70 est atteinte notamment du fait de l'amélioration des procédures et d'un renforcement du Département Transcription qui viennent compenser la diminution de l'activité d'établissement des actes d'état civil, en lien avec la tendance baissière des flux de dossiers envoyés par la SDANF.

Actes d'état civil : exploitation (SCEC)

Ces dernières années, d'importantes mesures de réorganisation au sein du département Exploitation, notamment des chantiers techniques de fluidification des procédures de traitement, ont permis une augmentation significative du nombre d'actes délivrés par ETPT. Ainsi, pour la seconde année consécutive la cible réalisée est supérieure à celle attendue avec 2 273 documents traités par ETPT en 2025.

Visas (réseau)

3 524 108 demandes de visas ont été reçues en 2025 dans les missions diplomatiques et consulaires soit une légère **augmentation de 1,09 % par rapport au niveau d'activité de 2024** (3 486 275 demandes).

L'activité reste inférieure au niveau de 2019, année de référence (4 296 796 demandes) et demeure affectée par des contextes politiques défavorables dans certains pays (Russie, Sahel, Soudan, Gaza, Iran, Algérie).

La montée en puissance des moyens de traitement est effective depuis le 1^{er} septembre 2023 et s'est poursuivie en 2025 grâce à la rationalisation de l'organisation des services de visas entamée en 2023, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du rapport Hermelin. Le volume de délivrance par ETPT en 2025 est en ligne avec les prévisions du PAP 2025.

INDICATEUR mission

1.2 – Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres, de la prise de rendez-vous jusqu'à la délivrance au demandeur

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
1. Passeports (réseau)	jours	20	18	18	25	absence amélioration	18
2. Cartes nationales d'identité (réseau)	jours	16	18	18	25	absence amélioration	16
3. État Civil - exploitation des actes (SCEC) Demandes dématérialisées	jours	11,5	3.5	5	3,5	cible atteinte	4
4. Visas court séjour	jours	8	7.5	9	8	cible atteinte	9

Commentaires techniques

Source des données :

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

Sous-indicateurs 1.2.1, 1.2.2. et 1.2.3. : données extraites de l'infocentre OSCAR

Sous-indicateur 1.2.4. : données communiquées par le service central d'état civil

Sous-indicateur 1.2.5. : données extraites de l'application réseau mondial (RMV) et de France Visas

Méthode de calculs

Passeports et cartes nationales d'identité :

Les délais de délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

État civil :

Concernant les délais d'exploitation des actes d'état civil réalisés en administration centrale (SCEC), ils sont mesurés entre la réception de la demande et l'envoi des documents, soit directement au demandeur, soit au poste consulaire compétent. La majeure partie de l'exploitation des actes d'état civil destinée aux Français de l'étranger sont réalisés au SCEC. Les demandes dématérialisées constituent 94.5 % des demandes d'exploitation transmises, c'est pourquoi le périmètre de l'indicateur a été centré sur ces seules demandes.

Visas :

Le délai médian d'instruction des demandes de visas de court séjour correspond à la moyenne des délais d'instruction de l'ensemble des visas de court séjour établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde. Ce délai est mesuré entre la date de réception de la demande au service des visas (quittancement) et la date d'édition de la vignette visa ou de la notification du refus de visa.

ANALYSE DES RESULTATS

DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DES DEMANDES DE TITRES

La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques car il ne tient pas toujours pleinement compte des spécificités du traitement des demandes en poste (type de documents délivrés, contexte local lié au risque migratoire ou sécuritaire, à la fraude documentaire, etc.), ni de la structure des équipes consulaires (statuts et attributions variés). Il est en effet plus difficile de rationaliser l'organisation dans les petits postes consulaires (deux ou trois agents totalement polyvalents). De plus, il faut prendre en considération le fait que les agents dédiés à l'administration des Français peuvent également cumuler d'autres activités telles que l'inscription sur la liste électorale, l'établissement de procurations de vote, la délivrance de certificats de vie, etc. Ces activités ne sont pas prises en compte dans ce calcul, de même que les services liés à l'information et à l'assistance consulaire apportés à nos compatriotes.

Passeports ordinaires et nouvelles cartes nationales d'identité (réseau)

En 2025, le délai moyen de délivrance des passeports et CNI (25 jours) s'est maintenu à un niveau proche de celui constaté en France (21 jours), malgré les spécificités liées aux délais d'acheminement à l'étranger (très variables selon le mode d'acheminement, direct ou par valise diplomatique).

Une augmentation de ce délai par rapport aux années précédentes est observée, qui s'explique notamment par la prise en charge, par l'administration centrale en 2025, de l'instruction des demandes recueillies au sein de postes aux volumes importants comme Madrid, Barcelone ou Sydney.

L'objectif principal de ce transfert d'instruction des demandes de titres vers l'administration centrale n'est cependant pas de diminuer les délais mais de se conformer au schéma en vigueur en France de séparation des activités de recueil et de remise d'un côté (par les mairies ou les services consulaires) et d'instruction de l'autre (par les CERT en France et le CTIV au MEAE). Fin 2025, le nombre de postes dont les demandes étaient instruites par le CERT du MEAE s'établissait à 82.

État civil - exploitation des actes (SCEC)

En 2025, l'usager formulant une demande d'acte a obtenu une réponse dans les 3,5 jours en moyenne, avec un délai de réponse immédiat en fin d'année. La consolidation de l'environnement RECE a favorisé le dépassement de la cible prévue pour 2025 (5 jours).

Visas (réseau)

En 2025, le délai de traitement est inférieur à la cible prévue (-1 jour). Les données statistiques issues de France-Visas permettent désormais de calculer plus précisément les délais d'instruction de nos postes. Le délai est ainsi calculé du jour de la prise en charge par le consulat de la demande au jour de délivrance du visa. La période comprise entre

le moment où le requérant initie sa demande dans France-Visas et le moment où le consulat débute l'instruction du dossier n'est pas quantifiable.

INDICATEUR

1.3 – Délai de transcription des actes d'état civil en consulat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Délai de transcription des actes d'état civil en consulat	jours	Sans objet	Sans objet	79	74	amélioration	79

Commentaires techniques

Source de données : le délai de transcription des actes d'état civil établis dans les représentations consulaires françaises dans le monde provient de l'application GRECO (Gestion en Réseau de l'État civil Consulaire) et de l'Infocentre OSCAR.

Méthode de calcul : les délais sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

Périmètre : tous les actes d'état civil (naissance, mariage, reconnaissance, enfant sans vie, décès et autres actes) et tous les postes consulaires dans le monde.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Depuis 2010, les transcriptions d'actes d'état civil relevant de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie sont assurées par le Département Transcription du Service central d'état civil de Nantes (qui traite ainsi plus d'un quart des transcriptions d'état civil relevant du MEAE). Depuis 2019, ce Département a également compétence pour la transcription des actes établis au Luxembourg, à Monaco et en Suisse ainsi que pour une quinzaine de territoires et pays sans représentation diplomatique.

ANALYSE DES RESULTATS

Les contrôles renforcés et les vérifications auprès de l'état civil local, nécessaires dans certains pays, allongent le délai moyen de transcription et limitent la portée de cet indicateur. Par conséquent, le délai moyen mondial en consulat en résultant apparaît très peu significatif. Toutefois, le SCEC effectue un suivi de cet indicateur par poste consulaire afin de rechercher des pistes d'améliorations en cas de difficultés.

OBJECTIF

2 – Simplifier les démarches administratives

INDICATEUR

2.1 – Dématérialisation des services consulaires

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état-civil	%	83	94,48	95	96	cible atteinte	96
Taux de dématérialisation des demandes d'inscription au Registre des Français à l'étranger	%	35	45	35	35	cible atteinte	35

Commentaires techniques

Source des données :

Sous-indicateur 2.1.1 : données extraites de Planete (plateforme d'échange dématérialisé de données d'état-civil avec les notaires) et Comedec (dispositif dématérialisé de délivrance de données de l'état civil).

Sous-indicateur 2.1.2 : données extraites de l'infocentre OSCAR

Mode de calcul :

Sous-indicateur 2.1.1 : nombre de demandes d'actes d'état-civil dématérialisés / nombre total de demandes d'actes d'état-civil.

Sous-indicateur 2.1.2 : nombre de Français inscrits au Registre en ligne dans l'année / nombre de Français inscrits au Registre dans l'année.

ANALYSE DES RESULTATS

Taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état-civil (SCEC)

Des travaux visant à rendre les flux informatiques plus efficaces, grâce à la correction d'un certain nombre d'anomalies, se sont poursuivis au cours de l'année permettant ainsi d'atteindre un taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état civil de 96 % en 2025, en légère amélioration par rapport à 2024 et supérieur à la cible visée.

Taux de dématérialisation des demandes d'inscription au Registre des Français à l'étranger (ADF)

Les Français de l'étranger réalisent de plus en plus de démarches en ligne comme celle de l'inscription au registre des Français établis hors de France sur le site « www.service-public.fr ». Depuis plusieurs années, cette démarche dématérialisée remporte un certain succès dans la mesure où elle facilite l'accomplissement de certaines démarches consulaires.

Sur les 166 359 inscriptions réalisées en 2025, 34,9 % des usagers se sont inscrits en ligne sans se rendre auprès d'un consulat.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	18 827 100 12 713 177	3 106 229	20 800 000 18 683 888	39 627 100 34 503 295	39 627 100
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE et à la langue française			111 500 000 102 887 500	111 500 000 102 887 500	111 500 000
03 – Instruction des demandes de visa	3 780 000 1 440 091	55 815		3 780 000 1 495 906	3 780 000
Total des AE prévues en LFI	22 607 100	0	132 300 000	154 907 100	154 907 100
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+928 100 (hors titre 2)			+928 100	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-13 238 465 (hors titre 2)			-13 238 465	
Total des AE ouvertes	142 596 735 (hors titre 2)			142 596 735	
Total des AE consommées	14 153 268	3 162 045	121 571 388	138 886 701	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	19 172 600 13 224 971	3 159 689	20 858 200 18 735 761	40 030 800 35 120 420	40 030 800
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE et à la langue française			111 500 000 102 887 500	111 500 000 102 887 500	111 500 000
03 – Instruction des demandes de visa	3 780 000 1 439 577	55 815		3 780 000 1 495 392	3 780 000
Total des CP prévus en LFI	22 952 600	0	132 358 200	155 310 800	155 310 800
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+928 782 (hors titre 2)			+928 782	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-12 106 233 (hors titre 2)			-12 106 233	
Total des CP ouverts	144 133 349 (hors titre 2)			144 133 349	
Total des CP consommés	14 664 548	3 215 504	121 623 261	139 503 312	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2024 Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	207 374 042 195 812 819	20 526 747 22 612 070	1 789 569	22 020 000 19 727 367	249 920 789	249 920 789 239 941 826
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE et à la langue française				120 500 000 107 610 000	120 500 000	120 500 000 107 610 000
03 – Instruction des demandes de visa	64 280 913 65 270 940	2 580 000 2 424 656			66 860 913	66 860 913 67 695 595
Total des AE prévues en LFI	271 654 955	23 106 747	0	142 520 000	437 281 702	437 281 702
Total des AE consommées	261 083 759	25 036 726	1 789 569	127 337 367		415 247 422

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2024 Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	207 374 042 195 812 819	20 126 747 21 467 018	1 556 213	22 020 000 19 784 848	249 520 789	249 520 789 238 620 898
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE et à la langue française				120 500 000 107 610 000	120 500 000	120 500 000 107 610 000
03 – Instruction des demandes de visa	64 280 913 65 270 940	2 580 000 2 426 885			66 860 913	66 860 913 67 697 825
Total des CP prévus en LFI	271 654 955	22 706 747	0	142 520 000	436 881 702	436 881 702
Total des CP consommés	261 083 759	23 893 903	1 556 213	127 394 848		413 928 723

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 2 – Dépenses de personnel	261 083 759	0	0	261 083 759	0	0
Rémunérations d'activité	213 994 643	0	0	213 994 643	0	0
Cotisations et contributions sociales	45 979 229	0	0	45 979 229	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	1 109 887	0	0	1 109 887	0	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	25 036 726	22 607 100	14 153 268	23 893 903	22 952 600	14 664 548
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	25 036 726	22 607 100	14 153 268	23 893 903	22 952 600	14 664 548
Titre 5 – Dépenses d'investissement	1 789 569	0	3 162 045	1 556 213	0	3 215 504
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	147 810	0	55 815	147 810	0	55 815

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 641 759	0	3 106 229	1 408 403	0	3 159 689
Titre 6 – Dépenses d'intervention	127 337 367	132 300 000	121 571 388	127 394 848	132 358 200	121 623 261
Transferts aux ménages	122 802 064	128 000 000	116 968 408	122 802 064	128 000 000	116 960 281
Transferts aux entreprises	20 000	0	0	20 000	0	0
Transferts aux collectivités territoriales	576 038	0	556 503	576 038	0	556 503
Transferts aux autres collectivités	3 939 266	4 300 000	4 046 477	3 996 747	4 358 200	4 106 477
Total hors FdC et AdP		154 907 100			155 310 800	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-12 310 365			-11 177 451	
Total*	415 247 422	142 596 735	138 886 701	413 928 723	144 133 349	139 503 312

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2024	Prévues en LFI pour 2025	Ouvertes en 2025	Ouverts en 2024	Prévus en LFI pour 2025	Ouverts en 2025
Dépenses de personnel	1 559 760			1 559 760		
Autres natures de dépenses	125 809		152 379	125 809		152 379
Total	1 685 569		152 379	1 685 569		152 379

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/2025		152 379		152 379				
Total		152 379		152 379				

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2025		775 721		776 403				
Total		775 721		776 403				

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/04/2025						3 000 000		3 000 000
Total						3 000 000		3 000 000

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/12/2025		899 041		899 041				
Total		899 041		899 041				

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/12/2025						64 629		64 629
Total						64 629		64 629

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025						11 072 877		9 940 645
Total						11 072 877		9 940 645

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		1 827 141		1 827 823		14 137 506		13 005 274

ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2025 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2025. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2025.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)			
Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2024	Chiffrage initial 2025	Chiffrage actualisé 2025
070205 Dégrèvement au bénéfice des non-résidents au titre de l'année de leur retour en France d'un pays pour lequel un appel à quitter la zone ou une opération de retour collectif a été décidé Taxe d'habitation <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2024 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1414 A</i>	nc	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales			

DEPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPOTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)			
Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire	Chiffrage définitif 2024	Chiffrage initial 2025	Chiffrage actualisé 2025
070205 Dégrèvement au bénéfice des non-résidents au titre de l'année de leur retour en France d'un pays pour lequel un appel à quitter la zone ou une opération de retour collectif a été décidé Taxe d'habitation <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2024 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1414 A</i>	nc	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales			

Conformément à l'arrêté pris le 18 mars 2025 fixant la liste des zones géographiques concernées par un appel à quitter la zone ou une opération de retour collectif pour l'application au titre de l'année 2024 du dégrèvement de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires prévu à l'article 1414 A du code général des impôts, la liste des zones géographiques est la suivante : Haïti, Iran, Liban et Vanuatu.

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger		39 627 100 34 503 295	39 627 100 34 503 295		40 030 800 35 120 420	40 030 800 35 120 420
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE et à la langue française		111 500 000 102 887 500	111 500 000 102 887 500		111 500 000 102 887 500	111 500 000 102 887 500
03 – Instruction des demandes de visa		3 780 000 1 495 906	3 780 000 1 495 906		3 780 000 1 495 392	3 780 000 1 495 392
Total des crédits prévus en LFI *	0	154 907 100	154 907 100	0	155 310 800	155 310 800
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-12 310 365	-12 310 365		-11 177 451	-11 177 451
Total des crédits ouverts	0	142 596 735	142 596 735	0	144 133 349	144 133 349
Total des crédits consommés	0	138 886 701	138 886 701	0	139 503 312	139 503 312
Crédits ouverts - crédits consommés		+3 710 034	+3 710 034		+4 630 036	+4 630 036

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	156 527 100	156 527 100	0	156 930 800	156 930 800
Amendements	0	-1 620 000	-1 620 000	0	-1 620 000	-1 620 000
LFI	0	154 907 100	154 907 100	0	155 310 800	155 310 800

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Les crédits inscrits en LFI 2025 pour le programme 151 HT2 s'élevaient à 154,9 M€ en AE et 155,3 M€ en CP. Après application de la réserve de précaution de 5,5 %, les crédits disponibles étaient de 146,4 M€ en AE et 146,8 M€ en CP.

En gestion, les principaux mouvements intervenus sur le programme sont :

- Une annulation de crédits (décret n° 2025-374 du 25 avril 2025) de 3 M€ (AE=CP) qui a été intégralement déduite de la réserve de précaution constituée à hauteur de 8,5 M€ en début d'année, ramenant la réserve à 5,5 M€ après annulation ;

- Un surgel de 3 M€ intervenu le 29 août 2025, relevant le niveau de la réserve de précaution à 8,5 M€. L'intégralité de ce surgel a été portée sur les bourses scolaires, compte tenu de son montant.

Par ailleurs, le programme 151 a bénéficié de deux remboursements du ministère de l'intérieur :

- Un transfert en gestion de 0,9 M€ en CP (2^e campagne de transfert) dans le cadre de la répartition des dépenses liées à l'organisation de l'élection législative partielle dans la 5^e circonscription à la suite de la décision n° 2025-6566 AN du 11 juillet 2025 du Conseil constitutionnel ;
- Un remboursement de 1,99 M€ en application de la convention de répartition des charges relative aux frais de justice liés au contentieux sur les visas, en atténuation de dépenses.

En outre, un virement sortant en gestion de 65 k€ a été effectué vers le programme 105 dans le cadre de la facturation des frais d'envoi par valise diplomatique.

Le 27 novembre 2025, dans le cadre du schéma de fin de gestion, un surgel complémentaire est intervenu à hauteur de 2,55 M€ en AE et de 1,4 M€ en CP.

Enfin, la loi de finances de fin de gestion pour 2025 du 8 décembre 2025 a annulé 11,07 M€ d'autorisations d'engagement et 9,94 M€ de crédits de paiement, soit l'intégralité de la réserve de précaution.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 151 bénéficie d'un fonds de concours :

- **Le fonds de concours n° 1-1-00009 « Remboursement par le Fonds IGFV – Instrument financier pour la gestion des frontières et la politique des visas »,** doté sur le HT2 de 775 721 € en AE et 776 403 € en CP au titre des reports de crédits non consommés en 2024.

En 2025, ce fonds de concours a perçu un remboursement au titre des fonds européens d'un montant de 152 378,90 euros (AE=CP).

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	8 519 891	8 519 891	0	8 542 094	8 542 094
Surgels	0	5 552 986	5 552 986	0	4 398 551	4 398 551
Dégels	0	-14 072 877	-14 072 877	0	-12 940 645	-12 940 645
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	0	0

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 142 596 735	CP ouverts en 2025 * (P1) 144 133 349
AE engagées en 2025 (E2) 138 886 701	CP consommés en 2025 (P2) 139 503 312
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 0	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 2 111 350
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 3 710 034	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 137 391 962

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 2 436 079						
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 0						
						
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 2 436 079	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 2 111 350	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 324 728		
AE engagées en 2025 (E2) 138 886 701	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 137 391 962	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 1 494 739		
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 1 819 467		
						
						Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 1 625 897
						Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 193 570

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Engagements *ante* ou égaux à 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (325 k€) :

Il s'agit principalement des engagements contractés fin 2024 pour la mise en œuvre de la nouvelle solution de vote par internet dans le cadre du nouveau marché (les prestations engagées ne peuvent être réceptionnées qu'après validation des phases de tests et rapports d'audit).

Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (1,5 M€) :

Il s'agit principalement des engagements pris sur le marché de vérifiabilité du vote par internet, des engagements liés aux dépenses relatives aux projets de modernisation (certaines prestations engagées en 2025 n'ont pu être intégralement livrées en raison de difficultés techniques imprévues nécessitant des délais supplémentaires), des engagements divers ainsi que les prestations du centre d'appel SFC au titre du mois de décembre qui sont certifiées après la date de la clôture de gestion (200 k€).

*Justification par action***ACTION****01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger		39 627 100 34 503 295	39 627 100 34 503 295		40 030 800 35 120 420	40 030 800 35 120 420

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	18 827 100	12 713 177	19 172 600	13 224 971
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	18 827 100	12 713 177	19 172 600	13 224 971
Titre 5 : Dépenses d'investissement		3 106 229		3 159 689
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		3 106 229		3 159 689
Titre 6 : Dépenses d'intervention	20 800 000	18 683 888	20 858 200	18 735 761
Transferts aux ménages	16 500 000	14 080 908	16 500 000	14 072 781
Transferts aux collectivités territoriales		556 503		556 503
Transferts aux autres collectivités	4 300 000	4 046 477	4 358 200	4 106 477
Total	39 627 100	34 503 295	40 030 800	35 120 420

CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT

PÔLE ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER (AFE)

Dotation en LFI : 2,54 M€

Consommation AE : 2,38 M€

Consommation CP : 2,39 M€

Les principales dépenses de l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE) sont majoritairement constituées des indemnités et allocations d'assurance versées aux élus. En 2025, la répartition des dépenses s'est présentée comme suit :

- **Indemnités forfaitaires des conseillers AFE : 0,27 M€ en AE et CP**

Conformément au décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires, les conseillers AFE perçoivent une indemnité forfaitaire couvrant leurs frais de séjour et de déplacement lors des deux sessions annuelles, ainsi qu'une allocation destinée à la souscription d'une assurance durant leur mandat.

La dotation mise en place en 2025 a permis de couvrir la totalité des indemnités dues aux conseillers qui ont fait le déplacement à Paris pour assister aux travaux de l'assemblée réunie en session plénière en mars et en octobre 2025.

- **Dépenses de fonctionnement : 0,29 M€ en AE et 0,30 en CP**

Le budget de fonctionnement couvre l'organisation des deux sessions annuelles réunissant les 90 conseillers AFE, prévues par la loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France. Il englobe également l'hébergement et la maintenance du site internet institutionnel, ainsi que le financement d'études et d'événements liés à la représentation politique des Français établis hors de France (tels que les cérémonies commémoratives et la remise du prix du développement durable). En 2025, l'organisation des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger a induit un coût supplémentaire de 60,6 k€ sur le budget de fonctionnement dont 23 k€ de dépenses liées à la logistique (audiovisuel, sonorisation et location de salle), 23,5 k€ pour la mise à disposition d'un dispositif d'information innovant : Panoramic (plateforme d'intelligence artificielle permettant de participer de manière éclairée au débat en obtenant notamment des réponses immédiates, claires et sourcées aux questions posées sur le système de protection sociale et son avenir) et 5 k€ liées aux dépenses de communication.

- **Indemnités des conseillers des Français de l'étranger : 1,82 M€ en AE et CP**

Les conseillers des Français de l'étranger perçoivent deux indemnités semestrielles fixées par le décret n° 2014-144 relatif aux conseils consulaires. Les textes prévoient également un remboursement en cas de dépassement des frais de déplacement liés à leur mandat, ainsi que la prise en charge d'une allocation annuelle d'assurance lorsqu'ils en font la demande. L'exécution demeure légèrement inférieure à la prévision initiale (190 k€), notamment en raison de la minoration des indemnités des élus qui n'ont pas participé aux conseils consulaires et en l'absence de demandes de remboursement de l'allocation annuelle d'assurance facultative.

PÔLE SERVICE PUBLIC CONSULAIRE

- **Fonctionnement de l'administration centrale**

Dotation en LFI : 0,39 M€ (AE = CP)

Consommation AE : 0,26 M€

Consommation CP : 0,27 M€

Ces dépenses recouvrent les frais de représentation et de missions des services, ainsi que la gratification des stagiaires. La dotation en LFI intégrait également une provision dédiée au règlement de protocoles transactionnels, au paiement de prestations intellectuelles ou au remboursement d'indus versés par les usagers au bureau des

légalisations pour des formalités qui n'ont pu être réalisées. La sous-consommation des crédits s'explique par la mise en œuvre des services votés qui a impacté les projets de déplacements prévus en début d'année.

- **Service central de l'état civil (SCEC)**

Dotation en LFI : 0,51 M€ en AE et 0,5 M€ en CP

Consommation AE : 0,45 M€

Consommation CP : 0,43 M€

En 2025, les dépenses d'affranchissement ont constitué 78,5 % du budget du SCEC. Le nombre de plis affranchis par le service (-14 %) continue de baisser en raison des bénéfices de la dématérialisation de la délivrance des actes d'état civil (déploiement progressif du Registre d'état civil électronique, débuté en 2021). Toutefois, la hausse annuelle des tarifs de La Poste a entraîné une augmentation de 5,6 % des dépenses liées à l'affranchissement par rapport à 2024.

Le reste du budget est consacré à l'achat de fournitures pour les services. Si l'activité de ces derniers croît de manière structurelle avec l'augmentation du nombre d'actes d'état civil détenus par le SCEC (+170 000 actes/an), le budget alloué à ces achats est resté stable.

Ces éléments conjugués ont permis une stabilisation du budget de fonctionnement du SCEC à 430 k€ sur l'exercice 2025.

- **Acheminement des passeports**

Dotation en LFI : 0,23 M€

Consommation AE : 0,33 M€

Consommation CP : 0,30 M€

Depuis juillet 2023, ces dépenses sont exécutées par Chronopost, actuel titulaire du marché passé dans le cadre d'un groupement de commandes conclu entre le MEAE et l'ANTS (Agence nationale des titres sécurisés) /France Titres. Chronopost assure ainsi l'acheminement des titres, soit au service de la valise diplomatique en vue de leur transport vers les postes, soit directement aux 43 postes dont les volumes de délivrance sont importants, en vue d'optimiser les délais de livraison et d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

La facturation 2025 s'élève à 296 k€, soit une augmentation de 60 % de la dépense par rapport à l'exécution 2024. Cela s'explique par deux facteurs : la signature d'une convention en octobre 2025 avec l'ANTS/France Titres destinée à faire évoluer les modèles de facturation utilisés dans la procédure d'acheminement des titres dans nos postes consulaires (coût total de 115 k€), ainsi que l'augmentation du nombre de TIV envoyés en acheminement direct, en particulier vers les postes au Canada.

L'abondement de cette ligne a pu être effectué par redéploiement.

- **Achat de documents sécurisés**

Dotation en LFI : 0,57 M€

Consommation AE : 0,40 M€

Consommation CP : 0,44 M€

Cette rubrique regroupe les achats de documents sécurisés et non sécurisés effectués par le MEAE : laissez-passer consulaires, livrets de famille, passeports d'urgence, feuillets sécurisés d'état civil, etc. La plupart de ces documents font l'objet d'une convention avec l'Imprimerie nationale.

Ces crédits ont permis le renouvellement du stock de documents sécurisés (achat de livrets de famille, de feuillets et de papier sécurisé pour l'état civil ainsi que de procurations de vote). Ils ont également couvert la commande, auprès de l'Imprimerie Nationale, des nouveaux laissez-passer européens (titres de voyage provisoires de l'Union européenne) dont la délivrance a été rendue obligatoire dès le 9 décembre 2025 pour tous les États membres.

- **Adoption internationale (T3)**

Dotation en LFI : 0,05 M€

Consommation AE : 0,03 M€

Consommation CP : 0,03 M€

Comme en 2023 et en 2024, la Mission de l'adoption internationale (MAI) a sollicité le Service social international (SSI, organisation non gouvernementale basée à Genève) pour une prestation de services (fourniture d'états de situation sur les pays d'origine de l'adoption internationale et de fiches pays sur la recherche des origines, ainsi que deux évaluations approfondies sur la Thaïlande et le Vietnam) pour un montant de 30 000 €.

L'organisation d'une nouvelle session de formation conjointe avec l'École nationale de la magistrature, envisagée fin 2025, a été reportée en mars 2026. Le reliquat de crédits a en conséquence été redéployé vers d'autres activités au sein du programme 151.

- **Communication**

Dotation en LFI : 0,14 M€ en AE et 0,16 M€ en CP

Consommation AE : 0,04 M€

Consommation CP : 0,07 M€

En 2025, le budget dédié à la communication n'a pas été consommé comme initialement prévu. Des incertitudes inhérentes à l'organisation du salon « S'expatrier Mode d'Emploi » en lien avec d'autres administrations ont nécessité de bloquer environ 50 % des crédits alloués jusqu'à l'automne. L'annulation tardive du salon n'a pas permis d'engager ces crédits.

En outre, et conformément à la circulaire du Premier Ministre d'octobre 2025 relative à la politique de communication de l'État et au moratoire applicable aux dépenses de communication, l'utilisation de ces crédits a été limitée et n'a pas permis d'engager ou de renouveler des dépenses pour l'organisation d'événements ou de nouveaux partenariats médias.

Les crédits exécutés ont toutefois permis d'assurer la diffusion d'informations pratiques sur les démarches consulaires. La dotation a également permis l'actualisation des brochures et livrets, l'organisation et la participation à deux conférences spécialisées sur la préparation à l'expatriation. Des partenariats avec des médias spécialisés et à destination des Français de l'étranger permettent de relayer significativement l'information consulaire.

Enfin, les crédits consommés ont permis le règlement des dépenses engagées sur les crédits 2024 pour les Journées du Réseau consulaire en janvier 2025, rassemblant l'ensemble des consules générales, consuls généraux et chefs et cheffes de section consulaire du réseau. Des actions de communication et de formation internes, notamment à l'attention des nouveaux agents de la DFAE, ont également été organisées.

- **Entretien des cimetières civils français à l'étranger**

Dotation en LFI : 0,12 M€

Consommation AE : 0,11 M€

Consommation CP : 0,11 M€

Le MEAE suit avec attention la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport Stora remis en 2021 au président de la République, qui concerne les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie. Ce rapport recommande notamment d'encourager la préservation des cimetières européens en Algérie ainsi que les cimetières juifs. Ainsi, sur les 113 400 € de crédits accordés en LFI après réserve en 2025 au MEAE pour l'entretien des cimetières civils français, 70 % sont dédiés à l'Algérie et 30 % sont répartis dans le reste du réseau.

- **Agences consulaires**

Dotation en LFI : 1,20 M€

Consommation AE : 0,86 M€

Consommation CP : 0,86 M€

Le réseau est constitué de 502 agences consulaires réparties dans 100 pays. Ces agences proposent aux Français établis à l'étranger un réseau de proximité complémentaire des consulats permettant de réaliser un grand nombre de démarches (retrait de passeport et de CNI, établissement d'une procuration de vote ou d'un certificat de vie, etc.) et contribuant à la protection de nos compatriotes (visites aux détenus, aux Français accidentés, suivi des décès).

Les dotations aux agences consulaires, destinées à la prise en charge totale ou partielle de leurs dépenses incompressibles de fonctionnement (location de bureaux, frais de déplacement dans le cadre de missions d'assistance à des Français de l'étranger), permettent d'assurer la bonne marche de ce réseau. Les crédits 2025 ont été consommés à hauteur de 0,86 M€ en raison notamment de la vacance de certaines agences dont les consuls honoraires sont en cours d'accréditation.

- **Lutte contre la fraude**

Dotation en LFI : 0,02 M€

Consommation AE : 0,01 M€

Consommation CP : 0,01 M€

Les demandes de crédits dédiés à la lutte contre la fraude présentées par les postes consulaires, en augmentation régulière depuis plusieurs années, visent à effectuer des enquêtes et des analyses juridiques sur les actes d'état civil ou à mettre en place des bases de données locales afin de mieux détecter la fraude à l'avenir. En outre, les agents travaillant dans ce domaine ont un besoin de formation croissant qui, à ce stade, n'est que partiellement couvert par l'accès à des actions de formation payantes, dispensées notamment en ligne.

La sous-consommation des crédits dédiés à la lutte contre la fraude par rapport à la dotation s'explique par :

- Des abonnements à des plateformes de vérification non souscrits ;
- Des projets de conventions avec des avocats qui ne se sont pas concrétisés ;
- Des acquisitions de matériels ajournées ;
- Des vérifications d'actes d'état civil étrangers ou des enquêtes de proximité qui n'ont pas pu être menées en raison de facteurs imprévisibles dans les postes.

PÔLE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE

- **Domaine des Français de l'étranger**

Dotation en LFI : 2,8 M€ en AE et 2,86 M€ en CP

Consommation AE : 2,26 M€

Consommation CP : 2,84 M€

La DFAE a poursuivi les travaux de transformation de ses outils informatiques et de simplification de ses services aux usagers, notamment en prolongeant l'expérimentation de la dématérialisation du renouvellement des passeports, en poursuivant la refonte de l'application REGISTRE et en améliorant la sécurité de la solution de vote par internet.

La sous-consommation budgétaire constatée en 2025 sur les projets de modernisation s'explique notamment par une forte contrainte sur les effectifs (postes vacants) au sein de la direction du numérique qui a conduit à prioriser et replanifier certains projets initialement budgétés, notamment la modernisation de l'application ELECTIS et la reprise des bases de la Mission de l'aide à la scolarité et de l'action sociale (MASAS) et du bureau de la protection des mineurs et de la famille (PMF). La gestion en service votés explique également pour partie les retards en début d'année dans l'engagement des crédits.

Les dépenses 2025 ont principalement porté sur :

- La refonte de l'application REGISTRE (763 k€), opération nécessaire compte tenu de l'obsolescence de l'application actuelle ;
- Le déploiement et l'adaptation de la nouvelle solution de vote par internet, qui font suite à la mise en place du nouveau marché 2024-2028 (400 k€) ;
- Les travaux d'adaptation d'ELECTIS au système du répertoire électoral unique (213 k€) ;
- La poursuite de l'expérimentation de la dématérialisation des demandes de passeports et son ouverture à de nouveaux postes (172 k€) ;
- L'achat de matériels biométriques pour moderniser et fiabiliser le fonctionnement avec titres électroniques sécurisés (TES), incluant de nouvelles valises CONSULEO (174 k€) ;
- Les évolutions de TES tenant compte de l'adaptation du logiciel de l'ANTS (164 k€) ;

- La modernisation des bases de gestion des commissions rogatoires, des consuls honoraires, de la protection des mineurs et de la famille (100 k€) ;
- Le maintien de l'application CIRCE permettant le suivi des Français détenus à l'étranger (80 k€) ;
- L'adaptation du produit support pour la dématérialisation des demandes de créances alimentaires (50 k€) ;
- Les évolutions de la solution de prise de rendez-vous en consulat (45 k€).

- **Registre de l'état civil électronique (RECE)**

Dotation en LFI : 3,30 M€

Consommation AE : 2,91 M€

Consommation CP : 2,82 M€

L'enveloppe budgétaire du RECE a été portée à 3,3 M€ en 2025 contre 0,9 M€ en 2024, ce qui a permis de renforcer les équipes dédiées à ce projet prioritaire numérique (partie intégrante de la politique prioritaire du gouvernement « Améliorer la qualité du service rendu aux Français de l'étranger ») afin d'atteindre l'objectif de dématérialisation complète de l'état civil des Français de l'étranger en 2026, la loi n° 2024-538 du 13 juin 2024 ayant prolongé l'expérimentation jusqu'au 10 juillet 2027.

Une accélération des principaux développements informatiques a été menée en 2025 afin de généraliser la création d'actes d'état civil électroniques, d'assurer l'ouverture de nouvelles démarches en ligne pour les usagers et de consolider la migration des données d'état civil vers les nouvelles bases applicatives.

En raison d'un décalage de calendrier lié au contexte budgétaire en début d'exercice, les travaux de reprise de données engagés sur le RECE se termineront au premier trimestre 2026, et non fin 2025 comme prévu initialement. Ce glissement de calendrier explique la sous-consommation des crédits dédiés au RECE.

- **Infocentre**

Dotation en LFI : 0,07 M€

Consommation en AE : 0,12 M€

Consommation en CP : 0,14 M€

L'aide au pilotage de l'activité des services consulaires s'appuie sur l'infocentre OSCAR, outil permettant de consolider et d'agréger les données de gestion en vue de fournir des restitutions à l'administration centrale ainsi qu'aux postes.

L'infocentre OSCAR a connu plusieurs évolutions durant l'année 2025, avec la mise en place de nouveaux traitements et indicateurs : dans le cadre du projet d'expérimentation sur le renouvellement des passeports à distance, de nouveaux rapports spécifiques ont été mis en place pour garantir son évaluation (141 k€).

Un redéploiement de crédits à partir d'autres activités de modernisation numérique ont permis de financer la mise à disposition de ces nouveaux rapports de pilotage, nécessaires au suivi de l'activité du MEAE.

- **Vote par internet**

Dotation en LFI : 0,85 M€ en AE et 1,11 M€ en CP

Consommation AE : 1,52 M€

Consommation CP : 1,35 M€

Le vote par internet (VPI) est proposé aux Français de l'étranger depuis 2012, pour les élections législatives et les élections des conseillers des Français de l'étranger. L'élection législative partielle d'un député de la 5^e circonscription des Français établis hors de France tenue en septembre et octobre 2025 confirme une nouvelle fois le succès du VPI auprès des électeurs français de l'étranger (près de 85 % des votants ont choisi cette modalité de vote).

En plus de cette élection partielle, un premier test grandeur nature permettant de vérifier le bon fonctionnement des paramétrages et développements de la nouvelle solution de vote par internet a été organisé en novembre 2025. La mise en œuvre du nouveau système de vote par internet est prévue pour les élections consulaires de mai 2026. Les crédits de cette ligne budgétaire ont été renforcés afin de répondre aux besoins liés à la mise en œuvre du VPI pour l'élection législative partielle dans la 5^e circonscription des Français de l'étranger, qui n'avait pas été budgétée.

- **Autres projets informatiques**

Dotation en LFI : 0,01 M€

Consommation AE : 0,003 M€

Consommation CP : 0,003 M€

En 2025, les crédits de cette ligne ont servi à financer l'actualisation du fichier de gestion et de suivi des ressources humaines de la DFAE.

- **Service France consulaire**

Dotation en LFI : 5,90 M€

Consommation AE : 3,20 M€

Consommation CP : 3,41 M€

En 2025, le périmètre du programme 151 a évolué : au sein de l'action 1, l'activité Service France Consulaire (SFC) a été transférée de la brique Service public consulaire vers la brique Modernisation.

Le service a atteint son objectif de couverture mondiale le 9 décembre 2025 (soit 198 pays et 223 postes diplomatiques et consulaires).

Le dispositif rencontre toujours autant de succès auprès des usagers (taux de satisfaction supérieur à 92 %) et des postes du réseau consulaire (moins de 5 % des demandes leur sont renvoyées pour traitement local). SFC traite désormais en moyenne plus de 2800 appels par jour entre 7h et 22h, du lundi au vendredi, hors jours fériés français.

La sous-consommation des AE et CP s'explique majoritairement par :

- La surestimation du nouveau marché alors que le budget initial a été construit très en amont de la procédure d'attribution, effective en mai 2025 ;
- Le changement de modèle de tarification (passage à une tarification à l'acte traité et non plus au nombre de téléconseillers mis à disposition) qui a permis une baisse significative de la facturation ;
- Le report de travaux d'optimisation (obsolescence technique et évolutions IA) en 2026 afin de respecter le calendrier de déploiement de SFC ;
- L'incertitude liée au volume d'appels générés chaque mois qui peut s'avérer aléatoire.

PÔLE ÉLECTIONS

Dotation en LFI : 0,11 M€

Consommation AE : 0,58 M€

Consommation CP : 0,57 M€

Aucune élection n'était programmée au calendrier électoral en 2025. En LFI 2025, un budget de 110 k€ était prévu pour amorcer l'organisation des élections consulaires de 2026.

Deux scrutins partiels ont cependant dû être organisés sans avoir été budgétés en LFI 2025. Le premier scrutin a été organisé en mai 2025, à la suite de la vacance d'un siège de conseiller des Français de l'étranger dans la circonscription « Afrique du Sud, Mozambique, Namibie, Botswana ». Le second s'est tenu en septembre-octobre 2025 à la suite de la décision du Conseil constitutionnel n° 2025-6566 du 11 juillet 2025 déclarant démissionnaire d'office de son mandat un député de la 5^e circonscription des Français établis hors de France (Espagne, Portugal, Andorre et Monaco).

Afin d'engager les dépenses relatives à l'organisation de ces élections, cette ligne a été abondée par redéploiement. Par ailleurs, le coût de l'élection législative de la 5^e circonscription des Français établis hors de France a été partiellement pris en charge par un transfert de crédits du ministère de l'Intérieur, conformément à la clé de répartition prévue entre les deux ministères.

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

PÔLE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE

- **Domaine Français de l'étranger et infocentre et contrôle de gestion**

Dotation en LFI : 2,8 M€ en AE et 2,86 M€ en CP

Consommation AE : 0,88 M€

Consommation CP : 1,06 M€

Les commandes correspondant aux phases de réalisation et de maintenance évolutive des projets de modernisation ont été passées en immobilisation pour un montant de 0,88 M€ en AE et 1,06 M€ en CP.

- **Registre de l'état civil électronique (RECE)**

Dotation en LFI : 3,3 M€

Consommation AE : 2,23 M€

Consommation CP : 2,1 M€

Certaines commandes correspondant à la phase de réalisation du RECE (notamment relatives à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et au maintien en condition opérationnelle) ont été passées en immobilisation pour un montant de 2,23 M€ en AE et 2,1 M€ en CP.

CRÉDITS D'INTERVENTION

- **Adoption internationale**

Dotation en LFI : 0,58 M€

Consommation AE : 0,26 M€

Consommation CP : 0,32 M€

Les crédits d'intervention de la Mission de l'adoption internationale (MAI) poursuivent les objectifs suivants :

- le soutien et l'amélioration du fonctionnement des opérateurs privés de l'adoption internationale dont la MAI assure le pilotage et le contrôle en application de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 et du cadre légal et réglementaire de l'adoption internationale fixé par le Code de l'action sociale et des familles ;
- l'accompagnement des personnes adoptées dans la recherche de leurs origines avec l'appui du Service Social International (SSI France), d'associations de personnes adoptées en France et d'organisations de la société civile dans les pays d'origine de l'adoption internationale ;
- le soutien à des projets de coopération dans certains pays partenaires en appui à la promotion ou à la mise en œuvre des principes de la Convention de La Haye du 29 mai 1993, à des politiques publiques ou des projets portés par la société civile dans le domaine de la protection de l'enfance ;
- les recherches historiques sur les pratiques passées en matière d'adoption internationale.

En 2025, les crédits de subvention de la MAI ont permis de financer à hauteur de 142 k€ de CP 10 projets présentés par des organismes actifs dans le domaine de l'adoption internationale en France, qu'il s'agisse de projets portés par la Fédération française des organismes autorisés pour l'adoption (FFOAA), par des organismes autorisés pour l'adoption ou par des associations de personnes adoptées. La mise en œuvre du projet RACINE d'accompagnement à la recherche des origines, conduit par le Service social international (SSI-France), a également été poursuivie, notamment au travers de son extension à 10 pays (contre 8 pays en 2024) : Brésil, Bulgarie, Colombie, Côte d'Ivoire, Guatemala, Haïti, Madagascar, Pérou, Roumanie et Sri Lanka.

Les crédits d'intervention ont également permis de financer, en 2025, 12 projets pour un montant total de 180 k€, mis en œuvre dans les pays d'origine (Brésil, Bulgarie, Chili, Côte d'Ivoire, Inde, Madagascar, Salvador, Sénégal, Sri Lanka) par les ONG partenaires du SSI visant, en priorité, à accompagner la recherche des origines. La MAI a

également apporté son soutien au renforcement des capacités opérationnelles des acteurs locaux, par exemple en Côte d'Ivoire (projet d'archivage) et à Madagascar. Une attention particulière a été portée à l'ancrage des projets en cours dans les dispositifs locaux.

- **Rapatriements et hospitalisations**

Dotation en LFI : 1,3 M€

Consommation AE : 1,07 M€

Consommation CP : 1,04 M€

Ce poste de dépense est par nature variable. 117 rapatriements ont été effectués en 2025, en baisse par rapport à l'année précédente (136 en 2024 – hors Vanuatu). Leur coût moyen est également en baisse, passant de 4 373 € à 4 146 € en 2025, en raison d'un nombre moins important d'évacuations sanitaires, dont le coût est plus onéreux que celles pour indigence.

Parmi les ressortissants rapatriés, 19 l'ont été pour raison médicale (parmi eux 2 évacuations sanitaires urgentes) et 98 étaient en situation d'indigence. A ce titre, France Horizon, partenaire du MEAE, a accueilli 13 personnes. 43 compatriotes ont par ailleurs été aidés afin de pouvoir regagner le domicile de leurs proches en France et 42 ont été accueillis dans diverses structures (ASE, associations, etc.).

Le coût d'un rapatriement varie significativement en fonction de plusieurs paramètres (besoin d'accompagnement, de matériel médical, urgence, pays de provenance du rapatrié, fluctuation des tarifs aériens).

La recherche systématique de financements annexes (couverture par une assurance, solidarité de la famille et des proches, sociétés d'entraide et de bienfaisance, etc.) permet de limiter ces dépenses aux cas d'extrême nécessité. D'autre part, une démarche volontariste a été amorcée pour trouver des solutions d'accueil sur place pour les personnes n'ayant ni proche, ni point de chute en France.

Le budget annuel du pôle rapatriement comprend en 2025, comme en 2024, les évacuations sanitaires et frais de santé des Français du Vanuatu (compétences transférées du MSP au MEAE en 2022, sans amendement à la convention de 1982). Ces dépenses interviennent en remboursement des frais engagés par la collectivité de Nouvelle Calédonie. Cette année, la dépense totale s'est élevée à 556 k€ couvrant les dernières dépenses de 2024 et celles de l'année 2025.

- **Caisse des Français de l'Étranger (CFE)**

Dotation en LFI : 0,76 M€

Consommation AE : 1,05 M€

Consommation CP : 1,05 M€

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a instauré une aide à l'accès à la Caisse des Français de l'étranger (CFE) : la catégorie dite « aidée » a ainsi pour objet de permettre à nos compatriotes expatriés les plus démunis de bénéficier de la protection sociale offerte par la CFE tout en s'acquittant d'une cotisation minorée (228 € par trimestre). Ce dispositif est ouvert aux personnes disposant de revenus inférieurs ou égaux à la moitié du taux de base de la Sécurité Sociale.

Conformément à l'article 140 de la LFI pour 2011, l'État participe à la prise en charge du coût des cotisations des Français de cette catégorie. En conséquence, le premier alinéa de l'article L.766-9 du code de la sécurité sociale prévoit que le budget de ce dispositif est financé « par la Caisse des Français de l'étranger et par un concours de l'État ».

En 2025, à la suite d'un amendement du Sénat, le montant des crédits inscrits en LFI a été doublé, passant de 380 k€ à 760 k€. Une dotation complémentaire de 300 k€ a été attribuée en gestion par redéploiement, portant la subvention totale versée à la CFE en 2025 à 1,05 M€ au titre de la « catégorie aidée ».

Ce dispositif a représenté environ 2 150 contrats d'adhésion en 2025 couvrant 3 557 bénéficiaires (pour un coût au titre des allègements de cotisation estimé à 5,3 M€ pour la CFE).

- **Aide sociale**

Dotation en LFI : 15,2 M€

Consommation AE : 13,88 M€

Consommation CP : 13,88 M€

Pour l'exercice 2025, 14,36 M€ étaient disponibles pour les aides sociales directes après application de la réserve de précaution (5,5 %) sur les 15,2 M€ inscrits en LFI.

L'intégralité des crédits disponibles a été déléguée aux postes diplomatiques et consulaires après la tenue de la Commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger (CPPSFE) qui s'est réunie le 7 mars 2025.

Après les hausses des taux de base intervenues dans la plupart des pays entre 2021 et 2023, puis une stabilisation en 2024, la baisse de 1 M€ du budget consacré aux aides sociales a conduit la commission à prendre une mesure de régulation budgétaire en cours de gestion 2025. Celle-ci s'est traduite par une baisse uniforme des taux de base de 5,5 % ainsi qu'une nouvelle réduction de 25 % des taux applicables aux pays relevant de la Prestation d'Assistance Consulaire (PAC), en vue d'une extinction programmée et progressive de ce dispositif spécifique dans les pays de l'Union européenne (hors nouveaux États membres après 2004) et de l' Association européenne de libre-échange (AELE), conformément à une recommandation de la commission permanente pour la protection sociale des Français (CPPSFE) réunie le 15 mars 2024. En exécution, ce sont 13,88 M€ d'aides sociales directes qui ont bénéficié aux Français de l'étranger en difficulté. La différence entre les mesures validées après avis de la CPPSFE et les dépenses exécutées s'explique par :

- la non-consommation de crédits d'aides ponctuelles (leur versement est par nature effectué en cas d'urgence immédiate, non quantifiable à l'avance) ;
- la suspension d'allocations due au départ ou au décès des bénéficiaires, au non-renouvellement des notifications (Maison départementale des personnes handicapées) indiquant un taux de handicap ouvrant le droit à une allocation, ou encore à la sortie des allocataires du dispositif notamment du fait de la hausse de leurs revenus.

Par type d'aide, les dépenses 2025 ont été ventilées de la façon suivante :

	Bénéficiaires identifiés lors de la CPPSFE	Montants accordés en CPPSFE (en M€)
Allocations de solidarité en faveur des personnes âgées (AS)	1 759	6,43
Allocations pour les personnes handicapées (adultes, enfants et aides complémentaires)	1 827	6,68
Allocations à durée déterminée (ADD)	39	0,1
Secours mensuels spécifiques enfants (SMSE) ou " <i>aide à l'enfance en détresse</i> "	537	0,65
Prestation d'assistance consulaire (PAC)	43	0,08
TOTAL ALLOCATAIRES (prestations mensuelles)	4 205	13,94
Aides ponctuelles (secours occasionnels et aides exceptionnelles)	/	0,42
TOTAL aides sociales directes et ponctuelles en CPPSFE	4 205	14,36

- **Organismes locaux d'entraide et de solidarité à l'étranger (OLES)**

Dotation en LFI : 1,2 M€

Consommation AE : 1,26 M€

Consommation CP : 1,26 M€

Partenaires importants de l'action de l'État en faveur de nos compatriotes les plus démunis à l'étranger, les organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES) jouent un rôle précieux en complément de nos consulats. C'est à ce titre que leur sont octroyées des subventions.

Les crédits disponibles en 2025 pour le soutien aux OLES ont initialement permis d'allouer 1,13 M€ de subventions à 86 associations venant en aide aux Français.

En fin d'année, un reliquat de crédits d'aide sociale a permis un redéploiement au profit de 26 OLES, portant le montant total des subventions versées en 2025 à 1,261 M€.

- **Centres médico-sociaux (CMS)**

Dotation en LFI : 0,22 M€

Consommation AE : 0,18 M€

Consommation CP : 0,18 M€

En 2025, 188,5 k€ ont été versés au réseau des CMS, sous forme de dotation de crédits ou de subventions, après étude de la situation budgétaire de ces organismes. Sur ces 10 CMS, 3 sont en gestion directe (Moroni, Pékin et Tananarive) tandis que les 7 autres sont gérés par des associations.

Seuls 7 CMS ont bénéficié d'un appui financier en 2025 : Pékin, Tananarive, Moroni, gérés directement par les services consulaires, et Bangui, N'Djamena, Ouagadougou et Yaoundé, gérés par une association de droit local.

Les trois autres CMS (Brazzaville, Conakry et Lomé), à l'équilibre, n'ont pas sollicité de subvention. La structure de Bujumbura (aujourd'hui l'infirmerie de l'école française) n'est plus considérée comme un CMS et ne peut donc plus bénéficier de subvention depuis 2024.

Les crédits ou subventions accordés ont notamment été employés à l'achat de petit matériel médical ou de médicaments et la réalisation d'investissements tels que l'acquisition d'équipements médicaux.

Afin de diversifier les sources de financement des trois CMS en gestion directe, le dispositif de tarification de l'accès au centre et de la consultation a été revu. Celui-ci est désormais effectif à Pékin et en cours de mise en place à Tananarive.

- **Soutien au tissu associatif des Français de l'étranger (STAFE)**

Dotation en LFI : 1,6 M€

Consommation AE : 1,32 M€

Consommation CP : 1,32 M€

Le STAFE, créé en 2018, repose sur l'attribution de subventions aux associations porteuses de projets dont l'objet est de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socio-économique et qui contribuent au soutien des Français à l'étranger.

En 2025, les crédits alloués à la campagne STAFE ont permis, à l'issue de la réunion de la commission consultative du STAFE le 7 mars 2025, d'accorder 227 subventions à des associations, pour un montant de 1,37 M€.

Certains projets ayant été annulés en cours d'année, la consommation des crédits s'élève à 1,32 M€.

ACTION

02 – Accès des élèves français au réseau AEFE et à la langue française

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE et à la langue française		111 500 000 102 887 500	111 500 000 102 887 500		111 500 000 102 887 500	111 500 000 102 887 500

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	111 500 000	102 887 500	111 500 000	102 887 500
Transferts aux ménages	111 500 000	102 887 500	111 500 000	102 887 500
Total	111 500 000	102 887 500	111 500 000	102 887 500

Le niveau de crédits pour 2025 tient compte du niveau exécuté sur cette ligne en 2024 (105,2 M€) et de la baisse tendancielle des élèves boursiers depuis plusieurs années (23 873 en 2022, 22 130 en 2023, 19 836 en 2024). La dotation finale s'est élevée à 100,5 M€ et a été intégralement versée à l'AEFE.

Au total, en 2025, le montant des bourses accordées par l'AEFE s'est élevé à 98,4 M€ pour 18 393 bourses scolaires attribuées (sur 22 606 demandes instruites) correspondant aux campagnes 2025/2026 du rythme nord et 2026 du rythme sud. Le rythme nord a enregistré une baisse de 7,9 % des bénéficiaires par rapport à la campagne 2024/2025. La baisse s'établit à 0,88 % pour le rythme sud par rapport à 2025.

La dotation de l'AEFE au titre des aides à la scolarité comprenait également 2 M€ pour l'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap (AESH). Depuis septembre 2021, ce dispositif d'aide a été étendu à toutes les familles résidant à l'étranger dont un enfant en situation de handicap est inscrit dans un établissement du réseau, indépendamment des revenus des parents. Afin de répondre à un nombre de demandes similaire aux niveaux de 2024, l'enveloppe a été portée par redéploiement au sein du programme à 2,41 M€. Ce dispositif a bénéficié à 474 élèves.

ACTION

03 – Instruction des demandes de visa

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Instruction des demandes de visa		3 780 000	3 780 000		3 780 000	3 780 000
		1 495 906	1 495 906		1 495 392	1 495 392

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLEMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 780 000	1 440 091	3 780 000	1 439 577
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 780 000	1 440 091	3 780 000	1 439 577
Titre 5 : Dépenses d'investissement		55 815		55 815
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		55 815		55 815
Total	3 780 000	1 495 906	3 780 000	1 495 392

- **Fond de concours**

Consommation AE : 0,22 M€

Consommation CP : 0,22 M€

Les crédits du fonds de concours « Remboursement par le Fonds européen pour les frontières extérieures des dépenses liées à la politique des visas » ont permis en 2025 la mise en œuvre de trois projets pluriannuels conduits par le MEAE depuis 2022 qui ont fait l'objet, en mai 2023, d'une décision de subvention par la direction générale des étrangers en France (DGEF) du MI, autorité de gestion, au titre du fonds européen « Instrument de Gestion des Frontières et des Visas » (IGFV, anciennement Fonds pour la sécurité intérieure - FSI). En 2025, le fonds IGFV a ainsi permis le co-financement à 75 % (hors titre 2) de projets concernant :

- la lutte contre la fraude : une mission d'audit dans le cadre d'un cas de fraude interne a été menée pour un montant de 3 k€ ;
- la formation et les missions d'audit effectuées dans les services des visas et les centres externalisés de collecte des demandes. En 2025, 11 missions d'audit et de formation ont été effectuées par 17 agents dans les postes pour un montant total de 40 k€ ;
- la rénovation des services des visas dans les pays où la France agit en représentation d'au moins un autre État Schengen : 9 postes consulaires (Colombo, Dar es Salam, Harare, Minsk, Ndjamena, Oman, Quito, Tananarive et Yaoundé) ont réalisé des travaux pour un montant total de 181 k€ en AE et de 180 k€ en CP.

- **Frais de contentieux de refus de visa**

Dotation en LFI : 3,78 M€

Consommation AE : 1,27 M€

Consommation CP : 1,27 M€

Depuis 2022, le programme 151 est chargé de la gestion des frais de justice induits par les contentieux à la suite de refus de visas. Il s'agit principalement des frais irrépétibles auxquels peut être condamné l'État en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

En 2025, afin de résorber le stock de dossiers et traiter le flux annuel de nouveaux dossiers, la dotation a été portée à 3,78 M€ en LFI 2025, complétée en gestion par un remboursement de 2 M€ du ministère de l'Intérieur en atténuation de dépenses (le programme 151 bénéficie d'un remboursement de la part du MI à hauteur de 50 % des frais de justice engagés lors de l'exercice budgétaire précédent).

Cette hausse de la capacité budgétaire, associée à la reconduction du renforcement des moyens humains (maintien de trois vacataires) a permis de réduire de façon significative le nombre de dossiers en stock : 809 dossiers étaient en instance de paiement fin décembre 2025 contre 1 590 fin décembre 2024.

Le montant des crédits consommés en 2025 a été infléchi par le ralentissement du rythme des nouvelles décisions à mettre en paiement reçues du tribunal administratif de Nantes : 1 817 nouveaux dossiers reçus en 2025 contre 2 547 en 2024.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	107 610 000	107 610 000	111 500 000	111 500 000	102 887 500	102 887 500
Transferts	107 610 000	107 610 000	111 500 000	111 500 000	102 887 500	102 887 500
Total	107 610 000	107 610 000	111 500 000	111 500 000	102 887 500	102 887 500
Total des transferts	107 610 000	107 610 000	111 500 000	111 500 000	102 887 500	102 887 500

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025, leur réalisation 2024 est sans objet.